



**HAL**  
open science

# La Tunisie à l'épreuve de la territorialisation : réalités et perspectives du modèle de développement territorial

Ines Labiadh

## ► To cite this version:

Ines Labiadh. La Tunisie à l'épreuve de la territorialisation : réalités et perspectives du modèle de développement territorial. Géographie. Université Grenoble Alpes, 2017. Français. NNT : 2017GREAH007 . tel-01690861

**HAL Id: tel-01690861**

**<https://theses.hal.science/tel-01690861>**

Submitted on 23 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

### **DOCTEUR DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

Spécialité : **Géographie**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

**Ines LABIADH**

Thèse dirigée par **Bernard PECQUEUR** et co-encadrée par **Pierre-Antoine LANDEL**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE-Territoires**

dans l'**École Doctorale Sciences de l'homme, du politique et du territoire**

# **La Tunisie à l'épreuve de la territorialisation *Réalités et perspectives du modèle de développement territorial***

Thèse soutenue publiquement le **3 mai 2017**

devant le jury composé de :

**M. Mohamed Elloumi**

Professeur, HDR, Institut National de Recherches Agronomiques de Tunis, Université de Tunis Carthage, Rapporteur

**M. Pierre-Antoine Landel**

Maître de conférences, Université Grenoble Alpes, Co-encadrant de thèse

**Mme. Fabienne Leloup**

Professeur, Université Catholique de Louvain, Président du jury

**M. Bernard Pecqueur**

Professeur, Université Grenoble Alpes, Directeur de thèse

**Mme. Véronique Peyrache-Gadeau**

Maître de conférence, HDR, Université Savoie Mont Blanc, Examinatrice

**M. Jean-Philippe Tonneau**

Directeur de recherche, Centre International des Recherches Agronomiques pour le Développement, Rapporteur





## Remerciements

A la rédaction des derniers mots de ma thèse, je m'en sors avec une conclusion : la thèse est loin d'être un travail personnel. Malgré les moments de solitude parfois vécus, elle n'aurait pu se réaliser sans le concours matériel et affectif d'un grand nombre de personnes. Ces quelques lignes vont remplir le devoir de les remercier d'avoir été à mes côtés pour progresser et arriver jusqu'au bout de cette aventure.

Tout d'abord, mes remerciements les plus sincères vont à mon directeur de thèse, Bernard Pecqueur pour avoir accepté d'encadrer ce travail et pour ses recommandations, conseils et appui tout au long de sa réalisation.

Ensuite, j'aimerais remercier énormément Pierre-Antoine Landel pour sa contribution dans la direction de ce travail. Je lui suis reconnaissante pour la relecture enrichissante, les corrections et suggestions pertinentes et pour sa grande réactivité à mes emails et demandes d'entrevues.

Je suis également reconnaissante aux membres de jury, Messieurs Jean-Philippe Tonneau et Mohamed Elloumi et Mesdames Fabienne Leloup et Véronique Peyrache-Gadeau pour avoir accepté de prendre connaissance de ce travail et de l'évaluer.

Mes remerciements s'adressent aussi à Monsieur Pierre Campagne, à l'initiative du sujet, qui a su orienter mes premiers pas dans la recherche à l'IAM de Montpellier. Je lui exprime ma gratitude pour avoir balisé le chemin devant moi vers la concrétisation de cette thèse.

Je ne manque pas de remercier aussi les personnes qui m'ont été d'un grand support dans la réalisation du travail de terrain. Merci à Mohamed Elloumi et Ahmed Mejri pour leur grande bienveillance et leur appui indéfectible. Que Monsieur Mejri trouve ici le témoignage de ma grande reconnaissance pour l'intérêt dont il a fait preuve envers ma recherche et pour son soutien continu même à distance.

Il me faut également remercier toute l'équipe de la station locale de l'ODESYANO à Ain Draham. D'abord merci à Abd Allah Rjaibi, H'san Attafi et Younes Chalwati pour les moyens qu'ils ont mis à ma disposition pour me donner accès au terrain et pour nos

discussions qui m'ont beaucoup appris. Merci à Monsieur Younes et à Hakim d'avoir accepté vivement que je fasse partie de leurs réunions et focus-group avec la population dans les différents secteurs ruraux. Merci aussi à Samia, Nabiha, Najoua, Najoua, Naima, Abd Slam, Aa'm Mokhtar et à tous les chauffeurs de la station pour l'ambiance bon enfant et pour l'appui logistique.

Mes pensées vont aussi à la population d'Ain Draham qui a accepté de m'accueillir et de consacrer du temps à mes questions. Merci pour les petits délices : Kessra, mlawi, café, miel...J'espère que l'avenir lui réserve son meilleur.

A Houda j'adresse un profond merci pour la période que j'ai passée chez eux à Jendouba en attendant de trouver un logement à Ain Draham ! Merci à Khalti Bahja pour les petites attentions culinaires (Mloukhia, mlawi..) et pour le confort qu'elle s'est forcée de m'offrir pendant mon séjour.

Je ne saurais terminer sans un grand Merci à ma famille. Mes parents en premier, pour leur soutien affectif et matériel, en particulier durant les dernières années sans financement et pour leur encouragement pendant les moments de doute. J'ai enfin fini mes études ! vous pouvez respirer.

J'adresse un dernier merci à Ayoub pour sa patience et sa grande capacité d'écoute. Il n'est pas facile de partager la vie mouvementée d'une chercheuse avec ses hauts et ses bas et ses coups de blues, parfois longs et incompréhensibles par l'entourage. Rien que pour ça et pour bien plus, merci.

## Sommaire

<b>Introduction générale .....</b>	<b>7</b>
<b>Première partie : Des zones difficiles à la révolution.....</b>	<b>23</b>
Premier chapitre : Les zones difficiles en Tunisie : Résultat d'un long processus de construction.....	28
Deuxième chapitre : L'avènement du développement territorial dans le développement des zones difficiles tunisiennes.....	70
Troisième chapitre : La crise des zones fragiles à l'origine de la révolution.....	121
<b>Deuxième partie : De la révolution au développement territorial.....</b>	<b>147</b>
Quatrième chapitre : Révolution, décentralisation et développement des territoires : Premices...perspectives.....	151
Cinquième chapitre : Analyse d'un terrain sur l'hypothèse de développement territorial : Ain Draham dans le Nord-ouest tunisien.....	173
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>246</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>255</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>276</b>
<b>Table des figures.....</b>	<b>280</b>
<b>Table des tableaux.....</b>	<b>282</b>
<b>Table des encadrés.....</b>	<b>283</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>284</b>



## Introduction générale

Comme tout exercice intellectuel, la thèse est un travail continu de réflexion et d'imbrication des idées. La notre a débuté en Décembre 2009, exactement un an avant le déclenchement des évènements de la révolution tunisienne. Elle avait comme ambition de départ l'analyse de l'expérience territoriale dans les zones difficiles tunisiennes, mais s'est vue deux ans plus tard dans la nécessité d'ouvrir le débat sur les nouveaux chantiers qu'apporte le processus révolutionnaire à cette expérience et à la dimension territoriale de développement d'une manière générale.

Il était en effet incohérent à nos yeux d'aborder la question du développement territorial en Tunisie sans que cet évènement historique soit une entrée principale de notre analyse. Cet évènement a entraîné une modification de la constitution dont un volet porte sur une réforme importante qui modifie les conditions du développement des territoires.

D'un autre côté, « la révolution du jasmin » est née dans les zones dites « difficiles » où le développement connaît les contraintes les plus remarquables. Elle était le résultat à la fois naturel et imprévisible de tout un ensemble de facteurs historiques, dont l'inefficacité des politiques de l'Etat a apporté la plus grande contribution. La révolte était présente tous les jours dans l'esprit des populations marginales de l'intérieur du pays notamment dans sa composante rurale, mais sans jamais se manifester concrètement à l'exception de certains incidents survenus avant Décembre 2010.

Nous proposons de revenir sur l'état des faits ayant conduit à cet évènement en questionnant les conditions des zones difficiles tunisiennes dans l'objectif de remonter aux origines de la révolution, qui a dévoilé au grand public un visage différent et plus réaliste de la Tunisie : celui d'un pays dont l'hétérogénéité spatiale et les inégalités entre régions, que le pouvoir a tenté tant bien que mal de dissimuler, ne datent pas d'hier et sont aujourd'hui à la fois source d'inquiétude et d'espoir en ce sens où amenant à réfléchir et reconsidérer la place des régions, des territoires et des acteurs locaux dans la pratique du développement.

Si la situation de marginalité dans les zones défavorisées est aujourd'hui communément admise, il n'en demeure pas moins que son évolution a suivi la progression de trois processus de développement qui se sont succédés depuis l'indépendance : le développement industriel dès le début des années 1950, le développement local depuis les années 1980 et des expériences de développement territorial en dernier lieu au début des années 2000.

### **Un cadre d'analyse spécifique : les zones difficiles**

Au lendemain de l'indépendance, l'idée majeure que le développement ne peut être que de nature économique impliqua la modernisation des sociétés traditionnelles et la rupture avec toutes les formes anciennes de production, peu élaborées et archaïques. Dans cette optique, le gouvernement tunisien a misé sur la modernisation industrielle et la mécanisation dans tous les domaines. Dans les espaces ruraux, l'enjeu de la modernisation fut porté par l'agriculture et s'est traduit par une poussée considérable vers l'accroissement de la productivité. Les zones rurales qui étaient jugées favorables pour inclure les outils et méthode de modernisation (zones de plaine, terre de bonne qualité, disponibilité d'eau) ont pu bénéficier de ce courant. Les montagnes et les espaces désertiques et plus généralement les zones faiblement dotées en ressources naturelles étaient systématiquement écartées et voyaient leurs agricultures stagner en raison de cette logique de différenciation.

Le bilan de cette stratégie, entamée dès la période coloniale et poursuivie pendant plusieurs décennies d'indépendance, fut clair : une concentration des activités productives et des agglomérations urbaines dans les zones dites « utiles », favorablement dotées en ressources contre une marginalisation des territoires montagnards, désertiques et forestiers, incapables d'intégrer les éléments d'une agriculture moderne et condamnées à garder une pratique agricole traditionnelle et non compétitive.

A partir des années 1980, les résultats de ces stratégies modernistes commencent à se faire ressentir sur le plan national : des chiffres de croissance parfois négatifs, un fort endettement et la persistance d'une pauvreté particulièrement importante en milieu rural. L'aggravation des inégalités spatiales scinde l'ensemble de l'espace national tunisien en deux grandes régions : la zone côtière au Nord et au centre du pays qui concentre la majeure partie des activités économiques et de la population, et la deuxième englobe le reste du pays dont le tissu économique est faible et l'espace beaucoup moins peuplé. Cette région, qui concentre les zones difficiles tunisiennes se situe dans le Centre-ouest, le Nord-ouest et le Sud du pays. Ce sont des territoires principalement ruraux à dominante agricole qui ont été délaissés au cours de l'histoire du pays par les politiques et les investissements publics (Elloumi, 1997). Nous avons pénétré ces zones pour effectuer une typologie qui nous a semblé utile en raison des diverses situations qui définissent la marginalité dans ces espaces et pour une meilleure compréhension de la crise qui était à l'origine de la révolution.

Les ajustements structurels appliqués à partir de 1986 sont venus pour aggraver une situation socio-économique déjà bien compliquée dans les zones difficiles puisque la réduction drastique des budgets de l'Etat et son désengagement des activités productives directes vont surtout concerner ces zones-là (Campagne et Pecqueur, 2009).

L'entrée dans le 21<sup>ème</sup> siècle va marquer l'apogée de la globalisation et l'installation de la différenciation comme corollaire d'une mondialisation davantage fondée sur l'approfondissement de la diversité (des trajectoires socio-économiques, des modèles productifs, etc.) que sur l'homogénéisation (Colletis et Pecqueur, 1993, 2005). Par ailleurs, la concurrence à la base des prix est devenue insuffisante pour expliquer les modes de régulation des ressources et des marchés et le degré de réussite des stratégies économiques (Barrière, 2004 ; Hugon, 2004). La transition du développement local au développement territorial s'est donc naturellement opérée.

L'avènement de l'économie territoriale résulte du passage d'un raisonnement économique où la compétitivité dépend avant tout des coûts de facteurs de production à une économie où la compétitivité est liée à la nature des liens et des formes d'organisation entre les acteurs. Il s'agit aussi d'une reconsidération de l'espace approché en économie spatiale à travers la notion de distance ainsi que la question de la rareté et donc du coût du foncier (Ouattara, 2008). Selon cette approche, l'espace se réduit donc à un jeu d'interaction entre des dimensions techniques liées à une économie d'échelle et d'agglomération. Dans la même logique, la concurrence entre systèmes de production se fait à la base des prix et on joue donc la carte de la baisse des frais de production pour augmenter sa compétitivité (salaires et charges, foncier, bâtiments, approvisionnements, etc.) (Landel, 2009). L'avènement de l'économie territoriale change la considération de l'espace, il devient par la suite un territoire lieu de relations à la fois économiques et sociales, contenant des facteurs matériels mais aussi immatériels et où les acteurs interagissent selon un système de rapports sociaux. L'approche territoriale implique également la prise en considération de la temporalité comme facteur déterminant des dynamiques des acteurs situés dans un territoire. Ce dernier évolue en effet en fonction de leurs intentions et de leurs interactions qui se maintiennent et se renouvellent au fil du temps. Il s'agit en d'autres termes de privilégier une vision dématérialisée de l'espace en insistant davantage sur sa dimension relationnelle et qualitative.

Le territoire, ce concept auquel l'économie s'est intéressée depuis environ deux décennies comme étant une entité productive, devient le lieu privilégié de structuration de l'action collective, espace d'expression des stratégies d'acteurs, centre d'activités et d'échange

économiques, capte des externalités et autorise une libération de nouvelles forces productives auto-entretenues. Son statut a évolué d'un objet qu'on développe à un construit d'acteurs qui orchestrent leur propre développement, impulsent des actions et permettent la création de ressources territoriales, dans le cadre d'une organisation sociale particulière (Andrieu, 2004).

### **Un concept clé : le développement territorial**

Nous nous situons dans la lignée des travaux sur le développement territorial basé sur l'exploitation de l'ensemble du potentiel d'un territoire donné : le potentiel agricole, les ressources naturelles, les produits de terroir, le développement des divers types de tourisme, la promotion du savoir local, le paysage, etc. Mais aussi sur une conception de territoire construit par les dynamiques d'acteurs (Colletis et Pecqueur, 1993) dépassant sa forme issue de l'histoire et des découpages administratifs par l'Etat et son ouverture aux acteurs des échelles inférieures.

En Tunisie, le développement territorial a fait son entrée dans les zones difficiles à partir des années 2000 renforcé par un double effet de déconcentration/décentralisation et d'intervention de bailleurs de fonds étrangers qui exigent des systèmes de gouvernance basés sur l'approche participative et une réelle implication des populations et des institutions locales. Ces stratégies développées dans le cadre de la prise en considération croissante des spécificités des territoires sont mises en place soit individuellement soit collectivement et apparaissent comme une alternative aux tentatives de rattrapage qui faisaient souvent l'essentiel des programmes de développement dans les zones difficiles.

Avec l'avènement du développement territorial, nombre de recherches conduisent à une réflexion plus spécifique aux zones difficiles selon laquelle ce modèle de développement serait plus adapté aux conditions de ces zones faiblement compétitives et peu dotées en facteurs standards de production (offre foncière, main d'œuvre, ressources naturelles, infrastructure) puisqu'il leur permet de se soustraire à une trop forte concurrence et ce, en misant sur leurs dotations spécifiques pour les mettre au service d'un marché davantage orienté vers les produits authentiques et fortement ancrés. Ces ressources ancrées territorialement constituent la vraie force des territoires (Landel et Senil, 2009 ; Colletis et Pecqueur, 2004 ; François *et al.*, 2007).

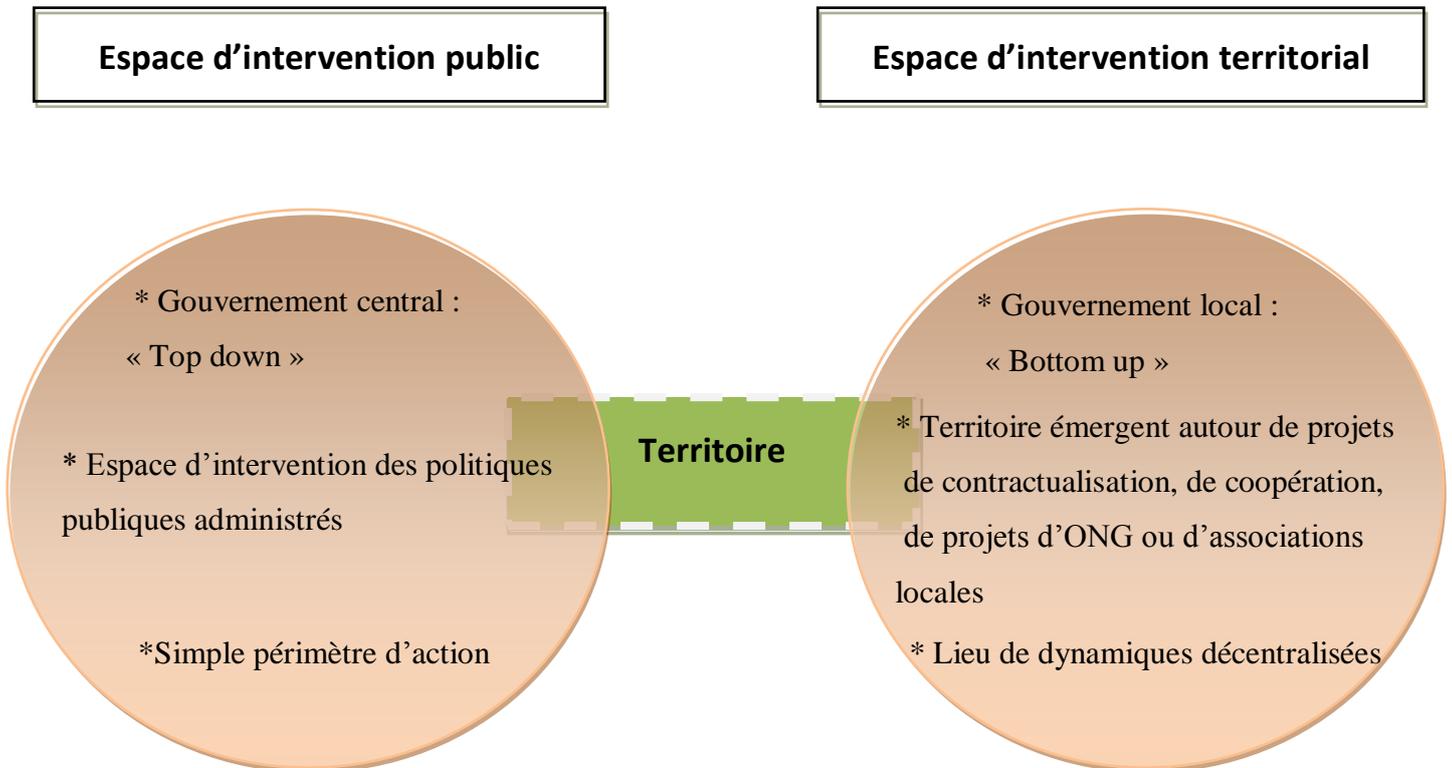
Alors que les zones difficiles font preuve d'un intérêt croissant par les politiques de développement, des questions restent suspendues quant à la meilleure façon pour assurer à la fois une mise en valeur optimale de leurs ressources et une gestion collective de leur

développement à travers l'intervention de l'ensemble des acteurs concernés sur la base d'une coopération multi-niveaux. Par ailleurs, la construction des ressources implique le dépassement d'un développement où l'Etat monopolise la gestion du territoire pour promouvoir un développement où l'autonomie et la responsabilisation des collectivités de base reste la règle générale (Koop *et al.*, 2011 ; Landel, 2011). En effet, le processus de construction de la ressource dépend de la forme de gouvernance et du cadre institutionnel de décentralisation dans lequel les acteurs interagissent depuis la révélation de la ressource ou l'intention de production que projette sur elle les acteurs (Kebir, 2010).

### **Un processus d'accompagnement indispensable : la décentralisation**

Pour être opérationnelle, une dynamique territoriale a besoin d'un cadre institutionnel qui favorise l'instauration d'une gouvernance sur des bases démocratiques de concertation et de participation impliquant le renforcement de la notoriété du territoire et des niveaux décisionnels de base. La décentralisation permet tout cela à travers un partage équitable de missions entre les différentes parties-prenantes autorisant chacun à collaborer dans le processus sans contrarier l'action des autres ni défendre ses propres intérêts.

En outre, le processus de développement territorial est un jeu combiné de logiques politiques et de constructions collectives. Le territoire est un lieu d'application de stratégies, d'initiatives et d'actions multi-échelles. Dans ce sens, le processus de développement territorial porte en lui l'enjeu du passage d'un espace d'intervention public à un espace d'intervention territorial (Cf. figure 1).

**Figure 1.** Le territoire: enjeu d'intervention publique et territoriale

Source : Labiadh (2017) à partir de Giraut (2009)

Le développement territorial implique le passage d'un développement administré à un développement pris en charge collectivement et conditionné par la décentralisation des politiques publiques et la capacité des acteurs locaux à participer à la mise en place de systèmes de gouvernance territoriale (Koop *et al.*, 2011). En effet, tout l'enjeu réside dans la capacité des acteurs à prendre part dans les programmes de développement qui leur sont destinés. Le défi est à soulever à travers le renforcement de l'autonomie des destinataires de développement, et la décentralisation des politiques publiques est un élément indispensable à l'appropriation et la capitalisation du processus de développement territorial (Landel, 2011). Elle permet aux acteurs de définir leurs propres règles, normes, modes de coordination spécifiques et donc d'installer une gouvernance territoriale indispensable pour la construction du territoire et des ressources.

C'est la décentralisation et l'autonomisation des collectivités territoriales qui nous interroge, et un parallèle est à établir, ici, entre décentralisation, coordination des acteurs et

développement territorial. La décentralisation est en particulier prometteuse pour les zones marginales « perdues » entre les contraintes naturelles, l'enclavement géographique et les méfaits politiques, puisqu'elle les considère comme « actrices de développement » et des véritables systèmes produisant elles-mêmes du développement, dans un cadre ouvert à l'innovation dans les formes de gouvernance et dans les stratégies. Cette voie est sûrement la bonne puisqu'elle permet de satisfaire les aspirations et demandes, surmonter les problèmes et contraintes et valoriser les atouts et ressources tout en mettant en place des stratégies locales par des acteurs qui disposent de tous les moyens nécessaires pour œuvrer efficacement.

Néanmoins, le gouvernement tunisien était connu pour son pouvoir centralisé où les acteurs publics monopolisaient les décisions et où le niveau régional était un niveau d'étude et laboratoire d'application mais en aucun cas de décision. Nous estimons que cette réalité est incontestablement l'une des principales entraves qui se sont opposées à la généralisation et la réussite des expériences de développement territorial conduites dans le pays dans le cadre de coopération internationale.

Les ajustements structurels ayant contribué à la libéralisation des économies et la privatisation des principaux secteurs productifs, ne se sont pas traduits par un désengagement de l'Etat de sa mission de contrôle et de l'exercice d'une tutelle réelle sur les collectivités locales dont il oriente les choix et contrôle les relations internationales (Boumaza, 2009). La position centre-périphérie l'emporte sur la coopération proprement dite et les acteurs de base, même lorsqu'ils sont regroupés dans des institutions formelles, ont du mal à se positionner et à s'imposer comme partenaires stratégiques dans les politiques territorialisées. Cela s'est traduit par des contraintes capitales dans l'acquisition de l'approche territoriale que nous allons mettre en évidence à travers une analyse de projets à dimension territoriale conduits dans un nombre de zones fragiles. Explorées à la fois sous l'angle des potentiels mobilisés et celui de l'imbrication des acteurs, ces données secondaires permettent de formuler une première vue générale de la réalité du processus de développement territorial en Tunisie et de dépister un ensemble de ses atouts ou point forts et lacunes, avant de procéder à une analyse plus approfondie de la région d'Ain Draham sur l'hypothèse de développement territorial.

### **Questionnement et hypothèses de recherche**

Le modèle de développement territorial, basé sur la construction des ressources territoriales, a pris naissance dans les pays du Nord et a fait l'objet depuis plus de dix ans de transfert vers les pays du Maghreb dont la Tunisie, dans le cadre des projets de coopération internationale.

La question doit-être posée quant à la « transposabilité » de ce modèle dans un pays où le processus de décentralisation correspond plutôt à une déconcentration des services de l'Etat et où les collectivités locales manquent nettement d'autonomie, nécessaire pour mener à bien des projets territoriaux. Cette idée constitue le fil conducteur du présent travail que nous allons bâtir en apportant des éléments de réponse à la question de recherche suivante :

***Quelles réalités et quelles perspectives du modèle de développement territorial en Tunisie ?***

Cette question centrale peut être scindée en deux sous-questions :

1. Comment se caractérisent aujourd'hui les expériences de développement territorial dans les zones difficiles tunisiennes ?
2. Quels sont les apports du processus de transition démocratique, engendré par la révolution de 2011, sur l'expérience tunisienne en matière de développement territorial ?

Pour pouvoir statuer sur la réalité du modèle de développement territorial en Tunisie, on va vérifier dans un premier temps l'émergence des ressources territoriales en Tunisie et décrire à partir d'études de cas le processus de coordination des acteurs autour de ces ressources. Il s'agit d'analyser des études de cas de dynamiques qui se veulent territoriales dans des régions tunisiennes défavorisées. Nous tenterons de décortiquer leurs composantes, acteurs, objectifs, méthodologies et retombées sur les conditions socio-économiques des territoires. Ce seront en particulier les outils et les instruments mobilisés qui nous intéresseront de même que les systèmes de gouvernance. A partir de limites et manquements qui caractérisent ces expériences, nous proposerons d'analyser les évolutions rapportées par le processus de transition démocratique dans le pays, et verrons en quoi ces évolutions sont en mesure d'enrichir le concept de développement territorial et d'améliorer son application dans les zones difficiles. Un nombre de ces apports sera mis en évidence dans la région d'Ain Drahem, en particulier en ce qui concerne l'émergence de la société civile et l'innovation dans les approches de valorisation des ressources.

Notre réflexion se base sur la thèse selon laquelle le processus de développement territorial en Tunisie reste pour l'instant une transposition d'un concept défini et développé au Nord. Pour

être réellement opérationnel, ce concept doit être construit au regard de la réalité des sociétés locales tunisiennes et de la capacité du processus de transition démocratique en cours à la prendre en charge.

A partir de cette thèse et les questions posées plus-haut, nous proposons deux hypothèses que nous souhaitons valider par cette recherche.

- **Première hypothèse** : Le statut de territoire a du mal à s'affirmer en Tunisie, du fait de la permanence d'un modèle d'Etat centralisé et l'absence de réelle décentralisation.

Si l'adoption des premières approches de développement importées du Nord (industrielle et locale) n'a pas ou très peu posé la question de l'adaptabilité au contexte local, cette question s'impose aujourd'hui avec acuité suite à la diffusion de l'approche territoriale dans beaucoup de zones difficiles tunisiennes. Cette approche qui prône en premier lieu le territoire comme structure sociale à la fois support des activités et construit des acteurs, doit en effet trouver une assise sociale et institutionnelle favorable pour assurer une meilleure dynamique des acteurs autour des ressources. Néanmoins, l'expérience a montré que la culture du partenariat entre les acteurs des différentes échelles d'action est faible sinon complètement absente, d'autre part les actions demeurent dispersées et la vision sur les ressources et le territoire floue et imprécise. Nous allons vérifier tous ces aspects à travers une analyse qui s'intéresse en particulier aux zones rurales défavorisées.

- **Deuxième hypothèse** : Le nouveau cadre politique et administratif tunisien offre aux principes de développement territorial jusque là peu pris en considération dans la pratique toutes les chances pour se consolider.

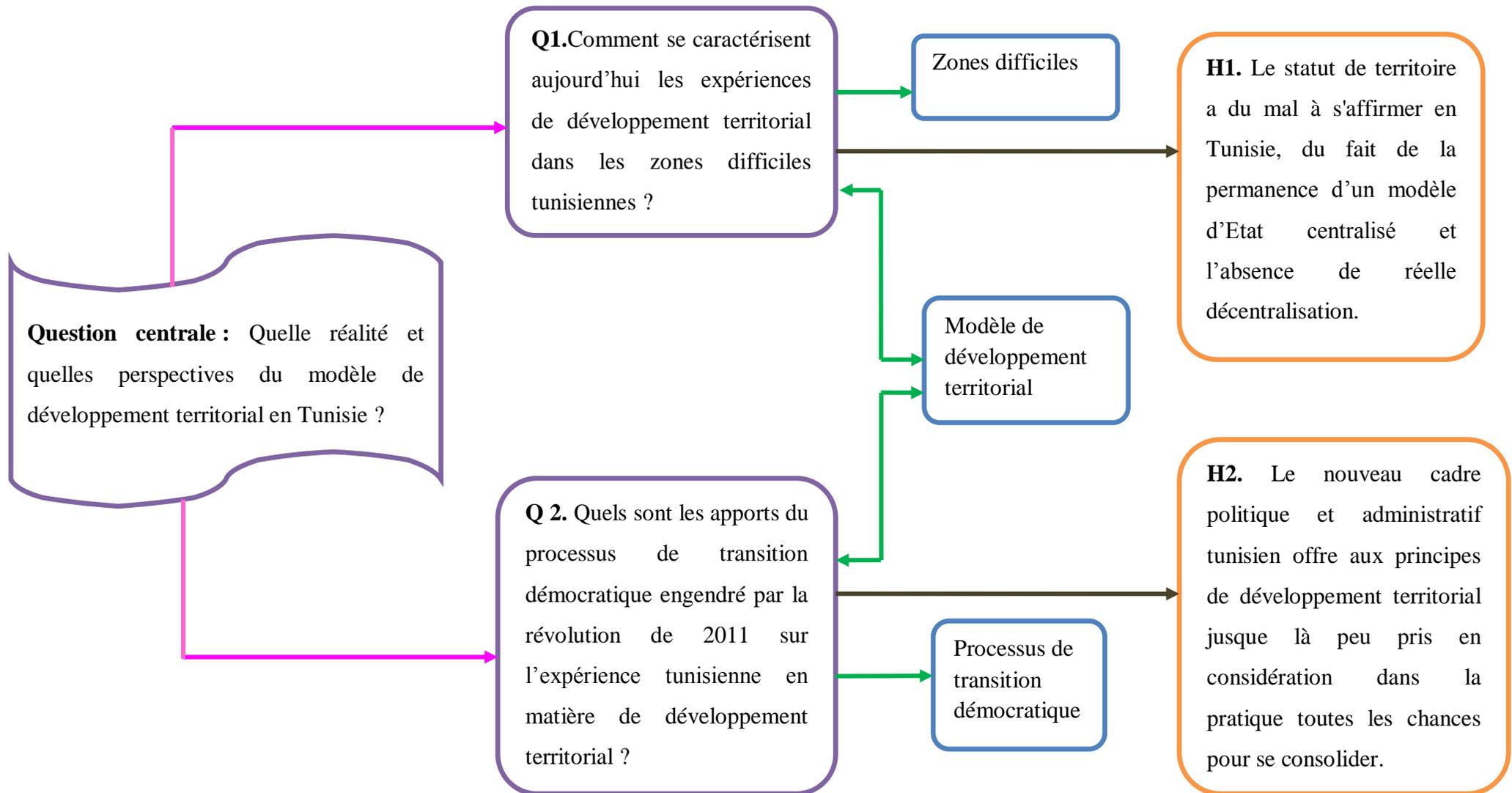
Dans le contexte de transition démocratique que connaît le pays depuis la révolution de 2011, des réflexions autour de la gouvernance territoriale émergent. Ces réflexions questionnent le système d'acteurs et repensent l'articulation entre les échelles d'action et la synergie souhaitée entre les structures administratives et les institutions locales. Dans ce cadre, les politiques de développement en faveur des régions en retard de développement se réforment en profondeur et le processus de transition démocratique serait en mesure de renforcer les territoires et de donner plus de visibilité et d'autorité aux niveaux administratifs de base (communes et collectivités locales). En effet, l'instauration de la décentralisation comme principe de base pour appliquer les politiques de développement permet d'améliorer

l'autonomie des collectivités territoriales en les intégrant dans une démarche globale plus adaptée à leurs besoins et dans laquelle leur statut évolue de simples bénéficiaires à de véritables parties-prenantes.

Cette thèse étudie les conditions d'émergence d'un développement de type territorial dans les zones difficiles des pays du Sud en l'occurrence la Tunisie. L'objectif est de statuer sur les freins et obstacles au déroulement des expériences de développement territorial et de suggérer des pistes de réflexion qui pourraient permettre au développement territorial dans les pays en développement comme la Tunisie, de trouver la voie vers les formes de gouvernance les plus appropriées et les plus adaptées aux réalités des territoires et à la manière selon laquelle les acteurs (locaux et externes) appréhendent le développement et perçoivent le potentiel à mobiliser.

La figure ci-après schématise la problématique de la thèse en mettant en relation les questions de recherche et les hypothèses.

**Figure 2.** Schématisation de la problématique de recherche



Source : Labiadh (2017)

## **Démarche générale**

Tout travail de recherche doit commencer par une étude bibliographique indispensable pour cadrer la problématique traitée et construire le corpus théorique à mobiliser. Les premières lectures que nous avons effectuées étaient menées en France autour des aspects conceptologiques et constituaient le produit des chercheurs principalement français. Nos lectures ont porté sur le concept de zone difficile et d'une manière générale sur la marginalisation spatiale en Méditerranée et dans les pays du Sud, sur les différentes théories de la géographie économique et de l'économie de développement et sur l'ensemble des modèles de développement, rural, local et territorial.

Dans un deuxième temps, il était indispensable pour un sujet qui porte sur la Tunisie, d'étudier les travaux de chercheurs tunisiens, à travers une lecture compréhensive et analytique de la traduction dans le contexte tunisien des différents aspects afférents à notre recherche. A cet effet, nous avons séjourné à Tunis, pour pouvoir consulter les fonds documentaires de la bibliothèque nationale, de la bibliothèque de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain ainsi que celle de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis. Nos lectures ont porté sur les aspects suivants en particulier:

- Le déséquilibre régional en Tunisie et les disparités zones favorisées/zones marginalisées ainsi que l'historique de l'installation de ce dualisme spatial.
- les politiques de développement rural et local dans le pays et l'avènement de l'élément territoire et plus généralement l'introduction de nouveaux modes de gouvernance et d'intervention. Notre intérêt a porté notamment sur les effets spatiaux des politiques d'aménagement du territoire et des politiques de développement rural. De même, les dimensions accordées aux acteurs de base, à l'autonomie de la société civile et à l'initiative privée ont occupé une place dans nos lectures.
- L'actualité sur le processus de transition démocratique en cours depuis la révolution de 2011.

Conjointement à cette phase de recherche bibliographique, nous avons pu effectuer notre enquête de terrain à Ain Draham. L'alternance entre lecture et travail de terrain était bénéfique à la fois pour l'enrichissement de notre matériau méthodologique et l'ajustement du corpus théorique.

## **Un terrain de recherche : Ain Draham**

Avant d'argumenter notre choix de cette région, nous devons justifier notre choix qui est de ne pas mobiliser la région centrale du pays ou du bassin minier, véritables bastions de mouvements contestataires et origines des révolutions primitives entre 2008 et 2010. En effet, nous considérons que suffisamment d'études ont été menées dans ces deux régions et qu'il est de notre devoir d'apporter un regard nouveau sur la question de la marginalité en Tunisie et de creuser là où les informations, dans ce sens, font défaut. Cette option n'était pas sans nous infliger un travail supplémentaire, notamment de documentation, vu la rareté des recherches effectuées sur Ain Draham et l'ancienneté de celles auxquelles nous avons pu avoir accès.

Ensuite, pour des raisons qui s'apparentent plus à mon vécu, j'ai eu l'occasion pendant quelques années d'habiter la région Nord-ouest pour des études universitaires au gouvernorat du Kef et j'ai toujours été intéressée et interpellée par le contraste qui existe entre le potentiel naturel abondant mais sous-exploité de cette région, qui la condamne, du fait, au déclin. A l'époque, la recherche était un domaine jusque là inconnu pour moi ce qui a fait que je ne voyais pas le panel de ressources, naturelles et bien plus encore, que cachait cette région.

Plus tard, dans ma thèse, le choix d'Ain Draham est apparu comme une évidence et d'autres raisons sont venues s'ajouter à mes questionnements de départ pour mieux inscrire mon choix dans la ligne générale de cette recherche :

- Ain Draham est une zone difficile du fait de son enclavement géographique, sa déconnexion des lieux actifs du territoire national et du littoral, la rudesse de son environnement naturel et la précarité socio-économique de sa population ;
- A l'image d'autres zones marginalisées du pays, elle est le lieu d'expérimentation de différentes politiques de développement. Du développement rural de l'après indépendance, au développement local des années 1990 et plus récemment de la mobilisation de l'approche territoriale, ce territoire connaît des mutations et se recompose en permanence selon une trajectoire dont l'aboutissement est difficile à prévoir ;
- La région d'Ain Draham est caractérisée par un potentiel riche et diversifié qui fait l'objet de gestion par une multitude d'acteurs intervenant à des échelles différentes ;
- Excepté les études d'agronomes et forestiers sur l'environnement naturel (sol, forêt, climat..) et des sociologues et économistes du milieu rural sur la structure sociale et le

fonctionnement des ménages (pauvreté, emploi agricole et emploi féminin, immigration, etc.), peu de travaux se sont intéressés aux dynamiques de développement récentes dans cette région et en particulier aux filières économiques prometteuses et opportunités à saisir.

### **Organisation de la thèse**

En fonction de la problématique formulée et des hypothèses avancées précédemment, la structure de la thèse est la suivante. Il s'agit dans la première partie de revenir sur le cadre conceptuel des zones difficiles et du développement territorial et sur leur inscription spatio-temporelle dans le contexte tunisien. Le premier chapitre reviendra sur l'histoire de l'émergence des zones difficiles. Pour se faire, nous allons creuser l'origine de l'apparition de cette entité spatiale en questionnant en particulier la manière selon laquelle les plans d'aménagement et les politiques de développement nationales se sont attaqués à la question de disparité régionale. Nous verrons alors que ces politiques n'ont pas réussi à sortir de l'exclusion les zones difficiles et ont conduit au contraire à la fixation de la marginalité comme caractéristique des régions tunisiennes intérieures.

Le deuxième chapitre propose de suivre les approches de développement adoptées dans les zones difficiles depuis l'indépendance et de montrer qu'elles ont toujours été inspirées des modèles en cours dans le Nord. Particulièrement, le modèle de développement territorial ne fait pas exception. Son émergence en Tunisie depuis les années 2000 couronne cette dynamique migratoire de modèles. Après une présentation de ce modèle et de ses piliers, nous verrons pourquoi les zones difficiles ont tout intérêt à adopter l'approche territoriale qui stipule que la marginalité ne doit pas être considérée comme une malédiction ou un destin. Le retour sur un nombre de dynamiques qui traduisent l'adoption de l'approche territoriale montre que certaines zones difficiles ont réussi à se détacher du lot et à emprunter une voie loin de l'exclusion et du déclin. L'analyse de ces expériences nous permet de déceler un ensemble des points forts et des entraves au développement territorial en Tunisie liées en particulier aux cadres restreints de l'action collective qui limitent l'innovation dans les démarches de valorisation des ressources et dans l'optimisation des systèmes de gouvernance.

Le troisième et dernier chapitre de cette première partie remonte aux origines de la révolution en apportant un état des lieux de l'arrière-pays tunisien à l'heure actuelle qui montre sa fragmentation à cause de la complexité des problèmes de développement et de la variété de

dynamiques d'acteurs qui l'animent. Une classification des zones difficiles à la lumière de ces dynamiques et en fonction des rapports du « local » au pouvoir central, et donc de l'autonomie locale, nous permet une meilleure compréhension des facteurs derrière le déclenchement de la révolution tunisienne.

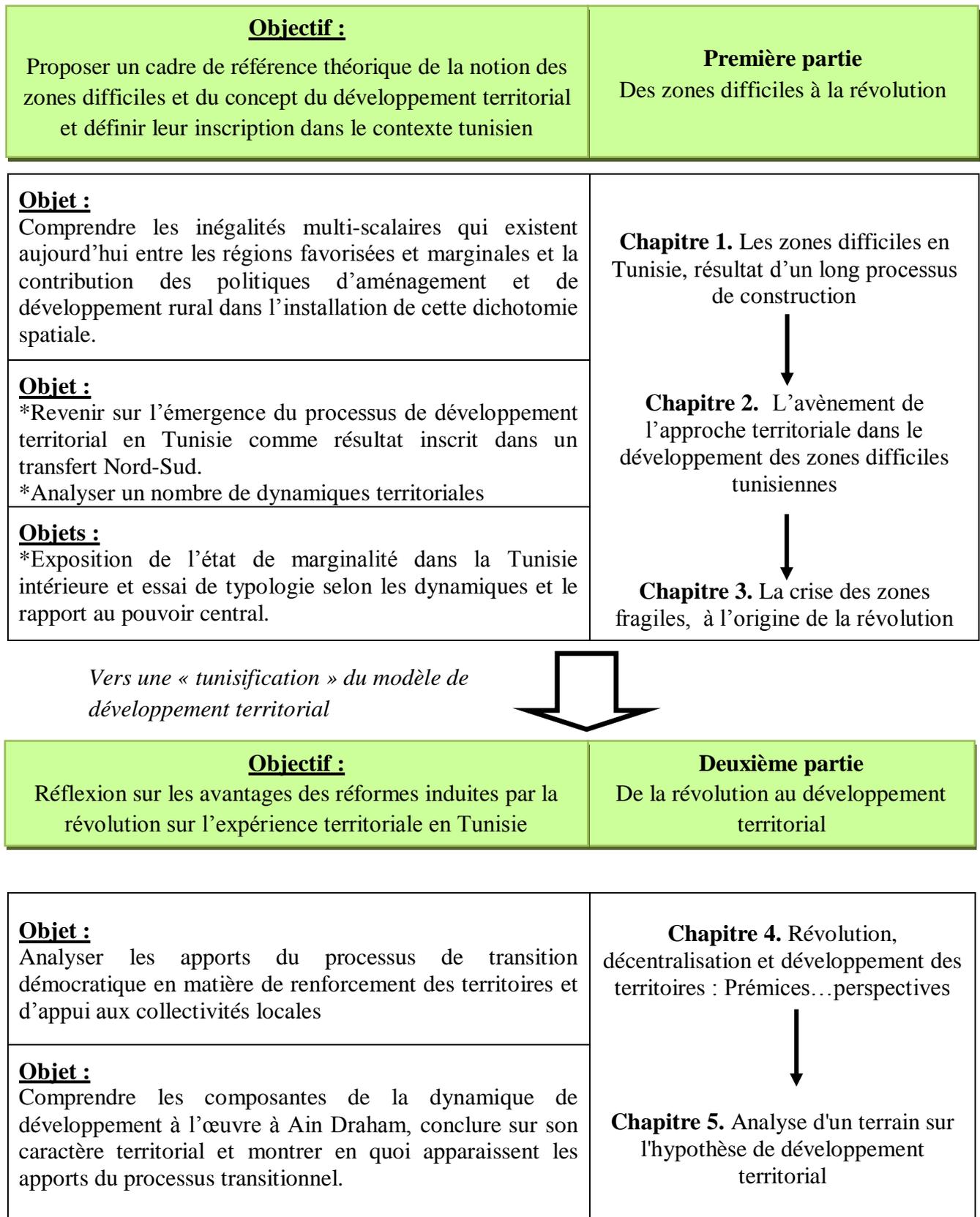
La deuxième partie a comme objectif de montrer en quoi la révolution et le processus de transition démocratique qu'elle a généré constituent des acquis pour la politique de développement tunisienne et en particulier pour la consolidation de l'expérience territoriale dans le pays.

Le quatrième chapitre expose l'opportunité que présentent les nouveaux cadres constitutionnel et législatif pour le renforcement des gouvernements locaux et l'appui aux dynamiques territoriales.

Une analyse de la région d'Ain Drahem, dans le dernier chapitre, va montrer la portée de ce renouveau et dévoiler un processus de développement territorial que les réformes post-révolutionnaires ont consolidé à travers notamment l'appui à la société civile.

La figure 3 présente une vision synthétique du déroulement de la thèse.

**Figure 3.** Articulation des deux parties de la thèse



Source : Labiadh (2017)

**PREMIERE PARTIE**

**DES ZONES DIFFICILES A LA REVOLUTION**



## **Introduction de la première partie**

L'objet de cette première partie est de préciser les cadres géographique et historique de l'étude et d'avancer sur la question de développement dans les zones difficiles et plus particulièrement sur l'avènement de l'approche territoriale dans ces zones.

Avant d'aborder les dynamiques à l'intérieur de ces zones, nous nous devons de faire le point sur le cadre de référence théorique indispensable pour bien éclairer sur la notion de zone difficile et saisir sa déclinaison en Tunisie. Ainsi, nous allons définir ce terme, déterminer ses origines, le caractériser et suivre l'histoire de son émergence en Tunisie en portant une attention particulière à la contribution des politiques de l'Etat dans l'installation du déséquilibre régional et l'apparition et la consolidation de la marginalité dans les régions intérieures du pays.

Ensuite, nous allons suivre les stratégies et modèles adoptés dans les zones difficiles pour rattraper le retard cumulé dans les différents indicateurs socio-économiques. Particulièrement, nous mettrons l'accent sur la dynamique continue de transfert Nord-Sud des modèles de développement dans laquelle s'inscrit en dernier le modèle de développement territorial qui nous intéresse en particulier dans ce travail de thèse. Avant de relater une série d'expériences qui décrivent l'adoption de l'approche territoriale dans un nombre de zones défavorisées, nous nous sommes d'abord arrêtés sur le concept de développement territorial et sur ses composantes fondamentales pour pouvoir justifier son intérêt pour les zones difficiles avant d'essayer de saisir les facteurs déterminants de l'émergence de l'approche territoriale dans la pratique tunisienne de développement.

Dans le dernier chapitre de cette partie, nous nous sommes focalisés sur les zones difficiles qui étaient à l'origine de la révolution de 2011. En effet, c'est à l'intérieur de ces espaces que la révision de toute la conception du modèle développement tunisien a vu le jour. N'est ce pas dans les zones fragiles de l'intérieur du pays que les questions d'équilibre régional, d'équité sociale et de bien-être du citoyen tunisien en général on remonté à la surface après des années d'enjolivement politique et statistique ?

A l'intérieur même de cette entité fragile et fragilisée, une variété de dynamiques traduisent une fragmentation spatiale que nous avons mis en évidence par le biais d'une classification des zones difficiles qui va des espaces laissés pour compte des politiques de l'Etat, victimes de ses choix inadaptées ou réceptacles de formes variées de « débrouille » locale. Quoiqu'il en soit, cette partie marginalisée de la Tunisie était à l'origine de la révolution et de

l'ensemble des problématiques que ce mouvement a soulevées dont principalement les question de développement infranational, de la décentralisation et de l'autonomie locale, qui occupent une place capitale dans le développement des territoires.



## **Premier chapitre. Les zones difficiles en Tunisie, résultat d'un long processus de construction**

*« Connaître, c'est connaître par les causes.  
Comprendre, c'est remonter aux origines »  
(d'Ormesson, 2010).*

### **Introduction**

Ce chapitre est consacré à l'étude des zones difficiles en Tunisie. Il propose dans un premier temps de revenir sur la définition de ce concept, avant d'aborder un ensemble de ses éléments caractéristiques pour enfin s'intéresser à l'histoire de son émergence en Tunisie.

Notre objectif étant de pénétrer l'espace national tunisien et de comprendre les inégalités multi-scalaires qui existent aujourd'hui entre les régions favorisées et marginales. L'accent sera mis en particulier, à travers une approche spatio-temporelle, sur la contribution des politiques d'aménagement du territoire et celles du développement rural à l'installation d'une dichotomie spatiale entre la « Tunisie utile » des métropoles et des grandes villes et la Tunisie défavorisée de l'intérieur à dominante rurale, qui abrite les zones difficiles.

### **1. Les zones difficiles : tentative de définition<sup>1</sup>**

Défini par S. Brunel, le développement traduit un processus d'accumulation de richesse par une population lui permettant de sortir de la précarité et de jouir de meilleures conditions de vie et d'une meilleure maîtrise de leur propre destin (Brunel, 2008). Le développement permet donc à des populations de vivre décemment; les problèmes qu'il connaît dans les régions sous-développées proviendrait d'une non prédisposition de celles-ci à contenir les éléments du développement (milieu naturel difficile, manque ou fragilité des ressources naturelles, enclavement géographique..) et/ou une répartition inéquitable des fruits de la croissance dans

---

<sup>1</sup> Les différents qualificatifs attribués aux zones difficiles (difficiles, marginales, défavorisées, non favorables, arrière-pays..) rendent tous compte d'un même état de précarité et de vulnérabilité. On continuera à les employer pareillement tout au long de ce document.

un ordre mondial établi au profit des grandes nations et régions économiques où l'enrichissement se fait au détriment des pays pauvres exportateurs de matière première et de main d'œuvre.

Le monde est marqué aujourd'hui par d'importants contrastes entre les pays et les populations en termes de richesse, des conditions de vie et de bien-être. De fortes inégalités dans les niveaux de développement existent à l'échelle planétaire mais aussi à l'échelle nationale des pays. La croissance mondiale ne profite pas également à toute la population du globe et le défi de la mondialisation consiste à répondre équitablement aux besoins des populations, qui sont partout les mêmes mais dont le degré de satisfaction varie entre les pays et entre les régions d'un même pays. Nombreuses zones sont, en effet, condamnées au déclin, à la marginalisation et à la stagnation socio-économique. On les qualifie de difficiles, de marginales ou encore de défavorisées, par opposition aux zones plus loties et avantagées.

Un état de l'art concernant ces espaces nécessite au préalable un consentement sur le terme à utiliser pour les qualifier. Pierre Campagne (2007) considère que la définition du concept zone difficile n'est pas aisée puisqu'il s'agit bien selon lui d'un « *maquis conceptuel et terminologique* ». C'est ainsi, que des difficultés et divergences de définitions apparaissent à chaque fois qu'on tente de définir ce terme (Sghaier et Abaab, 2009)<sup>2</sup>. On parle en effet de zones difficiles, marginales, mais encore de zones arides, déshéritées ou pauvres, à pluviométrie insuffisante ou « *dont les chances de survie ont disparu* ». Ces définitions avec tous les qualificatifs qu'elles attribuent aux zones difficiles, décrivent un milieu hostile, fragile et précaire, le plus souvent contraignant (montagnard ou aride) et parfois peu accessible. L'attribut difficile confère à ces zones un caractère défavorable. Elles sont par la suite des zones ayant des difficultés à suivre le processus de développement des zones plus avantagées et auxquelles on peut assigner l'expression « retard de développement ». Par ailleurs, tout en étant intégrées dans des systèmes d'interdépendance avec les zones développées, les zones difficiles subissent le plus souvent des formes de marginalité, qui se manifestent à travers des indicateurs souvent négatifs ou défavorables pour le taux d'équipement en infrastructure, la part des investissements publics et des programmes de développement ou encore la contribution dans la sphère économique et les échanges commerciaux.

---

<sup>2</sup> Cette communication, ainsi que d'autres citées dans ce document, sont des interventions au colloque « Sociétés en transition et développement local en zones difficiles » (DELZOD) organisé en 2009 par le laboratoire d'Économie et Sociétés Rurales (LESOR) de l'IRA Médenine.

D'autres analyses emploient le terme « défavorisé »<sup>3</sup> pour distinguer ces zones de celles qui seraient favorisées. Cette différenciation soulève un fait marquant. Contrairement au terme difficile qui traduit une caractéristique de ces espaces, le terme défavorisé, renvoie à un ensemble de processus ayant conduit à cet état de précarité, dont entre autres le caractère difficile du milieu. Dans cette perspective, étudier les zones défavorisées, renvoie souvent à l'analyse des taux d'équipement et de services fournis (écoles, hôpitaux, routes, électrification, eau potable, etc.) certainement moins présents qu'ailleurs (Requier-Desjardins, 2009), aussi aux statistiques liées au chômage, à l'analphabétisme ou encore à la pauvreté dont les zones difficiles détiennent souvent le record (Elloumi, 1996 ; Sahli, 2000; Allal, 2011).

Une autre manière de définir le concept zones difficiles consiste à le concevoir par son opposé. Cela implique une perception de ces espaces par ce qu'ils ne sont pas et par les adjectifs qui ne leurs sont pas attribués. Cette démarche nous semble intéressante dans la mesure où elle rend compte des caractéristiques et d'éléments dont les zones difficiles ne disposent pas en comparaison avec les zones dites favorables. Dans ce sens, on a retenu un binôme d'oppositions qui soulèvent à notre sens les dichotomies les plus marquantes entre zones difficiles et zones favorables. La série est la suivante: rural vs urbain, avant-pays vs arrière pays.

➤ **La dichotomie rural/urbain**

En Méditerranée, les zones difficiles sont principalement rurales<sup>4</sup> (Chassany, 1994 ; Roux et Guerraoui, 1997). L'explication vient du fait que contrairement à l'urbain, le milieu rural n'a pas été favorisé durant son histoire par les politiques de développement aussi bien sur la rive Nord que Sud de la Méditerranée. Se pencher sur un objet d'étude comme les zones difficiles renvoie quasi automatiquement à des dynamiques en œuvre dans le milieu rural et plus spécifiquement dans les territoires forestiers, de relief et de montagne, caractérisés par un faible potentiel agricole et une nature du milieu contraignante pour la mise en œuvre des actions de développement, éventuellement aggravée par d'autres processus de vieillissement de la population, de difficultés d'accès aux services, de pauvreté ou d'exode.

---

<sup>3</sup> Une région est considérée comme défavorisée dès lors qu'elle se trouve en zone aride ou semi-aride, ou à plus de cinq heures d'une ville de plus de 5000 habitants (Banque mondiale, 2008).

<sup>4</sup> Cela ne signifie pas que les milieux urbains sont exclus du phénomène de marginalisation. Nombre de villes et de quartiers urbains qu'on qualifie de "difficiles" se caractérisent par les mêmes problématiques de développement des zones rurales défavorisées: Une concentration géographique des problèmes environnementaux, sociaux et économiques. Néanmoins, les contraintes naturelles, parfois aggravées par des mesures politiques insuffisantes ou inadéquates ont pour effet de décourager l'investissement et la création d'emplois et de favoriser l'aliénation et l'exclusion dans les zones rurales.

D'une manière générale, la définition du rural n'est pas facile. La ruralité est approchée différemment par les différentes disciplines: la sociologie l'attribue à un mode de vie, la géographie à un espace et l'économie à des activités agricoles pratiquées par une société paysanne (Bontron, 2001). L'OCDE et le Conseil de l'Europe définissent le rural comme le milieu qui englobe l'ensemble de la population, du territoire et des autres ressources des campagnes, c'est-à-dire des zones situées en dehors des grands centres urbanisés. Tout ce qui n'est pas urbain est par conséquent rural. De ce fait, « *le rural n'est pas une notion fixe. Il est toujours une catégorie par défaut. Quelle que soit la méthode utilisée pour en délimiter le périmètre, le rural n'est jamais que ce qui n'est pas urbain. Trois types de périmètres peuvent être retenus pour approcher son étendue : celui des unités urbaines, des aires urbaines et des bassins de vie* » (DSPES/BESCE/Armand, 2006). Cette définition du rural trouve ses origines dans les années 1950 lorsqu'une approche a été développée en se basant sur la triple opposition tradition-modernité, paysan-citadin, soumission-domination (Bossuet et Simard, 2013). Depuis lors, ce paradigme n'a que très peu été remis en cause.

En Tunisie, l'espace rural reste selon Abaab et al. (2000) mal défini du point de vue conceptuel. Il représente l'espace situé en dehors d'une agglomération de plus de 2000 habitants dotée d'un statut communal. Le périmètre communal est délimité et décrété par l'Etat. Le rural se définit donc comme un milieu non communal et ce par opposition à l'urbain (ibid.). L'espace rural garde une place importante en Tunisie puisqu'il représente 96,5 % de la surface du territoire national (62% si l'on exclut l'espace désertique) (MEAT, 1997).

➤ **La dichotomie avant-pays/arrière-pays**

A l'origine, le terme arrière-pays désigne la zone continentale située en arrière d'une zone côtière, plus précisément l'aire d'attraction et de desserte d'un port appelée également *hinterland*. Ce terme, emprunté de l'allemand (*hinter* pour derrière et *land* pour terre ou pays), apparut en français en 1894 (Le Petit Robert, 2011). Il fut ensuite progressivement abandonné au profit de celui d'arrière-pays développé avec son antonyme avant-pays. Le couple identifie une « *localisation idéologico-géographique qui désigne une sorte de complément spatial en forme de faire-valoir pour qui n'en est pas, arrière par rapport à l'avant, se doublant généralement d'un haut par rapport à un bas, d'une périphérie (ruralisante) par rapport à un centre (généralement urbain)* » (Brunet et al., 1993). Il s'agit là d'une référence spatiale par rapport à l'avant-pays, d'une caractérisation géographique (zone intérieure, de montagne, désertique), mais aussi socio-économique (espace rural, isolé, faiblement équipé, activités et

emplois peu développés, etc.). Plus qu'une position relative, l'arrière-pays est donc un état (idem.) et l'expression doit être utilisée en toute conscience de ce qu'elle véhicule sur les caractéristiques du milieu qu'elle décrit.

Les défis du développement sont aujourd'hui à relever dans les arrière-pays en raison de leur enclavement géographique et de leur déconnexion des centres urbains et métropoles considérés comme la dimension essentielle de la compétitivité et de la structuration des territoires. En outre, l'absence d'une ville à côté des arrière-pays capable d'exercer un effet d'entraînement pourrait accentuer cet état d'enclavement.

La dichotomie avant-pays/arrière-pays traduit un dualisme très marqué que l'on peut interpréter de la manière suivante. Dans les zones intérieures la diversification économique est souvent dominée par l'activité agricole avec des systèmes de production extensifs et d'importants problèmes d'accès au marché (coût de transport, qualité des produits peu conforme aux standards...). De l'autre côté, le littoral profite des retombées d'une activité touristique, industrielle ou agricole qui attire la main d'œuvre de l'arrière-pays et puise dans ses ressources pour continuer à se développer. L'écart entre les deux milieux ne cesse de s'accroître et les effets d'entraînement demeurent insuffisants pour l'atténuer. Néanmoins, en dépit de la fragilité sociale et du déclin économique, les arrière-pays et les marges sont souvent des espaces en camaïeu (Autiéro, 1998) difficiles à définir et à délimiter tant les dynamiques les caractérisant sont variables et évolutives, leurs limites spatiales sont imprécises et les attributs les qualifiant multiples et confus. D'autre part, certains arrière-pays ont réussi à sortir de la marginalité et rattraper le retard cumulé sur les plans économique, social, culturel et autres. Plus loin, on analysera des expériences qui traduisent l'installation d'une dynamique de développement nouvelle dans les arrière-pays tunisiens.

## **2. Des mécanismes institutionnels à l'origine du concept**

D'une manière générale, les critères retenus pour qualifier les zones difficiles sont d'ordre économique. L'adjectif « difficile » signifie que ces zones sont inadaptées aux modes de développement économique conventionnels (Requiers-Desjardins, 2009). Il convient de rappeler ici que l'aspect économique est souvent l'aspect prééminent lorsqu'il s'agit d'analyser des situations de précarité ou de retard de développement; viennent dans un second ordre des aspects d'ordre social, humain, culturel et politique.

D'un point de vue économique, les zones difficiles peuvent être qualifiées de la manière

suivante (Campagne et Pecqueur, 2009) :

- Des zones à faible avantage comparatif<sup>5</sup>;
- Des zones qui ont perdu-ou n'ont jamais eu- la compétitivité nécessaire par rapport à l'extérieur ou par rapport aux autres zones ou régions. Cela veut dire que contrairement aux agents économiques situés dans les zones favorisées, ceux des zones difficiles ne possèdent pas la capacité nécessaire pour accéder aux marchés. Cette structuration résulte de difficultés liées à un environnement naturel contraignant, à un enclavement géographique ou éloignement des centres urbains ou aussi à des coûts de productions élevés. Ces facteurs expliquent l'absence de compétitivité.
- des zones dont les populations ont du mal à « suivre » le développement et à s'adapter au changement, (cela dépasse leur potentiel des ressources naturelles);
- des zones en retard de développement et qui sont à la recherche d'une dynamique de développement.

Pour ces zones, la question de l'adaptation aux transitions en cours à l'échelle mondiale couvre quatre dimensions principales:

- Une dimension économique: la mondialisation et la compétitivité accrue entre territoires et marchés davantage ouverts et interconnectés,
- Une dimension écologique: les changements climatiques et la crise environnementale (désertification, fragilité des ressources naturelles, réduction de la biodiversité),
- Une dimension sociale: La crise alimentaire et le risque d'insécurité alimentaire, la croissance des inégalités, la pauvreté,
- A ces trois dimensions peut être ajoutée une quatrième, politique que nous avons observée suite aux derniers soulèvements populaires dans les arrière-pays du monde arabe (Ayeb, 2012; Allal, 2011, etc.). Les révolutions arabes ont renversé les régimes en place et donné le coup d'envoi à des remaniements institutionnels sans précédents. Cette dernière dimension semble être la seule qui n'échappe pas aux zones difficiles. On peut même avancer qu'elles en étaient l'origine.

Entre zones favorables et difficiles la réalité n'est pas la même et les dynamiques divergent, comme synthétisé dans le tableau suivant.

---

<sup>5</sup> Théorie de l'avantage comparatif de David Ricardo (1817): A la condition nécessaire et suffisante qu'il existe une différence entre les coûts comparés constatés en autarcie dans plusieurs pays, chacun d'eux trouvera avantage à se spécialiser et à exporter les biens pour lesquels il dispose du plus fort avantage comparé ou du moindre désavantage comparé en échange les autres biens de ses partenaires.

**Tableau 1.** Des inégalités économiques, sociales et environnementales entre zones difficiles et zones favorables

Zones favorables	Zones difficiles
<i>Economie rurale</i>	
<p>Forte diversification des activités économiques:</p> <p>Présence de l'industrie et des services, des activités touristiques et des entreprises (spécialisation, intensification)</p> <p>Produits compétitifs facilement accessibles aux marchés</p>	<p>Fragile, peu diversifiée, vulnérable</p> <p>Basée principalement sur une agriculture extensive destinée principalement à l'autoconsommation sinon à des marchés de proximité, faiblement compétitifs</p> <p>Faible diversification des activités et recours à des revenus secondaires (émigration, solidarité familiale, travail saisonnier..)</p> <p>Economie fortement dépendante à la ville</p> <p>Emergence dans certains cas de productions spécialisées, porteuses de qualités spécifiques. L'émigration permet souvent de révéler des marchés extérieurs pour ces produits (Cas du Safran au Maroc et de la figue sèche en Tunisie)</p>
<i>Société</i>	
<p>Populations vivant dans des conditions décentes répondant aux exigences de base et allant jusqu'au confort.</p>	<p>Principalement dans les zones difficiles du Sud:</p> <p>pauvreté et analphabétisme</p> <p>Rétrécissement du marché de travail et chômage important</p> <p>Persistance des liens sociaux forts consolidés par les traditions</p>
<i>Environnement naturel</i>	
<p>Zones de plaines et zones côtières</p> <p>Ressources en terre et en eau adaptées à la pratique agricole</p>	<p>Contraintes géographiques: relief, aridité du milieu allant jusqu'à la désertification, glissement de terrain par fortes précipitations</p> <p>Pression importante sur le milieu naturel, vulnérabilité et dégradation</p> <p>Activité agricole contrariée par un milieu non adapté et des ressources fragiles et de plus en plus rares.</p>

Source: Labiadh (2017)

Dans l'espace méditerranéen et particulièrement dans les pays du Sud, un ensemble de correcteurs émergea suite à l'intervention des organismes publics internationaux (banque mondiale, FMI, union européenne, etc.) qui vont imposer un changement radical du modèle de développement jusque-là adopté. Ainsi, après la faillite des initiatives des Etats et particulièrement des grands projets de développement des années 60 dans les pays du Maghreb, les organismes publics internationaux avancent un modèle alternatif où le marché devient le centre de dispositif de l'optimisation de la croissance et de la satisfaction des besoins des populations. Cette évolution fut officialisée par le « consensus de Washington » qui stipulait que le marché est le seul à pouvoir initier un processus de développement durable dans les pays du Sud. Par ailleurs, la progression de la pauvreté pendant les années 1980 et notamment dans les zones rurales conduisit à l'invention, entre autres, des programmes de développement rural par la banque mondiale destinés à « la modernisation » des zones rurales pauvres ou difficiles (Campagne et Pecqueur, 2009). De ce fait, la capacité d'intégrer les éléments de modernisation a été retenue comme critère de classification pour répartir l'espace rural mondial en zones favorables et zones non favorables (Banque Mondiale, 2000), dans lesquelles deux approches différentes étaient adoptées.

**Tableau 2.** Classification des zones mondiales et approches adoptées par la banque mondiale

	<b>Zones favorables</b>	<b>Zones non favorables</b>
<b>Projets mis en place</b>	Projets de développement agricole	Projets de développement rural
<b>Types d'activités</b>	Activités productives	Activités génératrices de revenus
<b>Objectifs</b>	Augmentation de la productivité	Lutte contre la pauvreté

Source: Labiadh (2017)

Les projets initiés par la banque mondiale dans les zones non favorables sont appelés par cette dernière « projets de développement rural ». Cette volonté de les différencier des « projets de

développement agricole » montre bien qu'il s'agit des actions orientées vers l'amélioration des conditions de vie plutôt que vers l'appui des processus productifs. Cela va se traduire notamment par le fait que les activités appuyées dans les deux types de zones ne sont pas les mêmes. Elles sont globalement de nature « productives » dans les zones favorables et « génératrices de revenus » dans les zones non favorables où la banque mondiale procède par des projets de « lutte contre la pauvreté ».

Logiquement, le planificateur de l'époque attribua aux zones difficiles des vocations naturelles limitant ou excluant les possibilités de développement d'une agriculture où la productivité des facteurs, travail et capital, soit comparable aux zones « riches » (Chassany, 1994). En parallèle au mouvement de modernisation et de ségrégation induit par le modèle dominant productif, certaines dynamiques plus marginales ont donné lieu à des études et travaux sur les formes alternatives d'agriculture. On pense notamment aux réflexions de François Pernet dans son ouvrage *Résistances paysannes* (Pernet, 1982) qui s'intéresse aux exploitants traditionnels, petits producteurs, agriculteurs extensifs, etc. Ces laissés-pour-compte du modèle dominant n'étant pas inscrits dans la spécialisation, l'intensification et la concentration des activités ont adopté des logiques différentes (pluriactivité, transformation et vente sur place, recours aux ressources locales et travail familial, etc.) pour faire de l'exclusion un marchepied vers l'invention de nouvelles normes et des innovations dans les zones défavorisées et de montagne.

Dans un autre registre, les difficultés d'adaptation aux changements multiples que connaît la société rurale des zones difficiles, n'est pas le seul fait d'une implantation dans un milieu aux contraintes naturelles fortes (Picouet, 1997). En effet, les disparités régionales jouent un rôle important, elles s'accroissent sous le double effet de l'inégalité des processus de mise en valeur et de la capacité des sociétés à intégrer les actions de développement. De ce fait, les handicaps que ces espaces affrontent ne sont pas une malédiction, comme pourrait laisser entendre l'adjectif « défavorisé ». Ils sont pour une large part la conséquence du rôle et des fonctions assignées à ces territoires tout au long du processus historique de développement de l'économie marchande (Bazin et Roux, 1993).

### **3. Exclusion et dépendance caractérisent les arrières-pays aujourd'hui**

Les différentes études produites sur les arrières-pays décrivent des milieux vulnérables, fragiles et peu outillés en ressources et en capital, ce qui les rend moins apprêtés à accueillir les politiques de modernisation et de développement. Il s'agit en quelque sorte d'une logique

« discriminatoire » qui condamne les arrière-pays et les écarte systématiquement de la scène où s'opère aujourd'hui la course effrénée entre territoires et sont soulevés les principaux défis de la mondialisation.

De manière générale, les dynamiques dans l'ensemble avant-pays/arrière-pays se partagent les faits suivants:

- **La littoralisation de la population et des activités productives:** Aujourd'hui, la population mondiale habite les rivages, les plaines et les villes et non les montagnes et les territoires intérieurs. En effet, partout dans le monde, ce sont souvent les villes côtières qui détiennent les records de croissance urbaine et d'accès aux différents services. Dans le bassin méditerranéen, en l'occurrence, les rivages sont de plus en plus peuplés et renferment les agglomérations les plus habitées<sup>6</sup>. A l'inverse, les montagnes se vident de leurs populations au profit des plaines et des piémonts où se concentrent les activités économiques les plus performantes et attractives de la main d'œuvre. Ce fait perdure et Braudel l'avait déjà signalé dans son ouvrage « *La Méditerranée et le monde Méditerranéen à l'époque de Philippe II* » en stipulant que l'altitude pose problème, que la montagne isolée n'avait pas d'histoire et qu'en d'autres termes tout se passe en bas (Braudel, 1966).

La prospérité économique et le phénomène de littoralisation urbaine provoquent une perte importante de terres agricoles<sup>7</sup>, d'autant plus que les zones favorables ont très largement puisé dans les ressources humaines et naturelles de leurs arrière-pays pour se développer et continuent à le faire (Romagny, 2013). La littoralisation est particulièrement renforcée par les grands travaux de mise en valeur des plaines côtières: irrigation, drainage, grandes infrastructures de transport, logistiques et touristiques, etc (Fauve, 2008).

Ainsi, dans une relation de causalité, les aspects économique et démographique s'alimentent réciproquement pour dessiner deux dynamiques différentes dans les

---

<sup>6</sup> Entre 1970 et 2000, la population de la Méditerranée est passée de 285 millions à 427 millions d'habitants, la population côtière est passée quant à elle de 96 millions à 145 millions d'habitants. La littoralisation de la population est particulièrement frappante en Egypte. Avec une densité moyenne de la population de 80 habitants/Km<sup>2</sup>, l'Egypte compte la plus forte densité de la Méditerranée africaine (Maroc, Algérie, Tunisie, Lybie, Egypte). Mais le chiffre le plus frappant est celui de la densité de la coulée et du delta du Nil qui s'élève à presque 1300 habitants/Km<sup>2</sup> (sur une superficie de 50.000Km<sup>2</sup>). Avec cette densité, la région du Nil présente l'une de plus fortes densités au monde (Dumont, 2012). Elle doit cela à son trafic maritime passé et présent et à une forte tradition d'agriculture soumise au rythme du Nil depuis l'Egypte antique.

<sup>7</sup> En Tunisie, 25000 ha de terres agricoles seront perdus à l'horizon 2025 sous l'effet de l'étalement urbain (Mediterra, 2009).

arrière-pays et les avant-pays : le développement économique continue à attirer la population dans les zones favorables maintenant une croissance démographique qui assure au dynamisme productif sa continuité (travail, services, consommation..) puisque les activités économiques bénéficient de la concentration de la population et des compétences. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle Jean Bodin souligne l'intérêt des hommes, de leur ingéniosité et de leur travail dans la création de richesse; selon lui « *il n'est de richesse sans hommes* ». Inversement, les arrière-pays se vident de leurs populations et deviennent avec le temps exposés à un vieillissement qui pourrait conquérir à la réduction des capacités individuelles et collectives à entreprendre et à produire. Economiquement parlant, les zones de départ pourraient manquer de vigueur et de bras puisque la classe la plus jeune part travailler dans les villes et le vieillissement de la population est de nature à retarder le développement de ces zones (Touhami, 2013).

- Le deuxième trait marquant que se partagent les arrière-pays est celui de **la dépendance à la zone favorable** (ville, plaine, côte..): L'enclavement géographique et économique qu'elles connaissent dépend en grande partie de la difficulté d'accès qui conduit systématiquement à une privation de l'accès aux droits. La structure dichotomique de l'espace fait de la plaine, de la ville et de la côte un centre dont dépend le reste de l'espace, à savoir la campagne, la montagne et l'intérieur. On parle d'une dépendance en matière d'accès aux soins, à l'éducation, aux marchés, à l'emploi et même aux loisirs. Cette dichotomie s'inscrit dans la durée et rend inefficace les efforts de rééquilibrage des deux catégories spatiales. Le centre dominant témoigne d'un niveau de vie plus élevé et des productions plus élaborées, renforcées par l'ouverture à l'économie mondiale; la périphérie est quant à elle disqualifiée par le modèle productiviste de l'économie. Sa population vit dans la pauvreté, le chômage et la précarité et son espace de vie est progressivement sujet de délaissement.

#### **4. Emergence des zones difficiles en Tunisie : un produit historique**

Le premier élément déterminant de l'état de difficulté dans lequel se trouve un nombre des régions demeure d'ordre historique. Certes, outre le climat et les contraintes physiques, les zones difficiles partagent une tradition puisée aux mêmes sources historiques, un environnement particulièrement menacé, un espace contenant de nombreuses concentrations urbaines et surtout un territoire structuré au bénéfice des zones côtières. Il s'agit d'un phénomène qui prend ses marques dans l'histoire de tous les pays du pourtour méditerranéen

et qui s'est accentué avec le développement de l'économie marchande et la tendance généralisée vers plus de production et d'accumulation de richesse, au travers des mécanismes d'échanges.

#### **4.1 La période coloniale : mise en valeur inégalitaire des terres**

Le monde rural tunisien était façonné selon des facteurs climatiques qui opposèrent la Tunisie des plaines fertiles domaine des cultures d'olivier, de céréaliculture et de vigne à la Tunisie aride et semi-aride du Centre et du Sud où les paysans pratiquèrent le nomadisme et le pastoralisme sur des terres et des parcours gérés collectivement. Par ailleurs, La répartition spatiale des formes d'exploitation de la terre entre les populations sédentaires (des plaines et vallées proches des villes et des hameaux fortifiés) et les populations nomades et semi-nomades (qui associent plus ou moins étroitement la culture des céréales et les déplacements de troupeaux) se modifiera selon les époques. Le travail de la terre occupait la plus grande partie de la société tunisienne et dans les campagnes trois figures caractérisaient la propriété foncière:

- Les terres *Melk*: Propriétés privées. Dans cette catégorie existait une hiérarchie des propriétaires du sol dont le sommet était constitué par une aristocratie foncière résidant à Tunis et qui détenait des grandes exploitations en particulier dans le Tell céréalier du Nord-ouest. Le mode de faire-valoir de ces terres était le métayage au quint<sup>8</sup> qui ne permettait guère l'évolution des techniques et des méthodes culturales. Les petites exploitations étaient très nombreuses autour des villes, dans les plaines céréalières aux sols fertiles comme celle de la moyenne Medjerda dans le Nord tunisien et dans les oasis. Les crédits agricoles étaient attribués exclusivement aux colons et aux grands exploitants tunisiens. Pour les petits fellahs, on créa en 1907 les « sociétés indigènes de prévoyance » pour apporter des aides financières et des prêts de semences dont la valeur était largement moins importante que celle des aides accordées aux français par les autorités coloniales. La société rurale tunisienne fut

---

<sup>8</sup> Le métayage au quint ou « khamessat » est un contrat agricole coutumier exclusif aux pays du Maghreb. Il s'agit d'un contrat annuel signé entre un grand, moyen ou petit agriculteur et un paysan pauvre qui ne possède que sa force de travail ou une petite parcelle qu'il est financièrement incapable de valoriser. Le propriétaire foncier apportait au métayer son appui matériel pour faciliter son installation (outils, semences, etc.) éventuellement son mariage, et le soutenir en cas de calamité. En retour, le métayer accomplissait les travaux agricoles, accessoirement des services domestiques. Cette pratique engendrait des rapports profondément inégalitaires car le « métayer » avait souvent beaucoup de mal à se libérer de ses dettes d'autant plus que les travaux qu'il exerçait sont souvent de l'ordre de l'esclavagisme puisqu'il est sujet fréquemment à des formes de dégradation et d'humiliation (tâches ménagères, violence envers les femmes des métayers, etc.) (Timoumi, 1999).

fortement influencée par ce dualisme agraire. D'une part les grands exploitants ayant adopté les techniques agricoles des colons, d'autre part, un nombre important des ruraux étaient devenus des quasi-salariés dans les exploitations coloniales ou les grandes exploitations de leurs compatriotes.

La diffusion du machinisme agricole après la première guerre mondiale creusa davantage les inégalités sociales. En effet, les colons et les grands exploitants entamèrent la course à la terre afin de rentabiliser au mieux le matériel agricole qu'ils utilisaient. Cette expansion se faisait au détriment des moyens et petits exploitants qui se trouvèrent obligés de se retirer vers les zones de montagne et de piémont. L'expansion atteignit même les steppes, domaine des communautés pastorales, qui s'étaient transformées en paysans céréaliculteurs ou arboriculteurs après avoir été cible de la politique coloniale de fixation de la population. Cette « *fixation au sol* » (Despois, 1961) généra progressivement un processus de paupérisation et d'exode résultant du rétrécissement des parcours dans lesquels les populations nomades conduisaient leurs bétails (Kassab *et al.*, 1989). Voilà comment des pastoralistes maghrébins ont dressé le bilan de ce processus « *des pans entiers des anciens territoires pastoraux collectifs sont trouvés de fait dépecés par une agriculture à durabilité incertaine qui morcelle l'espace, ferme les couloirs de transhumance et ampute les parcours des terrains les plus productifs* » (Bourbouze *et al.*, 2009). Il est important de rappeler ici qu'au cours de son histoire, le développement du nomadisme a souvent coïncidé avec les périodes difficiles d'appauvrissement et de recul de l'Etat dans le sens où les tribus nomades constituaient un défi au pouvoir étatique puisqu'elles refusaient les prélèvements effectués par l'Etat sur les produits de la terre ainsi que le paiement de toute sorte d'impôt (Martin, 2003).

- Les terres 'Arsh: Propriétés collectives des tribus situées principalement dans le Centre et le Sud du pays, et constituaient les parcours collectifs (communs) des tribus nomades et semi-nomades de la région. Depuis l'indépendance du pays, un processus de partage de ces terres a été lancé à travers deux modes: l'attribution à titre privé et la soumission au régime forestier (Nasr *et al.*, 2000).
- Les terres Habous: Biens inaliénables suivant les règles de la loi islamique dont le revenu est attribué à une œuvre pieuse, immédiatement, ou à l'extinction des bénéficiaires intermédiaires désignés. De nombreux services collectifs étaient placés sous le régime *habous*. Ainsi, les revenus (par métayage) des *habous* publics

permettaient d'entretenir des services à destination de la population dont par exemple les écoles coraniques *-kouttab-* qui n'étaient pas des institutions publiques mais dépendaient des *habous* (Marcou, 1999). Le statut des terres *habous* évolua après l'indépendance en terres domaniales du domaine privé de l'Etat.

A partir de 1881, la colonisation française opéra les ruptures les plus brutales à la fois dans les formes d'organisation des espaces agricoles et les formes d'appropriation des terres (Bessaoud et Chassany, 2009). La mise en valeur inégalitaire des terres par la colonisation était en effet à l'origine des plus profondes disparités économiques et sociales en Tunisie. Le secteur agricole sera durablement marqué par un dualisme agraire qui oppose une agriculture moderne (coloniale) et une agriculture traditionnelle. La première occupe principalement les zones littorales et les plaines fertiles tandis que la deuxième occupe les montagnes et les plaines sèches moins fertiles. La colonisation était le maître d'œuvre dans le façonnage des lieux à travers le développement d'une agriculture déséquilibrée fortement touchée par la modernisation et le progrès technique déjà en cours dans les pays du Nord. Pendant cette période, la révolution industrielle était à l'origine de la « descente » des activités agricoles dans les plaines, quittant ainsi les collines et montagnes rurales qu'elles occupaient depuis longtemps (Roux, 1996). Il s'agissait donc d'une délocalisation de l'activité productive principale hors des zones difficiles en direction des espaces plus favorables et aptes à intégrer les éléments d'une agriculture moderne<sup>9</sup>.

D'importants flux d'exode du centre et du sud vers le nord ont jalonné la période coloniale pour la recherche du travail dans l'agriculture mais aussi dans les villes, surtout Tunis. Cette mobilité s'est accélérée avec la crise des campagnes suite à la mainmise coloniale sur les terres des tribus<sup>10</sup> (Bennasr, 2012). Kassab A. et Ounaies A. relatent alors que « *le refoulement des paysans tunisiens dans des lotissements aménagés dans les secteurs les moins*

---

<sup>9</sup> Une lecture des textes des géographes arabes tel que *Al idrissi* illustre que les zones difficiles d'aujourd'hui sont les zones prospères d'hier. En effet, l'aridité et la semi-aridité perçue comme un handicap aujourd'hui était un avantage dans les sociétés traditionnelles. Ces espaces ouverts non fermés par les routes ni les constructions permettaient facilement la circulation et l'usage des ressources dans un temps où la règle était la propriété collective et tribo-communautaire et où les sols légers et fertiles étaient faciles à travailler avec des outils rudimentaires. Le renversement de tendance au profit de régions plus humides ne s'est fait que tardivement avec les temps modernes et les outils plus perfectionnés.

<sup>10</sup> Dans un premier temps, les autorités coloniales puisèrent dans les terres *melk* du Nord et du littoral pour les distribuer aux colons. Puis, face aux demandes croissantes, elles cherchèrent, dans le droit musulman, une légitimité pour faire main basse sur les parties des terres collectives des tribus. Effectivement, le décret beylical de 1896 nia aux tribus tout droit de propriété qui pourrait résulter selon la loi musulmane d'une occupation et d'une jouissance ancestrale. Ainsi, fut déclaré l'appartenance des terres *habous* à l'Etat qui procéda alors à leur délimitation et domanialisation avant de les attribuer aux colons (Bourbouze *et al.*, 2009).

*favorables à la culture, la réduction des terrains de parcours et l'extension du machinisme agricole ont provoqué un chômage massif et un exode continu de familles sans ressources vers les grandes villes* » (Kassab et Ounaies, 2010). Les impératifs coloniaux étaient orientés vers l'exploitation et l'encadrement des autochtones en utilisant au mieux la trame tribale afin d'engager le processus de dépossession des fellahs et de drainage des richesses au profit de la métropole. Ces processus furent ralentis avec la première guerre mondiale et repris à un rythme très rapide à sa fin, d'abord dans le secteur agricole, puis dans celui de l'exploitation minière et de l'infrastructure et enfin dans le secteur financier (Kassab et Ounaies, 2010).

Le produit de la colonisation dans les campagnes tunisiennes était essentiellement l'enfoncement dans la marginalisation et la misère d'un important nombre de groupes sociaux couplé au morcellement des terres les plus fertiles de même que l'installation d'une économie agraire dualiste où se creuse dramatiquement un contraste entre le colon et le fellah, opposés de part leur mode d'exercice du métier et la signification même de leur activité. Ainsi, tandis que le colon, soucieux de la productivité de sa terre et s'adaptant au cours des produits agricoles adopte la charrue à disque et le tracteur à chenille, le fellah se considérant comme le gardien d'une terre avec laquelle il entretient un rapport magico-religieux, reste fidèle à l'araire en bois et à l'attelage animal non seulement faute de moyens mais aussi par refus de convertir son mode cultural (Rivet, 2002).

Finalement l'accaparement par les français des bonnes terres du Nord et du littoral et l'amélioration de leur productivité par la modernisation des techniques agricoles creusa les fossés régionaux et engendra un gonflement démographique sur le littoral, alimenté par un exode rural massif et continu.

#### **4.2 L'après-indépendance : poursuite du mécanisme de marginalisation**

Les sociétés rurales du Sud ont connu à partir des années 1950 des phénomènes perturbants qui se sont accélérés pour atteindre leurs apogées durant les années 1960 et 1970. En Tunisie, il s'agit principalement des mécanismes d'urbanisation accélérée, de perturbation des anciens modes de vie (sédentarisation des nomades), d'intensification des systèmes productifs et de surexploitation des ressources naturelles (Picouet, 1997). L'identité agricole et plus généralement rurale entra en crise et les formes d'exploitation et d'usage du milieu naturel ou anthropisation n'étaient plus en cohérence avec les ressources naturelles, d'où l'avènement des problématiques environnementales en lien avec le déséquilibre parvenu (désertification, déforestation, épuisement des ressources en eau, pollution etc.).

En outre, la succession des politiques publiques agricoles et rurales jusqu'aux années 1970 eurent des effets sur les zones défavorisées. La Tunisie fraîchement décolonisée entame la construction de son Etat-nation et la mise à niveau des principaux secteurs productifs principalement l'agriculture. Elle procéda alors au développement de son secteur agricole à travers les différents programmes de développement (années 50-70) qui continuaient à différencier les espaces à partir de leurs potentialités agricoles au lieu de venir en appui aux zones rurales à problèmes. De la sorte, faute de pouvoir mettre en place des projets de développement agricole dans les zones difficiles, on a imaginé avec l'appui de la banque mondiale des projets de développement rural et de lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que les zones favorables et déjà dotées en facteurs de production voient leur compétitivité économique s'accroître au même moment que les zones difficiles ne peuvent que tenter, avec les projets de développement rural qui leurs sont assignés, d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants et de garantir un minimum de développement indispensable pour la survie de leurs systèmes de production. Force est de constater que les programmes de développement mis en place étaient souvent les prolongements de leurs semblables dans les pays du Nord ou alors les héritiers des logiques adoptées au temps de la colonisation. De fait, les politiques rurales de l'après indépendance ont repris les interventions à caractère social (amélioration des habitats, de l'infrastructure rurale et des conditions de vie en général) et les mesures de modernisation agricole (amélioration des techniques agricoles pour des rendements meilleurs) de la colonisation et il a fallu attendre la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel et l'intervention des organismes de l'aide internationale pour voir émerger des stratégies de développement rural visant l'installation d'un développement plus endogène et plus ancré aux territoires.

Pour illustrer ce constat valable dans l'ensemble des pays du Maghreb, Bessaoud O. (1997) affirme que *« dans le même temps que l'on dénonçait, au sens moral et politique, la domination coloniale et de l'Occident, l'on consommait ou échangeait les produits matériels qu'elle lègue et l'on évoquait avec nostalgie le « modèle » d'agriculture qu'elle a fabriqué. L'aliénation est encore plus concrète et plus forte lorsque l'on constate que toutes les réformes de politique agricole [...] seront construites en référence à ce modèle ».*

En parallèle à la concentration de l'agriculture dans les zones les plus productives, un autre phénomène caractéristique de cette période devrait être signalé. Il s'agit de la littoralisation économique, particulièrement aigue dans le Sahel et les agglomération du Nord et du Sud à travers le développement de l'industrie et du secteur touristique. Le développement du

tourisme balnéaire de masse et la concentration côtière de l'industrie, provoque la concentration de la population et des investissements dans les régions littorales au détriment des régions intérieures. Se forme alors une côte hautement peuplée et un intérieur à dominante rurale « déshérité » et marginalisé.

Nous proposons dans ce qui suit de dresser un état des lieux des zones difficiles tunisiennes qui adopte comme entrée les disparités régionales et la manière selon laquelle les politiques d'aménagement et les politiques de développement rural ont contribué à l'installation progressive de la précarité socio-économique dans ces espaces.

### **5. La Tunisie utile et la Tunisie défavorisée : disparités et inégalités régionales**

A la veille de l'indépendance du pays en 1956, le système spatial de la Tunisie était marqué par deux déséquilibres majeurs: un clivage nord-sud et un déséquilibre est-ouest.

La Tunisie constitue un pays de transition orbioclimatique où les disparités naturelles sont essentiellement nord-sud. Ce clivage lié aux conditions climatiques, met en opposition « la Tunisie utile » et la « Tunisie aride et semi-aride du Centre et du Sud » (Belhedi, 1999). Dans ce contexte, le Nord plus riche que le Centre steppique et le Sud désertique offre des potentialités naturelles importantes principalement des sols riches, un couvert végétal plus fourni et des ressources hydrauliques importantes. Le Nord, domaine de la céréaliculture, de l'oliveraie et du vignoble accueille pendant la période coloniale une main d'œuvre considérable du Centre et du Sud du pays qui excepté le Sahel, Sfax et les oasis, étaient le domaine privilégié du nomadisme et du semi-nomadisme (Bennasr, 2012). La mainmise coloniale sur les terres des tribus a accéléré ce flux d'exode vers les grandes villes du Nord et du Sahel. L'occupation coloniale principalement agricole a en effet renforcé le clivage en s'accaparant des meilleurs sols dans le Nord tellien et en développant un peuplement au service de cette colonisation agricole. La crise dans laquelle s'est trouvée la campagne suite à la mainmise sur les terres des tribus a fait perpétuer le mouvement de mobilité vers les villes du Nord jusqu'à la veille de l'indépendance.

Si le clivage nord-sud est essentiellement une œuvre coloniale, le déséquilibre est-ouest remonte quant à lui à des périodes plus anciennes. La primauté du commerce maritime et l'écllosion du commerce saharien au XVI<sup>e</sup> siècle, a fait des villes du littoral les interfaces d'une « mondialisation primitive ». L'économie coloniale s'est appuyée sur ces villes pour continuer le drainage des ressources de l'intérieur mais aussi pour accentuer la déchéance de l'ancienne capitale musulmane Kairouan et renforcer la « macrocéphalie » tunisoise (Rivet, 2002). En

1956 à la veille de l'indépendance, le littoral tunisien dont la largeur dépasse à peine les 30 Km était déjà occupé par plus de 51% de la population nationale. Un fait que Signoles (1985) interprète de la manière suivante « *Ces variations dans la répartition spatiale de la population s'expliquent à la lumière d'un héritage territorial colonial : fonctionnement extraverti du système urbain, macrocéphalie de la capitale, prépondérance des villes ports, sous-équipement de certaines zones demeurées en marge, etc* ».

Après l'indépendance, la Tunisie avait misé sur l'agriculture pour jouer le rôle prépondérant dans le développement économique du pays. L'idée était la prééminence du secteur agricole et la nécessité de mobiliser son surplus. Pour intégrer ce secteur à l'économie nationale, il a fallu mettre en œuvre différents moyens techniques et entamer une réforme des structures agraires. Cette dernière s'est faite par une fusion du secteur traditionnel et de l'ancien secteur colonial dont la nationalisation fut parachevée par la loi du 12 Mai 1964.

La fusion des deux secteurs s'est traduite par la création de coopératives de production<sup>11</sup>. Le jeune Etat indépendant cherchait ainsi, pendant cette période, à assurer un certain équilibre entre les régions et ce, en installant des zones industrielles dans les régions marginales qui en étaient dépourvues. A travers cette politique, les matières premières autrefois exportées à l'état brut étaient valorisées dans des usines installées dans le Nord-ouest, le Centre-ouest et le Sud du pays (Elloumi, 2006). Cette politique appliquée pendant la première décennie après l'indépendance, a été remplacée, pendant la seconde, par une autre basée sur l'insertion du pays dans la Division Internationale du Travail (DIT)<sup>12</sup>.

Dans ce nouveau schéma, le rôle principal que jouait l'agriculture était la fourniture des produits de base pour les masses urbaines. La priorité était en effet donnée à l'industrie manufacturière située dans les milieux urbains ce qui se traduisait par la régression relative de la part de l'agriculture dans les investissements globaux qui est passée de 22.4% en 1965-1968 à 13.3% en 1973-1976. Par ailleurs, La division internationale du travail, était

---

<sup>11</sup> De 1962 à 1969: Il s'agit de la période de "coopérativisation" sous le gouvernement de Ben Salah qui a fait le choix de l'industrialisation du pays. Au niveau de l'agriculture, l'idée était d'intégrer les petites et moyennes exploitations aux grands domaines récupérés de la colonisation. L'objectif de modernisation visait, d'une part, le dégagement d'un surplus du secteur agricole qui sera versé pour financer les projets industriels, et d'autre part, la mise en place d'une infrastructure minimale (Abaab *et al.*, 2000). Cette politique s'est soldée par un échec et a été abandonnée dès le début des années soixante-dix avec le rejet de la politique de collectivisation.

<sup>12</sup> La division internationale du travail désigne que les pays se spécialisent dans des productions particulières : ils ne fabriquent pas tous la même chose et, de ce fait, échangent entre eux leurs productions. Cette spécialisation de pays repose sur les avantages comparatifs des uns et des autres du moins en théorie. On peut dire que les pays se sont divisés le travail, d'où l'expression. La DIT s'accompagne évidemment du développement des échanges internationaux et est basée par conséquent sur l'industrie exportatrice et notamment sur la sous-traitance. (<http://brises.org/notion.php/Division-internationale-du-travail>)

principalement appliquée aux grandes exploitations pour la production des produits agricoles non traditionnels (fruits, légume, etc.). Ces exploitations profitèrent des crédits et des subventions de l'Etat pour s'équiper et s'étendre par la location des terres et la réalisation des travaux par des entreprises. Les petites exploitations, situées dans les zones marginales et spécialisées dans les productions traditionnelles (céréales, huiles d'olive et produits de l'élevage), étaient de ce fait délaissées et voyaient leurs rendements et productions stagner (Elloumi, 1997).

**Tableau 3.** Bilan des principaux faits politiques et économiques des deux premières décennies post-indépendance de la Tunisie

Période	Orientation politique	Doctrines économique et agricole	Résultats
1962-1969	Socialisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Collectivisation</li> <li>*Création des coopératives agricoles</li> <li>*Réduction du champ de l'initiative privée</li> </ul>	Abandon sous la pression des commerçants et des gros et moyens agriculteurs
1970-1980	Libéralisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Réhabilitation du secteur privé et législations incitatives pour les investissements privés</li> <li>*Priorité accordée aux activités industrielles et de sous-traitance</li> </ul>	<p><u>Crise généralisée et multidimensionnelle:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Universitaire</li> <li>*Syndicale: grève générale de l'UGTT<sup>13</sup> en 1978,</li> <li>* Politique: en raison du système autocratique et par la répression des mouvements politiques d'opposition,</li> <li>*Religieuse: montée de l'islamisme</li> </ul>

Source: Labiadh (2017)

<sup>13</sup> Union Générale des Travailleurs Tunisiens

A partir des années 1980, les politiques vont permettre l'orientation des investissements vers les zones déjà dotées en équipements, avec un but de rentabilité immédiate. Aussi, malgré le lancement depuis 1987 d'un grand nombre de programmes et actions de développement rural, pour contrer les effets négatifs de la libéralisation, accompagner les mutations économiques qu'elle a induit et assurer une gestion plus durable des ressources naturelles, les déséquilibres régionaux n'ont pas cessé de s'aggraver et l'exode rural s'accéléra.

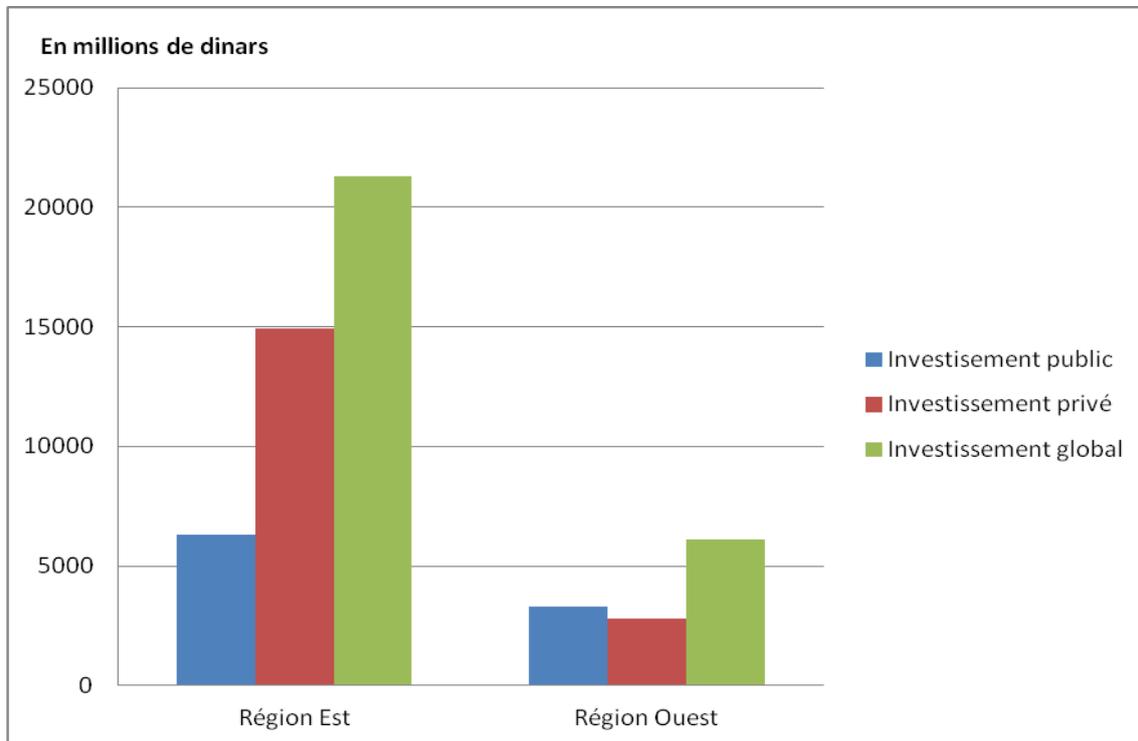
Dans la même lignée, les interventions des pouvoirs publics pour le développement des régions les moins loties sont limitées et prennent souvent la forme de petits projets caractérisés par l'application d'actions diverses relevant d'un catalogue classique et d'une « *approche misérabiliste qui s'inscrit dans une optique de sauvetage* », pour reprendre l'expression de Chedli Ayari<sup>14</sup>, plutôt que d'une vision prospective et efficiente.

En effet, comme partout dans les pays du Sud, les politiques macro-économiques et sociales tunisiennes se sont concentrées dans les zones dites « utiles », favorablement dotées en ressources. Accompagnées d'une littoralisation des activités et des agglomérations urbaines, ces politiques continuent à creuser les déséquilibres régionaux et à accentuer les disparités territoriales (Bessaoud, 2006). Aussi, la politique d'affectation des investissements entre les régions, au lieu de rechercher à corriger ce déséquilibre et à consolider le développement sur tout le territoire et pour toutes les catégories, n'a fait que renforcer les disparités régionales par des choix politiques toujours au détriment des zones intérieures. Les travaux de Domecq et Regnault (1990) et Métral (2003) montrent qu'il existe une concentration importante de l'investissement privé et public dans les régions du littoral qui est essentiellement l'œuvre des plans de développement quinquennaux, caractérisés par la prédominance des investissements publics en faveur des régions du Nord et de l'Est au détriment des régions reculées de l'Ouest du pays. La faiblesse des investissements publics dans ces régions (Cf. figure 4) influe négativement sur l'implantation des investissements privés en l'absence de l'infrastructure de base nécessaire (réseau routier, éclairage, téléphonie, etc.). Tout cela traduit l'absence d'une équité territoriale en matière de répartition des investissements publics et amplifie le déséquilibre structurel entre le littoral et l'intérieur tout en renforçant l'exode vers les grandes villes notamment la capitale Tunis.

---

<sup>14</sup> Enseignant universitaire et ancien ministre sous l'ère Bourguiba.

**Figure 4.** Investissement dans les régions Est et Ouest de la Tunisie pendant le dixième plan de développement économique (2002-2006)



Source: Labiadh (2017)

Les régions de l'ouest sont également les moins équipées en infrastructure de base et affichent en 2004 les taux les plus faibles pour plusieurs indicateurs: fourniture d'eau potable communale et rurale, densité téléphonique, nombre d'institutions de l'enseignement supérieur et nombre de lits dans les hôpitaux (Hamdi et Omri, 2011).

**Tableau 4.** Indicateurs de l'infrastructure de base dans les régions tunisiennes (2004)

Régions	Nord-est	Centre-est	Nord-ouest	Centre-ouest	Sud
<b>Indicateurs</b>					
<b>Taux de branchement des ménages en eau potable</b>	98.1	99.8	88	92.9	99
<b>Taux de ménages ruraux desservis en eau potable</b>	94.4	99.4	80.6	89.5	99.7
<b>Densité téléphonique (lignes par 100 habitants)</b>	96	88.4	50.2	43.3	78
<b>Nombre d'institutions de l'enseignement supérieur</b>	74	53	15	11	25
<b>Nombre de lits dans les hôpitaux</b>	7234	4695	1952	1636	2373
<b>Taux d'analphabétisme</b>	20.7	17.2	31	31.2	20.1

Source: INS (2005)

Dans les points suivants, les disparités régionales seront analysées selon une approche spatio-temporelle qui retrace l'évolution des politiques d'aménagement du territoire national et celles du développement rural et conclu sur leur contribution à l'installation d'une dichotomie spatiale double entre d'une part la « Tunisie utile » et la « Tunisie défavorisée » et d'autre part le rural et l'urbain.

## 6. Politiques d'aménagement du territoire et déséquilibre régional

Trois schémas d'aménagement du territoire national se sont succédés depuis l'indépendance pour aboutir à la division de l'espace tunisien en sept grandes régions formées par un regroupement de gouvernorats aux limites administratives précises, suivant deux axes : un axe Nord/Centre/Sud et un axe Est/Ouest: la capitale Tunis et ses périphéries (le Grand Tunis), le Nord-est, le Nord-ouest, le Centre-est, le Centre-ouest, le Sud-est et le Sud-ouest.

Le tableau ci-après récapitule les trois phases de l'aménagement du territoire tunisien qui sont à l'origine de la configuration actuelle de l'espace national.

**Tableau 5.** Evolution des programmes d'aménagement du territoire tunisien et découpage régional

Période	Contexte et principes fondamentaux	Découpage régional résultant
<p><b>Pré-coloniale et coloniale</b></p>	<p>Avant la période coloniale, la Tunisie était découpée en 70 <i>Caïdats</i> dont le chef, le <i>Caïd</i>, avait une fonction essentiellement fiscale. A l'intérieur des <i>Caïdats</i> se trouvent les <i>Macheikhats</i> à la tête desquelles le <i>Cheikh</i> assure le lien entre la population et le pouvoir local. La colonisation française a gardé cette même structure tout en opérant deux changements importants. Le premier consiste au passage de la notion de division ethnique correspondant à la tribu à celle de circonscription territoriale, le deuxième concerne la réduction du nombre de <i>Caïdats</i> en 36 et leur mise sous tutelle de contrôleurs civils français (Martin, 2003).</p>	<p><i>Caïdats</i> découpées en <i>Macheikhats</i>.</p>
<p><b>1956-1985</b></p> <p>Premier programme d'aménagement du territoire national par le ministère de l'économie nationale de l'époque (1973)</p>	<p>*Période de libéralisation économique après l'abandon en 1969 de l'expérience des coopératives.</p> <p>*La régionalisation est considérée comme la base de l'aménagement du territoire et mise en place le 21 Juin 1956 d'un système qui organise son administration. Ce système supprime les charges des Caïds et les remplace par les gouverneurs, les secrétaires généraux et les délégués.</p> <p><b>*Le système urbain</b> est l'élément central dans l'organisation de l'espace.</p> <p>*Politique de développement rural et d'équipement des campagnes.</p>	<p>Découpage sous forme de « grands ensembles régionaux »: ensemble régional de Tunis, du Nord-ouest, du Centre et du Sud.</p> <p>Création de 14 gouvernorats avec l'indépendance et de 5 autres à l'intérieur du pays en 1974.</p>

<p><b>1985-1995</b></p> <p>Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT, 1985)</p>	<p><b>*réduire les déséquilibres</b> existants entre le littoral et l'intérieur du pays, d'une part et la capitale et le reste du pays d'autre part.</p> <p>*L'atteinte de l'équilibre régional passe par le maintien des populations rurales dans leurs régions d'origine.</p> <p>*Assurer l'intégration du territoire national via un ensemble de mesures dont l'égalisation des avantages offerts aux entreprises et aux ménages sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>Découpage en 6 régions autour des métropoles reflétant le gradient Nord/Sud et Littoral/Intérieur:</p> <p>*3 régions littorales: Le Nord-est, le Centre-Est et le Sud-est</p> <p>*3 Régions intérieures: Le Nord-ouest, le Centre-ouest et le Sud-ouest.</p>
<p><b>1996-nos jours</b></p> <p>Le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN de 1996)</p>	<p>Contexte de mondialisation, d'ouverture des marchés et d'accroissement de la concurrence mondiale.</p> <p>*Rejet de l'objectif de l'équilibre régional du schéma de 1985 et nécessité de miser sur les espaces les mieux pourvus pour faire face à la concurrence internationale.</p> <p>*La grande orientation est la durabilité et l'efficacité de l'espace national</p> <p><b><u>Métropolisation-Compensation:</u></b> la concentration des populations, des fonctions économiques, politiques et stratégiques dans les métropoles. Le pays réduit à sa seule capitale (métropole internationale) et métropoles régionales (villes de Sahel) qui concentrent tous les efforts d'équipement et d'infrastructures. Quant à la compensation, elle se traduit par un ensemble de mesures visant à atténuer les effets sociaux de la métropolisation et les contraintes environnementales qu'elle pourrait engendrer.</p>	<p>Découpage en 7 régions : Aux 6 régions décrites par le SNAT de 1985 s'ajoute la métropole de Tunis. Chaque région englobe un ensemble de gouvernorats:</p> <p>*Les gouvernorats de Tunis, Ariana, Ben Arouss et Manouba pour la métropole Grand Tunis,</p> <p>*Les gouvernorats de Bizerte, Nabeul et Zaghuan pour la région Nord-est,</p> <p>*Les gouvernorats de Jendouba, Béja, Kef, Siliana pour la région Nord-ouest,</p> <p>*Les gouvernorat de Mehdiya, Sousse, Monastir et Sfax pour le Centre-est,</p> <p>*Les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine et Kairouan pour le Centre-ouest,</p> <p>*Les gouvernorats de Médenine, Gabes et Tataouine pour le Sud-est,</p> <p>*Les gouvernorats de Kebelli, Tozeur, Gafsa pour le Sud-ouest</p>

Source: Labiadh (2017)

Après quatre décennies de politiques de développement et d'aménagement du territoire, les disparités spatiales héritées de la colonisation et accentuées par l'ouverture à la mondialisation continuent à exister. Le système spatial tunisien, dans ses grandes caractéristiques, reflète bien le modèle classique « centre-périphérie » élaboré par John Friedmann. Historiquement, ce système est un produit de la colonisation française et n'a été que légèrement modifié depuis l'indépendance en 1956 (Moudoud, 1985).

Pire encore, en absence d'une doctrine d'ensemble, l'écart entre le littoral et l'intérieur ne cesse de se creuser. Le nouvel ordre spatial, qui privilégie les lieux les mieux situés, les activités et les secteurs les plus ouverts sur l'extérieur, est en train d'accroître les déséquilibres régionaux, tout en créant de nouveaux problèmes environnementaux et socio-économiques. En outre, la politique de métropolisation où la capitale Tunis, la ville de Sfax et les grandes villes de Sahel (Sousse, Monastir) occupent le devant de la scène est devenue source d'iniquité et d'inefficacité (Davezies et Estèbe, 2007).

La stratégie de saupoudrage et de rattrapage suivie par l'Etat dans l'intérieur du pays, dans un souci de déséquilibre régional se manifeste par des actions ponctuelles d'assistance et de compensation des écarts engendrés par le développement économique sur le littoral et non par des interventions à effets concrets et durables sur la croissance et la prospérité économique.

Aujourd'hui, les inégalités régionales que quatre décennies d'aménagement du territoire n'avaient pas réussi à atténuer (Dhaher, 2010) font émerger « trois Tunisie » (Grasland *et al.*, 2011) où les disparités s'inscrivent comme une véritable discontinuité territoriale et le développement se fait à différentes vitesses.

- La Tunisie métropolitaine centrale (Tunis, Sfax, Sousse et Monastir): Il s'agit du groupe le plus privilégié à haut niveau d'éducation et de développement économique et social. La métropole de Tunis qui s'étend de Bizerte au Nord à Hammamet au Sud où se concentrent les activités, les infrastructures et la fortune l'emporte sur les autres métropoles régionales qui devaient résoudre d'énormes problèmes affectant leur compétitivité et durabilité (pollution, sous équipement..). Il faut souligner que la théorie de pôles de croissance de l'économiste français Perroux<sup>15</sup>, très populaire et très utilisée dans le monde, était à

---

<sup>15</sup> Cette théorie postule que la croissance n'apparaît pas uniformément dans l'espace, mais se concentre plutôt en pôle ou en zone de croissance dont les effets se diffusent sur l'économie immédiate. Perroux l'exprime de la manière suivante, "le fait, grossier mais solide, est celui-ci: la croissance n'apparaît pas partout à la fois; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance, avec des intensités variables; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie" (Perroux, 1961). L'avènement de la théorie des pôles a marqué un changement important dans l'approche classique du développement économique, car selon cette conception, "la vie économique ne résulte pas de l'action d'agents isolés en situation de concurrence,

l'origine des villes-pôles en Tunisie dès la colonisation et jusqu'aux années de l'après-indépendance. Toutefois, ce processus d'agglomération n'a pas permis, comme stipulée par la théorie de Perroux, une diffusion du développement et des effets d'entraînement puisque la croissance économique demeure largement concentrée dans les pôles et marque l'environnement social par des différences importantes dans les conditions de vie, le bien-être et les services offerts aux habitants.

- *La Tunisie semi-périphérique du littoral et du Sud* où le développement se base sur l'industrie (ville de Gabes) et le tourisme (Djerba-Zarzis). D'autres villes de cette catégorie sont plus vulnérables face au chômage et aux reconversions (l'exemple de Gafsa et la crise de son bassin minier).
- *La Tunisie périphérique rurale et ruralisée* de l'intérieur sans accès direct au littoral et complètement dépourvue d'atouts touristiques et industriels. Elle cumule tous les handicaps et les plus faibles niveaux d'éducation, d'équipement et d'ouverture sur l'international. Dans cette Tunisie difficile, le phénomène d'exode migratoire est frappant. Il importe toutefois de distinguer à l'intérieur de cette catégorie la région du nord (gouvernorats de Jendouba, Kef, Béja, Siliana et Zaghouan) qui a connu assez tôt le flux migratoire vers Tunis au point de perdre une grande partie de sa vitalité démographique et la région du sud (gouvernorat de Kasserine, Kairouan, Sidi Bouzid) où le phénomène migratoire vers la côte est intervenu plus tardivement ce qui fait d'elle aujourd'hui le dernier réservoir de la jeunesse tunisienne dans un pays en pleine route de vieillissement démographique.

**Figure 5.** Typologie socio-économique de la Tunisie en 2004



Carte réalisée par Timothée Giraud (CIST)

Remarque: les indices 1 et 2 associés aux catégories de régions désignent une variante plus dynamique pour le premier et plus de vulnérabilité pour le deuxième.

La stratégie de métropolisation et de littoralisation adoptée par l'Etat tunisien met la grande partie du pays dans une position de marginalisation et de sous-développement socio-économique par rapport à la capitale Tunis et les grandes villes du Sahel (Belhedi, 1999). Entre une Tunisie où se concentre la majeure partie des activités économiques et de la population, et une autre où le tissu économique est faible et l'espace est beaucoup moins peuplé l'écart se creuse et devient avec le temps de plus en plus irrattrapable. On reviendra

avec plus de détails, dans le troisième chapitre, sur les conditions difficiles qui sévissent dans la Tunisie de l'intérieur et qui étaient incontestablement à l'origine du déclenchement de « la révolution du jasmin ». Mais avant cela, il faut revenir sur le phénomène de marginalisation rurale en Tunisie qui a contribué au déclassement d'un nombre important de zones dans la partie intérieure du territoire national.

### 7. Marginalité et retard de développement : deux phénomènes ruraux

Au profond déséquilibre régional décrit précédemment, s'ajoutent des disparités entre le milieu rural et le milieu urbain aussi importantes. Ainsi, comme le montrent les résultats des enquêtes réalisées tous les cinq ans par l'Institut National de la Statistique tunisien, le rural qui représente aujourd'hui près de deux tiers de la superficie totale du territoire national, demeure largement en retard par rapport à l'urbain et affiche à ce propos les données socio-économiques les moins performantes. Quelques unes sont rapportées dans le tableau ci-après.

**Tableau 6.** Quelques chiffres clés sur le rural et l'urbain en Tunisie

	Milieu urbain	Milieu rural
Taux de pauvreté (%)	1.9	7.1
Dépense annuelle moyenne par personne (dinar)	2171	1820
Taux d'accès à l'eau potable (%)	98.3	53

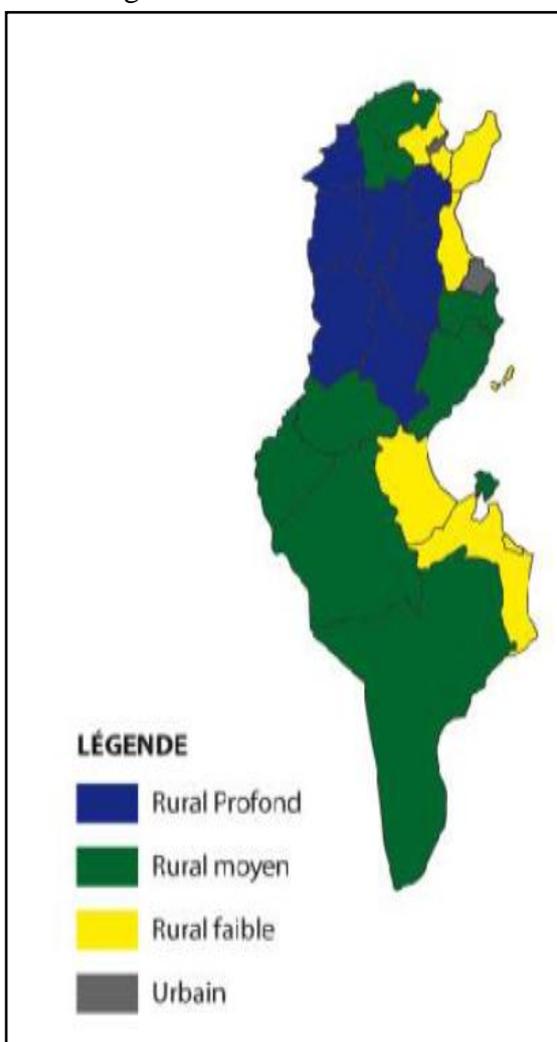
Source: INS (2005)

Les estimations de la banque mondiale vont dans le même sens que les données de ce tableau et stipulent que la pauvreté en Tunisie a toujours été un phénomène rural. De ce fait, malgré un recul du taux de pauvreté national, passé de 22% en 1975 à 3.8% en 2005, celle-ci demeure nettement plus accentuée en milieu rural, 7.1 contre 1.9% en milieu urbain.

En 1996, A. Belhedi a effectué une analyse approfondie des niveaux de développement de différentes régions tunisiennes. Pour ce faire, il s'est basé sur les indicateurs socio-

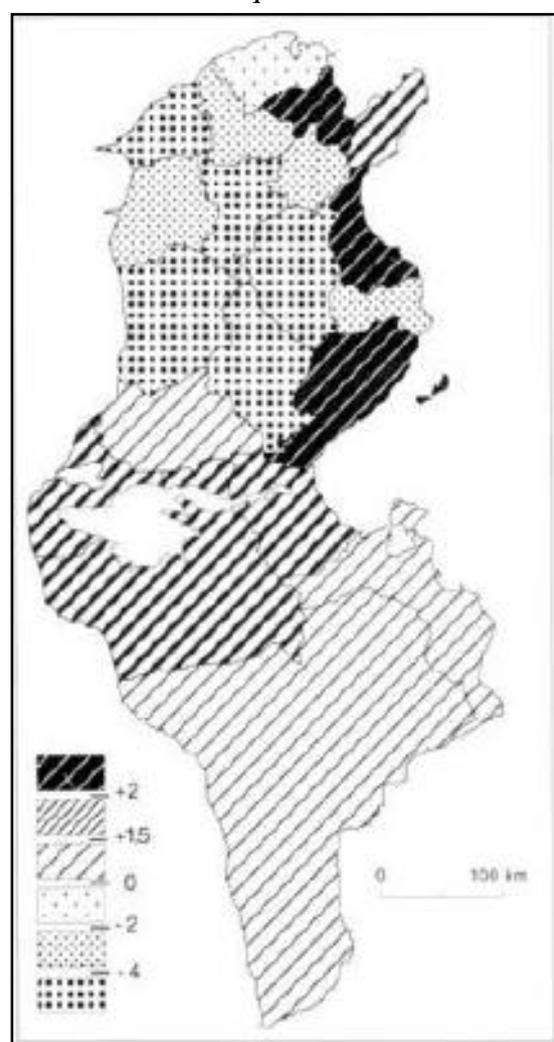
économiques suivants: la desserte d'eau potable, l'électrification, la dépense personnelle annuelle, la part des logements rudimentaires, le taux de chômage et l'accès aux TIC. La superposition de cette étude avec une autre menée par le réseau RAFAC (Abaab, 2000) sur le degré de ruralité des gouvernorats tunisiens<sup>16</sup>, confirme la concentration du retard socio-économique dans les régions rurales profondes situées dans la partie ouest du Nord et du Centre du pays. Les deux cartes ci-après exposent cette réalité avec un rural profond caractérisé par les taux de développement socio-économiques les plus bas (-4 et -2).

**Figure 6a .** Degré de ruralité des gouvernorats tunisiens



Source: Abaab (2000)

**Figure 6b.** Taux de développement socio-économiques en Tunisie



Source: Belhedi (1996)

<sup>16</sup> Pour obtenir une typologie des régions selon leur degré de ruralité, les auteurs ont mobilisé les quatre indicateurs suivants: taux de population rurale (habitant le milieu non communal), taux de l'emploi rural agricole, la dispersion (population à 2 Km d'une école primaire) et l'équipement pour l'eau potable.

Cet état de lieu incite à une lecture géographique qui interroge les politiques rurales adoptées par les décideurs pour pallier au retard de développement entre le rural et l'urbain, depuis la période coloniale jusqu'aux années de l'indépendance. Ces politiques visent la promotion de l'espace rural et l'atténuation de la fracture multidimensionnelle (sociale, spatiale, économique, environnementale, etc.) qui s'est progressivement installée, entre lui et l'urbain et qui ne cesse de devenir un véritable problème d'ampleur spatiale et temporelle.

### **7.1 Le développement rural: longue évolution et bilan contrasté**

Le développement rural en Tunisie a fait depuis l'indépendance l'objet de programmes divers mis en place par l'Etat. Ces programmes ont concerné l'ensemble des régions particulièrement les plus défavorisées. D'une manière générale, les politiques rurales tunisiennes ont été influencées par les grandes tendances économiques mondiales et sont passées d'une forme administrée descendante à une forme plutôt participative, dans le cadre d'une déconcentration forte et d'une décentralisation plus ou moins effective.

Les premières expériences de développement en Tunisie ont négligé le secteur agricole et ce, au vu de son caractère marginal et morcelé hérité de la période coloniale. Les politiques de l'après-indépendance profitèrent en premier lieu aux secteurs touristique et industriel comme le reflètent les montants d'investissement publics réservés à ces deux secteurs en comparaison avec ceux réservés à l'agriculture. Ce choix négligeant le secteur agricole et par la suite le monde rural a été remis en cause suite à la prise de conscience de l'importance de l'agriculture dans la fixation et la sédentarisation de la population et l'atténuation des flux migratoires impactant les espaces urbains et creusant donc davantage l'écart entre la Tunisie rurale et la Tunisie urbaine. A partir de là, le développement rural commence à gagner de l'importance et différents programmes lui ont été consacrés.

#### **7.1.1 De l'indépendance aux années 1970: Intégration de l'agriculture et période collectiviste**

Conscient du rôle important que peut jouer le secteur agricole dans la fixation de la population rurale notamment dans les régions du Centre et du Sud, le jeune Etat tunisien a déployé les efforts après l'indépendance du pays pour relancer l'agriculture en optant pour une politique accordant une place primordiale à ce secteur à côté de l'industrie et du tourisme, ayant profité des premières actions de développement postindépendance. Les décideurs ont alors adopté une politique agricole qui devrait générer des revenus suffisants afin de permettre aux ruraux

des conditions de vie décentes mais aussi des surplus satisfaisants pour asseoir les bases d'un appareil productif moderne et établir un certain équilibre entre les secteurs, les régions et les catégories sociales. L'idée était la « tunisification » de l'appareil de production et la sédentarisation des anciens agropasteurs nomades, qui jusque là pratiquaient le pastoralisme sur des vastes parcours collectifs avec une gestion collective de la terre et des ressources naturelles.

« *La tunisification de l'héritage colonial* » (Abaab et Elloumi, 1995) s'est faite selon la conception marxiste du développement fondée sur la nationalisation et a touché particulièrement le secteur industriel par l'adoption d'une approche économique basée sur l'industrialisation de l'import-substitution où le développement passe par les forces productives locales industrielles et agricoles avec surtout des productions vivrières et manufacturières destinées au marché local. Les industries furent implantées partout sur le territoire national et intégrèrent même les zones rurales de la marge sous forme de grandes usines de production : la cellulose à Kasserine, la sucrerie raffinée à Bèjà, la société nationale de liège à Tabarka et le tabac à Kairouan. Le secteur industriel a bénéficié de 30% des investissements publics dans la période allant de 1962 à 1969. Durant cette période, le gouvernement de Ben Salah avait parié sur l'industrialisation du pays par la création des pôles industriels régionaux. Mais cette politique de concentration et de spécialisation des activités économiques par la création de grosse unités industrielles pour combler le « vide industriel » de la Tunisie intérieure n'a pas donné les résultats escomptés. En effet, ces unités ont créé peu d'emplois avec une faible intégration à leurs régions, en amont comme en aval. Tel fut le cas des deux « cathédrales dans le désert » : la sucrerie de Bèjà et l'usine de pâte à papier de Kasserine (Moudoud, 1985).

Sur le plan agricole, l'instrument retenu fut celui de la fusion du secteur traditionnel et de l'ancien secteur colonial sous formes de coopératives de production dont la dimension, arrêtée à environ 500 ha, devrait permettre une meilleure mise en œuvre de la mécanisation. Cette politique collectiviste s'est soldée par un échec avant d'être abandonnée dès le début des années 70. L'explication de cet échec se trouve dans le fait qu'il s'agissait d'une « coopérativisation forcée » (Elloumi *et al.*, 2007) qui consistait à prendre les terres de moins de 40 hectares aux paysans et les fusionner avec les vastes terres du domaine colonial. La transformation des structures agraires qui en a découlé a contribué à la rupture de l'ancien équilibre de l'économie de subsistance produisant une baisse de niveau de vie et une propagation de la misère dans le milieu rural (Mezghenni, 2002).

Le modèle coopératif avait pour unique but la modernisation et l'intensification de l'agriculture par l'introduction du paquet technique afin d'engendrer le surplus économique requis par l'industrialisation. Autrement, on modernisait l'agriculture pour servir les autres secteurs économiques. Au final, ce mouvement n'a pas répondu à ses objectifs et a généré d'autres conséquences telles que la perte d'identité du petit exploitant, l'augmentation continue de l'exode rural et la détention de la plupart des terres par les grands exploitants (Boughanmi, 1997).

Dans le cadre de cette politique, les projets de développement rural avaient une forme administrée et faiblement participative. Il s'agissait principalement de programmes de lutte contre la pauvreté et le chômage concrétisés à travers des grands chantiers à vocation sociale. Ces chantiers changeront par la suite de nom pour devenir des « chantiers de lutte contre le sous-développement » venant en appui aux exclus des coopératives de production et aux paysans sans terres, en visant à les insérer dans l'économie nationale.

La période des années soixante était déterminante dans le développement en Tunisie. En effet, il y avait un début d'expansion du secteur industriel mais aussi touristique au dépens d'un secteur agricole fragilisé et handicapé. L'espace rural continue à se vider de sa population, l'exode devient un phénomène alarmant et prend des proportions assez inquiétantes, favorisé à la fois par les conditions internes du milieu rural (effet de répulsion) et par le développement de l'industrie et donc de perspectives d'emploi en milieu urbain, ainsi que des conditions de vie meilleures (Elloumi, 2006).

Le rural, déjà fragilisé par les politiques coloniales, a donc connu sa première crise postcoloniale entre les années 1950 et 1970. L'incapacité d'y concevoir des politiques économiques adéquates a affaibli la capacité d'adaptation de sa population aux bouleversements extérieurs dont principalement la marche rapide et continue du pays vers la modernisation et l'économie de marché.

### **7.1.2 Entre 1970 et 1984: Politique administrée et entame du libéralisme**

La politique de développement, jusque là adoptée, laissait peu de place au développement rural et pour l'agriculture, ce fut l'abandon au profit des autres secteurs. L'Etat procédait à la subvention des produits agricoles à cause de la faiblesse du pouvoir d'achat. Les pouvoirs publics ont même choisi de céder la part la plus importante des aménagements hydrauliques au profit du tourisme et non de l'agriculture (Sethom, 1992). Il en résulta une situation critique vu l'incapacité de l'agriculture de produire plus avec des coûts de production faibles.

Ce n'est qu'à partir de 1973 qu'un programme de développement spécifique au milieu rural voit le jour. Il s'agit du programme de développement régional et d'animation rurale, connu sous le nom de PDR, né dans l'objectif de résoudre les distorsions induites par le retour au libéralisme économique et à l'affectation des investissements en priorité vers les zones et les secteurs les plus rentables. Dans cette vision, la période 1973-1985 a connu un flux d'attribution des terres collectives à des propriétaires privés, ce qui entraîna, selon Lavigne Delville (1998), une meilleure utilisation du travail familial disponible ainsi qu'un accroissement de la productivité globale du secteur agricole. Parallèlement, de nombreuses structures de recherche, de formation et d'encadrement des agriculteurs ont été créées (Institut des Régions Arides, Offices de Développement régional, Office d'Élevage et de Pâturage, Office des Céréales, etc.). De 1973 à 1983, le PDR a profité à environ 30% de la population rurale notamment celle de l'intérieur et du Sud du pays et finança des actions individuelles de type agricole spécifiquement. Toutefois, il n'avait pas réussi à réduire les disparités régionales ni à enrayer l'exode rural qui continua à prendre des proportions alarmantes.

La réorientation de la politique économique du pays dans un sens libéral va donc laisser apparaître des doutes quant à l'efficacité de cette approche. En 1979, un rapport officiel publié par le Comité de réflexion sur l'aménagement du territoire et la décentralisation industrielle (instance officielle créée par le Premier Ministre) reconnaît ainsi l'accroissement des déséquilibres régionaux et admet l'échec des politiques entreprises pour les réduire « *Le mouvement d'industrialisation du pays a donc touché d'abord la région de Tunis, ensuite les autres régions côtières, et le développement de l'agriculture et sa modernisation n'ont pu que freiner le rythme d'élargissement de l'écart qui sépare les régions de l'intérieur du pays des régions côtières mais sans toutefois réussir à renverser la tendance vers l'aggravation des déséquilibres [...] En d'autres termes, si les créations d'emploi continuaient à se répartir régionalement comme elles ont eu tendance à le faire dans le passé, on arrivera très vite à une situation qui pourrait être caractérisée d'explosive* » (République tunisienne, 1979).

Conscients de l'échec du PDR dans l'atténuation des déséquilibres régionaux et sectoriels et de l'ampleur qu'a pris le retard de développement agricole, les pouvoirs publics se résolurent à accorder plus de place au secteur agricole et à adopter pour la première fois une politique de développement rural plus cohérente et plus complète, qui revoit la place de l'agriculture dans le développement des espaces ruraux.

### **7.1.3 De 1984 jusqu'à aujourd'hui: Une période développementaliste marquée par les ajustements structurels**

L'évaluation du PDR au début des années quatre-vingt a souligné les insuffisances et les lacunes de l'approche adoptée jusque là au vu notamment du manque d'intégration des actions conduites et de l'absence de participation des populations cibles. En conséquence, un programme de développement rural intégré (PDRI) a été conçu afin de surmonter ces lacunes, dans un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations rurales des zones d'intervention et d'accroissement de leurs productions et revenus (Dimassi, 1993). Le PDRI a été réalisé en deux générations s'étalant chacune sur dix ans, la première entre 1984 et 1993 (PDRI I) et la deuxième (PDRI II) entre 1994 et 2004.

Force est de signaler que ce programme générateur d'emplois et de revenus ruraux fait partie d'un ensemble de programmes semblables appliqués en Algérie (Politique de Renouveau Rural, Programme Emploi Rural) et au Maroc (projets d'aménagement hydro-agricole, sylvo-pastoral et de développement rural). Ces instruments s'inscrivent dans le cadre général des politiques d'ajustements structurels, de libéralisation et de régression drastique du monopole de l'Etat.

La libéralisation des systèmes de prix et la privatisation des formes d'accès à la terre et aux ressources naturelles ont accentué les différenciations entre les grands et les petits exploitants agricoles incapables, de part leurs moyens financiers modestes, de résister à la concurrence. Dans cette conjoncture de déséquilibre entre systèmes de production et d'enfoncement dans l'iniquité, les programmes de lutte contre la pauvreté, promus par des organismes internationaux (BM, FMI, FAO, BAD, etc.) ont fait leur apparition dans les pays du Maghreb en l'occurrence la Tunisie. Le prescripteur de ces instruments étant le même, leur schéma général, de la conception à l'évaluation, est partout identique.

**Tableau 7 .** Les deux générations du programme de développement rural intégré

	Période	Nombre de projets	Objectifs	Coût total (millions de dinars)	Nombre de bénéficiaires (milliers)
<b>PDRI I</b>	1984-1993	217	Améliorer les conditions de vie des populations rurales déshéritées Accroître la production et les revenus de ces populations et consolider leur emploi	350	200
<b>PDRI II</b>	1994-2004	109	Consolidation des acquis de la première phase avec l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et le renforcement de la sécurité alimentaire	329	197

Source: Labiadh (2017)

La conception du PDRI était réalisée non pas comme un ensemble d'actions sociales sur lequel on tente de greffer certaines actions productives (agricoles notamment) mais plutôt l'inverse c'est-à-dire un paquet d'actions productives principalement agricoles, auquel on intègre les composantes sociales indispensables pour le bien-être de la population (Ounalli *et al.*, 2010). l'intégration apparaît donc entre les actions agricoles et non agricoles d'une part et entre les actions productives et les actions d'infrastructure collective d'autre part.

La deuxième innovation apportée par le PDRI concerne la participation des bénéficiaires à la réalisation des projets dans leurs phases d'élaboration, de financement et d'exécution. Toutefois, cette dimension est restée faible et ce n'est qu'avec la deuxième génération du PDRI (1994-2004) que le concept de participation a été réellement mis en application.

Sur près d'une décennie, la première génération des PDRI va permettre d'intervenir dans un grand nombre de zones rurales et d'installer une certaine dynamique appuyée par une politique de prix favorable aux produits agricoles. Au milieu de l'année 1993, la FAO,

chargée de l'évaluation du PDRI première génération, recommande la mise en œuvre urgente d'une seconde génération de PDRI après le soulèvement des défaillances suivantes : le non encouragement de la participation des bénéficiaires, l'insuffisante implication des services régionaux dans l'élaboration des stratégies de développement de leurs gouvernorats et les insuffisances au niveau du système suivi-évaluation qui devra être initié dans un cadre logique avec des indicateurs objectivement mesurables.

Aussi, à un moment où les conditions de marché deviennent plus dures du fait du retrait progressif de l'Etat du secteur productif (programme d'ajustement du secteur agricole PASA en 1991), l'appui à la petite agriculture devenait crucial afin de permettre aux paysans d'avoir des meilleurs revenus à travers un accès plus facile aux crédits agricoles et un appui à l'intégration aux circuits marchands. De plus, l'amélioration de l'infrastructure rurale (électrification, construction des pistes, centres de santé, écoles, etc.) avait modifié le comportement des populations qui ne pouvaient plus revenir aux systèmes traditionnels de production. Sur la base de ces éléments évaluatifs et du rapport d'achèvement du PDRI I, la formulation du PDRI II préconisait la poursuite de la dynamique créée par la première génération du programme, la définition des stratégies de développement à un niveau régional avec la participation des services régionaux et des bénéficiaires du projet sous la coordination des gouvernorats, et la mise en place d'un système de suivi-évaluation opérationnel. Le concept de participation a été mis en application avec la restructuration de l'administration régionale destinée à accorder plus de pouvoirs aux régions et aux institutions locales. Le nombre d'institutions représentant les populations locales s'était alors multiplié et le programme d'ajustement structurel agricole intervenu en 1991 instaura, outre la politique du désengagement de l'Etat, un changement profond dans la politique d'encadrement des producteurs, en attribuant un rôle effectif aux organisations professionnelles et paysannes.

Les années 1990 ont marqué le début de l'expérience du développement participatif en Tunisie, avec la collaboration des différents acteurs à objectifs et intérêts diversifiés. La pratique développementaliste prend alors une nouvelle tournure qui considère la participation comme l'outil stratégique pour éradiquer le sous-développement en impliquant efficacement les forces et les potentiels humains des échelles infranationales.

➤ **Les ajustements structurels : un coup dur pour l'économie rurale**<sup>17</sup>

Les ajustements structurels, entamés en 1986 sous l'égide du FMI, visaient l'amélioration des équilibres financiers internes et externes et un désengagement progressif de l'intervention de l'Etat par l'encouragement de la privatisation. Un fait particulièrement bouleversant dans les zones difficiles où le secteur économique était déjà peu appuyé. L'Etat s'est retiré de ces espaces réduisant ainsi ses transferts et ses aides pour les activités productives et les zones défavorisées deviennent donc non concernées par les grands programmes de développement où sont privilégiées les régions côtières jugées plus rentables à court terme. Plus grave encore, le désengagement de l'Etat, a provoqué l'étendue des zones à ressources limitées à des zones qualifiées d'intermédiaires<sup>18</sup> où une agriculture relativement performante aurait pu encore exister. Seulement, l'absence de l'appui étatique couplée aux rentes négatives générées en comparaison avec les zones plus riches provoqua le déclassement d'un nombre important de ces zones intermédiaires (Campagne, 1997).

La réduction des dépenses publiques dans le milieu rural, intervenue en 1991 avec le programme des ajustements structurels agricoles, a laissé les populations qui en dépendaient dans une situation des plus difficiles et qui reste encore un fait d'actualité. Dans un ouvrage collectif (Elloumi, 2000), les auteurs tentent de rapporter un remède qui pourrait concourir à soulager cette situation. Leur contribution avance une réflexion sur les risques de désengagement de l'Etat et appelle à un retour plus fort de ce dernier notamment dans les territoires marginalisés. Des transferts de masse doivent se faire vers ces territoires afin de les sortir de l'état de fragilité et de les intégrer progressivement dans la dynamique économique

---

<sup>17</sup> A la fin des années 70, les économies sous-développées entrent en crise. Les balances commerciales étaient déficitaires, la dette extérieure atteignait des records et le service de la dette pesait lourdement sur le budget public, au point que des nouvelles dettes étaient contractées pour s'acquitter du service des précédentes. C'est à ce moment que les décideurs commencent à se rendre compte de l'échec de la politique volontariste jusque là adoptée et la nécessité de la remplacer par une politique plutôt libérale avec une moindre intervention de l'Etat dans les composantes de développement ainsi qu'une plus grande place attribuée à l'acteur privé. Comme ailleurs, l'Etat tunisien s'est vu dans l'obligation de redresser la situation en menant une politique d'ajustement structurel préconisée par le FMI.

<sup>18</sup> Au Nord, les impératifs d'une croissance agricole très rapide étaient à l'origine d'un nombre de dispositifs de la PAC qui permettaient aux Etats de se substituer aux agriculteurs pour financer la modernisation de l'agriculture. Toutefois, la réforme de la PAC en diminuant les flux publics en direction de l'agriculture a provoqué des difficultés énormes dans les zones dites "intermédiaires" (Communauté européenne, 1988) c'est-à-dire les zones qui ne sont ni "défavorisées" ni capables de continuer l'application du modèle dominant de la PAC. Dans le Nord, avec la réforme de la PAC s'est opéré donc un désengagement des "zones intermédiaires". De même dans les pays du Sud, les programmes d'appui à la modernisation de l'agriculture dans les espaces ruraux a profité à un maximum de territoires et permis la diffusion des processus de l'économie globale. Cependant, les coûts excessifs pour les Etats et la crise économique mondiale ont induit l'adoption des ajustements structurels (Campagne, 1997) et la condamnation par la suite de nombreuses zones rurales.

nationale. Seul l'Etat est en mesure d'impulser une dynamique de développement et d'assurer une articulation forte avec le reste du pays. Cette réflexion rejoint celle de Campagne (1997) qui qualifie d'absurde le fait de penser que les zones difficiles peuvent s'autonomiser et prendre en main leur développement sans des versements continus et bien ciblés de la part de l'Etat.

#### **7.1.4 A partir des années 1990: Libéralisation et ouverture sur l'économie mondiale**

L'adhésion de la Tunisie au GATT en 1990, les accords signés avec l'OMC<sup>19</sup> en 1994 et la création d'une Zone de Libre Echange avec l'union européenne en 1996 entraînent l'entrée de la Tunisie dans un processus d'ouverture aux marchés mondiaux. Cette ouverture introduit davantage de concurrence entre les producteurs d'où la nécessité d'améliorer la compétitivité des produits notamment pour le secteur des exportations. D'autre part, la montée en puissance du secteur des produits manufacturés restreint encore plus la place de l'agriculture dans le développement du pays qui s'ouvre désormais à d'autres secteurs tel que l'artisanat, le tourisme et les métiers de service<sup>20</sup>. L'augmentation de la concurrence nécessite, en règle générale, l'adaptation et la transformation des structures agraires et des techniques de production, chose qui remonte à la surface les questions relatives à l'équité et l'égalité de chance; entre les grands producteurs agricoles qui mobilisent davantage de moyens pour exploiter les ressources naturelles communes, et les petits paysans démunis qui se trouvent repoussés vers des ressources réduites et de plus en plus fragilisées (Elloumi, 2013). En plus d'être surexploitée, ces ressources font l'objet d'une mobilisation inégalitaire.

De même que les faits historiques de l'antiquité, les politiques et stratégies de développement rural et des secteurs économiques de la Tunisie moderne ont eu un effet sur la configuration actuelle du territoire national d'autant plus que le pays connaît depuis la révolution de 2011 des changements multi-niveaux et une restructuration de ses différents secteurs productifs. Dans le tableau suivant, nous proposons une récapitulation des politiques de développement rural en Tunisie suivant un enchaînement historique de la période coloniale jusqu'à l'heure actuelle.

---

<sup>19</sup> OMC: Organisation Mondiale du Commerce

<sup>20</sup> La part de l'agriculture, de l'industrie et des services dans le PIB du pays en 2013 sont respectivement 8.6 %, 30% et 61.4 %.

<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/tunisie>

**Tableau 8.** Chronologie des politiques rurales en Tunisie

Période	Nature de la politique	Traits marquants	Apports institutionnels
<b>Période coloniale (1881-1956)</b>	*Politique inégalitaire de mise en valeur des terres et dichotomie « Tunisie utile » et « Tunisie aride »	*Agriculture paysanne de subsistance *Gestion collective des terres et des parcours (nomadisme, pastoralisme) *Main mise coloniale sur les terres des tribus *Morcellement des terres les plus fertiles *Exode rural fort	
<b>Indépendance 1956-1970 <u>La tunisification</u></b>	*Libérale mais qui reste administrée * <b>1962-1969:</b> Politique collectiviste coopérative	*Intégration de l'agriculture dans l'économie nationale et sédentarisation des nomades *Favoriser le développement agricole pour augmenter la production	Coopératives agricoles
<b>1970-1985 <u>Libéralisation et développement local</u> <u>(appui à l'entreprenariat et</u></b>	*Politique administrée et libéralisme économique Politique développementaliste *Programmes gérés au niveau régional à	* <b>1973:</b> lancement du programme de développement rural *Lancement du PDRI I en 1984 *Une agriculture au service de	Création des Commissariats Régionaux de Développement Agricole (CRDA)

<b><u>au secteur privé)</u></b>	partir du PDRI mais toujours une liaison forte avec le centre	l'industrie et du tourisme * Modernisation et compétitivité. *L'exode rural encouragé pour la main d'œuvre industrielle	
<b>1986-2010</b> <b><u>Crises et Ajustements structurels</u></b>	*Politique plus libérale *Ajustements structurels *Environnement économique et politique instable et suites d'évènements de révoltes et revendications	*productivisme et amélioration de la compétitivité (signature d'accords avec l'Organisation Mondiale du Commerce et l'Union Européenne, création d'une zone de libre échange) *Libéralisation des activités agricoles et économiques et désengagement de l'Etat *A partir de 1990: Début d'application de l'approche participative *PDRI II en 1994 *2002: Réforme ministérielle qui charge le ministère de l'intérieur du développement local	Création d'un ensemble d'institutions locales représentatives de la population principalement les Groupements du Développement Agricole (GDA) en 1999 <sup>21</sup> . 1990: Création des offices de développement dans les régions en retard de développement (ODS, ODNO, ODCO) <sup>22</sup> .

<sup>21</sup> Le groupement de développement agricole est une forme d'association rurale à but non lucratif, dotée de la personnalité civile et dont les principales activités tournent autour de la promotion de l'activité agricole en milieu rural (fourniture d'équipement agricole, travaux de conservation des eaux et des sols, formation du capital humain, etc.).

<sup>22</sup> ODS: office de développement du Sud, ODNO: office de développement du Nord-ouest, ODCO: office de développement du Centre-ouest.

<p><b>Décembre 2010- Aujourd'hui</b></p> <p><b><u>Révolution et recompositions multisectorielles</u></b></p>	<p>* Révolution de 2010 aboutie par le renversement du régime Ben Ali</p> <p>* Succession, sur sept ans, de sept gouvernements et cheminement ébranlé vers la deuxième république</p>	<p>Lancement d'un processus d'évaluation, amélioration et innovation politique (dialogue national, élections, activisme et mobilisation de la société civile, revendications sociales, etc.)</p>	<p>Nouvelle constitution, réforme et restructuration profonde de plusieurs secteurs (justice, finance, fiscalité, etc.), remaniements de textes de lois et nouvelles orientations<sup>23</sup>, la question régionale en Tunisie se pose en des termes nouveaux</p>
--	---	--	---

Source: Labiadh (2017)

<sup>23</sup> Le quatrième chapitre apporte plus de détails sur ces éléments.

## **Conclusion du premier chapitre**

En vue d'un développement équilibré, l'Etat tunisien a longtemps joué seul le rôle d'aménageur. Ses politiques ont continuellement prévalu l'ouverture mondiale, la libéralisation et l'intégration dans les systèmes productifs modernes sans chercher un mode de faire juste, équitable et ajustable selon les particularités régionales et sociétales. Il est aujourd'hui plus que jamais confronté au défi de développement des régions défavorisées et à la nécessité d'adopter des réformes économiques innovantes et courageuses. Cela est d'autant plus urgent que la révolution de 2011 a mis en avant de nouveaux participants aux politiques de développement et d'aménagement : société civile, élus locaux et populations, jadis réduits à de simples bénéficiaires ou dans le meilleur des cas à des exécuteurs de politiques, revendiquent une plus grande reconnaissance de leur rôle en tant que partenaires et décideurs locaux. La pluralité des acteurs n'est pas sans influencer la conception et l'application des politiques qui ont déjà connu à partir des années 1990 le début de l'expérience du développement participatif et la contribution des différents acteurs aux référentiels distincts et aux pratiques et méthodes de travail variées.

La rencontre sur de nouvelles bases d'acteurs appartenant à des sphères différentes et œuvrant pour un développement inclusif et durable est le fondement d'un nombre d'expériences à dimension territoriale qui ont commencé depuis quelques années à modifier la manière de faire du développement dans les zones défavorisées. Nous proposons de revenir sur cet avènement dans le deuxième chapitre consacré à l'émergence du processus de développement territorial en Tunisie.

## **Deuxième chapitre. L'avènement de l'approche territoriale dans le développement des zones difficiles tunisiennes**

### **Introduction**

La Tunisie, par sa proximité avec l'Europe, son passé en tant qu'ancienne colonie française et sa capacité d'absorber les influences économiques et culturelles de tous genres, a expérimenté les théories économiques nées dans le Nord et les stratégies qui leur sont associées pour conduire au développement du pays et de sa population. Du nationalisme et protectionnisme au développement local et territorial en passant par le tout industriel et le libéralisme économique, l'origine de ces stratégies était exclusivement européenne et plus précisément française. Leurs application par les administrations et cadres tunisiens s'est elle-même inspirée des manière de faire nordistes.

Nous proposons de revenir sur cette dynamique de migration Nord-Sud des modèles de développement vers la Tunisie en accordant une attention particulière à l'avènement du processus de développement territorial.

### **1. Théories et modèles de développement : une dynamique continue de migration Nord-Sud**

#### **1.1 Evolution de la pensée économique dédiée à l'espace**

Dans le champs d'analyse de la géographie économique, la pensée dédiée à l'espace est passée par différentes périodes en fonction des corrélations entre l'espace et les activités productives qu'il englobe. Les théories économiques et les modèles de développement ont évolué, conjointement, suite à des remises en question continues et des échecs et inefficacités opérationnelles qui appellent constamment à adopter de nouvelles approches.

D'une manière générale, les principales étapes ayant conduit à l'émergence de la question spatiale et plus récemment territoriale dans l'analyse économique, peuvent être résumées comme rapporté dans le tableau ci-après.

**Tableau 9.** Principales périodes de la géographie économique

Années	Théories et champs d'analyse		Modèle de développement	Contexte	Fonctions clés
1950 ↓ 1970	Economie spatiale	Espace polarisé	Industrialisation	Reconstruction Urbanisation New Deal	Pôles de croissance Industries industrialisantes
		Théorie de dépendance Théorie du centre-périphérie	Libéralisme économique	Délocalisation Division internationale du travail	Capitalisme Multi-nationalisme Pays développés vs pays dominés
Années 80-90		Agglomération-Désagglomération	Développement local	Globalisation Métropolisation	Localisation des industries Rendements d'échelle Externalités de l'agglomération
Années 2000	Economie territoriale		Développement territorial	Bouleversements postfordistes	Territoire Ressources territoriales Coordination des acteurs

Source: Labiadh (2017)

Trois principales périodes ont caractérisé la pensée économique dédiée à l'espace. Tandis que l'économie classique ne se préoccupait pas du tout des phénomènes de localisation, et qu'au mieux, l'économie spatiale se contentait d'une conception minime et abstraite de l'espace, ce dernier est un facteur de différenciation et de création de richesse dans l'économie territoriale. L'économie spatiale a élargit l'analyse économique à un objet mal pris en compte: L'espace; et

étudié les effets de cette prise en compte sur le fonctionnement des mécanismes économiques décrits de manière spatiale. Elle négligeait du fait l'effet du territoire et des relations sociales, contrairement au champ de l'analyse territoriale qui se distingue par son ouverture à l'ensemble des facteurs qualitatifs qui structurent la société et renouvelle ainsi la problématique et les théories de la localisation et du développement régional.

L'ensemble des théories de l'économie spatiale se focalisent sur une fonction et un agent économique dominant : l'espace centre-périphérie dans la théorie de la dépendance, l'espace polarisé dans la théorie des relations asymétriques et l'espace d'agglomération dans la nouvelle géographie économique de Krugman. Tout ce qui relève des influences des structures institutionnelles, relationnelles, sociales ou culturelles est négligé pour la simple raison qu'il est difficile d'incorporer dans le modèle une formule mathématique liée aux externalités « cognitives ». De la sorte, les disponibilités à coopérer, la diffusion et l'entretien du savoir-faire, la capacité organisationnelle et les capacités des agents économiques sont des facteurs le plus souvent mis à l'écart. Toutes ces analyses demeurent donc spatiales, sans aucune référence à l'importance du territoire qui ne peut se réduire à un jeu interactif entre des dimensions techniques (économies d'échelle, économies d'agglomération, coûts de transport) mais désigne également des facteurs immatériels et des relations sociales aussi bien qu'économiques ; ce que propose de prendre en considération l'économie territoriale.

Le champ d'analyse de l'économie territoriale offre un ensemble d'outils adaptés au contexte économique postfordiste caractérisé par l'apparition de différentes formes d'organisation territorialisée de la production, au même temps où les entreprises en dynamique de délocalisation perpétuent leur recherche de conditions de production les moins coûteuses. Les outils de l'analyse territoriale se penchent sur un élément d'étude jusque là négligé dans l'explication des phénomènes économiques observés et l'instauration de solutions aux diverses problématiques : le territoire qui devient acteur à part entière dans les mécanismes productifs et dépasse son rôle de réceptacle et de support pour ces derniers. Il ne s'agit pas, à travers ce renouveau de pensées, de contester radicalement le paradigme économique dominant, mais d'en proposer un modèle complémentaire permettant d'exposer des potentialités spécifiques de développement à une échelle inférieure aux échelles nationale et internationale.

Aujourd'hui la multiplication dans le monde de différentes formes de développement économique localisé (SPL<sup>24</sup>, cluster<sup>25</sup>, Systèmes Agroalimentaires Localisés, milieux

---

<sup>24</sup> Travaux d'A. Marshall sur le district industriel, mis à jour par ceux de Becattini.

innovateurs<sup>26</sup>, Métropoles<sup>27</sup>, etc.) place l'idée de l'ancrage spatial des acteurs et des activités au centre de préoccupations des chercheurs en aménagement et développement territorial. L'importance de ces modèles revient à leur caractère compétitif et innovateur dans une ère où le progrès des forces productives se mesure par le degré de leur ouverture et intégration à la mondialisation (Koop et Amilhat, 2012) aussi bien que par leur capacité à se distinguer et à échapper à la concurrence. En outre, l'importance grandissante de ces stratégies de localisation conduit forcément à une modification des modes d'action qui doivent intégrer comme le rappellent Crozet M. et Mayer T. l'importance des objectifs de défense de l'attractivité des territoires, en cherchant avant tout à développer leurs avantages propres (Crozet et Mayer, 2002).

L'économie spatiale a balisé le chemin vers une reconnaissance du rôle de l'espace dans le développement économique; l'économie territoriale est venue de son côté certifier l'importance du territoire et des relations de proximité géographique et organisationnelle dans la compétitivité économique.

## **1.2 Application à la Tunisie**

### **1.2.1 De l'industriel au local**

Directement après l'indépendance, la conception marxiste du développement fondée sur la nationalisation et le collectivisme a vu son application en Tunisie. L'expérience socialiste fut par la suite abandonnée à partir des années 1970 au profit d'une approche économique basée sur l'industrialisation de l'import-substitution où le développement passe par les forces productives locales industrielles et agricoles, avec surtout des productions vivrières et manufacturières destinées notamment au marché local. Les industries furent implantées partout sur le territoire national et intégrèrent même les zones rurales de la marge sous formes de grandes usines de production.

De même, l'adoption de la théorie de l'espace polarisé dès l'indépendance a permis le développement de la grande agglomération tunisoise et des villes-pôles du Sahel.

A partir des années soixante, les approches de développement inspirées d'une vision totalement libérale ont montré leur limites dès lors qu'elles se sont avérées incapables de s'adapter aux différents contextes régionaux. Une grande standardisation caractérisait les

---

<sup>25</sup> Travaux des chercheurs anglo-saxons

<sup>26</sup> Analyses des transformations et dynamiques spatiales de Ph. Aydalot

<sup>27</sup> Travaux de l'école californienne de géographie économique

méthodes et les outils adoptés qui s'apparentaient à du « *prêt à penser* » ayant joué en faveur des zones favorisées tout en condamnant celles où il était compliqué d'appliquer les prérogatives d'un modèle dominant extrêmement sélectif et en quête perpétuelle de modernisation et d'enrichissement. Par exemple, dans l'espace rural, il était impossible de généraliser le modèle productif intensif de l'agriculture, son application s'est limité au niveau des terres les plus fertiles du Nord et du Sahel où se sont concentrés par la suite les investissements publics et privés nationaux et étrangers.

Le pouvoir finit par constater que la croissance et le développement escomptés sur l'ensemble de territoire national ne pouvaient pas être assurés équitablement ici et là. Ce constat était commun à l'ensemble des pays occidentaux et du Sud vers la fin des années 70, lorsque les politiques de développement basées sur des théories structuralistes souvent d'inspiration keynésienne arrivèrent à leur limite. Dans les pays développés, cela correspondait à la fin des « trente glorieuse », période de production et de consommation de masse, l'inflation est galopante et le chômage atteint progressivement des taux importants. En Tunisie, le taux d'endettement extérieur atteignait à la fin de l'année 1986 un niveau record soit environ 58 % du PIB contre 35% en 1980 et une moyenne de 30% au début des années 1970 (Gabsi, 2004).

Pour sortir de la crise, la Tunisie adopta le plan des ajustements structurels qui va marquer le début de l'intervention étrangère dans la pratique du développement régional. Les bailleurs de fond internationaux (Banque Mondiale, FMI, FIDA, PNUD, OCDE, etc.) ont directement infligé aux opérateurs tunisiens l'intégration des conditions endogènes des zones d'intervention, qui devaient par la suite jouer un rôle de premier ordre dans l'optimisation des actions de développement. Il a fallu donc reconsidérer la dotation en ressources, la productivité, la qualité du capital humain et le jeu des acteurs pour qu'ils deviennent des facteurs d'intérêt scientifique et opérationnel. Ces orientations étaient inspirées de ce que proposa Friedmann en 1973 pour reprendre la bonne voie d'un développement endogène plus égalitaire en misant sur l'interaction, l'apprentissage et la planification interactive. A partir de ces travaux, l'échelle locale a émergé comme échelle pertinente dans la conception et l'application des outils de développement. Cette échelle est devenue davantage articulée au tournant des années 1980 pour donner naissance au modèle de développement local.

Le développement local était d'abord le fait de géographes et de sociologues avant d'intéresser les économistes puisque sa naissance coïncida avec deux processus importants: La création d'un nouveau type d'espace dit « espace de développement » qui intéressait par la suite les géographes et le phénomène de mobilisation et d'organisation de la population dans

cet espace qui suscitait des analyses particulièrement sociologiques (Campagne, 1994). Quant aux économistes, ils ont réduit l'analyse du développement à sa seule dimension quantitative, dans le sens d'accumulation de richesse et de capital surtout que ce processus leur apparaît comme la solution miracle à la sortie de la crise économique de l'époque; ils ont donc laissé de côté ses composantes sociale et culturelle.

Dans le rural tunisien, le développement local fut accueilli avec beaucoup d'espoir et était mis en application à travers des associations professionnelles instaurées par les services déconcentrés de l'Etat afin d'organiser l'accès aux ressources naturelles (eau, terre, parcours, espaces forestiers) ou des associations de développement local qui assurent l'appui socio-économiques des populations, à travers des activités génératrices de revenus dont le financement est assuré par des microcrédits octroyés par des banques de financement solidaire tel que la Banque Tunisienne de Solidarité et les fonds 26-26<sup>28</sup> et 21-21 pour l'emploi.

Le modèle de développement local a permis de dépasser la conception dominante de l'espace qui considère ce dernier comme « *un simple support neutre, subissant passivement des lois de fonctionnement exogènes définies indépendamment de lui* » ou encore « *le cadre dans lequel s'inscrivent ou que dessinent les phénomènes économiques*» (Courlet, 2008) , pour adopter une nouvelle conception selon laquelle l'espace devient le lieu de relations non seulement économiques et marchandes mais aussi et surtout sociales entre les différents acteurs.

Au départ, purement développementalistes, les projets de développement local mis en place avec l'appui des organisations internationales, adoptent vers la fin des années 1990 un paquet de normes et de valeurs qu'il revient aux pays bénéficiaires d'appliquer pour continuer à profiter du soutien financier et technique. Le développement est passé ainsi d'un développement pour la croissance à un développement pour le bien-être humain<sup>29</sup> et pour l'environnement. Avec cette évolution, un lexique est entré en force dans les programmes de coopération conduits essentiellement avec l'Europe : lutte contre la pauvreté, alphabétisation, *empowerment* des femmes et des jeunes, liberté, effacement des inégalités et participation du côté de l'homme; et protection de l'environnement, développement durable, exploitation rationnelle des ressources naturelles, énergies renouvelables, économie responsable, verte, solidaire, écologique et alternative du côté de l'environnement.

---

<sup>28</sup> Structure très corrompue dissoute après la révolution et fortement critiquée pour être une forme d'instrumentalisation de la solidarité par le pouvoir.

<sup>29</sup> D'où l'Indice du Développement Humain IDH, créé par le PNUD et qui se base sur quatre critères: le PIB par habitant, le niveau d'éducation, l'espérance de vie à la naissance et le niveau de vie.

L'ensemble de ces normes et concepts ont annoncé à partir des années 2000, l'orientation progressive des politiques nationales, sous l'influence et avec l'appui des organismes internationaux, vers des approches centrées sur le bien-être des sociétés locales et cherchant à renforcer leurs poids dans les processus de développement qui les concernent. Il a fallu donc revoir l'assise spatiale de développement qui devrait tenir compte de l'ensemble de ces nouvelles orientations. Cette démarche a été renforcée par les analyses des économistes de proximité qui postulent que l'espace n'est pas une donnée mais plutôt un construit créateur de ressources à travers des relations d'interaction et de coordination entre les acteurs (Pecqueur et Zimmermann, 2004).

### **1.2.2 Du local au territorial : Une transition initialement opérée dans le Nord**

En Europe, jusqu'au années 80, les usages et besoins des populations étaient considérés comme connus par la puissance publique et les réponses fournies directement par l'Etat. Il n'était pas nécessaire, alors, de recourir à l'échelle locale, sinon comme objet déclinant ce qu'était l'aménagement du territoire conçu entièrement à l'échelle nationale. L'histoire du développement territorial s'est accélérée dans le milieu des années 90 lorsque la politique d'aménagement du territoire en France devient « d'aménagement et de développement des territoires » (LOADT-1995) puis lorsque l'Union européenne en fait un de ces outils privilégiés (Alvergne et Taulelle, 2002).

Au départ, dans la décennie 90, il fallut inventer de nouveaux dispositifs d'intervention ciblées pour les politiques publiques territoriales et organiser la mise en concurrence dans l'accès à la ressource financière qui se raréfiait. Le développement territorial était donc directement associé à une intervention à base de « projet de territoire », portée par des collectifs d'acteurs sur des territoires existants. Ce qui était visé fut alors tout autant structurel qu'organisationnel : le développement territorial devait à la fois accompagner la mutation des institutions de l'État et la transformation de ses instruments pour agir. C'est dans cette mutation du rôle de l'Etat que Denieul. P-N différencie le développement local comme mobilisation spontanée des acteurs locaux, et le développement territorial comme mobilisation combinée de l'initiative nationale et de l'action locale (Denieul, 2008).

D'autre part, la notion de développement territorial s'est rapidement étendue en portant une attention toute particulière aux attentes, souhaits, exigences et besoins de la population qui, associée à l'action de développement, devient dotée d'une certaine autonomie pour définir ses besoins et mettre en œuvre ses propres projets. Les organisations territoriales à leur tour se voient attribuer une plus grande légitimité pour inventer de nouvelles solutions et les mettre

en application. A partir de là, le processus de développement territorial permet une appropriation et un marquage de l'espace, donc une territorialité, que Maurel M-C définit comme étant « *une relation polymorphe qui se tisse entre un groupe social et son environnement dans l'activité de production et de consommation* » (Maurel, 1984).

Le développement territorial est aujourd'hui un phénomène connu dans le monde aussi bien des scientifiques que des praticiens. Il est vrai que ses principes s'apparentent largement à ceux du développement local, mais la transformation du local en territoire ne vient pas seulement d'un simple changement d'échelle (Abdelhakim, 2008). En effet le terme « territorial » implique que le niveau spatial d'activité est en un espace géographique, économique et social incluant un projet de développement construit par l'ensemble des acteurs. Dans ce sens, Pecqueur (2005) met l'accent sur le processus de construction qu'enclenchent les acteurs sur un territoire donné. Selon lui « *le développement territorial ne peut se décréter et reste une construction des acteurs, même si les politiques publiques appropriées peuvent la stimuler dans la durée [...]. Sa caractéristique de base est la mise en place, dans l'histoire longue, d'un processus de construction par les acteurs* ». L'auteur affirme que le processus de développement territorial repose sur un système local d'acteurs qui enclenche un mécanisme de construction qui va de la construction du territoire à la construction et la révélation des ressources. Cette dynamique s'effectue sur une entité géographique qu'il est préférable d'appeler territoire plutôt que local puisque l'attribut « territorial » est plus révélateur de l'appartenance et l'attribution à un territoire, lieu d'une dynamique située mais pas enfermée comme peut le sous-tendre le qualificatif « local ».

Aujourd'hui le développement territorial doit être compris comme une notion globale qui relie entre eux des enjeux de développement économique certes mais aussi social, culturel et institutionnel (Denieuil et Laroussi, 2005). Dans cette logique, les territoires se construisent selon une dynamique sociale de mobilisation des acteurs et des ressources de toute nature. Par là même, des dynamiques territoriales identifiées partout dans le monde (les districts en Italie, les SPL en France, les SYAL en Inde et au Pérou, etc.) émergent dans des territoires sans aucune histoire industrielle et arrivent comme par miracle à occuper le devant de la scène alors que d'autres à tradition industrielle forte plongent en crise. Ce renversement ou « *retournement des hiérarchies spatiales* » (Aydalot, 1984) conduit à un changement dans le mode d'interprétation des dynamiques spatiales d'une vision focalisée sur l'industrie et l'entreprise à une autre portant plus d'attention au territoire (Lamara, 2009).

### **1.2.3 Principes fondamentaux du développement territorial**

L'appropriation concrète ou abstraite de l'espace par les acteurs le transforme en territoire et on parle alors de territorialisation. Le rôle de l'espace devenu territoire se transforme ainsi du simple réceptacle de ressource support d'activités productives à celui d'un facteur d'organisation et d'élévation de compétences. Dans ce sens, il ne peut plus être réduit à un jeu interactif entre des dimensions techniques (capital, travail, matière première) mais désigne surtout un système de relations économiques et sociales qui engendrent des externalités de relations ou d'organisations en mesure de renforcer la performance du territoire.

#### **1.2.3.1 Le rôle de la proximité<sup>30</sup> géographique et organisationnelle**

Un territoire est capable d'endogénéiser son développement à travers des normes intérieures qui lui sont propres et qui s'appliquent dans le cadre d'un pacte qui doit être respecté par l'ensemble de ses agents économiques et non économiques. C'est bien une proximité de nature organisationnelle qui vient renforcer la proximité géographique incapable d'expliquer seule l'existence de systèmes économiques territoriaux si elle n'est pas renvoyée à un système d'appartenance et à une histoire inscrits dans des règles et des représentations collectives (Courlet *et al.*, 1993). En effet, les débats théoriques tendent à mettre davantage l'accent sur la qualité de l'organisation d'un système productif et sur la dynamique de la régulation locale (Pépin *et al.*, 2002). Dans l'économie territoriale, la qualité d'organisation d'un territoire détermine son niveau d'attractivité et donc ses performances économiques qui dépendent moins comme le rappelle B. Pecqueur de la concentration des activités et des acteurs physiquement proches (Pecqueur, 2007) mais plus de la qualité de leur organisation et de l'accumulation des compétences au niveau local. C'est ainsi que le défi que doit relever la compétitivité territoriale n'est pas seulement celui de la gestion des coûts des facteurs ou des inputs mais aussi de la logique organisationnelle et des relations de proximité entre les acteurs.

---

<sup>30</sup> Travaux entre autres de Gilly, Lung, Bellet, Colletis, Pecqueur et Zimmerman.

### 1.2.3.2 Une dynamique de création du territoire et des ressources par les acteurs

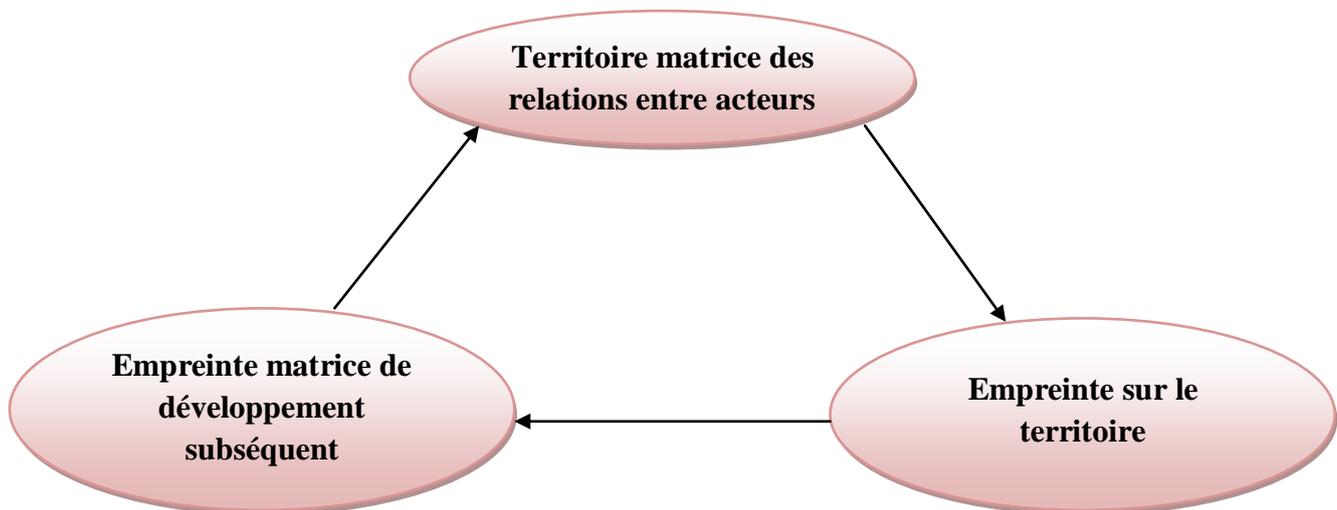
Le développement territorial s'inscrit dans une dynamique de mobilisation, de révélation et de construction de l'espace et de ses ressources. En effet, le territoire n'est pas simplement un espace géographique délimité (résultat du découpage administratif, ethnique, etc.) mais surtout un construit social. Autrement dit, « *il est un site qui est façonné par l'homme et qui, à son tour, façonne également ce dernier. Cette définition dans son premier volet exprime bien l'existence de la logique d'acteurs dans le processus de structuration de l'espace* » (Kherdjemil, 1999). Certes, le territoire renferme les atouts et les potentiels qu'il revient aux acteurs de révéler pour en faire une richesse selon des normes et des règles de coordination et de gestion collective. Les acteurs peuvent être des groupes de personnes, des organisations, des institutions, ou simplement des individus. Situés à n'importe quelle échelle, les acteurs incluent tous ceux qui influencent ou sont touchés par les politiques, les décisions ou les actions au sein d'un système particulier (Hawkins, 2004) et la compétitivité des territoires dépend fortement de la densité des liens et des relations tissées entre eux (Lévy et Lussault, 2003).

En 1997, le PNUD classe en trois les acteurs indispensables pour une stratégie de développement : l'Etat qui crée un environnement politique et juridique favorable, le secteur privé qui crée des emplois et produit des revenus et enfin la société civile qui facilite l'interaction politique et sociale en incitant les groupes à participer aux activités économiques, sociales et politiques. Sans coordination entre ces acteurs ou ce qu'on appelle communément gouvernance locale, le territoire demeure un espace passif, sujet aux évolutions et contraintes de son milieu extérieur sans pouvoir y remédier. Or, la gouvernance selon O. Crevoisier n'est pas « *imposée de l'extérieur* » mais résulte « *de l'interaction d'un certain nombre de groupes qui s'influencent mutuellement* » (Crevoisier, 2001). Cette influence dépend des normes et des règles de jeux propres aux acteurs et à leurs intérêts variés, des opportunités qui s'offrent à eux et des problèmes qu'ils doivent gérer. Le tout dans une échelle territoriale où s'enchevêtrent les espaces de régulation (Colletis et Pecqueur, 2005) selon des formes de gouvernance différentes mais dépendantes de l'acteur qui domine (Leloup *et al.*, 2004; Coissard et Pecqueur, 2007; Gilly et Perrat, 2003). On distingue dans ce sens la gouvernance de type privé où l'acteur dominant est une organisation privée, la gouvernance publique ou institutionnelle et enfin la gouvernance de type mixte ou partenariale qui est la plus fréquente dans la réalité (Leloup *et al.*, 2004).

Dans la foulée de travaux sur l'approche territoriale, les concepts de ressource et d'acteur sont très souvent présents selon une vision qui re-questionne le rapport espace/société et met en exergue les articulations au sein du triptyque territoire-ressource-acteur. Ainsi, plusieurs travaux rappellent la nécessité d'approcher le territoire davantage selon une entrée par les acteurs et les ressources ou potentiel mobilisés (Crevoisier et Kebir, 2004; Gumuchian et Pecqueur, 2007; Mollard *et al.*, 2007, etc.). Cela implique qu'à la fois l'espace « contenant » et les ressources « contenu » concourent à la production des biens territoriaux et à leur compétitivité. Le territoire n'est donc plus envisagé en termes d'externalités positives ou négatives qu'il peut générer mais surtout en tant qu'input pour un produit final.

Selon une vision axée sur la construction du territoire par les acteurs, C. Courlet et B. Pecqueur (2013) concèdent que la ressource a une nature relationnelle et qu'elle occupe par ailleurs un espace-temps particulier résultant de son interaction avec le contexte dans le quel elle évolue. Les auteurs proposent dans ce sens, un processus définissant la ressource selon lequel le territoire évolue d'un statut de matrice (construit d'hier ou donné) vers un statut de territoire empreinte (en construction par les acteurs), à travers une intention particulière des acteurs d'y intervenir et de faire valoir les ressources.

**Figure 7.** Contexte territorial dans lequel évolue une ressource



Source: Labiadh (2017) d'après Courlet et Pecqueur (2013)

La présence d'un espace et d'une intention des acteurs de le modifier le transforme en territoire en y laissant une empreinte. Le développement territorial est de la sorte un travail continu d'intentionnalités comme le stipulent Lajarge et Roux (2007) dans leur analyse autour

du cercle vertueux ressource-projet-territoire. Pour ces auteurs, il est difficile après des tours et des tours du cycle de dire ce qui fait réellement la ressource. Ainsi, la ressource est un objet transformé sous l'effet des capacités et des représentations humaines et qui devient ressource suite à un construit humain, c'est pourquoi « *resources are not, they become*<sup>31</sup> » (De Gregori, 1980).

### 1.2.3.3 La spécification et l'ancrage territorial des ressources

L'économie territoriale appréhende les ressources en termes de construction de spécificités et d'ancrage (Peyrache-Gadeau, 2007). La notion d'ancrage territorial traduit selon D. Requier-Desjardins la référence au territoire et renvoie à une caractéristique de qualité des ressources et des biens territoriaux (Requier-Desjardins, 2009). Initialement développée par Benhayoun *et al.* (1999), la notion d'ancrage territorial nécessite la prise en compte des deux concepts à l'origine de sa genèse théorique, à savoir « le patrimoine » et « l'identité ». D. Requier-Desjardins note à ce propos que « *le processus de patrimonialisation spécifie le territoire et il exprime donc une identité territoriale. Un retour vers l'approche de ces deux concepts en économie est donc indispensable avant de fonder le caractère endogène du concept de territoire dans la discipline économique par la référence à l'ancrage territorial* » (Requier-Desjardins, 2009).

Dans un travail sur l'identité territoriale en Tunisie, on trouve chez A. Belhedi l'idée que l'espace exprime et consolide l'identification. « *La spatialité ancre davantage l'appartenance communautaire en l'inscrivant dans la matérialité à travers la localisation, la présence de limites fixes ou claires, de noyaux plus ou moins durs, de hauts lieux, d'une appropriation symbolique ou/et juridique[...]l'espace constitue un outil d'ancrage matériel et un moyen d'intermédiation qui facilite le processus d'identification et d'appropriation* » (Belhedi, 2006).

L'ancrage territorial est à l'origine de spécificités et de qualification des ressources. Dans cette logique, des travaux proposent une différenciation entre les ressources dites spécifiques et celles dites génériques. Cette distinction remonte aux travaux de Williamson (1985) sur les économies de coûts de transaction où le principal facteur responsable de ces coûts « *résulte d'une variation du degré de spécificité des actifs* » (Riordan et Williamson (1985) cité par Boissin (1999)). De même les analyses économiques de l'innovation en particulier celles de M. Amendola et J. L. Gaffard (1988) ont avancé cette distinction. Selon une entrée par l'innovation, les auteurs tentent de modifier la représentation traditionnelle du changement

---

<sup>31</sup> Les ressources n'existent pas par elles-mêmes, elles le deviennent (notre traduction).

technique assimilé à un ajustement quantitatif à un changement technologique qualitatif exogène en combinant des ressources existant indépendamment du processus dans lequel elles sont engagées. Amendola et Gaffard proposent de surpasser la vision quantitative du processus d'innovation pour privilégier une autre à caractère qualitatif, selon laquelle, les ressources utilisées dans un processus d'innovation sont construites par le processus lui-même. Elles sont donc spécifiques au cadre qui leur donne naissance (Rallet, 1996).

Dans la continuité de ces analyses sur la nature des ressources, les travaux plus récents de G. Colletis et B. Pecqueur (1993, 2004) proposent la distinction entre ressources spécifiques et ressources génériques. Selon ces auteurs, « *le principal facteur de différenciation des espaces ne peut résulter ni du prix relatif des facteurs ni des coûts de transport, mais de l'offre potentielle d'actifs et de ressources spécifiques* » (Colletis et Pecqueur, 1993). Ainsi, la spécificité permet de jouer de la rareté (François, 2008), caractéristique qui accroît la valeur de la ressource. Une ressource générique est définie par le fait que sa valeur ou potentiel sont indépendants de sa participation à un quelconque processus de production. Il s'agit d'une ressource donnée qui peut être assimilée à un stock existant indépendamment de la production et qui peut exister ailleurs et être transféré selon un prix fixé par le marché. A l'inverse, une ressource spécifique est produite par une stratégie d'acteurs qui la réserve à un usage particulier qui définit sa valeur. Cette valeur n'est pas fonction de sa nature de départ mais des conditions de production et de valorisation qui lui permettent une différenciation durable c'est-à-dire une différenciation non susceptible d'être remise en cause par la mobilité des facteurs (Pecqueur, 2005). Ainsi, plus un système ou territoire offre des biens spécifiques dans le sens de difficilement imitables, plus grande sera sa compétitivité sur les marchés. La spécification est en effet en mesure de sauvegarder un espace de marché (Cerdan et Fournier, 2007).

#### **1.2.4 Pourquoi un développement territorial pour les zones difficiles ?**

Le modèle de développement territorial sus-exposé fournit un cadre d'orientation adéquat pour l'actuelle politique de développement régional tunisienne en pleine mutation. Dans un contexte politique et économique en transition depuis 2011, ce modèle offre des orientations prometteuses précisément pour les zones difficiles dépourvues en facteurs standards de production (foncier, ressources naturelles, main, etc.) et incapables de suivre la course économique entre territoires.

Pourtant, l'implantation dans un environnement naturel fragile ou sous des conditions climatiques extrêmes ne doit pas être considérée comme une condamnation ou malédiction.

Au contraire, cette vulnérabilité devrait pousser vers l'invention de nouvelles normes et règles de gestion de l'espace. En cela, l'innovation dans les zones difficiles est une alternative ou même plus, une obligation pour ne pas tomber dans la marginalité et assurer la sécurité face à des zones favorisées, mieux armées et plus compétitives.

Certains auteurs poussent plus loin cette réflexion et avancent que les zones difficiles « *sont même mieux placées que les zones « favorables » pour inventer et mobiliser* » (Campagne et Pecqueur, 2009). En effet, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la vulnérabilité les caractérisant « *peut être considérée comme une source possible d'innovation au sens où elle révèle une capacité relative des acteurs à anticiper les évolutions, à prendre en compte les incertitudes et à s'organiser* » (Peyrache-Gadeau, 2007).

A travers un regard différent sur leurs potentiels et la capacité de leurs acteurs à quitter les sentiers battus pour se consacrer à des activités qui leurs sont spécifiques et par la suite à haute valeur ajoutée, l'approche territoriale permet de sortir de l'impasse des territoires laissés-pour compte des politiques économiques nationales puisqu'elle ne se contente pas de la mobilisation des dotations existantes mais œuvre surtout pour l'innovation, la création et la réappropriation des nouvelles ressources en projetant un regard différent sur le territoire et son potentiel (Labiadh, 2014). D'autre part, le modèle de développement territorial « *qui apparaissait à beaucoup comme paradoxal* » (Hirczak *et al.*, 2008), puisqu'il prêche le développement socio-économique dans des zones historiquement démunies et en mal de développement, répond à la demande de plus en plus accrue en faveur des produits et des services ancrés territorialement. Quant au modèle de « production de masse », il ne permet pas le renouveau économique d'une zone difficile puisqu'il nécessite des moyens de production qui ne sont pas compatibles avec le potentiel productif et les ressources disponibles dans ces zones, d'autant plus que son offre en produits et services est inconciliable avec la demande croissante pour les produits de qualité.

Dans ce sens, le développement territorial permet aux zones difficiles d'échapper à la concurrence générique à travers le dépassement de la rente ricardienne et le développement d'un panel de produits de qualité, différenciés et spécifiés qui leur facilitent l'accès au marché.

### **1.2.5 Du rattrapage à la compétitivité territoriale : avènement du processus de développement territorial dans les zones difficiles tunisiennes**

la Tunisie entame le 21<sup>ème</sup> siècle avec un espace national dominé par les grandes villes et un rural marginalisé caractérisé par une agriculture fragile et affaiblie par les diverses mesures institutionnelles, foncières et productives entreprises à son égard<sup>32</sup>. La polarisation spatiale et les clivages entre régions et gouvernorats sont importants et les dépassent pour pénétrer l'espace infrarégional et l'intérieur des gouvernorats.

Les inégalités sont d'autant plus palpables entre les délégations urbaines et rurales d'un même gouvernorat et s'avèrent positivement corrélées à l'éloignement de la capitale Tunis, des grandes villes et de la côte. Les différents instruments publics n'ont pas réussi à remédier à la double fracture côte-intérieur et rural-urbain qui ne cesse de se creuser. Cette fracture, en partie attribuable à un manque de volonté politique, traduit dans tous les cas l'échec des politiques nationales de lutte contre la marginalité spatiale, qui du fait entrent dans une crise, particulièrement aigue dans l'espace rural et qui transparaît sur trois niveaux :

- Ecologique, résultat de la mobilisation excessive des ressources naturelles dans les zones rurales ;
- Financière liée aux difficultés d'assurer en permanence des transferts continus vers les espaces ruraux en difficulté;
- Socio-économique relative à l'impossibilité pour le secteur agricole de garantir à lui seul la survie et l'épanouissement de l'économie rurale.

A partir de ce moment, des voix de la sphère académique et de la société civile se sont élevées pour rendre compte les décideurs de la nécessité de revoir leurs modes d'action dans les zones défavorisées. En plus de l'amélioration de l'infrastructure de base, il était devenu nécessaire, avec la croissance sans précédent des inégalités, de prendre en considération l'avantage d'impliquer le public de base (société civile, organisations professionnelles, entrepreneurs privés) dans une dynamique qui devrait redéfinir le rôle de l'espace productif et des acteurs.

A cet effet, aux politiques de préservation du milieu naturel et de renforcement des activités productives (projets LCD,CES<sup>33</sup>, promotion des activités génératrices de revenus, attribution

---

<sup>32</sup> La première renvoie essentiellement à la mutation structurelle et la coopérativisation, la deuxième est relative à la privatisation des terres collectives et à l'urbanisation poussée et la dernière traduit la reconversion du pluvial à l'irrigué et du pastoralisme à l'arboriculture et aux cultures irriguées dans le Centre et le Sud.

<sup>33</sup> LCD: Lutte contre la désertification, CES: Conservation des eaux et des sols.

de micro-crédits, etc.), un nouveau type de politiques est venu s'associer. Il conçoit l'espace rural non seulement comme un simple lieu d'habitation de communautés vivant de la production agricole mais aussi comme un lieu multidimensionnel où se côtoient différents types de résidences (principale, secondaire) et de pratiques (agricole, environnementale, touristique, etc.).

Cette représentation est devenue d'autant plus impérative à partir des années 2000 lorsque les plus grands donateurs qui appuient le développement rural en Tunisie (Banque mondiale, Union européenne, Coopération allemande et italienne) ont affiché un début de désengagement, du moins partiel, du secteur agricole pour privilégier l'environnement ou des activités à assises urbaines (FIDA, 2002).

Tous ces éléments ont placé le développement des zones difficiles tunisiennes dans une nouvelle dynamique que l'on peut décliner sur quatre axes (Meyer *et al.*, 2012):

- Social: modes de gouvernance et représentation, transformation des structures institutionnelles,
- Economique: mutation des systèmes productifs et des règles économiques,
- Environnemental: évolution des écosystèmes sous l'effet naturel et/ou anthropique, régulation ou essor des activités touristiques,
- Communicationnel: échange et valeur de l'information, rôle et influence des médias, notamment à l'ère numérique, patrimonialisation.

A cela s'ajoutent, depuis peu, les changements qui accompagnent la transition démocratique de 2011, appelant à la participation citoyenne et au partage du pouvoir. Source d'inspiration et de reconstitution, ce mouvement accompagne l'évolution des politiques de développement régional et particulièrement celles destinées aux zones en détresse d'une logique de rattrapage vers une réelle logique de compétitivité.

Ce renversement s'est particulièrement manifesté avec le début de l'expérience du développement participatif qui semblait être alors une *leitmotiv* pour les politiques de développement à toutes les échelles notamment à l'échelle infranationale des territoires (Koop et Amilhat, 2001).

Initialement techniques, les projets intègrent davantage des considérations sociales et recrutent à cet effet des sociologues pour veiller à la bonne application des outils de l'approche participative (formation, vulgarisation, consultation, animation, restitution, etc.). De plus, la crise financière de 2000 a remis en question la réussite de certaines entreprises

tunisiennes, dont principalement l'usine de textile du Sahel<sup>34</sup>, qui devenait insignifiante par rapport à des forces asiatiques de plus en plus performantes (Bengladesh) et gagnant de grandes parts du marché. L'on comprenait alors que la concentration des activités productives sur un espace géographique limité, ou l'effet cluster ou niche permet certes la maîtrise des coûts mais reste insuffisante pour garantir la viabilité du système productif. De nouvelles valeurs comme l'innovation, la proximité, la qualité et les avantages spécifiques accompagnent ce changement de paradigme et commencent alors à gagner de l'importance auprès des développeurs. Des manifestations scientifiques<sup>35</sup> ont appuyé cette orientation, véhiculée et introduite progressivement en Tunisie par les organismes de l'aide internationale dont notamment le PNUD, essentiellement actif dans l'espace rural.

Les arrière-pays ruraux les plus défavorisés ont particulièrement bénéficié de ces valeurs dans le cadre de projets de développement intégré où le financement public est souvent appuyé par un financement de bailleurs de fond étrangers. Un autre type de projets basés sur la dimension territoriale sont les projets portés par un organisme d'aide internationale qui exige la création d'une structure qui gère localement les composantes du projet. Cette structure doit associer les acteurs administratifs, privés et civils.

En dernier lieu, les projets peuvent être l'affaire d'associations locales appuyées par des ONG nationales ou internationales. Ces projets permettent la construction d'une gouvernance territoriale qui aboutit à une équipe de gestion pouvant être selon le cas permanente, qui poursuit ses activités après la fermeture du projet ou éphémère, qui disparaît avec son bouclage.

Quoi qu'il en soit, l'avènement de la territorialisation comme axe stratégique dans les projets de développement à destination des zones défavorisées est à la fois la résultante d'une implication de plus en plus sollicitée d'experts étrangers notamment français, et le fruit de travaux de chercheurs tunisiens exerçant dans des institutions internationales (GTZ, FAO, PNUD, etc.). Faut-il toutefois rappeler que l'usage des termes « territoire », « territorialité », « territorialisation » ou « développement territorial » va de soi dans les documents officiels des institutions de statistique et des ministères et offices de développement tunisiens. D'ailleurs, la notion de « territoire » en tant que concept opératoire, impliquant des postures spécifiques et des pratiques particulières, est encore absente de la terminologie du

---

<sup>34</sup> Pour plus de détails sur cette industrialisation à petite échelle, voir les travaux de Ferguène A. et Hsaini A. sur le système localisé de PME de textile à Ksar Hlel.

<sup>35</sup> Par exemple, le colloque « Sociétés en transition et développement local en zones difficiles (DELZOD) » organisé en 2009 et le colloque LOTH « Développement territorial, patrimoine et tourisme en zones fragiles et menacées: entre dynamiques économiques, démocratie participative et communication » tenu en 2012.

développement en Tunisie, mis à part sa présence dans les travaux de certains géographes<sup>36</sup> (Laroussi, 2003).

Des confusions entre « local » et « territoire » sont également assez fréquentes et les deux expressions sont utilisées quasiment sans aucune différenciation<sup>37</sup>. Le concept du territoire est d'ailleurs souvent utilisé abusivement comme synonyme d'espace (Belhedi, 2005). Cela se comprend, car le territoire et tout le champ lexical s'y rapportant n'est pas le résultat d'une construction dans le temps par les cadres de l'administration tunisienne qui se sont contentés d'adopter ce concept venu de France sans grande réflexion sur sa portabilité et les biais de son appropriation en dehors de son lieu de genèse. Ce constat est valable même pour les travaux de chercheurs, géographes et aménageurs tunisiens. C'est tout juste si quelques réflexions se penchent sur la science du territoire et fournissent des pistes de questionnement sur le sens que véhiculent ses principaux concepts (exp : Belhedi 2002 et 2016 ; Laroussi, 2012).

Dans les points suivants, nous récapitulons sur les principales orientations qui ont favorisé l'émergence de l'approche territoriale en Tunisie.

- Une **déconcentration** du cadre institutionnel qui s'enrichit de nouvelles formes chargées d'assurer la médiation entre les communautés locales et le pouvoir central. Cela a conduit à une modification des rapports entre le centre et les régions. La déconcentration des services de l'Etat rend possible la participation, renforcée par le désengagement de l'Etat suite au programme d'ajustement structurel. Il y a eu à partir de là un changement dans les approches de développement par l'adoption d'un mode opératoire participatif et par la promotion des organisations de base (CD, CSA, AIC, GIC<sup>38</sup>, GDA, etc.) et des associations et ONG devant assurer l'appui et l'encadrement nécessaires des populations dans les zones défavorisées. Particulièrement, les stratégies nationales de protection et de mobilisation de ressources naturelles se sont dotées d'une approche participative pour réaliser leurs objectifs de rationalisation et de

---

<sup>36</sup> Les travaux initiateurs les plus notoires sont ceux de Amor Belhedi (*société, espace et développement en Tunisie, l'organisation de l'espace en Tunisie et l'aménagement de l'espace en Tunisie* (1992)) et de Habib Dlala (*Structuration et fonctionnement de l'espace industriel tunisien* (1993)).

<sup>37</sup> L'une des principales conséquences de cette « confusion conceptuelle » est qu'on était amené à rappeler à tous nos interlocuteurs, faute de trouver une traduction arabe ou une adaptation de ce concept nordique au contexte tunisien, les éléments fondateurs du développement territorial pour qu'ils saisissent la portée de notre recherche centrée sur ce concept et non sur celui de développement local.

<sup>38</sup> CD : Comité de développement

CSA : Coopérative de services agricoles

AIC : Associations d'intérêt collectif

GIC : Groupement d'intérêt collectif

gestion (gestion de l'eau d'irrigation ou l'eau potable, travaux de conservation des eaux et du sol, gestion des ressources forestières, etc.). Dans ce registre, Le XII<sup>ème</sup> plan du développement socio-économique de la Tunisie (2010-2014) recommande l'approche participative comme démarche méthodologique pour la mise en œuvre de la plupart des projets d'investissements publics (MDCI, 2010) et qui permet, par ailleurs d'appuyer les dossiers de demande d'aide aux organisations internationales.

Les efforts sont par ailleurs à déployer en matière de formation et d'apprentissage aux nouvelles règles de gestion collective de l'espace, des ressources naturelles et des différentes affaires publiques. Ce qui nous amène à poser la question sur la participation réelle ou illusoire dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets ainsi que sur les entraves à la bonne application des principes de la participation. Plus loin dans ce chapitre, on reviendra sur ces aspects.

- Le début d'une période d'**organisation et d'institutionnalisation de l'action collective** (Duran et Thoening, 1996) appuyée par l'intervention des organismes de la **coopération internationale** qui exigent l'organisation du système local des acteurs dans des structures représentatives (associations, organisations de base, coopératives de production, etc.). C'est le cas de la coopération Nord-Sud mise en place notamment par le projet LEADER qui l'a institutionnalisée dans le cadre de l'extension aux « pays tiers » de son programme de « coopération transnationale ». Entre 2003 et 2008, le Comité National de Sélection des projets de coopération LEADER a approuvé 79 projets entre les GAL<sup>39</sup> et des institutions étrangères dont quatre associations de développement local tunisiennes. Les coopérations avec la Tunisie concernent des projets dans les domaines d'agriculture et des produits locaux, du tourisme et du patrimoine bâti et d'institutionnalisation et de mise en réseaux. Deux des quatre projets sont localisés dans le Centre-est à Monsatir et Eljem, un dans le Sud à Béni Khédache et un dans le Centre-ouest à Foussana (UNA/LEADER, 2008).

Autre ces projets, la Tunisie entretient une coopération avec l'agence allemande GTZ à travers des actions mises en œuvre principalement dans le Sud du pays et ayant abouti avec l'association des acteurs du niveau local, régional et national à la conception d'un nombre de plans de développement local appelés « plan d'action local de Lutte contre la désertification » (PAL-LCD). Ces plans sont issus de la convention internationale

---

<sup>39</sup> GAL: Groupe d'Action Locale. C'est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader. Les fonds Leader sont distribués au niveau du GAL.

sur la lutte contre la désertification adoptée et signée par la Tunisie en 1994. La dite convention stipule la mise en place des PAN-LCD<sup>40</sup> dans chaque pays signataire. L'application de ce programme à l'échelle subnationale a permis la planification des PAR-LCD<sup>41</sup> dans les gouvernorats et des PAL-LCD à l'échelle des délégations.

- Le passage progressif d'une politique de développement rural exclusivement agricole à une autre élargie et ouverte à d'autres secteurs. La conception d'une économie rurale au-delà de l'agriculture prend de plus en plus de place et le rural jusque là réduit dans sa dimension agricole se voit attribuer de nouvelles fonctionnalités. La mono-activité laisse sa place à la diversification et la **pluriactivité** s'impose. La pluriactivité signifie que l'économie des espaces ruraux s'enrichit par la multiplication des dynamiques valorisant les ressources locales. Cela implique un panel d'activités qui intègrent les différentes opportunités d'investissement que peut offrir un territoire donné. L'adoption de la pluriactivité a ouvert les portes sur un début de prise en compte des **spécificités des territoires** dans un certain nombre de zones difficiles tunisiennes dans lesquelles sont conduits des programmes de développement avec l'objectif de promotion des patrimoines sociaux, culturels et environnementaux. L'idée étant de valoriser l'ensemble de richesse d'un territoire dans le cadre d'un projet global multisectoriel propulseur de développement et permettant la diversification des sources de revenu et petit à petit de prendre le relais de certaines activités « compensatrices »<sup>42</sup>. Ces projets peuvent être selon le cas l'affaire des associations locales, d'ONG d'envergure nationale venant en appui à des associations locales ou s'inscrivant, plus fréquemment, dans des programmes de coopération internationale.

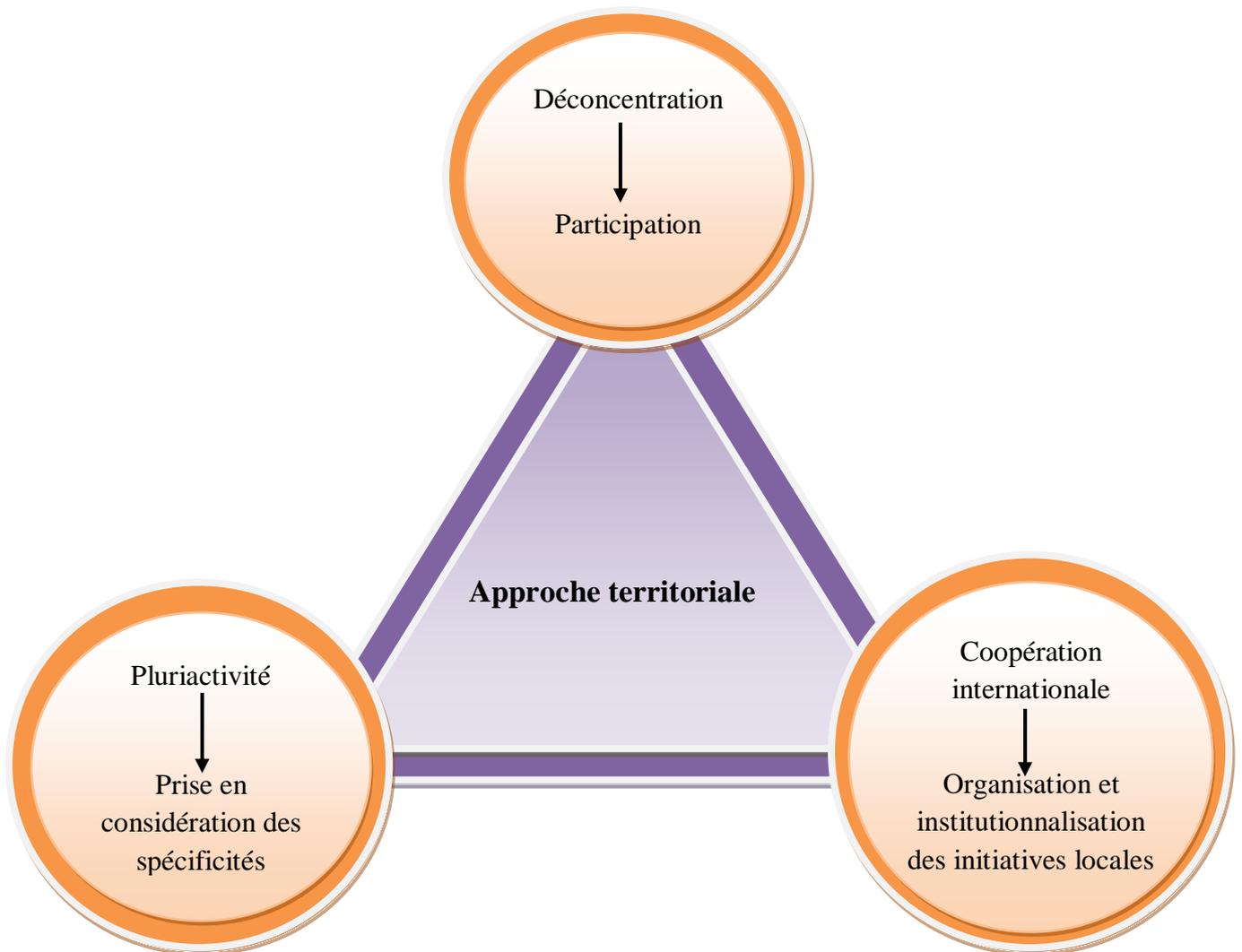
---

<sup>40</sup> PAN-LCD: Plan d'action national de lutte contre la désertification.

<sup>41</sup> PAR-LCD: Plan d'action régional de lutte contre la désertification.

<sup>42</sup>On entend par activité compensatrice les activités qui dans une économie rurale fragile assurent des compléments de revenus pour la population (emplois saisonniers peu qualifiés, petit commerce alimentaire, chantiers, artisanat) notamment lorsque la campagne agricole n'est pas des plus fructueuses. Les revenus de l'émigration en sont les plus importants dans les pays du Sud. Toutefois ils connaissent une chute depuis les années 80 en raison des restrictions de l'immigration appliquées par les pays de destination.

**Figure 8.** Facteurs déterminants de l'émergence de l'approche territoriale dans le développement des zones difficiles tunisiennes



Source : Labiadh (2017)

Aujourd'hui, un nombre de zones difficiles tunisiennes sont le siège de dynamiques inscrites dans des processus territoriaux et qui visent à renforcer la connexion de ces zones aux centres urbains et à assurer une meilleure performance de leur tissu économique, à travers des interventions destinées essentiellement aux catégories sociales fragiles, en particulier les femmes et les jeunes sans activité. L'ensemble de ces expériences, qui s'inscrivent pour la plupart dans des projets de coopération européenne, affichent des méthodes qui se veulent en adéquation avec les particularismes locaux et viennent en appui à l'autonomie des

communautés et des cadres locaux pour améliorer leur accès au processus de décision et leur permettre une plus forte emprise sur leurs territoires.

Cette nouvelle orientation est en mesure d'installer une dynamique de réappropriation progressive de l'espace et de ses ressources par différents publics en interaction. Tous, à des degrés différents, interviennent dans la conception et la mise en œuvre collective des stratégies de développement et de valorisation des ressources en mobilisant différentes formes d'exploitation qui se déploient localement dans des mécanismes territoriaux dont l'appropriation par les populations locales reste variable et qui peuvent ou non être intégrées à des grands programmes de développement d'envergure nationale ou internationale.

On se propose dans le paragraphe suivant d'interroger le contenu d'un nombre de ces dynamiques et de mettre en discussion leurs approches et impacts. La première a trait au projet PRODESUD<sup>43</sup> dans le sud tunisien. La deuxième porte sur la dynamique en cours depuis quelques années dans l'archipel de Kerkennah. Une troisième expérience sera analysée, « *Jessour*<sup>44</sup> et *Ksour*<sup>45</sup> » de Béni Khédache dans le gouvernorat de Médenine et au final nous nous intéresserons à l'expérience de développement territorial déclenchée depuis une dizaine d'années à Tozeur, dans le Djérid.

## **2. De la participation et du développement « territorial »<sup>46</sup> en Tunisie**

### **2.1 L'expérience du projet PRODESUD**

Le gouvernorat de Tataouine et une partie de la délégation de Douz du gouvernorat de Kebilli ont bénéficié des actions du projet PRODESUD appelé également programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud (PRODESUD), financé par le Fond International de Développement Agricole (FIDA).

---

<sup>43</sup> PRODESUD: Projet de Développement du Sud.

<sup>44</sup> *Jessour* pluriel de *jessr*: mot arabe désignant des petites hydrauliques semblables aux petits barrages installées dans les ravins, les vallées et les cuvettes résultant des pluies le plus souvent torrentielles et destinés à retenir une partie de l'eau de ruissellement et de la terre. Le système est conçu, réalisé et entretenu manuellement par les habitants de la montagne grâce à un savoir-faire empirique et traditionnel transmis de génération en génération depuis la période romaine. Cette technique constitue le principal moyen pour atteindre une valorisation maximale des ressources en eau. A titre indicatif, derrière le *jessr*, l'olivier peut recevoir une quantité équivalente à 600 mm/an lui assurant une haute productivité.

<sup>45</sup> *Ksour* : singulier *ksar* localement appelé *Gasr*, est une construction fondée au moyen âge pour engranger la récolte de l'année, et qui jouait un rôle commercial, défensif et d'hébergement (Laroussi, 2008).

<sup>46</sup> Nous mettons ce terme entre guillemets puisque le caractère territorial d'un projet ou d'une dynamique s'acquiert à travers sa conformité à un ensemble de conditions - liées à la nature des ressources mobilisées, à la forme de leur valorisation et à la gouvernance qui s'installe entre les acteurs - pas forcément toutes réunies.

L'objectif principal de ce projet était de « *contribuer, dans le cadre de la politique nationale de développement local et de la stratégie d'intervention du FIDA en Tunisie, à l'amélioration des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté de la population rurale dans la zone du programme* » (FIDA, 2012).

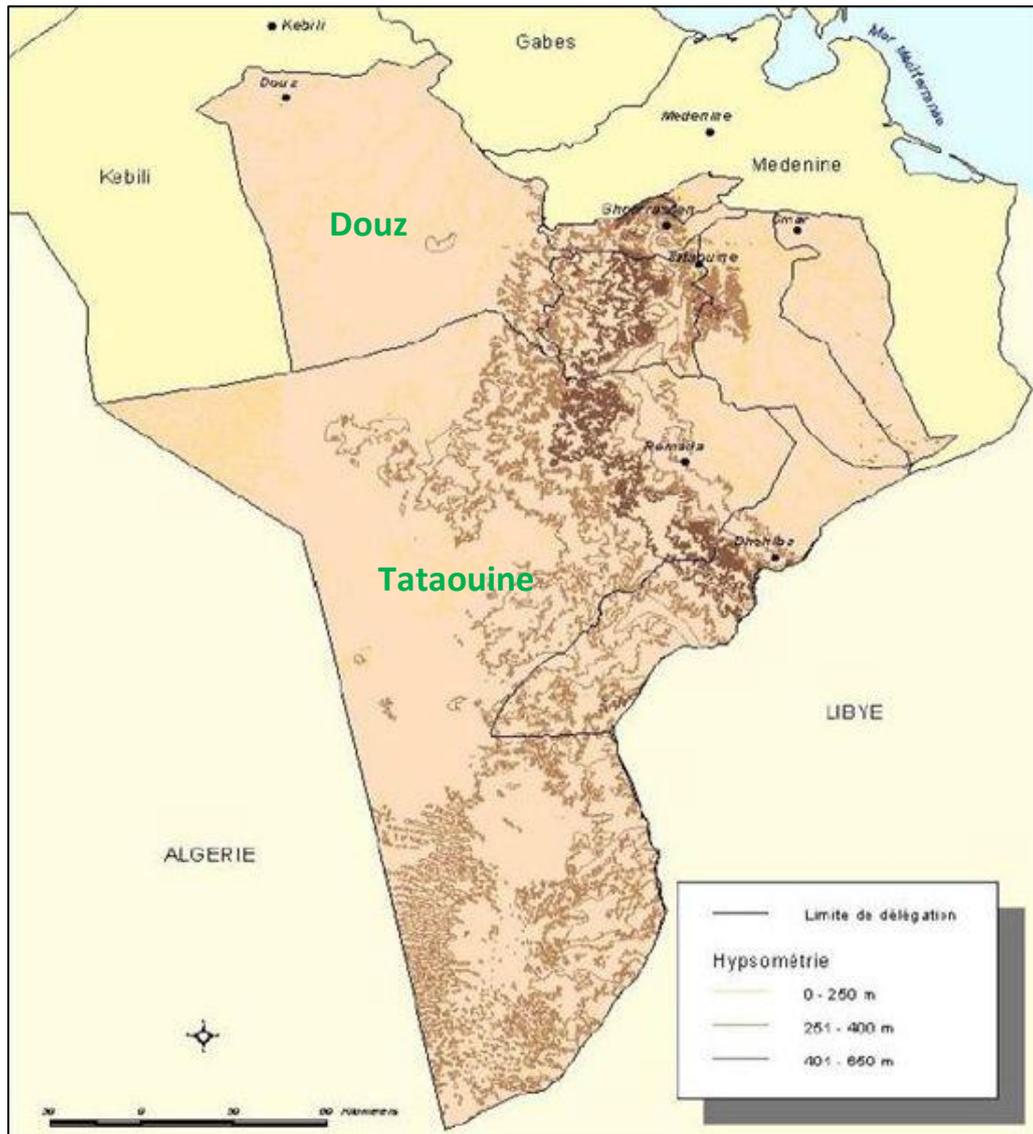
L'élevage constitue le moteur économique dans la région et l'activité se pratique sur des parcours collectifs soumis en permanence aux effets de la sécheresse et du cumul des années de négligence<sup>47</sup>. Le processus de dégradation et désertification touche aussi bien les parcours que les terres cultivées auquel s'ajoute la pauvreté prononcée, caractéristique de la Tunisie rurale du Sud.

La stratégie globale de ce projet se décline en trois axes principaux:

- Axe de gestion rationnelle et participative des ressources naturelles et des parcours;
- Axe de promotion des initiatives locales et de stimulation des activités génératrices de revenus destinées spécialement aux couches sociales défavorisées (femmes et jeunes);
- Un dernier axe transversal consiste à procéder institutionnellement à de nouveaux modes de gestion permettant la prise en charge par les communautés concernées de leur développement. Ces modes de gestion se sont basés sur trois principes : l'intégration, la territorialité et le partenariat qui devraient être reproduits et adoptés dans des régions similaires du pays.

---

<sup>47</sup> En raison du changement du mode de vie des habitants des zones pastorales et de leur occupation de l'espace (abandon accru de l'habitat isolé et naissance de nombreux nouveaux centres urbains), une partie de l'espace est aujourd'hui très peu ou pas du tout utilisée. Cet abandon, qui a déjà dépassé les 20 ans dans plusieurs endroits, a entraîné un double résultat négatif : (i) la végétation naturelle dans les zones peu ou pas pâturées connaît une régression alarmante sur les deux plans qualitatif et quantitatif, et (ii) en s'installant dans de nouveaux espaces, l'homme a établi de nouvelles cultures qui ont diminué les surfaces pastorales et gravement altéré la composition floristique des parcours (Labiadh, 2006).

**Figure 9.** Aire d'action du programme PRODESUD

Source: FIDA (2012)

La stratégie du projet PRODESUD a pu innover dans les aspects institutionnels et la nature des activités promues. Conduit entre 2003 et 2013, ce projet a révélé des innovations méthodologiques dans les stratégies destinées aux zones fragiles.

➤ **Innovation institutionnelle et application de l'approche participative**

Pour organiser leurs interventions, les animateurs du projet ont procédé au découpage du territoire d'action en 24 Unités Socio-territoriales (UST). Chaque UST est identifiée sur une

base éthique ou ethno-lignagère<sup>48</sup>. Par la suite, un Groupement de Développement Agricole (GDA) est constitué pour chaque UST. Cette approche par les UST, « [...] s'est progressivement généralisée à tous les projets de développement agricole et rural et de gestion des ressources naturelles » (Elloumi, 2009). L'aménagement et la planification socio-territoriale se font grâce à des contrats conclus entre les responsables locaux (membres du GDA) et l'administration ou les entrepreneurs privés. Il s'agit d'une gestion participative dans laquelle le statut de la communauté représentée par son GDA évolue d'un simple bénéficiaire à un partenaire acteur du développement de son propre territoire. Cette innovation institutionnelle a permis dans le cas de ce projet de passer d'un territoire tribu à un territoire de développement des UST, et d'une gestion informelle (par les familles) à une gestion formelle (par les GDAs). D'autre part, la planification participative permet d'identifier avec la population les faiblesses de leur territoire ainsi que les solutions possibles, ce qui les rend plus sensibles aux actions entreprises par le projet et plus à même à s'y engager et à les maintenir dans le temps.

➤ **Une meilleure valorisation des produits de la région**

En plus de son rôle dans l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et des parcours collectifs, PRODESUD possède une composante qui contribue à l'appui aux initiatives locales et au développement de la micro-entreprise. Dans ce cadre, il a été question de promouvoir les initiatives locales de création de revenus à petite échelle dans l'agriculture mais aussi dans d'autres secteurs comme l'artisanat, les services et l'écotourisme qui répondent essentiellement aux besoins des femmes et des jeunes. Le programme a contribué également au financement d'une assistance technique pour la commercialisation, l'information sur les marchés et la présentation des produits ainsi qu'une formation technique pour les artisans, hommes et femmes.

Dans la délégation de Douz, PRODESUD a permis la création de micro-projets pour les jeunes et les femmes rurales dont le financement et l'encadrement étaient assurés par divers partenaires (banques, centres de formation, etc.). Les projets dans les domaines agricole et artisanal sont encadrés par les GDAs qui assurent la formation des promoteurs, facilitent

---

<sup>48</sup> Chaque grande famille gère traditionnellement un parcours qui lui est propre. D'autres parcours, plus largement collectifs sont ouverts aux usagers de toutes les familles. Cette gestion traditionnelle facilite la mobilité du troupeau et constitue un outil efficace de gestion des périodes de rupture climatique. PRODESUD a veillé à ne pas rompre cet équilibre formé par la combinaison d'un territoire pastoral et d'un groupe social d'où le concept d'UST (FIDA, 2002). Seulement ce concept va rapidement montrer ses limites comme nous le verrons plus loin.

l'acquisition du financement et cadrent la commercialisation des produits. Aussi dans le but de promouvoir l'aspect touristique de la région et créer des sources de revenu extra-agricoles, le projet a permis la réhabilitation de quatre Ksour situés au niveau des circuits touristiques et la réhabilitation d'un souk constitué de 22 locaux pour l'artisanat. Le financement des formations des jeunes dans le domaine touristique (artisans et guides touristiques) a permis la création de nouvelles opportunités d'emplois et des compléments de revenus dans une économie dominée par l'agro-pastoralisme, fortement fragilisé par les aléas climatiques et la dégradation continue des terres et des parcours. D'autre part, le projet a assuré la réhabilitation d'anciennes oasis (Chenini, Oglia, etc.) en y développant les cultures irriguées et améliorant la situation des agriculteurs (Elloumi *et al.*, 2006).

➤ **Eléments de nuance : Participation, bonne gouvernance et territorialisation**

L'adoption de l'approche participative installe progressivement un nouveau système de gouvernance qui se veut basé sur des approches ascendantes permettant l'émergence « par le bas » d'un cadre représentatif des populations locales, désormais impliquées dans la réalisation des projets dont elles sont bénéficiaires.

Ce projet, initié par l'Etat et exécuté par ses organisations publiques (CRDA, APIA, BTS, etc.), affiche une approche territoriale qui fonctionne sur la base du principe « ethno-lignager » et de l'allégorie de la « greffe institutionnelle » consistant à plaquer de nouvelles institutions sur les structures sociales traditionnelles. Cette procédure se doit de soulever deux défis: renforcer la propre capacité d'organisation des communautés et prendre en compte la complexité des règles de gestion de l'espace. Cependant, dans la pratique, les choses ne vont pas toujours comme prévu et ces projets peinent à assurer la concordance des règles de fonctionnement entre le cadre institutionnel traditionnel (*miaad*<sup>49</sup> par exemple) et les nouvelles institutions que l'Etat crée dans un souci d'application des principes de la participation (GDA, coopératives, comités de développement, etc.). La persistance des institutions informelles et leur résistance au nouveau cadre institutionnel peuvent en effet s'avérer paralysantes du processus de développement participatif comme l'explique D-C North (North, 1990). Des accrochages et oppositions sont souvent au rendez-vous et l'efficacité des actions n'est pas sans poser problème avec les différentiels de pouvoir qui émergent et en

---

<sup>49</sup> Le *miaad* est une institution informelle du milieu rural qui rassemble les personnes les plus âgées et les chefs de famille d'une communauté. Il possède un rôle déterminant dans la gestion du territoire et permet la résolution des conflits entre les membres de la communauté liés à l'usage des ressources en eau, du foncier voire aussi des problèmes familiaux.

absence d'une vision claire sur le rôle de chaque acteur et sur le partage des missions. A cela s'ajoute l'ambiguïté autour de la nouvelle image de l'Etat qui passe d'un dicteur de politiques à un régulateur et accompagnateur de celles-ci avec souvent des difficultés d'assurer les moyens financiers et techniques nécessaires pour cette délégation. Dès lors, les fondements même de l'interaction et de la coopération entre les décideurs et les acteurs de base sont remis en cause.

En plus, l'objectif d'autonomisation ne doit pas perdre de vue la nécessité de former et de capabiliser l'acteur ou la structure locale qui va prendre le relai de l'Etat. Ce point n'est pas toujours pris en considération malgré que sa négligence nuit indéniablement à toute tentative d'innovation institutionnelle (Cf. figure 10).

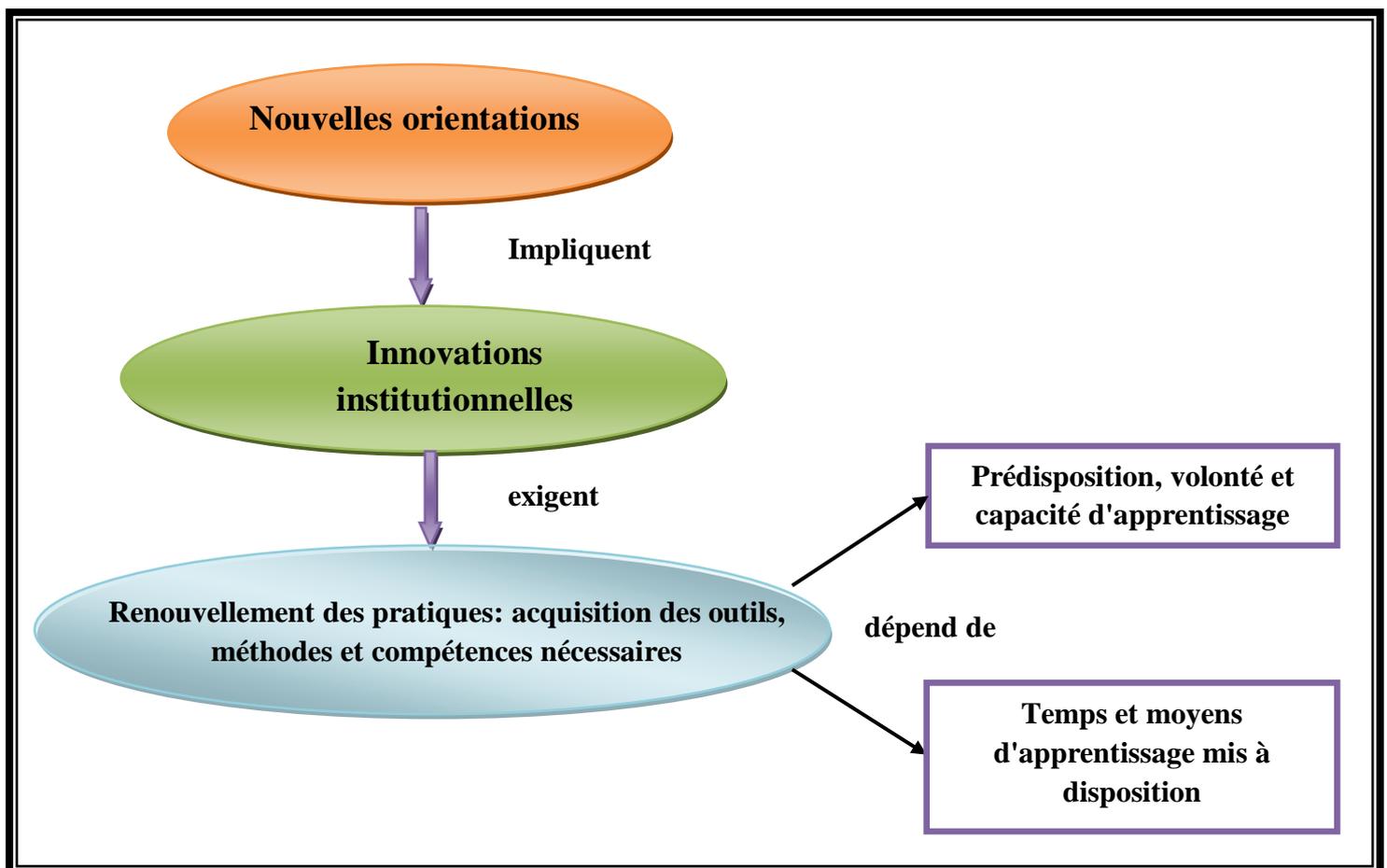
En effet, il faut rappeler que la participation et la coordination des acteurs comme composantes principales de toute dynamique territoriale restent deux éléments à aborder avec prudence en Tunisie, surtout au moment de l'expression la plus forte du régime dominant de Ben Ali. Le modèle participatif, considéré par les organismes de l'aide internationale comme une conception alternative et une référence désormais incontournable (Chauveau, 1992), était en quelques sortes « imposé » pour pouvoir bénéficier de l'aide au développement et de l'appui financier et technique, sans que sa mise en œuvre soit réellement voulue par les autorités publiques. Bonte (2009) aborde cette question dans la synthèse d'un ouvrage dédié au développement rural de l'oriental marocain et du Sud-est tunisien; pour lui « *l'appel, parfois plus programmatique qu'opérationnel, à la participation des populations locales, n'est pas sans soulever [...] de nouvelles difficultés dans la mesure où il est plus souvent conçu comme un appel à l'adhésion des ces populations à des programmes qui restent largement définis en dehors d'elles, que comme une véritable participation à leur communauté de destin* ». D'autant plus que les dynamiques qui affichent des méthodes participatives sont majoritairement impulsées par les bailleurs de fonds en l'absence d'une vraie demande communautaire de participation.

En cherchant à impliquer les populations, les projets participatifs peuvent se heurter dans certains cas à un effet d'inertie important provoqué par les représentations et les pratiques traditionnelles qui continuent de dominer (Rallet, 1996). Pour atténuer cet effet, il est indispensable d'innover pour fournir aux nouvelles orientations un cadre propice de mise en œuvre. Beaucoup d'expériences ont d'ailleurs montré les limites du modèle participatif et les difficultés de son application dans un contexte institutionnel non adapté aux principes de la participation et à la gestion multi-niveaux et où un long chemin reste à parcourir pour

sensibiliser, renforcer les compétences et former les acteurs de base (techniciens, associations locales, population) aux principes et aux modalités pratiques de l'approche participative.

D'ailleurs, on constate avec Campagne *et al.* (2009) que les structures ne suffisent pas pour faire une bonne gouvernance ; elles doivent être accompagnées de confiance et de volonté commune des acteurs locaux pour travailler ensemble. De même, Elloumi et Abaab (2009) expliquent que l'appel à la participation des communautés locales, prônée par la politique de décentralisation, conduit souvent à une décentralisation subie plutôt que maîtrisée ainsi qu'à une appropriation de la participation pour la captation des transferts de l'Etat et des associations. En plus, la participation est souvent mal appréhendée par les développeurs/praticiens du fait qu'elle ne consiste pas seulement à demander l'avis des acteurs locaux mais bien plus fondamentalement à susciter leur adhésion et leur implication, dans une idée de construction collective des systèmes d'action publique (Tonneau, 2009).

**Figure 10.** L'application de nouvelles orientations en matières de développement: innovations institutionnelles et méthodologiques



Source: Labiadh (2017)

Avec le projet PRODESUD, un changement institutionnel était à l'origine de nouvelles organisations de base, les GDA qui se sont chargées de la gestion de l'espace, de l'accès aux ressources naturelles et des activités productives dans le territoire d'action. Néanmoins, les GDA se trouvent aujourd'hui coincés par des textes qui limitent leur champs d'action et contrarient le déroulement de leurs activités. A titre indicatif, la loi numéro 2004-24 du 15 Mars 2004, relative au fonctionnement de ces groupements, leur interdit d'exercer toute activité à caractère commercial et ce, contrairement aux Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA). Cette loi affaiblit l'autonomie financière des GDA qui aurait pu être renforcée si ces structures étaient autorisées à effectuer des gains. A cela s'ajoutent des anomalies de fonctionnement et de gestion qui émanent, selon Verdeil. E (2011), d'un manquement des politiques à l'adoption de l'approche territoriale, ce qui engendre la mécompréhension de l'influence de la dimension tribale dans les régions à fort caractère identitaire. De son côté, Elloumi (2009) s'interroge sur la pertinence de la division sur une base ethnique du périmètre d'action du projet PRODESUD. Cette méthode pose selon lui le problème de l'identification sur une telle base des communautés et de leur territoire (Elloumi *et al.*, 2009) puisque « *l'appartenance tribale ne semble plus constituer le seul mode d'identification des acteurs, même si c'est à des degrés différents* » (ibid.). Par ailleurs, la population cible composée essentiellement d'éleveurs vit depuis des siècles en harmonie avec son environnement naturel où la disponibilité et la qualité des parcours déterminent la dynamique de mobilité; les parcours étant en libre accès et leur gestion n'appartenant pas à un seul groupe social. L'appartenance ethnique par UST, introduite par souci d'opérationnalité, a rompu considérablement l'équilibre en place et causé d'énormes problèmes de gestion dans cet espace collectif.

De toutes façons, l'intégration des structures locales ou la mise en place de nouvelles formes de gestion pour assurer l'application de l'approche territoriale présentent quelques risques que l'on se doit d'explicitier :

- Le risque de rupture et de non adaptabilité dans le passage d'une forme de régulation traditionnelle à une autre moderne. L'acceptation de cette forme de gestion par les usagers n'est pas évidente et l'expérience montre que la légitimité des GDA est difficilement acquise; beaucoup d'agriculteurs les considèrent d'ailleurs comme des « avatars » de l'administration d'où des taux faibles d'adhésion et une implication limitée.

- L'affirmation des compétences locales qui peut virer au renforcement des potentats locaux (présidents d'associations, *omdas*,<sup>50</sup>..) à travers la captation des fonds et des moyens de promotion économique et sociale. De nombreux acteurs, de la sphère publique ou des collectivités locales que D. North appelle les acteurs gagnants, en position privilégiée pour émettre des règles et imposer des normes de gestion, profitent pour préserver des idéologies qui permettent le maintien de leurs intérêts et l'ascension de l'échelle sociale.
- La domination de la scène par des organisations politisées alliées directement au pouvoir et opérant pour des objectifs différents de ceux affichés au moment de leur créations.<sup>51</sup> Canesse A-A. se demande dans ce registre si les GDA ne seraient pas des relais administratifs plutôt que des entrepreneurs locaux (Canesse, 2011). Dans ce cadre, un ancien président de GDA dans la région Nord-ouest nous a expliqué dans une entrevue comment des membres de ce groupement se sont enrichis à travers le détournement des fonds et la réalisation d'activités lucratives pourtant interdites pour les GDA. Il en résulte que dans certains cas, les institutions mises en place pour veiller à l'application du modèle participatif se transforment en coquilles vides, incapables d'assurer la gestion commune de l'espace et des ressources. Les fonds mis à disposition profitent par ailleurs à une tranche de la société et excluent la grande majorité dans un rapport de force déséquilibré et inégalitaire.

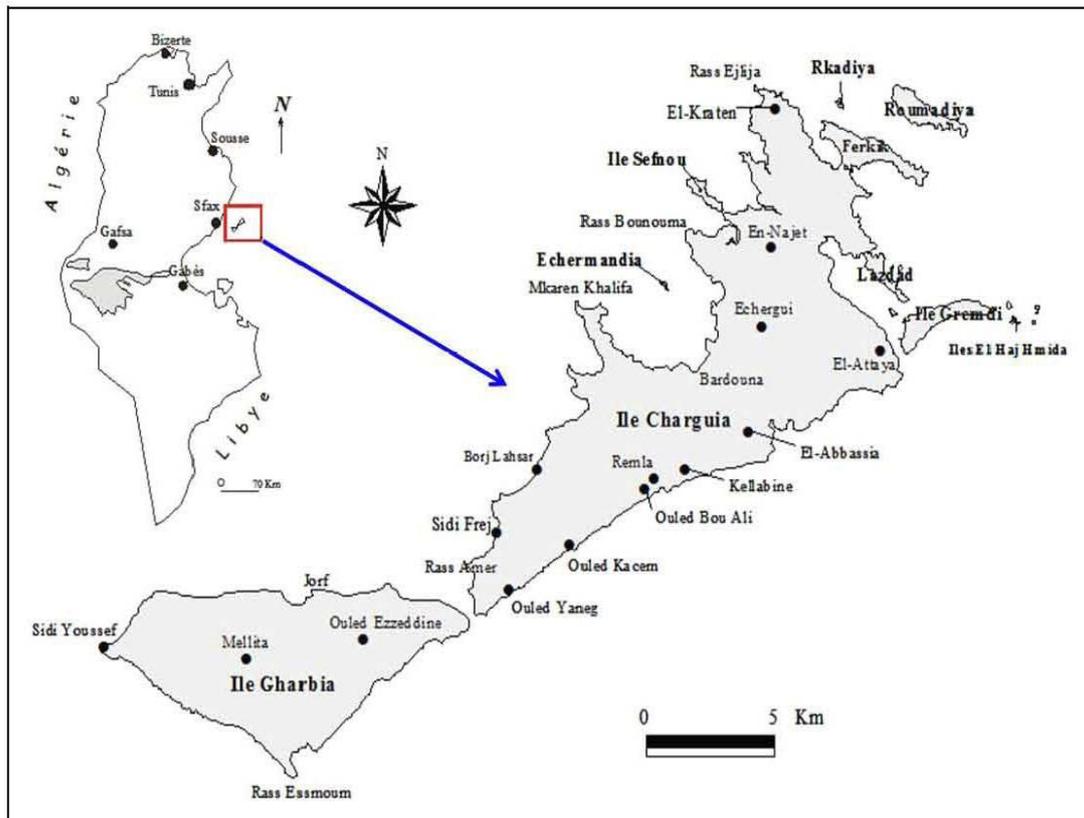
## 2.2 Les îles Kerkennah: Vulnérabilité et tentatives de développement territorial

L'archipel de Kerkennah, sur la côte nord du Golf de Gabès, est une délégation du gouvernorat de Sfax, située à 20 km à l'Est de la ville et est composée de 14 îles. Allongé sur une longueur de 35 Km, l'archipel a une superficie de 157 Km<sup>2</sup>.

---

<sup>50</sup> Rappelons qu'en Tunisie «pré-révolution», il n'existe aucune institution représentative élue en milieu rural. A l'échelle locale, l'administration est représentée par le *Omda* qui a hérité des prérogatives du *Cheikh* et qui, contrairement à ce dernier élu par les notables de chaque fraction de tribu (Snoussi, 1958), est nommé par le ministre de l'intérieur. La réforme institutionnelle survenue après 2011 a permis la revue du code électoral et avancé sur la généralisation du processus électoral sur les trois niveaux administratifs (gouvernorat, délégation, Imada). Il faut néanmoins attendre le déroulement des premières élections municipales, prévues pour décembre 2017, pour vérifier l'application de ces principes.

<sup>51</sup> Cas de la cellule RCD alliée à l'ancien parti au pouvoir le Rassemblement Constitutionnel Démocratique, organe de contrôle, d'inclusion et le plus souvent d'exclusion des individus (Canesse, 2011).

**Figure 11.** Kerkennah dans le centre de la Tunisie

Source: Fehri (2011)

Les habitants de l'île de Kerkennah vivent depuis toujours de la mobilisation des ressources naturelles pour pratiquer l'agriculture et la pêche. Seulement, ces deux activités sont aujourd'hui entravées par des contraintes environnementales et anthropiques. La vulnérabilité environnementale a trait à l'élévation continue du niveau de la mer et à l'envahissement de la terre (réchauffement de 3°C entre 1993 et 2009). Les nuisances liées à l'action humaine se manifestent par l'exploitation démesurée des ressources halieutiques, l'urbanisation aigüe et les aménagements touristiques sur des terres aux risques continus de submersion.

La prise en conscience de la fragilité de ce milieu insulaire était la prémisse d'une dynamique de développement nouvelle sur l'archipel. En effet, des acteurs locaux ont saisi la précarité du

milieu naturel pour construire une image de leur île qui suscite curiosité, envie de découverte mais aussi « compassion »<sup>52</sup>.

La fragilité environnementale mise en avant par les acteurs locaux à travers différentes actions (Cf. tableau 10), constitue aujourd'hui un élément d'attraction pour une clientèle touristique particulière, responsable vis à vis de l'environnement, et consciente des effets des changements climatiques sur l'île. Toutefois, alors que l'éloignement du centre du gouvernorat constitue un handicap pour les habitants de l'île, il « *peut être un atout pour la clientèle touristique, car il renforce le sentiment de rupture* » (Saby, 2010). En effet, l'île peut apparaître dans l'imaginaire touristique comme un espace de repos et de dépaysement.

La dynamique en cours à Kerkennah autour du patrimoine matériel (naturel, bâti, gastronomique) et immatériel (culture, coutume, fête, histoire, etc.) se manifeste à ce jour à travers un nombre d'initiatives divergentes portées par des acteurs publics, privés et des organisations de la société civile. Elle pourrait réussir avec le temps à fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet ambitieux de préservation de l'environnement naturel et de promotion de l'identité insulaire locale.

**Tableau 10.** Initiatives de valorisation du patrimoine dans l'archipel de Kerkennah

Projets	Contenus
<p><b>Protection et promotion du fort historique <i>Borj Lahsar</i></b></p> <p><u><i>Initiative privé, public</i></u></p>	<p><u>La société privée British Gaz</u> a entrepris en 1993 la fouille autour du fort historique Borj Lahsar, principale zone archéologique à Kerkennah.</p> <p>Le fort qui date de l'époque hispano-turque se trouve aujourd'hui au cœur d'un projet d'antiquarium de <u>l'Institut National du Patrimoine</u> où seront exposés les vestiges romains découverts dans ce site.</p> <p><u>L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral</u>, qui est un établissement public, a entrepris de son côté des actions de protection de cette zone écologiquement fragile dont une grande partie des ruines est menacée par l'avancée de la mer.</p>

<sup>52</sup> La fragilité de l'archipel est tellement inquiétante que des scientifiques présumant que 30% de la terre risquent de disparaître sous la mer à une échéance de 50 ans.

<p><b>Musée du patrimoine insulaire</b></p> <p><u><i>Initiative associative</i></u></p>	<p>L'association CERCINA (pour le nom phénicien de l'archipel de Kerkennah) a créé en 2006 le musée du patrimoine insulaire de Kerkennah dans le village d'El-Abbassya, qui rassemble, classe et conserve des objets insulaires ayant un intérêt historique, ethnographique, artistique et civilisationnel. Ces objets sont utilisés dans des ateliers organisés pour revivifier les activités ancestrales en lien notamment à la pêche artisanale et à l'architecture locale qui nécessite l'usage de différents matériaux végétaux (alfa, sparte, palme). Ces ateliers permettent la conservation d'une économie artisanale assez développée sur l'île.</p> <p>Le musée expose également les fêtes locales et des scènes de la vie quotidienne. L'association CERCINA contribue à la promotion du patrimoine insulaire par l'organisation des journées et des tables rondes mais surtout en militant pour donner au festival national de la poulpe de Kerkennah une dimension internationale.</p>
<p><b>Hébergement touristique</b></p> <p><u><i>Initiative privée</i></u></p>	<p>Installé dans un endroit inhabité, au milieu des vergers, l'hôtel Dar Kerkennah est le premier hôtel tunisien et le huitième dans le monde qui possède une vue sur des ruines. Construit selon le style architectural local, il est qualifié par son promoteur (un jeune diplômé supérieur Kerkenien) d'hôtel écologique et de charme<sup>53</sup>. Dar Kerkennah propose à ses clients une cuisine à base des plats locaux ainsi que des promenades à vélo et à dos de cheval.</p>
<p><b>Projets de coopération internationale</b></p>	<p>Projet « préservation des ressources naturelles des îles Kerkennah » avec le Fond de l'Environnement Mondial.</p> <p>Projet « valorisation des palmiers dattiers » avec des partenaires italiens.</p>

Source: Labiadh (2017) d'après Jarraya et Hellal (2012)

<sup>53</sup> Pour une meilleure visibilité du site et plus de liberté par rapport aux tour-opérateurs imposant leurs prix, le promoteur de cet hôtel lui a conçu un site internet: [www.darkerkennah.com](http://www.darkerkennah.com)

**Figure 12.** Dar Kerkennah (a), le Fort historique Lahsar (b) et l'entrée du musée du patrimoine insulaire de Kerkennah (c)

(a)



(b)



(c)



Source: [www.kerkenniens.com](http://www.kerkenniens.com)<sup>54</sup>

<sup>54</sup> Ce site internet participe énormément à la dynamique de promotion du patrimoine insulaire de Kerkennah. Né d'une initiative privée, il expose l'art textile de l'île, ses spécialités culinaires, son paysage atypique ainsi que les risques environnementaux auxquels elle est exposée.

## **2.3 Des territoires en reconquête par le tourisme, appuyés par des soutiens externes: Tozeur et Béni Khédache**

### **2.3.1 La mise en tourisme: une opportunité pour les arrière-pays**

La mise en tourisme des espaces ruraux ou la « *touristification* » consiste à faire des atouts d'un territoire donné la base pour un développement touristique. C'est « *l'appropriation de l'espace par le tourisme donc l'évolution de la touristicité considérée dans le temps* » (Dewailly et Flament, 1993). Il s'agit de mobiliser l'espace et ses composantes pour mettre en place une activité touristique. Si l'espace rural était pendant longtemps réduit à sa dimension agricole, il n'en demeure pas moins que les recherches se focalisent ces dernières années sur son caractère multifonctionnel. Ce glissement fonctionnel trouve ses origines dans les nouvelles tendances de la société pendant les vingt dernières années. En effet l'expansion des résidences secondaires, l'intérêt porté au tourisme rural, la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel font du milieu rural un espace de loisirs et de temps libre pour les résidents urbains, au Nord comme au Sud de la Méditerranée. En Tunisie, la fonction résidentielle secondaire est notamment le fait d'émigrés ruraux qui, dans un premier temps, agrandissent la maison parentale pour ensuite construire leurs propres logements dès que leurs enfants grandissent un peu (Méditerranée, 2009).

Le tourisme rural a une physionomie particulière. Tandis que la vie dans la ville est de plus en plus pesante pour les citadins, leur perception de la campagne est davantage celle d'un environnement de liberté et d'épanouissement. Ils viennent y chercher repos et décompression d'un quotidien urbain *speed* et pressant. Mollard (2000) l'exprime de la manière suivante « *la pollution urbaine, la densité de l'habitat, l'artificialisation des milieux, alimentent une demande nouvelle et potentiellement forte pour un environnement de qualité, des espaces peu denses, des sites écologiques (biotopes, faune sauvage, etc...)* ».

Dans les arrière-pays en difficulté le renouveau pourrait donc être porté par un modèle touristique qui fait intégrer les caractéristiques exclusives du territoire pour en concevoir une offre touristique originale. Il est en effet certain que le blocage de la formule classique de développement dans ces régions, provenant de l'incapacité d'appliquer les prérogatives du modèle dominant, pose avec acuité la question d'alternatives. Cette question a été récemment soulevée dans le cadre d'un colloque international organisé à Djerba sous la thématique « *Développement territorial, patrimoine et tourisme en zones fragiles et menacées: entre dynamiques économiques, démocratie participative et communication* ». Durant cette

rencontre scientifique, les intervenants ont mis l'accent sur l'intérêt que peut porter la mise en tourisme pour certains espaces ruraux, en s'appuyant sur des expériences de terrain. Selon ces expériences, des dynamiques locales de valorisation des atouts spécifiques et une offre touristique variée étaient en mesure de mettre à niveau des territoires fragiles en y concevant des projets adaptés à l'environnement naturel, social et économique et s'insérant dans l'histoire du territoire et sa façon d'évoluer dans le contexte de la mondialisation. Il importe de rappeler ici que ce type de projet viendra en complément aux activités déjà en place (pluriactivité, immigration, etc.) et qui offrent un certain remède aux contraintes et à une totale exclusion des territoires (Abaab, 1997). Par ailleurs, nous estimons que sans projets, les zones difficiles ne peuvent pas espérer une sortie de la crise et l'émergence des territoires est quasi impossible. Pour qu'un territoire engage des stratégies territoriales, la variable critique demeure donc la mobilisation de tous ces acteurs sociaux autour d'un projet (Boutinet, 2012).

Dans le cas des projets touristiques, l'espace rural devrait au préalable se transformer en territoire, lieu d'un projet de développement construit par l'ensemble des acteurs. Selon Duvillard S. et Fauvel C. (2004), le support des activités doit faire consensus et la prise en conscience des acteurs locaux de cette nécessité, déclenche un nombre de projets touristiques plus ou moins réussis selon l'approche suivie (engagement des populations et des institutions locales, gouvernance locale et appui des autorités, choix de la forme du tourisme et des activités à développer, viabilité économique, etc.) et la capacité de l'espace rural à s'adapter à cette innovation fonctionnelle.

L'analyse qui va suivre relate deux expériences qui ont parié sur le tourisme pour faire du développement territorial dans deux zones difficiles du Sud : Béni Khédache et Tozeur.

### **2.3.2 L'expérience IRZOD à Béni Khédache**

La délégation de Béni Khédache appartient au gouvernorat de Médenine dans le sud-est du pays. Son environnement est marqué par le relief de la chaîne montagneuse des Matmata qui induit un enclavement à la fois géographique et économique par rapport aux espaces agricoles et urbains situés au niveau de la plaine. L'économie est peu diversifiée et se limite à quelques micro-entreprises de commerce et de services et l'activité agricole est pratiquée dans des conditions édaphoclimatiques difficiles (faible pluviométrie, sols pauvres, rareté de la ressource en eau et difficulté de sa mobilisation). Ces éléments ont conduit à deux phénomènes sociaux majeurs : l'immigration et le chômage. Le chômage touche surtout les diplômés et notamment les filles qui partent travailler dans les usines de textile de Sahel. Les

hommes quittent quant à eux leur ville à la recherche d'emplois dans le centre du gouvernorat ou dans les grandes villes voisines. Un flux migratoire important caractérise également les déplacements à l'étranger notamment vers la France. Toutefois, les restrictions de l'immigration pratiquées par les pays de destination en premier lieu la France à partir des années 1980 a remis en cause l'équilibre économique assuré depuis les années 1950 par le système dual. L'immigration, jadis source de revenus pour les familles restées à Béni Khédache grâce au transferts des immigrés, et moyen d'allègement de la pression sur les ressources naturelles ne remplit plus ses fonctions. Un important mouvement migratoire de retour est à l'origine de la dégradation des ressources naturelles qui atteint un niveau critique. Tous ces facteurs ont alimenté une réflexion réunissant quatre institutions de la France et de la Tunisie (le CIHEAM-IAMM et le LEADER 34 du côté français et l'IRA Médenine et l'Association de Développement Durable du côté tunisien) avant d'aboutir sur un projet de recherche-action déclenché en 2000. Le volet recherche a été pris en charge par l'IRA et l'IAMM et le volet développement était confié à l'ADD et au LEADER 34.

Le projet « *Jessour et Ksour* de Béni Khédache » (JKBK) s'est réalisé dans le cadre d'une coopération internationale bilatérale entre le département de l'Hérault et le gouvernorat de Médenine. Il avait comme objectif la création des revenus nouveaux qui remplaceraient petit à petit les revenus de l'émigration. Pour ce faire, il s'est intéressé à l'ensemble des activités pouvant être développées dans la zone d'où sa qualification de projet de développement intégré qui s'inscrit dans une démarche de pluriactivité et de promotion de l'identité locale à travers des activités innovantes multisectorielles.

Le schéma général du projet s'est basé sur quatre axes principaux intégrant différentes activités promotrices du patrimoine local:

- Axe artisanat patrimonial : Dans cet axe, il était question de développer l'artisanat de tissage à travers la structuration de la filière et le renforcement de la mise sur le marché des produits,
- Axe produits agricoles spécifiques : La région offre un large panel des produits agricoles spécifiques (huile d'olive, figes sèches, miel, plantes aromatiques et médicinales, etc.). L'objectif de cet axe était la mise en place des produits de terroir en vue de créer un « label »,
- Axe Eau et gestion des ressources naturelles : basé sur la réhabilitation et la durabilisation de l'agriculture à travers l'amélioration des techniques de collecte des eaux de

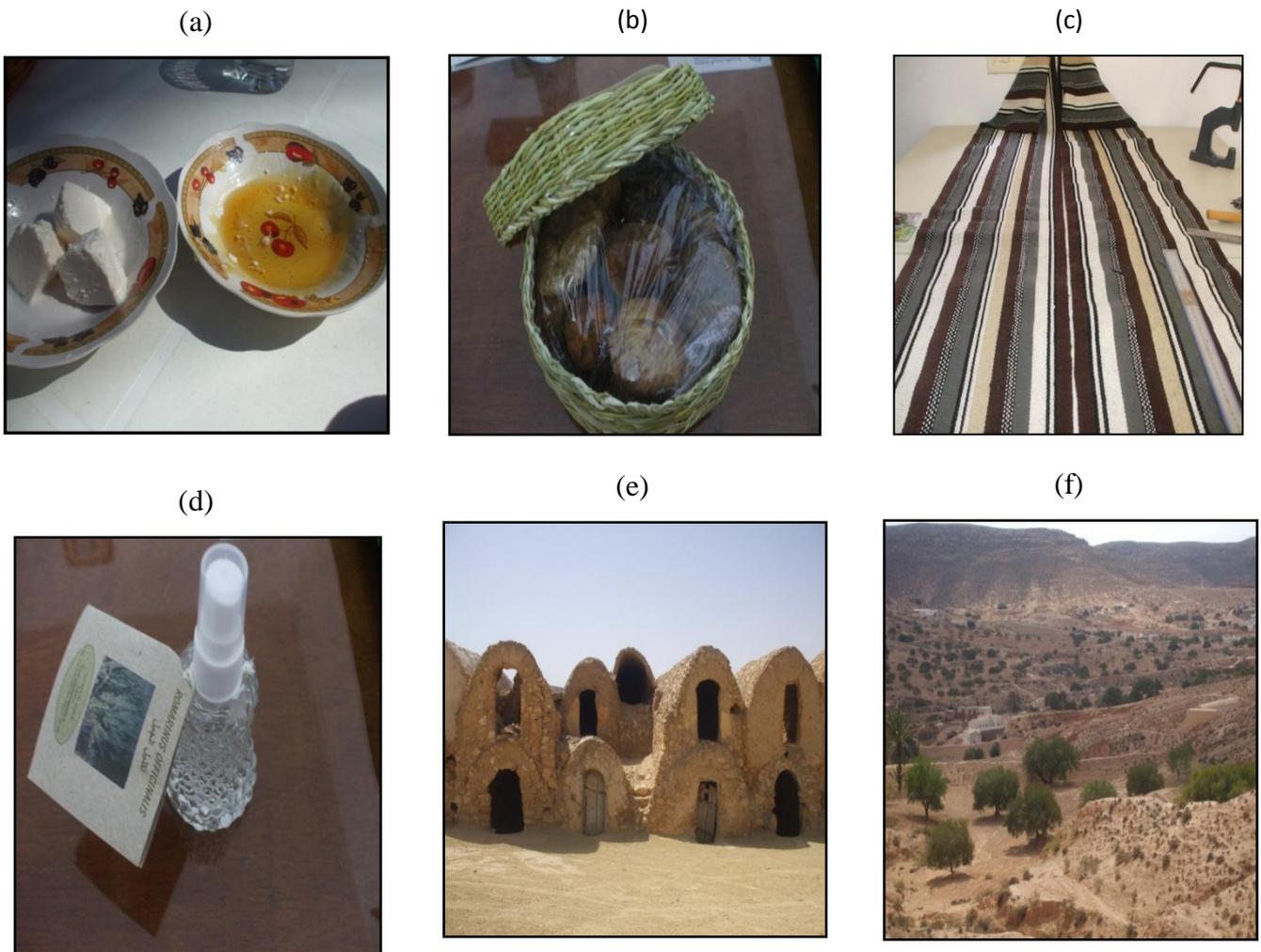
ruissellement et la préservation et conservation du patrimoine hydro-agricole (les *jessour*) ainsi que la protection de l'environnement.

- Axe tourisme identitaire<sup>55</sup> : Retenu comme axe fédérateur pour tout le projet. Cet axe avait comme objectif l'amélioration du potentiel touristique de Béni Khédache et l'inscription du territoire comme destination touristique de découverte de paysage, de patrimoine et de produits authentiques. Dans ce volet, l'objectif du projet était de structurer l'activité touristique sur le territoire et ce notamment à travers la construction des gîtes ruraux traditionnels pour accueillir les touristes et par la réhabilitation du patrimoine bâti (les *Ksour*).

---

<sup>55</sup> Il s'agit, pour ce type de tourisme, de répondre à une demande de touristes particuliers souhaitant venir s'immerger dans un site authentique de point de vue de son patrimoine, ses habitants et sa beauté écologique. Ce tourisme présente bien évidemment une alternative au tourisme de masse différent par ses principes.

**Figure 13.** Eléments du patrimoine valorisés par le projet JK BK



Source : Labiadh (2011)

(a): Fromage de chèvre et miel

(d): eau florale de romarin

(b): Figue sèche destinée à l'exportation

(e): Ksar de Béni Khédache

(c): Tapis traditionnel « *ghrara* »

(f): Olivier derrière un *jessr*

L'idée du projet consiste à valoriser les produits spécifiques de Béni Khédache en les insérant dans des activités et des services offerts par la population locale aux visiteurs et touristes. Par ailleurs, les activités longtemps pratiquées à une échelle familiale et dont les produits étaient destinés principalement à l'autoconsommation (miel, tissage artisanal, transformation du lait de chèvre, séchage des figes) ont fait l'objet d'un processus de

revalorisation et d'intégration progressive au marché pour la création d'une rente qui vise à compenser le manque de productivité agricole et le déclin des rentes migratoires. Le mot d'ordre fut donc la transformation et la modernisation des ressources jusque là marginalisés par des conditions de production et de commercialisation ne permettant pas de bénéficier de leur potentiel de valeur ajoutée élevé (Labiadh, 2011) .

Le tableau suivant expose les principales actions réalisées dans le cadre de ce projet.

**Tableau 11.** Principales réalisations du projet JKBB

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Actions et efforts fournis</b>
<b>Artisanat bédouin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Construction d'une maison d'artisan avec six ateliers, lieu de travail pour les artisans et artisanes mais aussi d'exposition des produits tout au long de l'année</li> <li>* Organisation des foires de l'artisanat à l'échelle locale et participation aux foires régionales et internationales</li> <li>* Mise en place d'un centre de formation artisanale permettant l'acquisition d'une carte professionnelle aux artisans et artisanes</li> <li>* Des aides et des subventions pour l'achat de la matière première et la commercialisation des produits</li> <li>* Appui à l'innovation dans le domaine (matière première utilisée, formes, motifs, techniques de marketing, etc.)</li> </ul>
<b>Agriculture spécifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Création de deux unités de fabrication artisanale de fromage de chèvre</li> <li>*Soutien des éleveurs en vue de leur engagement pour une production laitière destinée à la commercialisation</li> <li>*Efforts des associations locales pour la mise en place des produits de terroir labellisés et la négociation de leur achat avec les consommateurs, le plus souvent des touristes et des organisations internationales (miel, figue sèche, PAM et ses produits dérivés)</li> <li>*Organisation des sessions de formation pour les agriculteurs sur les techniques modernes de production et de conditionnement de la figue sèche.</li> <li>*La valorisation des PAM à travers la création d'itinéraires botaniques, des actions à caractères agricoles et l'élaboration de mise en scènes gustatives autour de la cuisine locale</li> </ul>

<p><b>Tourisme identitaire</b></p>	<p>*Construction d'un nombre de maisons d'hôtes avec une capacité totale de 12 lits, qui offrent au client outre l'accueil et l'hébergement, le petit déjeuner préparé et servi par le propriétaire ainsi que la vente de divers produits locaux (miel, figues sèches, Henné, etc.).</p> <p>*Mise en place d'un programme de promotion autour des maisons d'hôtes qui consiste en une prise de contact avec différentes agences de voyage et tour-opérateurs. Nombreuses brochures et dépliants montrant les services et produits offerts par les infrastructures d'accueil ont été, par ailleurs, préparés.</p> <p>*Organisation d'un festival international<sup>56</sup></p> <p>*Création de circuits touristiques de découverte et d'excursion: Il s'agit de circuits de randonnées pédestres thématiques (sources d'eau, botanique, patrimoine et route des ksour)</p>
------------------------------------	--

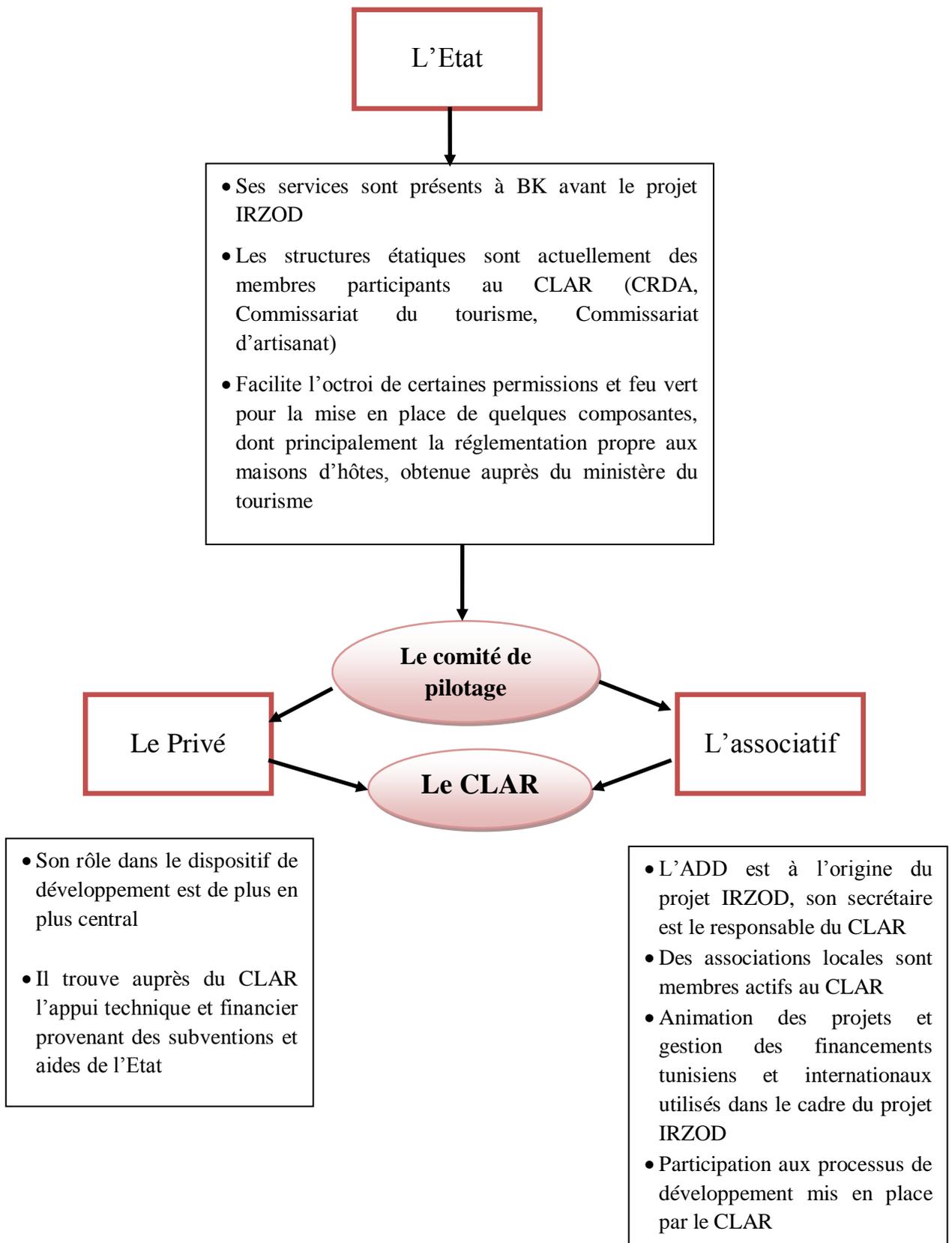
Source: Labiadh (2017)

En plus de l'innovation dans les techniques de productions et de commercialisation des éléments du patrimoine, le projet JKBK a mis en place un système de gouvernance tout aussi novateur. La gestion du projet était assurée par un système de décision et d'action comportant quatre instances (Campagne *et al.*, 2009):

- Le comité local d'animation et de réalisation (le CLAR) : chargé essentiellement de la coordination des actions. Son assemblée comprend l'ensemble des acteurs associatifs, publics et privés de la zone. Il est présidé par le délégué de Béni Khédache ;
- Le comité technique : composé des quatre institutions à l'origine du projet et des acteurs techniques nécessaires en fonction des problèmes à traiter. Il est chargé de la programmation des opérations et les budgétise ;
- Le comité de pilotage : Présidé par le gouverneur, il décide des programmes et des budgets sur proposition du CLAR et du comité technique
- Les porteurs de projets: Ils initient, programment, mettent en œuvre et évaluent chacune des opérations et actions du projet.

<sup>56</sup> Cet évènement a un impact important sur l'ambiance générale de la région. Son programme comprend, outre l'animation de la ville, le défilé d'ouverture, des excursions touristiques à travers les villages et circuits montagneux, des courses hippiques et une soirée culturelle et artistique. Volet foire, une grande exposition est organisée et qui comprend des plantes médicinales, des produits artisanaux, des habits traditionnels et des produits agricoles.

**Figure 14.** Positionnement des trois acteurs Public, Privé et associatif vis-à-vis du CLAR



Source: Labiadh (2017) à partir du document (Campagne *et al.*, 2009)

Le programme IRZOD est donc animé par une structure locale, le CLAR rattaché au conseil local de développement. Cette structure regroupe les différents acteurs institutionnels et partenaires locaux. Elle assure l'animation du processus de développement et rend compte à la structure régionale, le comité de pilotage, présidée par le gouverneur de Médenine, président du conseil régional de développement. Le comité de pilotage est composé de l'ensemble des institutions publiques, associatives et privées, nationales et internationales partenaires du projet (Sghaier *et al*, 2006).

Après une dizaine d'années, les réalisations du projet JKBK sont palpables. L'évaluation de la première phase de projet (2001-2006)<sup>57</sup> produite par S. Moussalim affirme que la situation dans ce territoire marginalisé tend vers le vert depuis l'arrivée du projet. C'est ainsi que la dynamique nouvellement introduite, ayant comme axe fédérateur le tourisme rural ou identitaire, a pu apporter des améliorations sur les conditions socio-économiques caractérisées depuis des années par un chômage frappant et une tendance vers l'exode, et on peut sans doute avancer que l'introduction de l'activité touristique à Béni Khédache a complètement changé la donne (Moussalim, 2007). Nous avons en effet souligné dans des travaux antérieurs (Labiadh, 2009 et 2011) que l'avènement du tourisme dans cette zone difficile est une innovation radicale<sup>58</sup> dans le sens où elle a installé une activité sans histoire dans le territoire contrairement aux deux autres activités appuyées par le projet et qui ont fait l'objet de transformation de modes de production et de commercialisation (artisanat et produits agricoles locaux).

Les innovations apportées par le projet ont entraîné une redécouverte et redéploiement de l'espace de vie et de ses fonctionnalités. Cet apport est particulièrement issu de l'axe fédérateur du projet, le tourisme identitaire qui a permis la conception de sentiers botaniques, d'une route des Ksour, d'un village d'artisanat, de maisons et chambres d'hôtes, d'une foire d'artisanat et même d'un festival international. Tous ces éléments augmentent l'attraction du territoire et le font sortir progressivement de son isolement pour l'insérer dans une dynamique

---

<sup>57</sup> Cette évaluation s'est basée sur une démarche double qui évalue à la fois la mise en œuvre du projet (réalisation des actions, avancement dans la réalisation des objectifs, échéancier) et les effets de ce dernier (économiques, financiers, sociaux, culturels). Toutefois, le projet étant dans sa première phase au moment de l'étude, le deuxième volet d'évaluation qui devrait normalement fournir des données sur le nombre d'emplois créés, les retombées économiques, l'éventuel effet réducteur d'exode, etc.) n'a pu être réalisé et nous n'avons pas trouvé de document d'évaluation pour la deuxième phase du projet (2007-2010).

<sup>58</sup> Selon J. A. Schumpeter, l'innovation peut se définir comme une nouvelle combinaison productive, mise en œuvre par un entrepreneur avec comme résultat une augmentation des profits réalisés. Les innovations se distinguent selon leur intensité.

économique ouverte sur des marchés élargis et offrant à la population locale des horizons plus larges en termes d'emplois et de sources de revenu (Moussalim, 2007).

Force est de constater que cette expérience a permis l'installation d'une nouvelle approche de développement dans l'espace rural et la mise en œuvre d'une offre touristique inédite. De plus, l'expérience du projet a mis les premières ébauches du lancement d'un produit touristique alternatif sur le plan national (Moumni et Dabbabi, 2009). En effet, les maisons d'hôtes qui étaient jusque là absentes du paysage des structures d'accueil touristique ont fini en 2007, après un combat de longue haleine, par obtenir une reconnaissance institutionnelle à travers la publication d'un décret dans le journal officiel de 2007 qui règlemente les prestations d'hébergement touristique dans les maisons d'hôtes et les gîtes ruraux.

En outre, l'innovation organisationnelle et la facilité dans la création des organes de gestion (comité régional de pilotage et comité local d'animation et de réalisation) confirment la démarche participative et partenariale du projet qui a réussi par ailleurs sans difficulté à coexister avec les programmes publics déjà en cours à Béni Khédache.

Néanmoins, il faut reconnaître qu'il est aujourd'hui encore difficile d'apprécier les réalisations concrètes en matière d'amélioration d'emploi et de revenus et de création d'une offre touristique attractive et surtout durable. En effet, comme l'exprimaient le coordinateur du projet et un chercheur impliqué dans le projet « *l'expérience du projet IRZOD était encourageante pour les démarches de l'expérimentation du projet, mais peu rentable sur le territoire par rapport à ce qu'on propose de remède pour la situation. Cela peut revenir au fait que les orientations initialement proposées par le projet étaient plus ambitieuses que la réalité connue* » (Moumni et Dabbabi, 2009). Aussi, la participation de la population et des professionnels dans l'axe du tourisme rural n'a pu être toujours assurée. « *Parfois, le désengagement de nombreux d'entre eux (agences de voyage, syndicats d'initiatives, tour-opérateurs, etc.) retarde leur participation aux efforts de commercialisation de ce produit touristique* » (ibid.). Les efforts restent donc à déployer pour sensibiliser et intégrer les professionnels du tourisme dans cette voie de développement alternatif territorial et aussi pour assurer la promotion de ce jeune produit touristique fortement concurrencé par l'offre du pôle voisin Djerba-Zarzis.

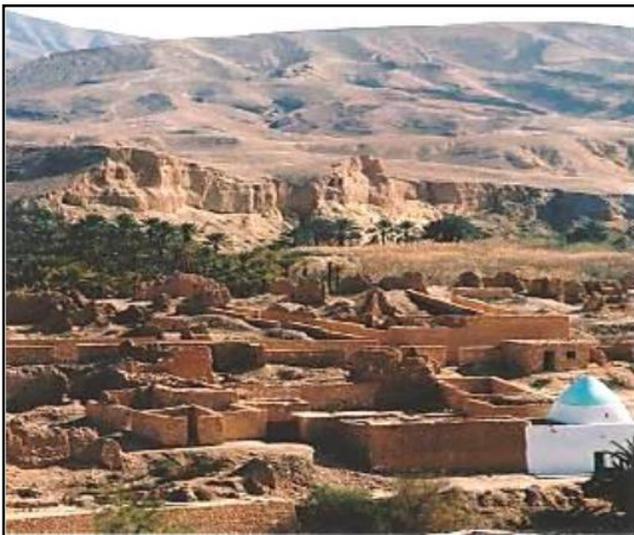
### **2.3.3 Des pôles touristiques en formation: L'exemple de Tozeur**

Tozeur est un gouvernorat de l'extrême Sud-ouest du Djérid tunisien, situé à 450 Km de la capitale Tunis. Sa population de 107.900 habitants en 2014 en fait le gouvernorat le moins

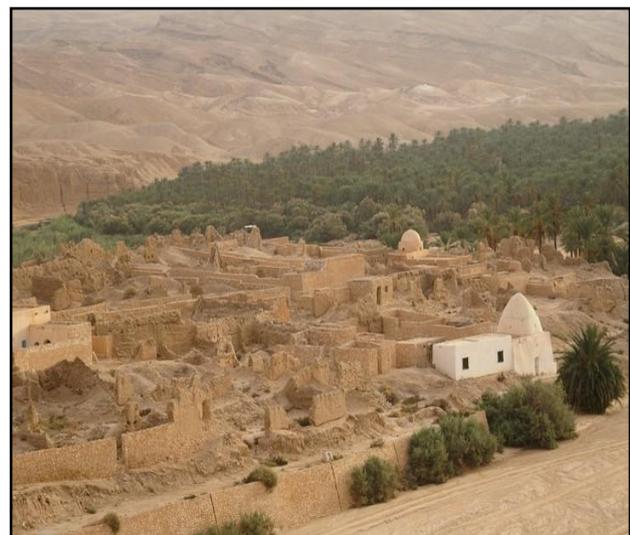
peuplé de la Tunisie. Son économie est diversifiée et est basée sur le secteur agricole caractérisé par la production des dattes, les cultures maraichères et l'élevage. Le secteur des cultures oasiennes est le principal secteur économique générateur d'emplois et de revenus pour la population locale (palmeraies en irrigué et serres de cultures géothermiques de primeurs). La région est parsemée d'oasis cloitrées entre deux chotts dont le plus grand est le Chott-el-Djérid; elle constitue le cœur de la production dattière du pays (1/4 de la production en 2010) et les oasis profitent des ressources en eau tirées des nappes souterraines profondes moyennant des forages.

Malgré la fragilité du secteur agricole liée aux conditions climatiques extrêmes (températures avoisinant les 50°C en été et précipitations très limitées) et à la complexité du partage de la ressource en eau entre les secteurs agricole, industriel et touristique, Tozeur affiche ces dernières années les indicateurs de développement les moins inquiétants parmi les gouvernorats de l'ouest de la Tunisie. Ceci peut être expliqué par un secteur touristique assez solide composé de 48 hôtels, 37 agences de voyage et de 7 centres d'animations. A ces structures d'accueil s'ajoutent des moyens de loisirs attrayants (terrain de golf entre les dunes et la palmeraie et le musée de renommée internationale « Dar Chraïet ») qui composent avec un écrin de paysages et de panoramas naturels uniques surplombés par les oasis de montagne de Chebika et Tamerza et les vastes étendues galopantes des lacs salés asséchés.

**Figure 15.** Vue générale des oasis de Chebika (gauche) et de Tamerza (droite)



Source: PDP de Chebika (2014)



Source: [www.momo68mick.blogspot.fr](http://www.momo68mick.blogspot.fr)

Tozeur a connu ses dernières années une dynamique de développement touristique nouvelle dans sa démarche et associant de multiples actions visant la promotion et la valorisation des différents éléments patrimoniaux du territoire. Cette dynamique commence à gagner du terrain sur l'activité agricole comme le prouvent les statistiques de l'année 2008 qui rapportent que 35% de la population active du gouvernorat du Tozeur travaille dans des métiers de services contre seulement 20% dans le secteur agricole (ODS, 2010).

Le tourisme porte désormais son ombrage sur les autres secteurs grâce aux nouvelles stratégies économiques qui misent davantage sur l'innovation et le comblement du déficit industriel et de la chute de performance de certaines oasis en raison du risque croissant de désertification. Néanmoins, la majorité de la fréquentation touristique demeure imputable à des nuitées uniques de circuits touristiques qui inscrivent la visite de Tozeur lors d'une étape, ce qui s'est traduit en 2010 par des séjours moyens ne dépassant pas 1.7 jour et un taux d'occupation de 33% selon le commissariat régional du tourisme de Tozeur.

Les opérations que nous allons décrire ci-après ont comme objectif de faire évoluer le statut touristique de Tozeur vers une destination à part entière tout en profitant de l'environnement de coopération avec des pays de l'union européenne. Elles s'inscrivent dans des démarches collectives réunissant des services déconcentrés de l'Etat, des acteurs locaux associatifs, économiques et politiques ainsi que des cadres universitaires.

➤ **Une stratégie partenariale de sauvegarde et de promotion du patrimoine saharien: le projet « nos ressources clés de nos emplois »**

Comment le tourisme pourrait-il contribuer à la résolution des problèmes d'une région aride aux portes du désert comme Tozeur ? Tel était la question de départ formulée par le projet « Nos ressources clés de nos emplois » lancé en Aout 2014 et qui s'inscrivait dans une démarche partenariale portée par l'association de sauvegarde de la médina de Tozeur l'ASM avec l'appui du fond emploi de la coopération allemande GIZ.

Ce projet, qui se veut durable, affiche clairement une volonté de renforcer l'esprit de partenariat chez tous les acteurs du Djérid et de permettre au Sud tunisien un développement touristique où l'environnement, la culture et le modèle social constituent les leviers de promotion de l'identité et de valorisation de la culture et des produits locaux. Le projet a commencé par des ateliers de réflexions entre 2011 et 2012 avant d'être couronné au mois de Novembre 2014 par un *workshop* multi-acteurs, organisé à Tozeur.

« Ce projet vise à accompagner un développement touristique durable : la valorisation des espaces et territoires qui s'appuient sur leurs potentialités naturelles et culturelles à même de valoriser le patrimoine naturel et culturel de la région. L'Association de sauvegarde de la Médina de Tozeur et son partenaire la GIZ auront pour objectif principal, d'assurer un processus participatif de tous les acteurs du projet et de maintenir leur forte mobilisation pour sa réussite », précisa ainsi K. Dassi Président de l'Association de sauvegarde de la Médina de Tozeur lors du workshop organisé pour débattre sur l'avenir du tourisme dans la région et les stratégies à adopter pour diversifier l'offre touristique, dans le respect de l'environnement fragile.

Les ateliers de réflexion ont permis la constitution d'un ensemble de groupes de travail composés d'universitaires, d'organisations de la société civile, des responsables des services publics et des acteurs économiques et professionnels du tourisme (guides et agents de voyage). Ces acteurs ont signé une charte spécifique au projet et leurs travaux ont abouti à la formulation de ces composantes principales qui visaient à apporter un remède à la situation difficile du tourisme saharien et tentaient de le faire évoluer vers une forme de tourisme de séjour. La finalité principale était l'amélioration de l'attractivité de l'offre touristique de Tozeur afin de répondre aux demandes des touristes étrangers de plus en plus exigeants et de toucher particulièrement le haut de gamme (Bouaouina, 2014). Pour cela, trois axes stratégiques ont été définis :

- Investir dans **le marketing**, miser sur la découverte et l'aventure et fuir la banalité souvent caractéristique du produit saharien. Dans cet axe, il a été programmé la conception de nouveaux circuits thématiques culturels (route de l'eau<sup>59</sup>, circuit religieux, route des chotts) et d'écotourisme dans la région du Djérid pour diversifier l'offre locale et promouvoir un tourisme de valeur et responsable vis à vis du territoire. Pour cela, des jeunes diplômés sans emplois étaient formés pour l'animation de ces circuits et la sensibilisation des touristes sur la nécessité de concilier développement touristique et respect des spécificités écologiques et culturelles locales ;
- Renforcer **l'implication consciente des populations locales** dans cette démarche à travers des séances de vulgarisation et de formation sur la maîtrise des conditions d'accès des touristes aux sites à proximité de leurs milieux de vie et sur la qualité d'accueil qu'elles devraient leur réserver, tout en veillant à ne pas tomber dans la folklorisation et la mise en scène artificielle du quotidien ;

---

<sup>59</sup> Organiser des trekking et des baignades dans les cascades des oasis de Tamerza et Chebika.

- Revoir les sources de financement des associations locales opérant dans le secteur touristique et travailler la formation et l'**autonomie** de leurs membres. Il a été programmé dans ce cadre d'organiser le travail des caléchiens et de faciliter leur intégration au projet, et du syndicat d'Initiatives de Tozeur, en recrutant des jeunes sans emplois pour appuyer la capacité de négociations avec les autorités régionales et locales et développer les outils de financement et de promotion.

Ces trois composantes affichent clairement la tendance vers une offre touristique innovante dans son contenu, inclusive dans sa démarche et renforçant l'autonomie des acteurs en les dotant des compétences de gestion et des moyens financiers nécessaires.

Dans la même ligne stratégique de cette démarche, qui avait concerné l'ensemble du gouvernorat de Tozeur, un nombre d'initiative plus localisées a concerné la délégation de Nefta, du même gouvernorat dans le cadre de la coopération internationale. Certaines de ces actions sont décrites dans l'encadré ci-dessous.

**Encadré 1.** Actions de développement territorial sur une ville oasis: Nefta au gouvernorat de Tozeur

Entre 2008 et 2011: Le club UNESCO de la ville a procédé, en s'associant à des partenaires suisses, à la réhabilitation de l'oasis de Nefta dans le cadre du Programme d'initiative de sauvegarde du patrimoine des Oasis du Sud Tunisien. Il s'agissait de diffuser des bonnes pratiques en matière d'agro-écologie afin d'améliorer la conservation et la productivité des oasis et par conséquent les conditions de vie des agriculteurs locaux.

La fiche dudit projet affiche les objectifs principaux de cette mission qui concernent le maintien d'un système d'exploitation viable et écologique à travers la restauration de l'agro-système oasien et la favorisation d'une démarche territoriale oasienne valorisante.

\*\*\*\*\*

Plusieurs conventions de coopération ont été signées entre la ville de Nefta et des régions françaises, italiennes et de voisinage (Algérie). Dans ce cadre, la coopération avec la région italienne Reggio Calabre était à l'origine d'une expérience singulière visant la restauration et la réhabilitation du patrimoine architectural et urbain de la médina de Nefta

dont la caractéristique architecturale demeure sans contexte l'usage de la brique locale<sup>60</sup>. Cette démarche est venue appuyer la décision prise par le maire de Tozeur d'imposer cette brique comme matériau d'ornement des façades de toute nouvelle construction; une autre mesure qui concourt à la valorisation d'un élément du patrimoine architectural via son intégration aux normes d'urbanisme de la ville (Landel, 2011).

Conscients de la grande richesse architecturale de Nefta menacée par un processus continu de dégradation<sup>61</sup>, des chercheurs tunisiens de l'Ecole Nationale d'Architecture Urbaine (ENAU) et italiens de l'Université Méditerranéenne de Reggio ont entamé en 2005 un programme de recherche-action baptisé « projet d'étude, de sauvegarde et de valorisation des villes-oasis. Intervention pilote à Nefta ». Le projet vise la formation et la recherche sur ce site oasien souffrant de grand abandon et de perte du savoir faire local qui fait depuis toujours sa spécificité architecturale.

Dans un premier temps, des étudiants en architecture de l'ENAU ont procédé à la restauration d'une demeure traditionnelle de la Médina de Nefta. Equipé de deux laboratoires informatiques et polyvalents, ce local a servi à la formation des spécialistes en matière de restauration du bâti traditionnel dans la région oasienne.

Dans un deuxième temps, la composante fondamentale du projet a été mise en place. Elle consistait en une formation scindée sur trois niveaux (Kharrat, 2008) :

- Un Master Professionnel en « Etude et Sauvegarde du Patrimoine Architectural et Environnement Local », prenant comme objet d'étude la médina de Nefta et son environnement oasien.
- Une formation de techniciens supérieurs en techniques de gestion des Villes oasis.
- Une formation prodiguée par les maîtres maçons locaux parmi les derniers détenteurs du savoir-faire traditionnel afférent aux matériaux locaux, à destination des artisans praticiens et de jeunes souhaitant se lancer dans ce créneau.

---

<sup>60</sup> La brique locale de Tozeur est fabriquée à partir d'argile blanche ou rouge et de l'eau. La pâte est ensuite séchée au soleil avant d'être cuite dans un four traditionnel chauffé à partir des résidus des palmeraies.

<sup>61</sup> Le processus de dégradation a commencé au lendemain des inondations de 1990 qui ont causé des dégâts considérables aux constructions traditionnelles composées en grande partie de matériaux friables.

En plus de l'acquisition de nouvelles capacités à concevoir des dispositifs et des outils méthodologiques, ces démarches ont réussi à faire de la coopération un moyen de cheminement vers la capitalisation des expériences (Landel, 2011). En effet, le projet de valorisation et de sauvegarde de la ville-oasis Nefta a permis de former un bon nombre de compétences locales et extérieures à la ville, qui se sont installées à leur compte, ainsi que la restauration de certaines demeures traditionnelles de la Médina. A cela s'ajoute le regain d'intérêt des autorités et des associations locales pour le patrimoine architectural de Nefta et un retour des habitants à cette médina, où des chantiers de restauration utilisant les procédés traditionnels ont vu le jour (Ayachi, 2008).

Par ailleurs, la formation tri-niveaux, démarrée en 2005 à l'initiative des universitaires tunisiens et italiens et ayant pris fin avec l'achèvement de leur programme de recherche-action au 1er Janvier 2009, fut déléguée à l'Association de Sauvegarde de la Médina de Nefta et au Syndicat des Initiatives de la ville dont les membres étaient fortement mobilisés au cours de l'expérience. Ce transfert de missions est intéressant dans la mesure où il permet l'exploitation et la durabilisation des produits du projet ainsi que la transmission et donc la viabilité du savoir-faire est des connaissances acquises par les acteurs impliqués dans cette expérience.

## **Conclusion du deuxième chapitre : Des territoires qui s'affirment et une autonomie locale émergente**

L'émergence du développement territorial en Tunisie s'inscrit dans un processus de transfert Nord-Sud qui traduit une dynamique continue de migration de modèles et de théories économiques vers la rive Sud de la Méditerranée. La coopération internationale comme dispositif de partenariat scientifique et financier a particulièrement suscité un nombre de projets de type territorial dans les zones difficiles. La gouvernance territoriale intégrative et multi-scalaire ainsi que la valorisation des particularismes et spécificités des territoires sont les deux principales orientations adoptées par l'ensemble de ces expériences, qui se basent sur des innovations institutionnelles et méthodologiques et impliquent des organismes de l'aide internationale, des associations locales et des ONG nationales.

L'approche territoriale est porteuse d'un grand espoir pour la revitalisation des régions en situation difficile puisque contrairement aux approches standards, elle garantit une atmosphère de gouvernance locale permettant à l'ensemble des acteurs de prendre part effectivement aux composantes d'un projet de développement. Comme relaté dans notre analyse des territoires de Béni Khédache, Tozeur, Kerkennah et Tataouine, les dynamiques observées ont réussi à transformer l'espace en territoire, construit par une dynamiques d'acteurs autour d'un projet commun qui intègre un ensemble de composantes locales (architecture, paysage, savoir-faire, gastronomie, histoire, etc.) selon une approche basée sur le partenariat et l'innovation. En effet, excepté l'expérience à Kerkennah qui se caractérise par l'hétérogénéité des actions et l'absence d'un projet fédérateur capable de réunir les efforts fournis et d'optimiser les réalisations et à Tataouine où l'appropriation de l'approche territoriale présente certaines lacunes, ces expériences ont permis de forger une identité particulière aux territoires d'action et de renforcer l'autonomie des acteurs locaux en leur permettant de prendre des initiatives et réaliser des actions indépendamment de l'appui de l'Etat et de ses transferts.

Néanmoins, la portée de ces projets demeure expérimentale proposant des remèdes localisés à des situations de crise ponctuelles. De là, il est difficile de conclure sur leur contribution dans la réduction de la marginalité spatiale et socio-économique de l'arrière-pays tunisien, voire dans l'atténuation des disparités régionales. En effet, l'approche territoriale en Tunisie n'est pas adoptée à l'échelle nationale dans les zones difficiles comme c'est le cas, par exemple, au Maroc et en Algérie mais dans des zones spécifiques dans le cadre de projets de coopération internationale. Le changement qu'elle induit n'est donc pas systémique et une grande partie

des régions défavorisées demeure à l'abri des nouvelles orientations véhiculées par cette approche.

Dans ces régions, où le développement d'une manière générale quelque soit son contenu et ses acteurs, a toujours été une grande question redoutable et polémique que ce soit lors de l'élaboration des politiques ou de leur exécution, sont apparues les lueurs de « la révolution du jasmin » qui porte en elle beaucoup d'espoir pour le pays et particulièrement pour cet ensemble spatial marginalisé.

## Troisième chapitre. La crise des zones fragiles à l'origine de la révolution

### Introduction

Les schémas d'aménagement du territoire national depuis 1956, couplés aux politiques de développement destinées à l'espace rural, ont contribué comme nous avons pu le voir dans le premier chapitre à la division flagrante du pays en deux Tunisie. La Tunisie qui nous intéresse dans ce chapitre est celle qui était soit tout simplement abandonnée par les politiques publiques, soit le champ d'application de stratégies et d'approches inefficaces et inopérantes.

Dans cette Tunisie laissée à l'abri des grands enjeux économiques, s'est déclenchée fin 2010 une grande mobilisation populaire qui a gagné quelques semaines plus tard l'ensemble du pays sous la forme d'un mouvement révolutionnaire.

Le tableau ci-après propose de revenir sur les trois temps qui ont caractérisé la dynamique de développement des zones difficiles tunisiennes depuis l'indépendance.

**Tableau 12.** Evolution des approches de développement dans les zones difficiles tunisiennes

Période	Traits marquants de la stratégie
<p><b>Indépendance- Années 1980</b></p> <p><b>Interventionnisme de l'Etat</b></p>	<p>➤ <u>stratégie de décentralisation industrielle et modernisation de l'agriculture à travers le système coopératif, qui était censée dynamiser l'économie des territoires où elle était établie, et impulser ainsi un développement rural intégré effectif.</u></p> <p>*Dissémination des pôles de croissance et des « industries industrialisantes » à travers le territoire national y compris les zones rurales les plus défavorisées.</p> <p>* Modernisation de l'agriculture traditionnelle et extrapolation du modèle dominant sur des territoires incapables en règle générale d'adopter les éléments de modernisation.</p> <p>→ Politique dont l'objectif était de combattre le sous-développement en Tunisie rurale et favoriser l'agriculture moderne et</p>

	l'industrialisation. Les résultats escomptés n'ont pas été atteints car les unités industrielles sont restées peu intégrées et la modernisation de l'agriculture a détruit l'équilibre de l'économie rurale (Moudoud, 1985, Ben Slymen, 2012).
<p><b>Années 1980- 2000</b></p> <p><b>Ajustements structurels et développement local</b></p>	<p>➤ <u>Politique libérale et désengagement progressif de l'Etat: Programmes d'ajustements structurels entamés en 1986, visant l'amélioration des équilibres financiers internes et externes et un désengagement progressif de l'intervention de l'Etat en encourageant la privatisation</u></p> <p>* Grands projets de développement rural rapidement bloqués par les ajustements structurels et la réduction des dépenses publiques dans les zones rurales. Les PASA de 1991 qui devaient réduire sensiblement les possibilités d'investissement direct dans l'agriculture n'ont pratiquement rien changé aux modalités d'intervention dans les zones favorables; par contre, ce sont les zones difficiles qui étaient « sacrifiées » avec cette politique à travers la réduction drastique du budget qui leur était attribué.</p> <p>* Foisonnement des associations locales et des initiatives localisées souvent appuyées par des ONG internationales ou locales pour prendre le relai et remplacer l'Etat dans les zones les plus défavorisées.</p> <p>→ Traitement des contraintes des zones difficiles comme un problème de « retard à rattraper » en les maintenant dans une situation de régions dominées souffrant constamment d'un déséquilibre des échanges à leur défaveur.</p>
<p><b>Années 2000- Aujourd'hui</b></p> <p><b>Avènement du développement territorial</b></p>	<p>Manifestation d'un nombre d'expériences de développement chargées d'un nouveau regard sur le potentiel des zones difficiles. Ces dynamiques adoptent une approche territoriale qui s'appuie sur l'ensemble de ressources d'un espace marginalisé et tentent de les valoriser dans le cadre d'une gouvernance locale multi-acteurs, pour en créer des biens et des services ancrés et compétitifs.</p>

Source: Labiadh (2017)

La Tunisie défavorisée est aujourd'hui une entité géographique qui fait l'objet d'un nombre de questions épineuses dont les réponses fournies par les décideurs et les praticiens du développement n'apportent pas toujours satisfaction. L'histoire des stratégies adoptées par l'Etat dans ces zones, les correcteurs qu'il a tenté de mettre en place (Campagne et Pecqueur, 2009), l'intervention tant contestée des organismes de l'aide internationale et les projets de développement local souvent soldés par un échec par défaut de moyens financiers ou encore pour les entraves à mettre en place une approche participative effective, sont autant d'éléments qui ont concouru à l'émergence d'un espace national intérieur marginal et défavorisé dont la question de développement s'appréhende de plus en plus avec beaucoup de difficulté. A l'intérieur de cet espace, certaines zones ont réussi, grâce à la conjugaison d'un ensemble de facteurs (existence de dynamiques internes et d'interventions cohérentes des acteurs, un appui extérieur efficace, une politique nationale favorable, etc. ) à initier des dynamiques territoriales qui ont débouché comme, analysé dans le chapitre précédent, sur de véritables dynamiques de construction de territoires et de ressources.

Néanmoins, une grande partie de cette Tunisie défavorisée demeure dans un état de marginalité préoccupant sur lequel nous nous devons de revenir si on espère comprendre les vrais facteurs déclencheurs de la révolution de 2011, partie des zones intérieures défavorisées pour conduire au final à un processus transitionnel durant lequel le modèle de développement national a connu le remodelage de tous les principes qui l'ont structuré jusqu'ici.

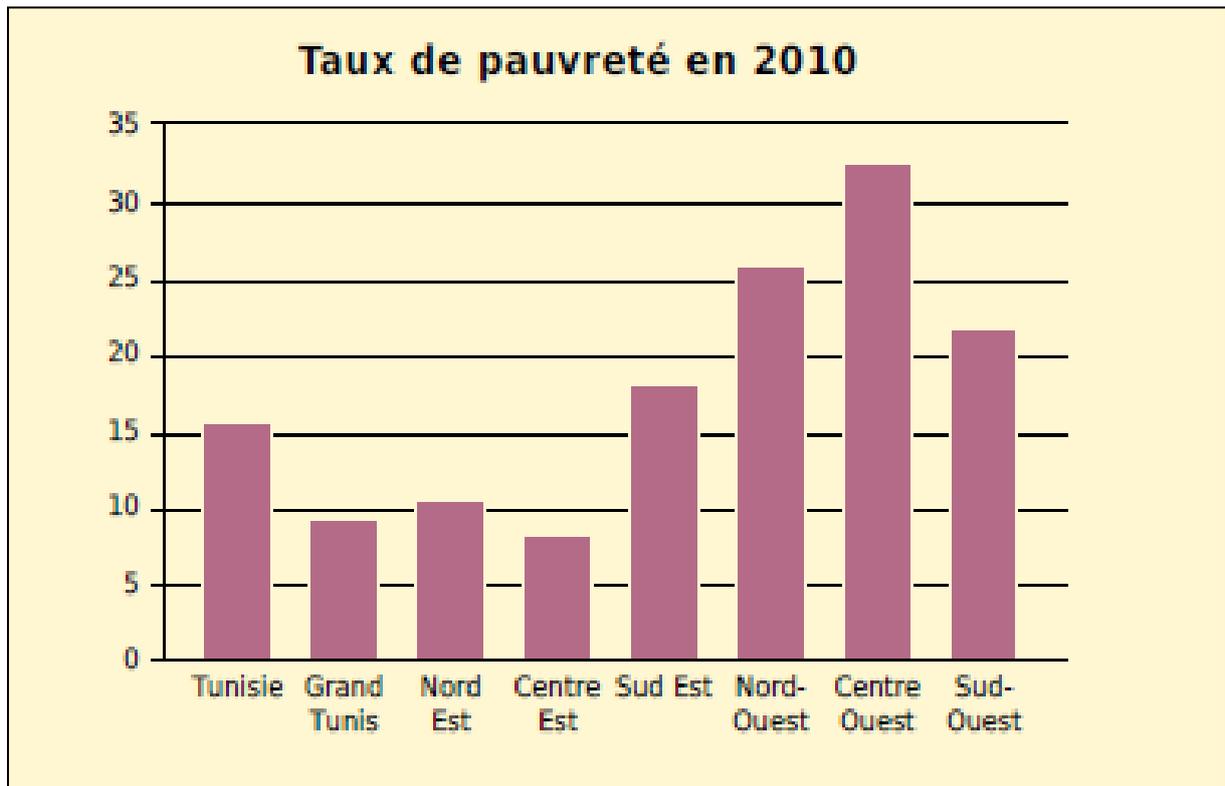
### **1. La Tunisie intérieure: Fragilité du milieu et choix politiques inadaptés**

Les régions les plus difficiles de la Tunisie sont celles du Nord-ouest et du Centre-ouest du pays. Principalement rurales et à dominante agricole, ces régions ont subi au cours de l'histoire du pays, une discrimination négative par les politiques et les investissements publics. Depuis l'indépendance, les choix de développement ont privilégié, en effet, tous les secteurs excepté l'agriculture et n'ont pas cherché, par une politique volontariste, à faire de celle-ci un secteur dynamique intégré à l'ensemble de l'économie du pays (Elloumi, 1997). Les premiers plans de développement après l'indépendance ont principalement profité à l'industrie et au tourisme, jugés plus rentables et aptes à contenir les éléments de modernisation et de « performisation » adoptés à l'époque. Le secteur agricole n'a pas bénéficié d'une grande attention vu son caractère marginal et morcelé d'autant plus qu'une grande partie des lots était en situation foncière complexe, ce qui ne facilitait pas leur mise en valeur dans un objectif d'augmentation de la production.

Aujourd'hui, les situations les plus alarmantes en matière de chômage, de pauvreté, de dépeuplement et de niveaux de vie les plus bas sont de côté de l'intérieur du pays dans sa partie continentale du Nord, du Centre et de Sud. Les évènements de 2010 sont partis de ces régions, grand réservoir de la jeunesse tunisienne désespérée et revoltée, avant d'atteindre la capitale Tunis et les métropoles du Sahel.

Pour éclairer sur l'état de marginalité et de précarité dans lequel sombre la Tunisie profonde par rapport aux régions du pays les mieux loties, nous apportons quelques chiffres à l'appui.

Globalement, la population et l'activité économique sont concentrées dans le Nord-est (gouvernorat de Tunis) et dans le Centre-est (gouvernorat de Sfax). 80% de la population et plus de 75 % d'emplois non agricoles se trouvent dans la région côtière. Il en découle une importante variabilité de la consommation moyenne et de la pauvreté d'une région à l'autre. Dans un document récent de la Banque Mondiale, les écarts les plus flagrants concernent la pauvreté qui se concentre davantage dans les régions Ouest du pays avec des taux respectifs qui avoisinent les 32% et 26 % pour le Centre-ouest et le Nord-ouest contre seulement 8 à 9% dans les régions Centre-est et le Grand Tunis (Banque mondiale, 2014).

**Figure 16.** Taux de pauvreté<sup>62</sup> par région en 2012

Source : Banque Mondiale (2014)

Cet état de fait récent reflète la persistance dans le temps des disparités régionales même après la révolution qui, n'a pas atténué la précarité systémique dans les zones déshéritées, bien au contraire elle l'aurait accentué, ce qui explique la perpétuité des grèves et des mouvements contestataires chez les catégories sociales les plus fragiles de l'intérieur du pays.

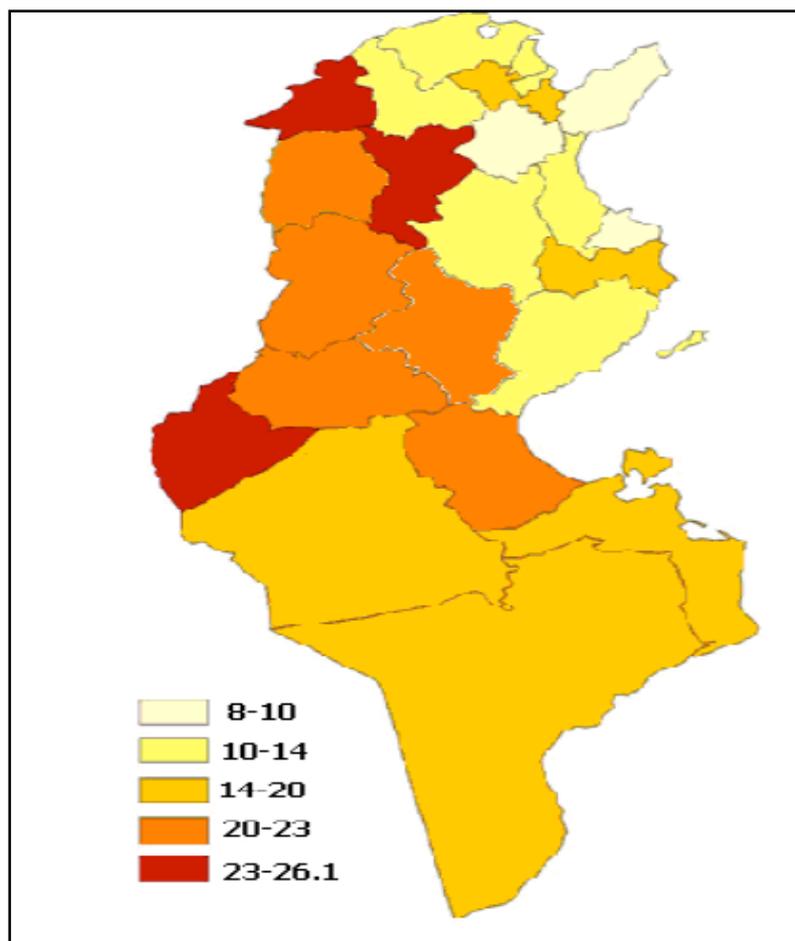
En 2004, la population des zones difficiles représentait environ 31% de la population tunisienne pour 50% de la superficie du pays (Lamine, 2009). Entre 1999 et 2004, le Centre-ouest enregistra le solde migratoire le plus important de l'ensemble du pays. Cette tendance

<sup>62</sup> Le taux de pauvreté est le pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté. Le calcul de la pauvreté en Tunisie part des résultats des enquêtes sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages réalisées de manière quinquennale par l'INS en partant de deux populations de référence: la population communale et la population non communale. cette méthode permet de calculer deux seuils de pauvreté : un seuil Haut (seuil de pauvreté) et un seuil Bas (seuil de pauvreté extrême). Le seuil de pauvreté est constitué de deux composantes: une composante alimentaire et une composante non alimentaire. Un ménage est défini comme pauvre si sa consommation est en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1277 dinars par an et par individu dans les grandes villes contre 820 dinars par an et par individu dans le milieu non communal (INS, 2012).

massive vers le départ est en grande partie la résultante de la crise de l'agriculture familiale sur la quelle nous reviendrons un peu plus loin à travers le cas de Sidi Bouzid.

Autre indicateur pour témoigner de la prospérité inégale entre les régions du pays : le taux de chômage. Il était de 18 % dans les régions intérieures en 2004 contre un taux national de 13.9%. Ces chiffres officiels publiés par l'Institut National de la Statistique cachent vraisemblablement une réalité plus alarmante. Une étude récente (Dali, 2011) basée sur une estimation économétrique qui mesure l'écart entre les chiffres officiels et ceux obtenus sur la base d'indicateurs démographiques de scolarisation et des demandes d'emplois enregistrées, montre, en effet, que les taux réels du chômage par région varient de plus de 45% pour les jeunes de 18 à 29 ans dans les régions intérieures du Nord-ouest et du Centre-ouest alors qu'ils ne dépassent pas les 26% dans le Centre-est et les 30% dans le Nord-est.

**Figure 17.** Taux de chômage officiels par gouvernorat (2007)



Source: INS (2008)

Dans le Nord-ouest qui couvre quatre gouvernorats (Jendouba, Béja, Kef et Siliana), plusieurs facteurs se combinent pour provoquer la fragilité du milieu naturel et la précarisation de la population. Une grande fraction de la paysannerie se trouve marginalisée et vit d'une agriculture de subsistance dans des exploitations de taille réduite. L'activité agricole est pratiquée sur des terres menacées à 80% par l'érosion ; plus de 35% des terres sont déjà soumises à une dégradation particulièrement avancée (Saadani, 2008). A forte teneur en argile et continuellement sujette à l'érosion sous l'effet des averses, la terre est peu propice à l'agriculture.

Les bassins versants du Nord-ouest contiennent 80% des ressources en eau du pays, et la région abrite plus de la moitié des zones forestières. Cependant l'association des méthodes agricoles non adaptées, la pression exercée par le bétail, les sols naturellement pauvres et souvent situés en pentes abruptes, ainsi que les fortes précipitations et la chute de neige en hiver, s'accumulent pour exposer la population de la région à une grande précarité socio-économique vu l'absence d'alternatives à leur activité agricole, remplissant davantage une fonction d'autosubsistance que de source régulière de revenus (Sandron, 1997).

Ces données sont particulièrement valables pour la région de la Kroumirie<sup>63</sup> qui abrite notre terrain d'étude, Ain Draham dans l'étage bioclimatique sub-humide du pays. Caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle de l'ordre de 1500 mm, la Kroumirie et le Nord-ouest en général sont considérés comme « le château d'eau de la Tunisie ». Néanmoins, la région demeure parmi les moins desservies en eau potable en raison de la difficulté de mobilisation de la ressource hydraulique vu les précipitations très irrégulières et souvent torrentielles et la faiblesse de l'infrastructure de desserte en raison des contraintes physiques qui compliquent l'accès aux zones de montagne reculées.

Par ailleurs, la difficulté d'accès aux marchés pour les produits agricoles couplée à la raréfaction d'opportunités d'emploi dans le milieu urbain fait de l'agriculture un secteur refuge (Elloumi, 2006) qui assure les moyens de subsistance à la population, appuyé par des revenus extra-agricoles provenant essentiellement des chantiers de conservation de la forêt et des ressources naturelles ou du bâtiment.

---

<sup>63</sup> La Kroumirie est une région de moyenne montagne à la pluviométrie relativement abondante, située entre les gouvernorats de Jendouba, Bizerte et Béja. Il s'agit de la principale région forestière du pays. La végétation boisée (chêne liège, chêne zen, maquis et plantations forestières) recouvre plus de la moitié de sa superficie totale et représente une part importante de la production forestière nationale. Autre caractéristique fondamentale, la Kroumirie connaît des densités de population parmi les plus élevées de Tunisie (Auclair *et al.*, 2004).

Située dans cette région, la délégation d'Ain Draham présente d'importants handicaps au développement. Les dernières statistiques le prouvent, elle est classée au 258<sup>ème</sup> rang sur un total de 264 délégations en Tunisie selon l'indicateur de développement régional calculé en 2012 par le ministère de développement régional et de la planification (Labiadh, 2014).

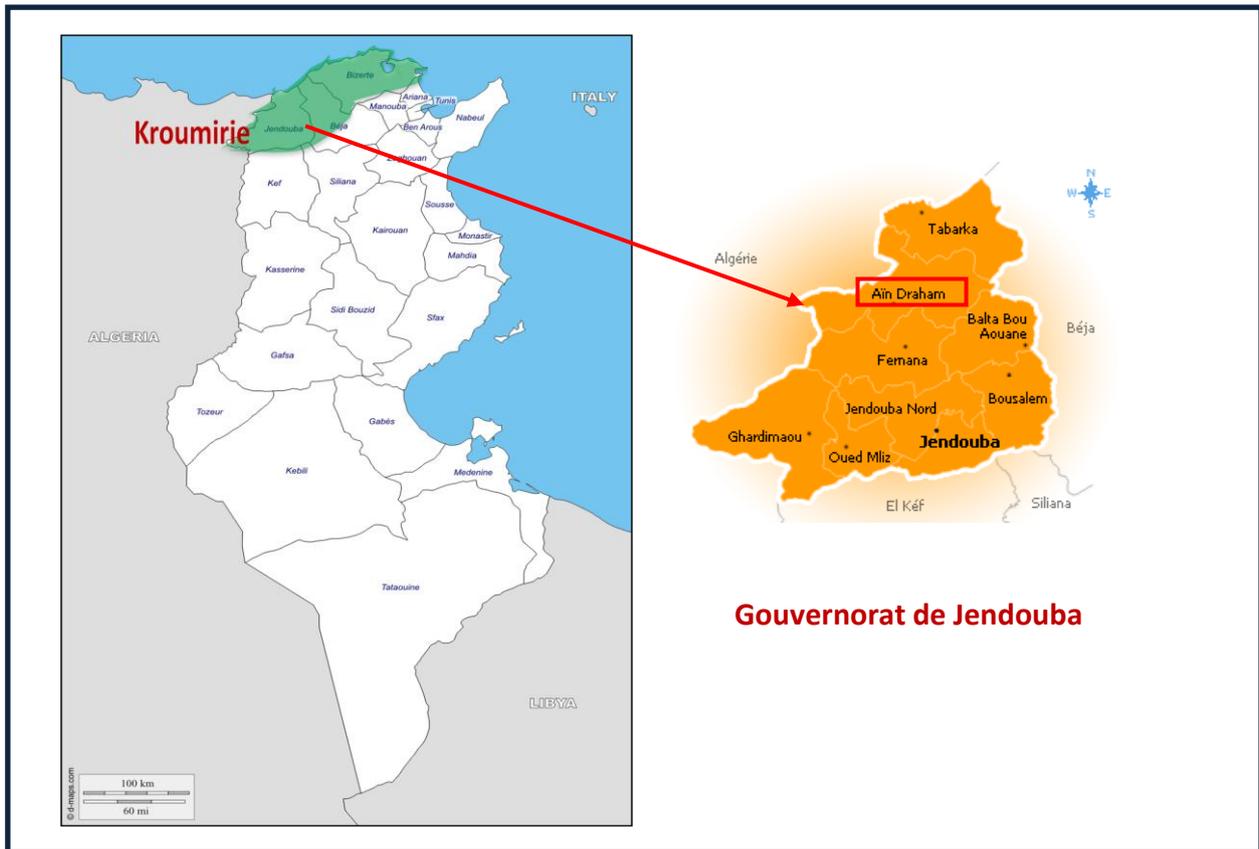
Aux contraintes naturelles et climatiques viennent s'ajouter un positionnement géographique enclavé qui a fait du Nord-ouest pendant longtemps une zone de refuge pour des populations rurales qui se sont progressivement marginalisées par rapport au pouvoir central et au reste du pays. Les raisons de cette marginalisation sont aussi d'ordre politique. Le premier président de la république tunisienne, Bourguiba et son successeur Ben Ali sont tous deux originaires du Sahel tunisien, fief des destouriens bourguibistes et méritant tous les privilèges alors que l'intérieur du pays était toujours frondeur vis-à-vis du régime, que ce soit dans sa partie Sud à dominante yousséfiste (opposant historique de Bourguiba) ou Ouest qui possède une longue histoire avec les émeutes et l'opposition au pouvoir central qui remonte à colonisation française, confrontée depuis sa première intrusion dans le territoire tunisien, du côté de l'Algérie, aux tribus révoltées de Kroumir<sup>64</sup>. Plus tard, le planificateur tunisien a continué à orienter les investissements vers les régions côtières à la recherche de profits économiques faciles.

Dans les zones forestières, les politiques publiques concernent en premier lieu le développement des structures déconcentrées de l'Etat ensuite les travaux de désenclavement à travers l'amélioration de l'infrastructure routière et le raccordement au réseau d'assainissement ou les domaines de la santé par l'implantation de dispensaires et d'éducation par la construction d'écoles rurales. La mobilisation du capital naturel dans des investissements publics et privés est très limitée et sa retombée sur le marché de travail est par conséquent insignifiante. Belhedi (1993) qualifie les actions publiques dans ces zones de pathologiques, « liées à l'appareil de l'État » puisqu'elles visent la promotion administrative sans aucun développement de la base productive.

---

<sup>64</sup> L'extrait suivant illustre parfaitement l'insoumission légendaire des Kroumir depuis le temps des Beys. « Jusqu'en 1881, la Kroumirie reste un pays insoumis dont les habitants reconnaissent l'autorité du Bey mais sans s'y soumettre. On raconte qu'alors les cheikhs de la montagne se réunissaient sous un chêne-liège gigantesque, ils posaient cette question : Arbre de mon aïeul, dois-je payer ou non ? ». Si le feuillage était agité par le vent -ce qui arrivait toujours- on refusait l'impôt » (DIPT, 1951).

**Figure 18.** Localisation d'Ain Draham dans le gouvernorat de Jendouba, région de la Kroumirie



Source : Labiadh (2017)

En Février 2016, un ensemble d'associations locales d'Ain Draham a présenté avec le soutien du baromètre de la justice transitionnelle, un rapport relatif à la reconnaissance d'Ain Draham comme « zone victime » au siège de l'instance Vérité et Dignité<sup>65</sup>. Cette demande s'intègre dans les dispositions de la loi relative à la justice transitionnelle adoptée en 2013 et qui vise à fournir des pistes pour penser les réparations collectives comme réponse à la marginalisation et à l'exclusion économique et sociale de certaines régions du pays.

<sup>65</sup> Instance fondée en Décembre 2013 par la loi relative à l'attribution et l'organisation de la justice transitionnelle. Sur le site internet de cette instance, on lit « *L'IVD ambitionne de démanteler le système autoritaire et de faciliter la transition vers un État de droit en révélant la vérité sur les violations du passé, en déterminant la responsabilité de l'État dans ces violations, en demandant aux responsables de ces violations de rendre compte de leurs actes, en rétablissant les victimes dans leur droits et dignité, en préservant enfin la mémoire et en facilitant la réconciliation nationale* ».

Avec le Nord-ouest, la deuxième région prioritaire de l'arrière-pays tunisien et qui englobe une masse de poches de pauvreté ou de « zones d'ombre »<sup>66</sup> est celle de la steppe dans le Centre-ouest du pays (Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan). Le gouvernorat de Sidi Bouzid appartenant à cette région est caractérisé par une condition socio-économique extrêmement délicate (Abaab, 1997 et 2000 ; Grasland *et al.*, 2011). La précarité actuelle dans ce gouvernorat est symptomatique des problèmes profonds que connaît la région du Centre-ouest ces dernières années à la suite de changements ayant bouleversé son ancien équilibre socio-économique.

Nous allons commencer par l'état de marginalité caractéristique de la région steppique dans une analyse qui tente de décortiquer la variété des dynamiques spatiales caractéristiques des zones difficiles tunisiennes à l'heure actuelle. En effet, même si elles sont le plus souvent classées dans une même catégorie, la fragmentation des zones difficiles est à présent une certitude que déterminent deux facteurs de différenciation primordiaux : la capacité d'adaptation aux contraintes et les stratégies mobilisées par les acteurs locaux pour fuir la marginalité, elles même étroitement dépendantes de leur autonomie et rapport au pouvoir central. Ces deux facteurs laissent surgir une diversité de catégories au sein de cette entité, à priori homogène, qu'est l'arrière-pays tunisien. Les considérations qui vont suivre proposent de dresser un tableau de cet arrière-pays comme nous le percevons aujourd'hui: une entité géographique à la fois homogène de par les conditions socio-économiques fragiles de ses territoires et morcelée au regard de la pluralité des dynamiques qu'elle incarne.

## **2. Les zones difficiles à l'heure actuelle : une mosaïque de figures, dynamiques et rapport au pouvoir central**

### **2.1 Des zones de modernisation agricole à marche forcée : l'exemple de Sidi Bouzid**

Depuis toujours, l'agriculture fait vivre les populations dans le rural tunisien et leur assure des revenus plus ou moins satisfaisants selon la nature de l'activité, sa conduite, les conditions du marché et l'aspect climatique. Comme tous les secteurs économiques, l'agriculture tunisienne a connu la vague de modernisation des années 1980 et sa conduite a largement été bouleversée par un nombre de mesures entreprises par les pouvoirs publics: mécanisation,

---

<sup>66</sup> Ce terme est une rhétorique du régime, employée pour qualifier les zones les moins loties du pays et qui ont bénéficié d'un ensemble de mesures visant leur désenclavement et insertion dans l'économie nationale. Le fameux fond 26-26 mis en place dans les zones dites « d'ombre » dans un objectif de lutte contre la pauvreté et les inégalités territoriales fait partie de cette stratégie. Toutefois ce fonds est perçu, à tort ou à raison, comme une espèce de « caisse noire » présidentielle, richement dotée grâce à des contributions forcées de citoyens privés et d'entreprises publiques et privées. Plutôt que de lutter contre la pauvreté et les inégalités régionales, ce fond servait en premier lieu à rehausser l'image publique du chef de l'Etat.

intensification, privatisation des terres collectives, évolution du mode de financement et recours aux organismes de crédit agricole, etc. La mutation la plus bouleversante fut celle du passage du mode de conduite pluvial à l'irrigué et de l'activité pastorale à la culture des arbres fruitiers et des cultures irriguées. La transformation fût si profonde et brutale que certaines régions ont eu bien de mal à effectuer une transition en douceur, qui n'affecte pas l'équilibre environnemental et socio-économique de leurs milieux (altération des ressources en eau et en sol, perturbation des circuits de commercialisation, conflits multi-niveaux, etc.).

L'éclatement de milieu est particulièrement perceptible à Sidi Bouzid dans la région Centrale. D'origine pastorale et vivant sur des terres à propriété collective, la population de Sidi Bouzid a connu, ces dernières décennies, une mutation profonde qui a bouleversé ses structures agraires et son modèle productif. Cette mutation, résultant d'un choix politique d'attribuer à titre privé les anciennes terres des tribus et d'adopter l'intensification, a provoqué une transition rapide de l'ancienne société pastorale, dont l'activité économique était basée essentiellement sur un élevage extensif et une céréaliculture épisodique, vers une société paysanne vivant de l'arboriculture en sec et des cultures irriguées (Abaab, 1997). Ainsi, la culture maraichère est devenue la base de l'agriculture à Sidi Bouzid et l'irrigation est assurée par des puits de surface et des forages profonds. Toutefois, ce nouveau modèle agricole, basé sur l'exploitation intensive des ressources naturelles, est entré en crise ces dernières années vu la raréfaction des ressources naturelles et la baisse de leur qualité (eau, sol, couvert végétal) ainsi que le manque d'organisation des filières et les problèmes d'écoulement des produits, suite notamment au désengagement de l'Etat de la politique de prix. Depuis, l'espace rural à Sidi Bouzid sombre dans une crise double: d'un côté la dégradation des ressources naturelles et la baisse de leur qualité et d'un autre côté la dérégulation des filières des produits de première importance pour l'agriculture de la région (Elloumi *et al.*, 2006).

La situation a particulièrement dégénéré à partir des années 2000 et la crise alimentaire de 2008 n'a fait qu'empirer les choses. En effet, « *On a privilégié les revendications des consommateurs urbains au détriment des producteurs agricoles. En maintenant des prix bas à la production, et en subventionnant des aliments comme le pain, on a créé une situation d'injustice. Ainsi, le secteur de l'élevage ovin a été sacrifié : alors que le prix des céréales ne cessait d'augmenter, le prix de la viande restait stable et les éleveurs ne recevaient aucune aide. Beaucoup ont abandonné l'élevage qui était le secteur traditionnel de Sidi Bouzid* », explique ainsi M. Elloumi l'enchevêtrement des événements ayant conduit à la crise de l'espace rural à Sidi Bouzid (Elloumi, 2011). La déconnexion entre des prix à la production

non subventionnés et des prix de vente bas a conduit à une aggravation de l'insécurité et donc de l'incertitude sur la commercialisation des produits. Cette crise est avant tout le résultat d'instruments politiques mis en application sans l'établissement préalable d'une vision stratégique sur le court et le long terme, prenant en considération les particularités environnementales, économiques et historiques de la région. Le choix mal réfléchi- notamment sur le plan qualitatif- de l'intensification dans un espace à lourde tradition agricole extensive et aux ressources naturelles fragiles a pénalisé Sidi Bouzid et dégradé sa situation socio-économique. La petite paysannerie a particulièrement payé la facture de cette conversion. Les ressources naturelles, particulièrement la terre, desquelles dépendait auparavant leur existence sont désormais mises au service des grands exploitants à forte intensité de capital qui profitent de l'ouverture sur le marché mondial et de la libéralisation des échanges.

Le défi que devraient soulever aujourd'hui les politiques publiques est celui de la conciliation entre la protection du pouvoir d'achat du consommateur et le maintien des performances des exploitations. Cette question a été dernièrement soulevée par un représentant de l'UTAP<sup>67</sup> lors d'un séminaire à l'initiative du CIHEAM<sup>68</sup>: « *quel serait le devenir de l'agriculteur devant les voix de plus en plus hautes des économistes appelant à éliminer les subventions aux agriculteurs pour plus de pouvoir au marché?* » ouvra-il ainsi le débat sur l'actuel dilemme de l'agriculture tunisienne pour arbitrer ces deux tendances.

Bien avant ce bouleversement des équilibres commerciaux et depuis la fin des années 1960, les politiques publiques ont déjà conduit à une récession du régime foncier de la région suite à l'arrêt brutal de la politique socialisante et la destruction des coopératives agricoles créées. L'attribution des lots jadis exploités collectivement a provoqué un ensemble d'injustices foncières qui ont rapidement évolué vers des formes d'inégalités socio-économiques. Les inégalités foncières sont particulièrement tangibles dans les délégation de Regueb et de Mknassi où des logiques clientélistes et un système public inéquitable d'investissement et de subventions agricoles établissent depuis une dizaine d'années une profonde injustice dans l'accès à la terre (Fautras, 2015).

---

<sup>67</sup> UTAP: Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche

<sup>68</sup> Les territoires ruraux en Méditerranée : Quelles politiques publiques pour accompagner les dynamiques de développement ? IAM-Montpellier, 10-11 Décembre 2014.

Aujourd'hui, la saturation du secteur agricole et le faible niveau de diversification économique expliquent les taux de chômage qui atteignent des seuils critiques à Sidi Bouzid<sup>69</sup> et la situation de l'agriculture qui n'arrive plus à nourrir seule la population suite, notamment, au retrait de l'Etat de l'ensemble des secteurs productifs.

➤ **Dans la steppe : Dépendance à un Etat fort et faible autonomie locale**

A Sidi Bouzid, le développement est avant tout une affaire de l'Etat. Que ses instruments soient adaptés ou pas, les projets sont entièrement à sa charge depuis la phase de programmation. L'échelle locale ne dispose pas de moyens financiers et décisionnels pour mettre en place des actions issues des stratégies et des initiatives locales. Ainsi, le « tout Etat » reste la règle générale. L'interventionnisme étatique fort couplé à la gravité de la situation socio-économique ont fait éclater la révolution de 2011, résultant de la combinaison de deux facteurs:

- L'échec des politiques de développement régionales dans la résolution du problème et des effets du sous-développement caractéristique de ce gouvernorat. Elles ont provoqué, au contraire, plus de dégâts sur le milieu naturel et la société paysanne en particulier,
- La répression et le camouflage politique et médiatique des revendications sociales et les mouvements de contestations ont transformé Sidi Bouzid en une « cocotte minute » prête à exploser à tout moment ce qui fut le cas en Décembre 2010.

## **2.2 Des zones de délaissement : l'exemple de Gafsa**

Dans cette catégorie, on souhaite apporter un éclairage sur les espaces laissés-pour-compte des politiques publiques de développement et d'aménagement des territoires. D'une manière générale, la partie ouest du pays englobe les régions les moins gâtées par les politiques publiques et qui subissent en quelque sorte une « malédiction » historique pour des raisons purement politiques ou économiques. Dans un rapport de force inégal, la préservation des intérêts de certains (élus, hommes politiques, grands hommes d'affaires, notables, etc.) nécessite de passer outre aux besoins et droits légitimes des classes sociales inférieures. L'exemple du bassin minier de Gafsa (délégations de Oum Laârayes, Metallaoui, Redeyef et

---

<sup>69</sup> 17.7% à en croire les chiffres du dernier recensement général de la population et de l'habitat RGPH de l'institut national de la statistique (INS, 2015).

Mdhila) est à ce sujet assez révélateur de la marginalisation de ces régions et de leurs populations, déclassées ou *socialement invisibles* (Le Blanc, 2009).

Jusqu'au milieu des années 1980, La Compagnie de Phosphate de Gafsa (CPG) assurait le plein emploi dans la ville, après quoi ce fut l'abandon des mines de fond au profit des mines à ciel ouvert. Une reconversion du secteur minier a été alors conduite avec l'appui de la banque mondiale impliquant la suppression de plusieurs milliers d'emplois<sup>70</sup>. Pour pallier à la réduction des effectifs employés par la compagnie (environ 75% des employés ont perdu leurs postes<sup>71</sup>), des fonds étaient conçus pour la mise en place de petites entreprises et absorber le nombre important de chômeurs, mais ces fonds furent rapidement détournés par des mécanismes de clientélisme.

Dans ce bastion ouvrier, le moteur de l'économie et le seul pourvoyeur d'emploi a toujours été l'exploitation des mines de phosphates et ce, depuis la découverte du premier gisement en 1897. La région est rurale mais les conditions d'exploitation agricole y sont difficiles à cause de l'aridité, amplifiée par l'usage intensif de l'eau pour les laveries de la CPG. La modernisation du secteur minier par l'adoption des mines à ciel ouvert a sensiblement amélioré les conditions de travail des ouvriers et réduit leur taux de mortalité mais n'a aucunement résolu les problèmes liés à ce mode d'exploitation des richesses souterraines: accaparement des terres par expropriation de la population locale, forte émission de gaz et déchets polluants et politique injuste de distribution de retombées, basée sur l'allégeance clientéliste et familiale.

Jusqu'à ces dernières années, la redistribution des recettes générées par les exportations des produits phosphatiques de la CPG se faisait sous contrôle et contribution étroite de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), principal mouvement syndical tunisien. Cette centrale syndicale coopérait avec la cellule représentative du parti au pouvoir, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) pour partager les bénéfices selon des subtils équilibres claniques et familiaux, garantis par les dirigeants régionaux de ces deux parties (Gantin et Seddik, 2008), qui étaient au même temps les représentants des tribus et les interlocuteurs des grandes familles. En plus du mutisme et de l'indifférence de l'Etat, les dirigeants de l'UGTT ont aussi usé de leur pouvoir et de leur longue présence sur le territoire pour profiter de ses richesses et remplir leur poches aux dépens d'une main d'œuvre

---

<sup>70</sup> Pendant cette période de crise monétaire mondiale et nationale et avec l'adoption des ajustements structurels, ce processus de restructuration a touché plusieurs entreprises publiques. Depuis, la privatisation et les organismes de financement étrangers ont fait leur entrée dans l'économie tunisienne.

<sup>71</sup> Le nombre des ouvriers est ainsi passé de 14000 dans les années 1980 à environ 5300 en 2007.

paupérisée et impuissante. Certains ont même monté des sociétés de sous-traitance de main d'œuvre qui leur ont permis d'amasser une fortune au détriment des pauvres intérimaires qu'ils exploitent d'une manière insensée bien qu'ils soient dirigeants d'un syndicat qui prétend sans cesse être opposant aux formes d'emploi précaires (Amroussia, 2009).

Cette forme de trahison bureaucratique et de gestion mafieuse et corrompue, où l'Etat s'est déchargé de ses obligations sociales et économiques est venue s'ajouter à l'exclusion socio-économique et à l'« absenteisation<sup>72</sup> » médiatique pour conduire à l'explosion de la situation en Janvier 2008 suite à la divulgation des résultats d'un concours à la CPG entaché de népotisme et de clientélisme. Chômeurs, diplômés sans emplois et familles des licenciés et invalides de la compagnie ont commencé un mouvement de protestation qui a rapidement gagné toutes les villes minières de Gafsa pour déboucher sur une grève générale considérée par les observateurs comme le plus long et puissant mouvement social dans l'histoire actuelle de la Tunisie depuis les « émeutes du pain » de 1984, provoquées par l'augmentation des prix des denrées alimentaires. La révolte de 2008 aurait pu aboutir sur une réelle révolution; seulement contrairement au soulèvement populaire de Décembre 2010 à Sidi Bouzid, elle avait manqué de relais régionaux avec les villes littorales (Allal, 2010).

Chômage galopant<sup>73</sup>, mono-industrie et pratiques de clientélisme ont provoqué un ras-le-bol chez les habitants qui se sont sentis délaissés, indignés et déclassés par rapport à leur compatriotes du littoral et des grandes villes. Leur déception fut tellement grande et récurrente qu'elle ne laissait plus de place à la confiance. Nombre d'entre eux sont partis demander l'asile politique au territoire algérien voisin ; ils ne croyaient tout simplement plus aux politiques de l'Etat qui a d'ailleurs usé de son appareil répressif pour répondre à leurs émeutes de la manière la plus violente et brutale: agression, détention et torture n'ont épargné personne<sup>74</sup>.

Non seulement les revendications des Gafsiens sont restées lettre morte au niveau central mais en plus aucune mesure particulière n'a été entreprise. En absence de tout plan étatique de secours par la diversification économique ou par des mesures d'incitation à l'investissement privé, Redeyef, Métlaoui, Oum Laârayes et Mdhilla ont sombré dans l'oubli cependant que les investissements n'ont pas cessé de s'orienter vers les régions côtières.

---

<sup>72</sup> Nous proposons cette expression, peu courante dans le lexique français, comme le dérivé du terme arabe « تغييب » et qui traduit un processus long et continu qui vise à rendre invisible un individu ou un groupe social.

<sup>73</sup> Le dernier recensement général de la population et de l'habitat effectué pour l'année 2014 par l'Institut national de la statistique affiche un taux de chômage du gouvernorat de 14.8% contre 26.2% à l'échelle nationale.

<sup>74</sup> Il faut souligner, au passage, qu'à la suite de la crise de Gafsa de 1980, le pouvoir a mis en place une politique spéciale qui renforce son contrôle du Sud du pays. L'affaire de 1980 dite « l'attaque de Gafsa » a consisté en la prise de contrôle pendant une semaine de la ville par une troupe d'immigrés tunisiens qui s'étaient infiltrée dans le territoire à partir de la Lybie dans l'objectif de provoquer un coup d'Etat.

Actuellement, la région vit dans une crise profonde et complexe. Les activités d'extraction et de transformation du phosphate se déroulent à un rythme irrégulier et fortement interrompu par des mouvements de protestation. Cette paralysie complique de plus en plus la situation à Gafsa et aggrave sa crise due, selon A. Hedhili, président du Forum tunisien des droits économiques et sociaux, à une mauvaise perception de la nature de la problématique et surtout à l'absence de la volonté politique pour trouver une issue. Lors d'une journée d'étude, il a affirmé que « *la situation est catastrophique étant donné qu'elle a aussi causé d'autres problèmes, notamment l'aggravation du problème du chômage* ». Faut-il rappeler que la valeur des pertes subies par la compagnie suite à l'irrégularité de sa production entre 2011 et 2015 ont atteint 4 milliards de dinars au point que des économistes ont tiré la sonnette d'alarme au sujet de cette paralysie et ses répercussions sur l'économie du pays.

Le bassin minier et sa population ouvrière espèrent que la jeune démocratie tunisienne leur rende justice. Ils revendiquent un partage plus juste de la richesse minière dont l'extraction leur fait subir des conséquences environnementales et sanitaires considérables. Les prétentions et promesses avancées par le gouvernement et les représentants du peuple sont nombreuses et s'avèrent volontaristes et de bonne foi. Reste à évaluer leur concrétisation et le changement qu'elles engendreraient sur l'économie locale de cette ville considérée comme le premier berceau de « la révolution du jasmin ».

➤ **A Gafsa : Un Etat fragile, le local qui fait sa loi**

Le bassin minier a une large histoire avec les émeutes et les révoltes populaires qui remonte à la colonisation. En 1937, les miniers de Gafsa se sont soulevés contre les conditions de travail pénibles alors fixées par les autorités françaises. En 1980, la région était le théâtre d'une tentative de coup d'Etat qui fut vite réprimée par le régime de Bourguiba. En 2008, s'est déroulé le soulèvement populaire le plus intense contre le régime de Ben Ali et qui a constitué les prémisses de la révolution survenue deux années plus tard. Tout cela a contribué au classement de Gafsa parmi les régions « mal aimées » des autorités publiques comme la plupart des régions frontalières de la bande Est et Ouest du pays<sup>75</sup>.

La marginalité et le quasi-délaissement que connaît Gafsa aujourd'hui sont en grande partie le résultat du bras de fer qui l'oppose depuis toujours au pouvoir central, couplé à une combinaison de facteurs dont essentiellement:

---

<sup>75</sup> Ces régions, se sont opposées à plusieurs reprises au pouvoir central. Ces dernières années: 2010, 2013 et 2015 à Ben Guerdane contre la fermeture du poste frontalier de Ras Jdir, Sidi Bouzid et Kasserine en 2010 et 2011.

- Un secteur économique non diversifié et fragilisé par le prélèvement de l'unique ressource naturelle rentable, le phosphate,
- Un voisinage avec des gouvernorats dans un état de précarité similaire. L'absence d'un effet positif d'entraînement rend les solutions et alternatives au sous-développement difficiles à concevoir,
- Une guerre des élites entre les syndicats d'un côté et la société civile et des militants de la région de l'autre côté sur les droits et les conditions de travail des mineurs. Le consensus est très rarement au rendez-vous et les intérêts personnels remontent souvent à la surface. La divergence des intérêts est d'abord interne, localisée mais finit vite par atteindre le niveau central.

Pour la ville qui abrite le deuxième secteur économique contributeur au PIB national après l'agriculture, les grèves s'enchaînent et la paralysie des sites miniers est quasi-inévitable. L'Etat demeure neutre et presque impuissant devant les éléments compliqués d'une crise qu'il est incapable de maîtriser. Lorsque la situation se dégrade et que des mouvements sociaux sont engagés, il recourt à des mesures de soulagement temporaires ou fait usage de force et de répression.

### **2.3 Des zones d'économie informelle, de transferts de l'immigration...et de départ au djihad**

Là où la terre ne suffit pas ou plus pour assurer les revenus familiaux, et où les politiques de l'Etat demeurent inopérantes, l'adaptation devient une obligation. Dans les régions frontalières du Sud-est et de l'Ouest, la rareté, la fragilité et la concurrence acharnée et déloyale sur les ressources naturelles, l'isolement et la faiblesse du tissu économique imposent une règle générale de survie: la pluriactivité. Cette stratégie permet de diversifier les revenus qui ne proviennent plus uniquement du lieu de résidence mais aussi et surtout des territoires voisins, lointains voire même d'outre mer.

Dans des villes comme Médenine, Kasserine ou Jendouba, la part de l'agriculture dans l'emploi rural ne cesse de régresser; une part non négligée provient des travaux saisonniers et irréguliers souvent précaires (chantiers de construction, souks, commerce informel) ainsi que des transferts de l'immigration. Ces derniers peuvent prendre plusieurs formes et transiter via différents canaux (mandats postaux internationaux, opérations de change aux guichets de banques, transferts compensatoires, transferts en nature) (Boubakri, 2010). On appelle cette forme de fonctionnement, où coexiste un secteur agricole peu productif avec les transferts de

l'immigration, l'économie « duale » ou le système « dual » (Dollé *et al.*, 2007). Il s'agit d'un système économique apparu dans les zones rurales à ressources limitées à partir des années 1950, selon lequel les faibles revenus de l'agriculture et de l'élevage sont compensés par les revenus d'une émigration qui assurent les dépenses monétaires de la famille. C'est ainsi que les travailleurs saisonniers à l'étranger permettent, à travers des transferts d'argent, l'acquisition des biens marchands pour leurs familles installées au pays; les produits de l'agriculture et de l'élevage servent quant à eux à l'autoconsommation familiale. Le système dual a bien réussi à éviter la pauvreté et permis pendant des années d'offrir un niveau acceptable de satisfaction des besoins pour les population des zones rurales arides. A titre d'exemple, le gouvernorat de Médenine au Sud Tunisien avait enregistré en 1960 le revenu par tête le plus élevé à l'échelle nationale après la région du Cap Bon et ce, grâce aux revenus de l'émigration. Toutefois, les années 1980 vont marquer la crise de ce modèle suite aux réductions des flux migratoires vers les pays de l'Europe, induisant ainsi une diminution des transferts de revenus et une augmentation de la pression sur les ressources, consécutive au retour des émigrés et à l'abaissement des départs.

Au même moment, dans les régions frontalières, la fin des années 1980 va marquer le déploiement d'une nouvelle dynamique socio-économique, celle du commerce transfrontalier avec la Lybie et l'Algérie qui a su absorber l'excès de main d'œuvre retournée de l'Europe et celle que le secteur formel était largement incapable d'intégrer. En profitant de deux moments politiques clés : la normalisation des relations tuniso-libyenne à partir de 1988 et la création de l'Union du Maghreb Arabe en 1989 (Laroussi, 2009), les populations de l'Est et de l'Ouest du pays se sont lancées dans le secteur du commerce informel face aux aléas économiques et naturels. Les petits agriculteurs et les ouvriers agricoles étaient les premières catégories socioprofessionnelles à s'être reconverties.

Les rentes du commerce transfrontalier sont assurées grâce aux subventions sur plusieurs marchandises (carburant, vêtements, produits alimentaires, informatiques et électroniques) dans les Etats voisins à l'économie socialiste (Algérie et Lybie), que le *qnatri*<sup>76</sup> vend plus chères en franchissant la frontière tunisienne. Sur cette frontière empruntée par les trafiquants, appelée localement *Elkhat* (la voie), la mobilité apparaît comme une réelle stratégie d'adaptation des populations des zones défavorisées à l'austérité économique.

---

<sup>76</sup> *qnatri* : dans le langage local, personne travaillant dans le commerce informel. Il s'agit d'une adaptation tunisienne du mot français « contre » .

Cet état de fait a pris de nouvelles dimensions depuis la révolution de 2011. En effet, la contrebande est montée d'un cran et l'instabilité politique et sécuritaire qui sévit dans le pays a rendu les frontières plus que jamais perméables et ce, malgré les différentes mesures politiques visant à contrôler ce secteur (restriction de la circulation des marchandises en 2009 et des échanges avec la Lybie en 2010). Il n'en demeure pas moins que, même si des milliers voire des millions de citoyens sont contrariés de participer à ce système, certains pour survivre (Meddeb, 2012) le secteur informel va jusqu'à la destruction de l'économie nationale, sans négliger son implication dans la détérioration du climat sécuritaire général notamment par le trafic des armes et des stupéfiants.

Ceci nous amène à creuser davantage les formes d'adaptation des populations des marges aux différentes contraintes du milieu. Cette adaptation va de la simple débrouillardise par l'intégration dans *l'économie de la voie* (Meddeb, 2012) à des formes extrêmes d'expression de l'insatisfaction envers les politiques inefficaces de l'Etat et de désarmement face à la précarité socio-économique et toutes les formes d'injustice que ces populations vivent au quotidien: inégalité d'accès au travail, qualité des soins, absence des moyens de loisirs, investissement publics insuffisants, etc.

Toutes ces inégalités auxquelles s'ajoutent des difficultés d'accès à la parole politique dans les médias et la représentativité dans l'assemblée du peuple qui demeure insuffisante au regard des grands enjeux dans ces régions, entretiennent chez les populations un sentiment d'injustice et d'être trahies par les politiques successives ou concomitantes dans le pays. Cela pousse notamment les jeunes à des phénomènes d'extrémisme idéologique en particulier religieux. En 2014, la Tunisie était le premier pays au monde exportateur des djihadistes vers la Syrie et trois des accusés dans l'attentat terroriste du musée Bardo survenu le 18 Mars 2015 étaient originaires de Médenine sur la frontière libyenne.

➤ **Dans les zones frontalières : L'Etat, un acteur secondaire face à un local hors de contrôle et à l'autonomie précaire**

Dans cette catégorie les rapports à l'Etat central ne sont pas marqués, comme à Gafsa, par des tensions permanentes. Les faibles revenus de l'agriculture sont compensés par le développement de l'économie duale. En effet, l'agriculture, principalement de subsistance,

assure des revenus secondaires comparés aux transferts de l'immigration et à l'argent gagné par le trafic des marchandises<sup>77</sup>.

En outre, la population a su composer avec les contraintes de son milieu et assurer, grâce à des stratégies de gestion de risque (diversification des sources de revenu, autonomie alimentaire par la conservation et le stockage des denrées alimentaires, recours à la solidarité familiale, etc.) des conditions de vie décentes indépendamment de l'aide de l'Etat. Par ailleurs, ce dernier s'avère impuissant devant la perte de son autonomie sur des secteurs économiques entiers (devises, carburants, armes, électroniques..); pire encore il affiche un quasi-consentement face au secteur informel dans lequel ses agents (douane, garde nationale, police des frontières) sont quelquefois complices (ICG, 2013).

Après la révolution de 2011, les contrebandiers ont regagné de la force et estiment qu'ils sont des « oubliés de système » puisque l'Etat n'a jamais rien fait pour eux ce qui donne toute la légitimité morale à leurs activités, légalement interdites. Pourtant, les voies qu'ils empruntent ne sont pas sans les enfoncer dans des formes de dépendance qui pourraient être des fois plus graves que la marginalité elle-même. En effet, l'autonomie financière que leur procurent les retombées financières générées par les flux commerciaux particulièrement prospères sur les frontières libyennes et algériennes et qui dégagent un fort potentiel de développement local, peut constituer au même temps un facteur de vulnérabilité. La dépendance aux flux externes que ce soit pour la contrebande ou l'immigration fragilise cette autonomie vu son exposition permanente à l'instabilité des lois contrôlant la circulation des hommes et des marchandises. C'est en ce sens qu'elle repose davantage sur la circulation que sur la production de biens ce qui cause une dépendance forte envers l'extérieur et des changements souvent rapides et brutaux (Choplin et Pliez, 2013), résultant des conjonctures économique et politique auxquelles les zones frontalières sont particulièrement assujetties.

---

<sup>77</sup> L'adoption de l'immigration ou de la contrebande pour assurer des revenus complémentaires s'explique par des déterminants locaux historiques et géographiques qui méritent une analyse approfondie pour comprendre les raisons de reconversion de la population à un secteur plutôt qu'à l'autre. A titre indicatif, l'immigration demeure la règle générale dans le Sud-est. Au gouvernorat de Jendouba, dans le Nord-ouest, les délégations sont partagées entre l'immigration (à Ghardimaou) et le trafic des armes (à Fernana et Babbouche). Le gouvernorat de Kasserine dans le Centre-ouest et Ben Guerdane dans le gouvernorat de Médenine abritent les plus importants comptoirs de la contrebande de carburants et de devises.

### **Conclusion du troisième chapitre**

Au lendemain de l'indépendance, les politiques de développement tunisiennes volontaristes et dirigistes n'accordaient d'importance aux différenciations régionales qu'en fonction de retards cumulés que présentaient certaines régions, avec pour objectif une meilleure intégration nationale (Bonte, 2009) et une normalisation « tranquillisante » de l'espace. Dans les zones difficiles, les politiques de régulation n'ont pas réussi à corriger la situation de marginalité complexe vécue par les populations défavorisées, pour lesquelles les politiques de l'Etat demeurent inefficaces et dans tous les cas en dessous des attentes.

Il n'est donc pas fortuit que la révolution du 14 Janvier 2011 soit partie du gouvernorat rural de Sidi Bouzid dans le Centre-ouest de la Tunisie, où la succession des schémas de développement inappropriés depuis la colonisation jusqu'aux années de l'indépendance amena au soulèvement populaire le plus marquant de toute l'histoire du pays. Sidi Bouzid nous rappelle que tout changement non intériorisé, introduit dans l'espace, désorganise la société. Lorsqu'elle est imposée de l'extérieur, toute intervention dans l'équilibre espace-société établi, conduit à des réactions sociétales qui peuvent être imprévisibles et dont l'ampleur peut ne pas être estimée à sa juste valeur. Cela fut le cas pour le soulèvement populaire à Sidi Bouzid que l'Etat pensait être capable, comme à chaque fois, de maîtriser par la force ou avec les habituelles mesures « anesthésiantes ». Toutefois, les promesses avancées par le président déchu dans les derniers discours précédant son départ n'ont pas réussi à calmer les contestations qui ont fini par atteindre l'ensemble du pays en commençant par les gouvernorats ruraux du voisinage. Les origines rurales de la révolution ont été explorées par plusieurs travaux qui les attachent aux importantes transformations agraires et foncières survenues dans ces espaces (Elloumi, 2013, Fautras, 2015), à différentes formes de marginalisation de la paysannerie de l'intérieur du pays (Ayeb, 2013) ou à des questions d'insécurité alimentaire (Ghana, 2012).

Au premier abord, la Tunisie défavorisée, aux racines de la révolution, peut paraître comme un continuum géographique et socio-économique uniforme. Pourtant, cette homogénéité cache, en profondeur, une pratique de l'espace beaucoup plus complexe que cela puisse paraître. En effet, les acteurs des zones difficiles ne répondent pas similairement à la marginalisation et à la pression multidimensionnelle qu'ils subissent au quotidien. De fait, chaque zone difficile est une réalité géographique, naturelle et socio-économique à part entière. Les mettre toutes sur un pied d'égalité serait un raccourci aberrant.

Dans le bassin minier de Gafsa, les coûts d'un projet réformiste de relance-aussi considérables qu'ils puissent être- seraient incontestablement très inférieurs à ceux du « laisser-aller » qui paralyse complètement l'économie de la région et affecte gravement à celle du pays.

A Sidi Bouzid, les instruments de la politique rurale adoptée à partir des ajustements structurels ont rompu l'équilibre que la population, essentiellement les paysans, avait entretenu depuis des années avec son espace de vie. « *On a trouvé, en bonne politique, le secret de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, font vivre les autres* »: Voilà comment Voltaire anticipe depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle les effets, sur la gestion des ressources naturelles et sur la balance alimentaire, de l'intégration forcée des territoires agricoles dans l'économie de marché.

Dans d'autres régions, l'adaptation aux différentes contraintes se fait tant bien que mal à travers l'orientation vers des stratégies informelles et non cadrées, qui dépassent souvent la capacité de contrôle des autorités publiques, impuissantes et parfois même conquises par ces pratiques qui allègent relativement leurs responsabilités envers les espaces en marge; dans plusieurs cas elles finissent par en fermer l'œil. Cela est notamment valable pour les activités de la contrebande. En l'absence d'une véritable alternative, les territoires de la marge se trouvent contraints à s'orienter vers les circuits informels ouvertement tolérés. Dans le Sud et l'Ouest, le sort des populations est aujourd'hui laissé en suspens par les pouvoirs publics surtout qu'il s'agit de territoires de tribus où se déclenchent fréquemment des conflits d'usage de la terre et des ressources naturelles entre les différents groupes sociaux.

En complément à cette mosaïque de dynamiques locales, le rapport au pouvoir central définit l'autonomie des zones difficiles et la marge de manœuvre que possèdent leurs acteurs pour concevoir un développement en cohérence avec leur perception de l'aménagement de l'espace et des stratégies de développement ou de survie à mettre en œuvre.

## **Conclusion de la première partie**

Dans cette première partie, notre souci était de localiser le travail dans un cadre théorique et géographique adéquat : le développement territorial dans les zones difficiles. Ainsi, nous avons essayé à la fois de nous approprier les concepts et d'approcher leur déclinaison pratique dans le cadre tunisien.

Les zones difficiles en Tunisie sont le résultat d'un long processus de construction et constitue aujourd'hui un grand ensemble géographique qui s'étend dans la partie Ouest et Sud du pays où le développement affiche ses indicateurs les plus bas en particulier pour l'emploi, l'infrastructure de base, l'enseignement et la qualité de vie.

Produits historique, résultats des politiques de développement inefficaces ou simplement d'une position géographique défavorable, ces zones sont aujourd'hui le lieu où plusieurs défis demeurent à soulever. Du bien-être et de la satisfaction des besoins des populations à l'intégration équitable aux marchés régionaux, nationaux et internationaux, leur développement ne doit pas perdre de vue l'intérêt de les faire émerger tout en respectant les particularités de leurs milieux et de leurs sociétés. Cet intérêt peut s'appréhender comme un manque à gagner si les politiques publiques et l'ensemble des intervenants dans le développement percevaient enfin ces zones comme une entité à part entière qui mérite non seulement une attention particulière, à travers la révision de la distribution spatiale des dépenses publiques pour plus de discrimination positive envers les régions les moins loties mais aussi et surtout par l'innovation dans les méthodes et les schémas d'aménagement et de développement, de façon à déclencher des dynamiques qui soient spécifiques et dont le contenu permet une différenciation durable et rentable de l'offre à l'intérieur de ces zones.

A ce propos, le développement territorial ouvre de nouvelles perspectives aux territoires engagés dans des processus de spécification en les intégrant dans des projets inclusifs et harmonieux de valorisation de ressources. Le développement touristique constitue, dans ce sens, une voie vers l'émergence économique pour les territoires en difficulté à condition de réussir l'inclusivité des actions et l'équité envers l'homme et le milieu naturel tout en veillant à inscrire la démarche dans la durabilité et à réunir tous les acteurs concernés en associant notamment la sphère non publique.

Béni Khédache, Tozeur, Tataouine et Kerkennah ont entrepris des expériences territoriales qui ont permis de redynamiser leur économies et de les distinguer de l'ensemble des zones difficiles, en tant que territoires objets de dynamiques touristiques. Un diagnostic des

conditions dans les zones difficiles laisse, d'ailleurs, surgir une mosaïque de figures (Cf. figure 19) qui met en exergue différents types de dynamiques allant du délaissement total par les politiques publiques (Gafsa) aux plateformes d'essai pour celles-ci (Sidi Bouzid) en passant par des formes variées d'adaptation et de résilience (économie informelle, immigration, djihad). De même, le rapport de force entre les politiques de l'Etat et les dynamiques locales permet une différenciation des zones difficiles selon une entrée qui questionne l'autonomie locale dans son articulation avec le pouvoir central.

Dans un autre registre, l'Etat tunisien gagnerait assurément à réduire la précarité socio-économique caractéristique des zones fragiles en ce sens que cela constitue la seule garantie de la disparition des mouvements de protestation qui continuent à secouer le pays et menacer sa stabilité depuis la révolution. A cet effet, l'atténuation des déséquilibres régionaux a constitué l'une des principales questions qui ont animé les débats entre les instances publiques, la société civile et les diverses organisations nationales et régionales, entamés en 2011 au cours du processus transitionnel.

Par ailleurs, la réussite des expériences de développement territorial est fortement dépendante de la place qu'occupe le territoire comme construit collectif et élément fédérateur des acteurs et des stratégies. Si cette place est secondaire, l'expérience serait sans doute vouée à l'échec. De même la reconnaissance du territoire par les échelles supérieures comme partenaire indispensable pour concevoir et mettre en place des politiques efficaces est tout autant essentielle. Il est donc indispensable d'élargir le cadre d'action du pouvoir local et de renforcer les collectivités locales pour une plus grande autonomie et plus de prérogatives et de moyens financiers propres. Tous ces éléments font partie intégrante de la deuxième constitution du pays qui a adopté le principe de la décentralisation comme gage de la démocratisation du pouvoir et donné le coup d'envoi d'un grand chantier de reconfiguration du paysage territorial administratif. Nous proposons d'aborder ces renouvellements dans la partie suivante.

**Figure 19.** Fragmentation des zones difficiles tunisiennes, entre politiques de l'Etat et dynamiques locales



Source: Labiadh (2017)

- ★ Zones de délaissement où le local fait sa loi
- ★ Zones du « tout Etat » et des politiques publiques inappropriées
- ▲ Zones de l'économie informelle, des transferts de l'immigration et des idéologies extrêmes: L'Etat comme acteur secondaire et le local hors de contrôle et à l'autonomie fragile
- Zones du développement touristique: autonomie construite en s'appuyant sur des aides externes

**DEUXIEME PARTIE**  
**DE LA REVOLUTION AU DEVELOPPEMENT**  
**TERRITORIAL**



## **Introduction de la deuxième partie**

Dans les zones difficiles, les changements prétendus à travers l'introduction de l'approche participative dès les années 1990, puis territoriale dans les années 2000 n'ont pas conduit, partout, aux mêmes résultats. En effet, ces améliorations ne se sont pas généralisées sur l'ensemble des régions et il y a eu dans certains cas résistance à toute sorte de changement du moment où cela provient de l'extérieur. Nous avons vu par exemple, que le projet PRODESUD a rencontré des problèmes considérables pour mettre en œuvre ses orientations malgré que celles-ci soient chargées d'idée d'autonomisation des acteurs locaux et d'amélioration de l'attractivité des territoires. Ces problèmes sont dus avant tout à une faible endogénéisation de la démarche couplée à une implication défailante de la population cible. L'innovation dans la gestion de l'espace (parcours et ressources en eau) basée sur des rapports qui unissent la population à son territoire et favorisant la représentation identitaire se trouve, souvent, en interférence avec le mode de gestion traditionnelle. A l'inverse, le projet IRZOD a réussi à redynamiser le territoire de Béni Khédache en y créant un véritable processus territorial de coordination des acteurs et de valorisation des ressources. Cela s'explique par le long processus de construction des méthodes et des outils qui a accompagné ce projet, parti du territoire lui-même et de la conception de ses propres acteurs.

Nous avons vu que dans les zones où les politiques publiques sont restées inefficaces malgré les processus de réforme et où les initiatives privées manquent du terrain propice pour se concrétiser, le développement est plus qu'ailleurs une finalité difficile à atteindre. L'on assiste alors, selon le degré de complexité socio-économique et l'héritage historique en termes de sous-développement, à des formes variées d'adaptation, d'acclimatation et de révolte dans des cas extrêmes, lorsque les deux premières stratégies sont épuisées. Cela s'est concrétisé en 2011, lorsque se déclencha la révolution.

Certes, cet évènement traduit des politiques de lutte contre l'exclusion et d'atténuation du déséquilibre régional qui ont atteint leurs limites, mais nous allons voir, dans le quatrième chapitre, qu'il est également source de renouveau et de beaucoup d'avantages pour la politique de développement tunisienne et pour le modèle de développement territorial en particulier. Le processus transitionnel déclenché après la révolution véhicule en effet, un ensemble de principes et d'orientations capables d'apporter des réponses à l'ensemble des lacunes qui empêchent, à l'heure actuelle, la bonne application du modèle de développement territorial et sa généralisation sur l'ensemble du pays. Nous allons essayer dans le dernier

chapitre, à travers l'analyse de la région d'Ain Draham, de dépister les effets de ce processus de réforme.

## **Quatrième chapitre. Révolution, décentralisation et développement des territoires : Prémices...perspectives**

### **Introduction**

Avec la révolution, la manière de faire du développement en Tunisie s'est vue attribuer une importance particulière dans les réflexions sur les principaux changements à apporter aux systèmes politique et économique du pays. En effet, le développement régional était à la fois l'origine et la finalité suprême de la révolution, partie des régions intérieures marginalisées où les premières revendications ont appelé à l'équilibre entre les régions et à l'équité dans le partage des richesses. Cela impliquait nécessairement de reconsidérer les schémas de valorisation des ressources naturelles et humaines et donc la conception du développement elle-même. Dans ce cadre, le pays a entamé des réformes politiques et institutionnelles afin de revoir son modèle de développement qui devrait en particulier atténuer les disparités régionales.

Par ailleurs, les expériences de développement territorial en Tunisie tel qu'examinées dans le deuxième chapitre pointent de doigt différents obstacles qui sont pour la plupart liés à des contraintes institutionnelles et financières caractérisant les territoires cibles et leurs acteurs. Ces obstacles entravent considérablement l'acquisition du pack territorial par la Tunisie. Pour être réellement opérationnel, le développement territorial nécessite, en effet, une organisation administrative propice à l'émergence des projets de territoire à différentes échelles. Cette organisation doit assurer l'autonomie des acteurs locaux, en particulier non publics, dans les étapes de décision et de réalisation (Koop *et al.*, 2010).

L'objectif de ce chapitre est d'avancer sur les apports du processus de transition démocratique en matière de renforcement des territoires et d'appui aux niveaux administratifs de base (communes et collectivités locales). Ce processus s'avère favorable à l'émergence des dynamiques territoriales et à l'instauration d'un développement inclusif, intégré et participatif. La décentralisation et l'autonomie des collectivités locales trouvent, d'ailleurs, dans la nouvelle constitution et le cadre législatif qui en découle le moyen de se renforcer pour une meilleure affirmation des territoires, dans un Etat où l'unicité spatiale et l'échelle nationale ont longtemps primé sur les échelles inférieures.

## **1. L'impossible affirmation des territoires dans la Tunisie « pré-révolution »**

Nous avons vu dans l'analyse des politiques de développement régional et rural destinées aux zones difficiles que le développement régional en Tunisie a toujours fait partie intégrante d'une logique globale de développement national. De fait, les régions et territoires n'existaient que de par leur intégration dans l'ensemble du pays.

Pour Bourguiba, premier président de la république tunisienne de 1956 à 1987, la promotion de la « nation tunisienne » - alors que la Tunisie comptait à peine 4 millions d'habitants - était la devise pour réussir une politique de l'Etat cohérente et homogène. Ce fut ainsi d'abord pour des raisons politiques en vue de se démarquer des courants nationalistes de l'époque en particulier nassériens égyptiens mais aussi pour des raisons intérieures relatives à l'esprit tribal fortement présent à l'aube de l'indépendance. Cet esprit considéré nuisible à la souveraineté de l'Etat et à la stabilité de son pouvoir a conduit Bourguiba à adopter une politique centralisatrice ne laissant aucune place aux identités locales, l'objectif étant de contrecarrer le contre-pouvoir traditionnel et d'asseoir l'autorité de l'Etat (Belhedi, 1989).

Pourtant, cette volonté d'« effacer » le local pour l'intégrer à l'ensemble national n'a pas toujours été chose facile. Certains territoires identitaires de l'intérieur du pays ont fait preuve de résistance et la désintégration de leurs structures sociales, établies et stabilisées depuis des siècles, avait nécessité plus de temps et d'effort que prévu sans aboutir au final à une démolition complète. Jean Duvigneaud pose clairement cette question à travers une étude à Chebika dans l'oasis de Tozeur (Duvigneaud, 1968). Cet ouvrage est l'aboutissement d'une recherche pluridisciplinaire qui a duré cinq années consécutives pour arriver à dresser un tableau des plus complets (sociologique, anthropologique, géographique et politique) et décortiquer les mœurs « exotiques » et les différents aspects de la vie quotidienne des chebikiens. Les conclusions tirées de cette analyse peuvent être en grande partie transposées et valables dans d'autres villages ruraux de la Tunisie après l'indépendance.

Dans son œuvre, Duvigneaud se penche sur l'une des principales préoccupations de la Tunisie dans la phase de décolonisation : l'affirmation de l'Etat central face à des territoires en quête d'autonomie. Pour affirmer l'autorité supérieure et instaurer l'ordre dans ces territoires, les appareils de l'Etat étaient souvent confrontés à une population extrêmement attachée à son origine et à son histoire et gouvernée par des chefs fiers et insoumis. La reconnaissance des villages marginaux et pauvres par l'Etat à la sortie de la colonisation était du fait impossible, inutile et presque menaçante, comme l'expliquait l'historien Abdallah Laroui pour qui la fuite

en avant à laquelle l'Etat-nation était contraint pour rejoindre la modernité du monde industriel ne pouvait pas se faire avec le retour sur ses propres misères (Laroui, 1967).

Le début de la pratique régionale en Tunisie a commencé dans les années 70 avec les programmes de développement régional (PDR) qui aboutissent après maintes remaniements aux programmes de Développement Intégré, rural (PDRI) et urbain (PDUI). Les bailleurs de fonds internationaux se sont invités, à partir des années 1980, pour financer les politiques de développement tunisiennes et initier les praticiens à un ensemble de principes dont en particulier la gouvernance et la participation. Toutefois, l'application de ces principes n'a jamais été systématique puisque la conception, suivi et évaluation des projets ont continué à être majoritairement l'affaire de l'autorité centrale via des agents de développement local nommés et contrôlés par cette dernière.

Pendant des années, l'Etat centralisateur jacobin a réduit l'échelle locale et les territoires à de simples « terrains de jeux » pour appliquer ses politiques « patrimonialistes ». Le local, ainsi dépourvu de capital humain et de moyens financiers était incapable d'entreprendre des projets à son échelle ou de prendre part aux grands projets nationaux. Les régions ayant raté le train de développement étaient condamnées au déclin malgré les dynamiques prometteuses qu'elles pouvaient contenir mais qui vite étaient enterrées en raison des faibles enveloppes budgétaires allouées par l'Etat et en l'absence de tout dispositif d'appui.

A la suite des ajustements structurels, la Tunisie a accéléré sa déconcentration administrative qui a largement influencé le découpage spatial du territoire national. Des missions sont données aux échelles infranationales à travers le transfert de certaines attributions administratives au bénéfice d'un agent de l'Etat qui reste soumis à l'autorité centrale. La déconcentration permet l'application des politiques de l'Etat sur l'ensemble du territoire tout en gardant le maître mot sur le contrôle, le suivi et l'évaluation.

Spatialement, la déconcentration se traduit par un maillage administratif composé de trois niveaux : le gouvernorat composé d'un nombre de délégations, elles-mêmes composées de secteurs. Chacune de ces structures administratives revêt d'un statut particulier et est dirigée selon des modalités spécifiques.

Le tableau 13 propose une synthèse de l'organisation administrative de la Tunisie (déconcentration) qui illustre au même temps le mode de fonctionnement des différentes instances représentatives (décentralisation). Par ailleurs, il faut noter que la plupart des

documents statistiques officiels n'utilisent pas ce découpage mais celui des « grandes régions » (au nombre de sept), suivant les deux axes Nord-Sud et Est-Ouest.

**Tableau 13.** Maillage administratif de la Tunisie « pré-révolution »

Niveau	Structure étatique	Instance représentative	Mode de scrutin
<b>National</b>	<b>Ministère de l'intérieur</b>	Ministre de l'intérieur	Nommé par le président de gouvernement
<b>Régional</b>	<b>Gouvernorats (24)</b>	Gouverneur	Responsable du gouvernorat, le gouverneur est nommé par le président de la république sur proposition du Ministre de l'Intérieur.
		Conseil Régional (collectivité locale)	Les conseils régionaux sont chargés d'examiner les questions intéressant le gouvernorat dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Ces conseils gèrent les affaires du gouvernorat, ils sont présidés par le gouverneur et se composent des personnages élus comme les députés du gouvernorat et les maires, les présidents des conseils ruraux, ainsi que des représentants des services techniques relevant des départements ministériels (ces derniers comme observateurs).
<b>Local</b>	<b>Délégations (264)</b>	Délégué	C'est le représentant de l'Etat dans chaque délégation. Il est nommé par le Ministre de l'intérieur et placé sous la tutelle du gouverneur. Il assure le fonctionnement des services locaux administratifs.
		Conseil local de développement (n'est pas une collectivité locale)	Le conseil est présidé par le délégué, il est composé des présidents de communes ou d'arrondissements municipaux situés dans la délégation, des présidents des conseils ruraux, des chefs de secteurs, des représentants des services extérieurs de l'administration et des établissements publics à l'échelle locale. C'est un organisme de concertation qui traite les questions relatives au développement économique, social et culturel de la délégation.

<b>Local</b>	<b>Municipalités Communes Urbaines (286)</b>	Maire (dans le milieu urbain)	<p>En tant que structure administrative locale, la gestion de la municipalité est assurée par le maire et des agents permanents qui veillent sur les différents services et constituent le lien direct entre cette institution et le citoyen.</p> <p>Elle est, également, soumise à une direction politique, assurée par le Conseil municipal qui supervise et fixe les orientations, et prend les décisions importantes relatives aux affaires de la commune. Le rôle principal du conseil municipal consiste à gérer les affaires locales et à statuer sur les questions communales.</p>
		Conseil municipal (collectivité locale)	<p>Il est constitué d'un président et de conseillers, tous élus au scrutin général pour un mandat de 5 ans, conformément aux dispositions du code électoral (Les membres de conseil municipal est de 10 pour la municipalité où le nombre des habitants ne dépasse pas 10000 et 60 pour la municipalité qui dépasse les 500000 habitants). Le conseil municipal tient obligatoirement quatre sessions ordinaires par an, précédées, un mois auparavant, par des sessions préliminaires qui se tiennent sous la direction du président du conseil municipal ou de son représentant parmi les adjoints. Les représentants des habitants de la zone municipale sont convoqués par les médias à ces réunions préliminaires pour écouter leurs interventions au sujet des questions à caractère local.</p>
<b>Sectoriel</b>	<b>Imadas-secteurs (2073)</b>	Chef de secteur ( <i>Omda</i> )	<p>Le chef du secteur est chargé d'apporter son concours aux différentes administrations, ainsi que de veiller aux intérêts des administrés. Il est placé sous l'autorité du délégué. Il est officier de police judiciaire et officier d'Etat civil.</p>
		Le conseil rural (n'est pas une collectivité locale)	<p>Les conseils ruraux sont créés dans les zones rurales non érigées en communes.</p> <p>Leurs membres sont nommés pour 3 ans par le gouverneur à raison d'un membre pour mille habitants, avec un minimum de cinq membres et un maximum de dix.</p>

Source: Labiadh (2017) d'après Béchir, Abichou, Ounalli et Sghaier (2010)

De l'indépendance à 2010, la Tunisie de la première république a confié l'aménagement du territoire au même ministère chargé de la sécurité du pays, à savoir le ministère de l'intérieur. A la tête de l'organisation administrative se trouve le gouverneur qui dirige le gouvernorat et les administrations régionales, en appliquant les décisions de l'Etat prises à Tunis. Le gouverneur est un haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur qui contrôle les forces de police affectées à l'échelle régionale. La Tunisie s'est ainsi forgée l'image d'un Etat sécuritariste dont la gestion de l'espace infranational passe avant tout par l'affinage et le renforcement du maillage administratif pour plus d'encadrement et de contrôle partisan, sans aucune conception de politique locale ni délégation réelle de pouvoir. La liberté des territoires et des collectivités de gérer leurs affaires était ainsi réduite au plus bas.

Dans ce schéma, la déconcentration (densification du maillage administratif) prend le dessus sur la décentralisation (multiplication des centres de décision) et les collectivités territoriales, incapables de définir localement leurs politiques dans leurs propres prérogatives, cohabitent dans les différentes mailles administratives avec les services déconcentrés qui appliquent la politique de l'Etat. De même les différents conseils de développement (régionaux, locaux, municipaux et ruraux) possèdent une fonction consultative plutôt qu'opérationnelle. D'ailleurs l'essentiel de leurs membres n'est pas élu mais désigné et la fonction représentative des citoyens qu'ils devaient remplir n'est guère assurée.

Ces aspects étaient volontairement négligés avant de revenir en force après la révolution, en réponse à un large mouvement social des citoyens et de la société civile appelant à la décompression autoritaire en faveur d'une reconquête des libertés locales et une reconnaissance des identités territoriales. L'ensemble de ces revendications aspirent à l'élargissement du cadre d'action des acteurs locaux en plus de l'implication des intervenants de la sphère non publique, ce qui devrait conduire au renforcement des principes de la décentralisation et à l'enrichissement des expériences de développement territorial à travers la consolidation de l'autonomie des collectivités locales et la reconnaissance de leur rôle durant toutes les étapes du processus de développement.

Dans le paragraphe suivant, nous proposons de faire le point sur les apports du processus de transition démocratique dans ce sens, selon une entrée qui questionne la réforme constitutionnelle engagée et les perspectives qu'elle offre pour la généralisation de l'approche territoriale. Avec ces réformes, cette approche est susceptible de s'ouvrir à un public plus large et de ne plus rester l'apanage d'un cercle restreint composé de décideurs, experts, techniciens et élus (Belhedi, 2016).

## **2. Actualisation de la question de décentralisation : pour une plus grande reconnaissance des territoires et des dynamiques localisées**

### **2.1 Pourquoi décentraliser ?**

La décentralisation se définit comme la délégation ou le transfert de pouvoir de l'Etat vers le plan local, au bénéfice d'agents élus par les citoyens et regroupés dans des collectivités locales. Par son contenu à la fois politique et administratif, la décentralisation est un processus qui permet d'amplifier le pouvoir des collectivités locales, sans pour autant affaiblir celui de l'Etat qui continue à exercer un pouvoir de contrôle sur la structure décentralisée qui se situe alors sous sa tutelle.

La question que soulève la décentralisation est celle de l'autonomie territoriale. Les décisions doivent être prises localement par des acteurs qui possèdent des attributions pour décider et agir librement. La décentralisation permet l'élargissement de leurs marges de manœuvre et cadres opérationnels pour penser et mettre en œuvre des actions localement et sans avoir à se conformer à des schémas directeurs conçus et prescrits au niveau central. Les acteurs de base doivent disposer, à cet effet, de moyens financiers et juridiques nécessaires pour exercer pleinement les fonctions qui leur sont attribuées par la loi. Avec des ressources propres et une autonomie de décision concédées par l'Etat et cadrées par la législation, les collectivités locales jouissent, dans le cadre de la décentralisation, d'une liberté dans l'administration et la gestion des affaires locales, sans laquelle *«la décentralisation ne serait qu'un artifice et la notion de collectivité locale une appellation trompeuse d'une simple circonscription du pouvoir central »* (Belaid, 2000).

Par ailleurs, la décentralisation garantit la délégation de pouvoir vers des institutions locales qui possèdent une personnalité morale propre. Elle peut être considérée, à cet égard, comme une forme active de la démocratie locale et le meilleur cadre pour assurer une bonne gouvernance garante de l'application efficace et équitable des politiques à l'échelle locale.

Par conséquent, la décentralisation profite en particulier aux zones marginalisées puisqu'elle leur permet d'entreprendre des actions de développement situées et indépendantes des schémas d'aménagement standards et peu sensibles à la dichotomie qui les sépare des régions les mieux loties. L'intérêt de la décentralisation comme instrument logique de la réalisation des projets de développement local et territorial est approuvé par plusieurs travaux (Deberre, 2007, Koop *et al.*, 2011; Landel, 2011; Lauzon et Bossard, 2005, Koop et Amilhat, 2011, etc.) qui l'abordent comme un processus consensuel permettant aux différents groupes d'acteurs publics, privés et civils de coopérer à partir de leurs intérêts divergents. Cette coopération

nécessite le renforcement des gouvernements locaux pour un passage de « *la notion d'intérêt général, principe supérieur valable sur tout le territoire et à toutes les échelles, à celle d'intérêt collectif co-construit, beaucoup plus contextualisé, dépendant de l'échelle et de l'arène d'élaboration de la décision ou de l'action* » (Rey-Valette *et al.*, 2011).

Dès lors, la décentralisation opère un passage de la définition des besoins et intérêts à un niveau national à la reconnaissance des besoins spécifiques à des échelles infranationales. Cela va de pair avec la transformation de l'Etat et le redéploiement de son rôle au profit des collectivités territoriales et des acteurs privés et civils. Dans cette nouvelle forme de régulation, le rôle de l'Etat passe d'un interventionniste à celui de régulateur, d'animateur et d'arbitre qui continue à organiser les cadres de l'action publique tout en laissant davantage son opérationnalisation et son financement à d'autres intervenants. Au cœur de ce renouvellement, le développement des territoires implique davantage « *l'augmentation de la capacité des acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent* » (Lardon *et al.*, 2001), autrement dit à entreprendre communément des actions et des projets et à innover librement dans les méthodes et les outils au-delà des cadres normatifs et restrictifs infligés par les codes de la politique publique.

## **2.2 L'engagement de la Tunisie nouvelle pour renforcer les gouvernements locaux**

La question de la décentralisation a été abordée pour la première fois en Tunisie dans un contexte postcolonial de construction du nouvel Etat. Les principales orientations de l'indépendance furent le nationalisme et la modernisation qui s'étaient opérées en partant de prérogatives développementalistes, reprenant pour la plupart le modèle colonial français et ses valeurs, dont la décentralisation qui était alors retenue comme élément stratégique pour réformer les structures administratives. Seulement, comme le rappelle Gérard Marcou « *l'examen de réformes qui ont touché l'administration locale et régionale [...] montre qu'elles ont été inspirées essentiellement par les objectifs de la politique de développement mais sans aller jusqu'à une réforme politique qui ferait de la décentralisation le fondement d'une nouvelle stratégie* » (Marcou, 1999); d'autant plus que « *souvent invoquée, la décentralisation comme mode de partage de pouvoir entre l'Etat et des collectivités représentatives du peuple ne vise parfois que des mesures de déconcentration* consistant à découper en sous-unités l'espace national afin de faciliter l'application des politiques de l'Etat » (Ibid.).

La décentralisation, comme mode opératoire, a donc longuement souffert de plusieurs scories en Tunisie depuis son apparition à l'indépendance. Les résidus qui l'entachent apparaissent

nettement dans le fossé qui sépare son contenu tel que prôné par les discours d'un côté et l'expérience de sa pratique dans les politiques d'aménagement et de développement.

La révolution de 2011 s'est accompagnée d'un ensemble de réformes qui ont permis de revoir l'état de la décentralisation en Tunisie. La première réforme fut la création d'un nouveau ministère chargé de la gouvernance et de la lutte contre la corruption et le détachement du développement régional du ministère de l'intérieur pour former un ministère à part entière, le ministère de développement régional. Actuellement, le développement régional et local sont confiés à deux ministères : le ministère des affaires locales dont la mission consiste à élaborer et exécuter le processus de mise en œuvre de la décentralisation sur tout le territoire national et à renforcer la capacité des collectivités locales à intégrer ce processus et le ministère de développement régional, devenu de l'investissement et de la coopération internationale qui veille à l'élaboration des stratégies et politiques de développement globales et sectorielles et à la mise en œuvre des plans quinquennaux. De même qu'il constitue le référent en charge des projets de coopération internationale avec les différents pays signataires d'accords avec la Tunisie.

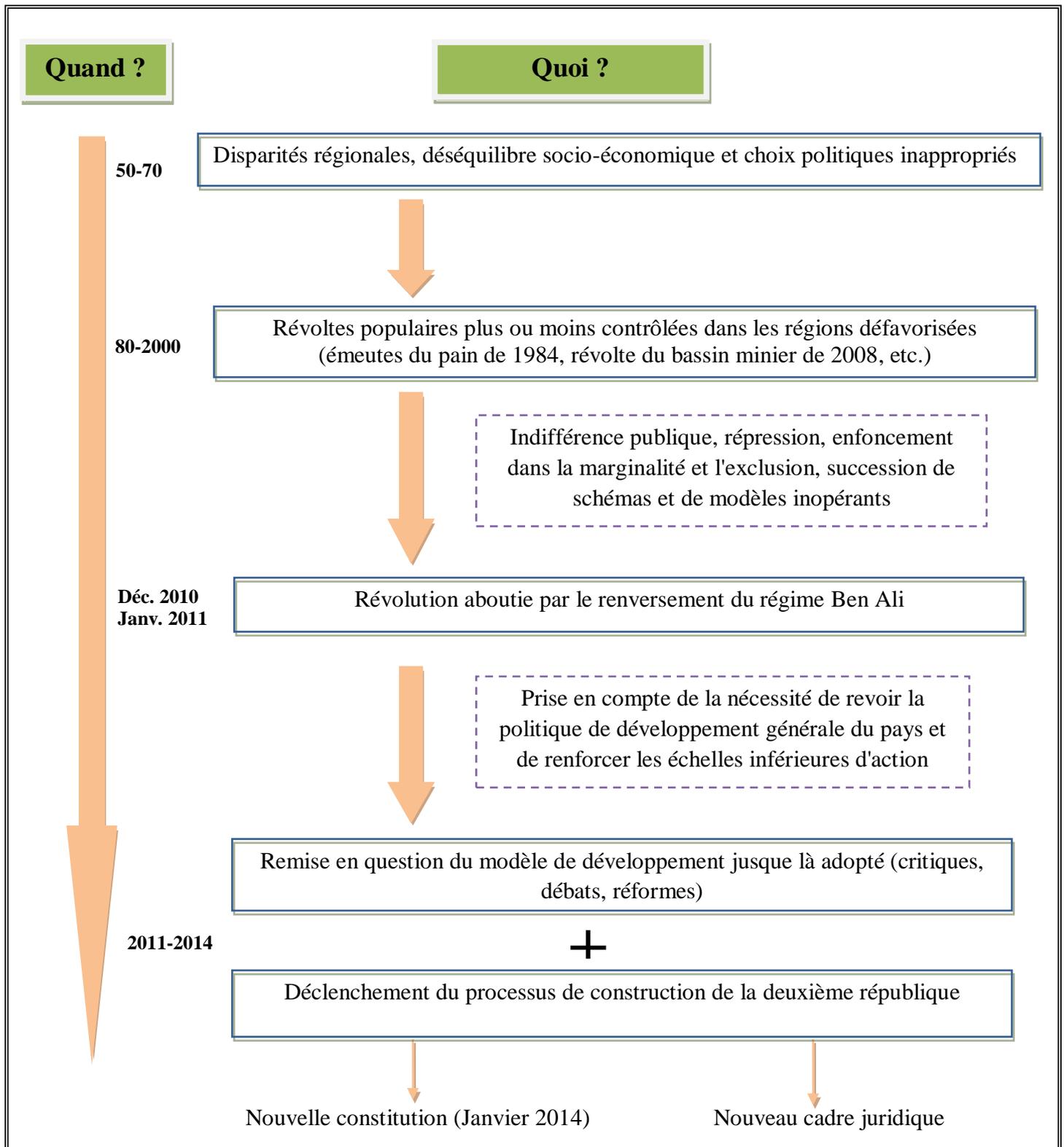
En 2011, le ministère de développement régional publie un livre blanc<sup>78</sup> intitulé « *Tunisie : une nouvelle vision du développement régional* ». Ce livre traduit l'évolution dans le traitement de la question du développement régional et prône, à cet effet, la capacité et la responsabilité de chaque région tunisienne à définir et à bâtir son propre développement économique et social. Ce livre contient deux chapitres dédiés l'un et l'autre à la mise à niveau des zones en retard de développement et à la nouvelle gouvernance à installer dans le pays postrévolutionnaire. Il aspire également, comme mentionné dans son introduction, à concrétiser une vision du développement régional d'essence démocratique. Dans le texte, on lit en gras « *il faut que la nouvelle stratégie de développement soit responsable et décentralisée* », « *cette vision repose sur une nouvelle gouvernance locale sans laquelle aucun progrès n'est possible* ».

Dès le début de la phase de construction de la nouvelle république, la volonté d'un développement décentralisé, où les collectivités locales sont plus autonomes, était donc clairement affichée et le coup d'envoi fut donné pour renouveler le cadre constitutionnel de ces collectivités après une longue histoire centralisatrice et un pouvoir local affaibli voire inexistant face à la prééminence de l'Etat central.

---

<sup>78</sup> [http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/more\\_info/livreblanc\\_devreg\\_nov11\\_fr.pdf](http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/more_info/livreblanc_devreg_nov11_fr.pdf)

**Figure 20.** Cheminement vers la deuxième république et cadre de renouvellement de la question de décentralisation



Source : Labiadh (2017)

➤ **L'assemblée du peuple se charge de statuer sur l'état de la décentralisation dans le pays et de revoir le découpage administratif et les instruments de partage de pouvoir**

Le scrutin d'Octobre 2011 a élu l'assemblée constituante tunisienne qui avait comme principale mission la rédaction de la nouvelle constitution du pays. Pour cela, six commissions constitutives spécialisées chacune dans une thématique ont été formées : La commission du préambule, des principes généraux et de l'amendement de la constitution, la commission des droits et des libertés, la commission du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif et des relations entre les deux, la commission de la justice judiciaire, administrative, financière et constitutionnelle, la commission des instances constitutionnelles et la commission des collectivités publiques régionales et locales (CCPRL).

Chaque commission est composée de 22 membres désignés par les groupes parlementaires pour rédiger les articles de la constitution qui relèvent de leur compétence. Leurs projets d'articles sont soumis par la suite à un comité mixte de coordination et de rédaction, qui les présentent au final à la séance plénière.

Le travail de la CCPRL s'est étalé sur la période de février à novembre 2012 durant laquelle 51 réunions ont été organisées dans le siège de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) à Bardo.

Nous avons pu apprécier le travail de cette commission et accéder aux procès-verbaux de ses réunions via un site internet mis en place par une organisation non gouvernementale « Al Bawsala » née après la révolution et dont l'activité tourne autour de la veille sur le travail législatif et exécutif et de la promotion de transparence et de la culture du « devoir de rendre compte »<sup>79</sup>. En 2012, cette ONG a fait partie d'un collectif d'associations qui a milité pour faciliter l'accès à l'information politique pour le citoyen. Ce collectif est même allé jusqu'à porter plainte contre l'assemblée nationale constituante pour assurer la transparence de ses travaux et divulguer les résultats des débats des plénières et des commissions au grand public. En résultat de quoi, le site internet de l'assemblée des représentants du peuple affiche aujourd'hui l'ensemble des documents relatifs aux séances plénières de l'assemblée et des débats au sein des différentes commissions.

Pour réformer l'organisation administrative du pays, la commission des collectivités publiques régionales et locales est partie de la nécessité de consacrer la décentralisation administrative comme processus d'aménagement du territoire national et moteur de

---

<sup>79</sup> <http://www.albawsala.com/>

développement et de la réduction des disparités entre les régions. Aussi, il a été convenu que la constitutionnalisation de l'approche participative et des instruments de la démocratie locale est une nécessité pour la bonne gestion des affaires locales (rapport final de la CCPRL, 2012<sup>80</sup>).

Le chapitre 7 de la constitution de 2014 est le résultat des débats au sein de cette commission, enrichis par la participation à des séminaires et rencontres scientifiques autour des thématiques de la décentralisation et du pouvoir local et l'audition des spécialistes et experts nationaux et étrangers (en droit constitutionnel et administratif, finance publique et fiscalité locale). Les membres de la CCPRL ont également organisé des visites vers des pays européens dont l'expérience dans la démocratisation du pouvoir est plus avancée (Turquie, Pays-bas, Allemagne).

Malgré les fréquents échanges sur des aspects de forme qui ont des fois primé sur les questions de fond à l'instar de la différence entre déconcentration et décentralisation ou l'usage arabe/français de certains termes (par exemple local/territorial, aménagement/développement)<sup>81</sup> ainsi que les nouvelles appellations des collectivités locales (entre district, canton, région, circonscription, département..., les avis ont beaucoup divergé), le résultat des débats reste tout de même sans appel : la Tunisie nouvelle s'engage ouvertement en faveur de la décentralisation. L'article 131 de la nouvelle constitution prouve cette orientation en stipulant dans son premier paragraphe que « *le pouvoir local est fondé sur la décentralisation* » avant d'expliquer dans le deuxième paragraphe les catégories des collectivités locales, considérées comme l'expression concrète de la pratique de la décentralisation.

« *La décentralisation est concrétisée par des collectivités locales comprenant des municipalités, des régions et des départements*<sup>82</sup> dont chaque catégorie couvre l'ensemble du territoire de la République conformément à une division fixée par la loi » (article 131 de la constitution).

Cela jette les bases d'« *une vision de l'organisation politique du pays dans laquelle des autorités locales, totalement investies de pouvoirs délégués et maîtresses de leurs décisions,*

---

<sup>80</sup> en langue arabe sur [http://www.arp.tn/site/main/AR/docs/rapport\\_final/rapport\\_final\\_3.pdf](http://www.arp.tn/site/main/AR/docs/rapport_final/rapport_final_3.pdf)

<sup>81</sup> Nous avons pu assister, en 2013, à deux réunions de la commission des collectivités régionales et locales pour la rédaction du chapitre constitutionnel relatif au pouvoir local ainsi qu'à une séance plénière de l'assemblée constituante.

<sup>82</sup> Nous avons adopté cette traduction de l'arabe au français effectuée par l'ONG tunisienne Albawsala. D'autres traductions du texte de la constitution existent (celles du PNUD, de l'ITES) dans lesquelles l'appellation des collectivités locales peut varier.

*remplissent leur mission de prestation de services locaux en toute autonomie et transparence, ainsi qu'en respectant les principes de participation citoyenne et de redevabilité vis-à-vis de leurs mandants* » (Banque Mondiale, 2014).

A cet effet, la constitution et les mécanismes pratiques de sa mise en application fournissent les moyens et les outils nécessaires qui permettraient aux différents intervenants de réfléchir, de concevoir et de programmer le développement d'une manière participative, décentralisée et inclusive. Et malgré que la terminologie « territoire » n'est employée dans la nouvelle constitution que pour désigner l'échelle géographique du pays (territoire national, territoire de la république, intégrité du territoire de la nation..), il n'en demeure pas moins que son usage dans les documents officiels publiés par les ministères et les différentes instances administratives, en tant qu'entité géographique et socioculturelle, est de plus en plus fréquent.

On propose d'analyser ce renouveau en suivant de plus près l'évolution du statut des collectivités locales tunisiennes à travers une lecture croisée de la constitution de 1959 et celle de 2014, via le prisme du découpage administratif et de l'exercice du pouvoir. Cette lecture nous permettra d'éclairer sur l'orientation actuelle de la Tunisie en termes d'inclusion régionale et d'enrichissement financier et managérial des collectivités locales, en particulier pour ce qui concerne le plus petit échelon de décision : la municipalité.

### **2.2.1 Amélioration du cadre constitutionnel**

Le premier changement consiste au passage d'un seul article dédié aux collectivités locales dans la constitution de 1959 (article 71) à un chapitre entier consacré au pouvoir local dans la constitution de 2014 (chapitre 7), auquel s'ajoute un article dans les principes généraux de la constitution et qui rappelle l'engagement de l'Etat sur le chemin de la décentralisation (article 14). Cela prouve la prise de conscience des décideurs de l'importance que revêt la question du développement régional et de la nécessité de partager le pouvoir.

### **2.2.2 Densification des structures de la décentralisation**

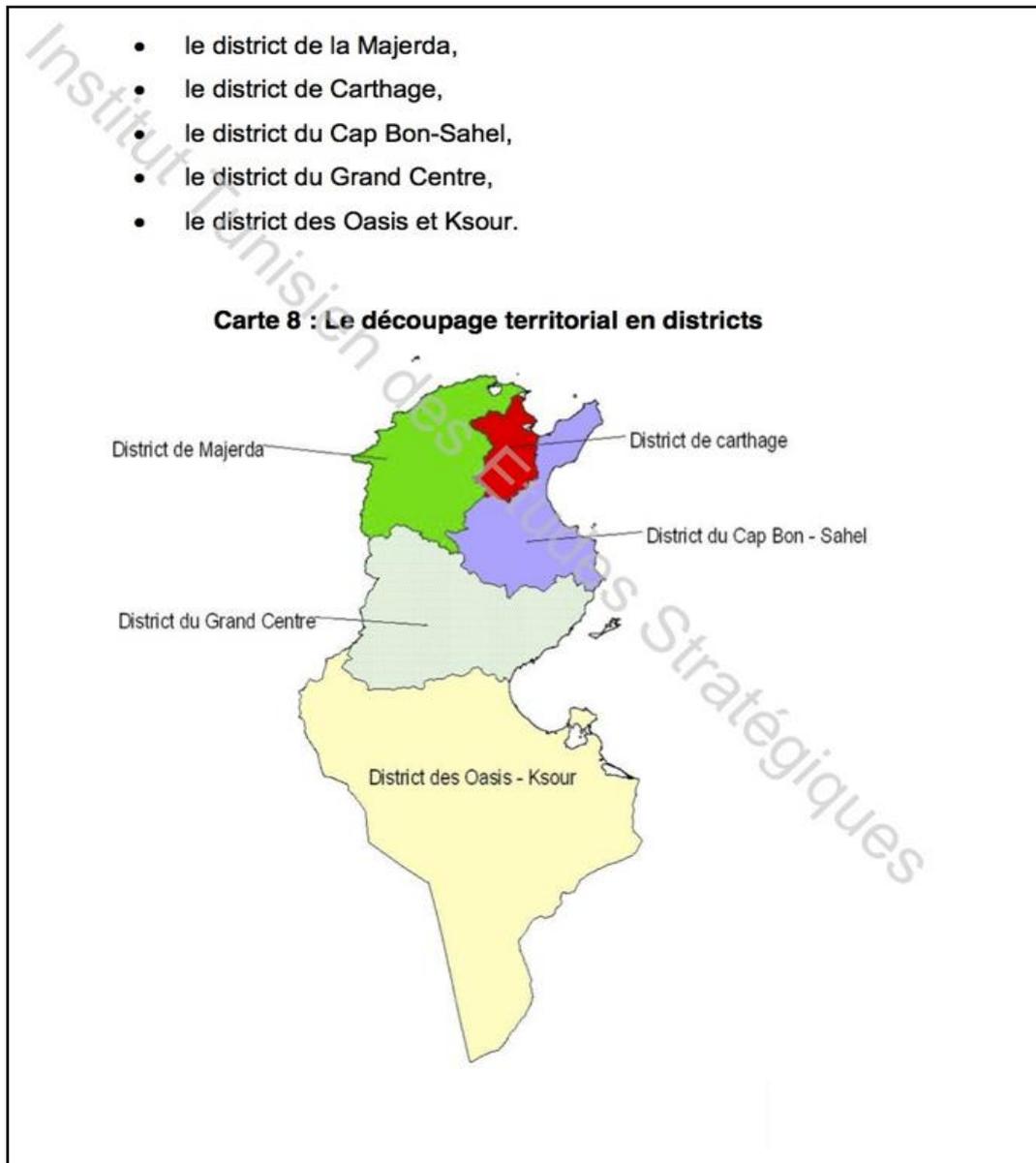
Dans la constitution de 1959, l'article 71 stipule l'existence de deux niveaux de décentralisation : les conseils municipaux et les conseils régionaux au niveau des gouvernorats. A ce binôme, la constitution de 2014 a ajouté un troisième niveau à savoir celui des départements (article 131). Les départements sont des regroupements des régions (c'est à dire des gouvernorats selon le découpage en vigueur). Des experts de l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques ont proposé le découpage du territoire national en cinq départements qui

assurent une dynamique solidaire et complémentaire entre régions marginalisées et favorisées. En reliant les zones en retard aux zones avancées, la conception du développement devrait passer d'une logique basée sur l'homogénéité des territoires, qui prévoit le regroupement politique et administratif des régions défavorisées pour corriger le retard en injectant massivement des moyens publics, vers une logique fondée sur la complémentarité des territoires de l'intérieur et du littoral. Cette vision basée sur les effets d'entraînement et de diffusion qu'exercent les grandes agglomérations dynamiques sur les gouvernorats défavorisés vient dans la continuité d'une proposition déjà avancée en 2012 par le livre blanc.

L'étude de l'ITES suggère de créer cinq départements avec une capitale économique pour chacun. Plusieurs facteurs ont influencé ce découpage dont principalement la viabilité financière, les économies d'échelles et les limites fonctionnelles ou les aires de dessertes optimales.

La carte ci-après illustre le nouveau découpage administratif en départements ou districts comme proposé par l'ITES.

**Figure 21.** Le découpage territorial en districts



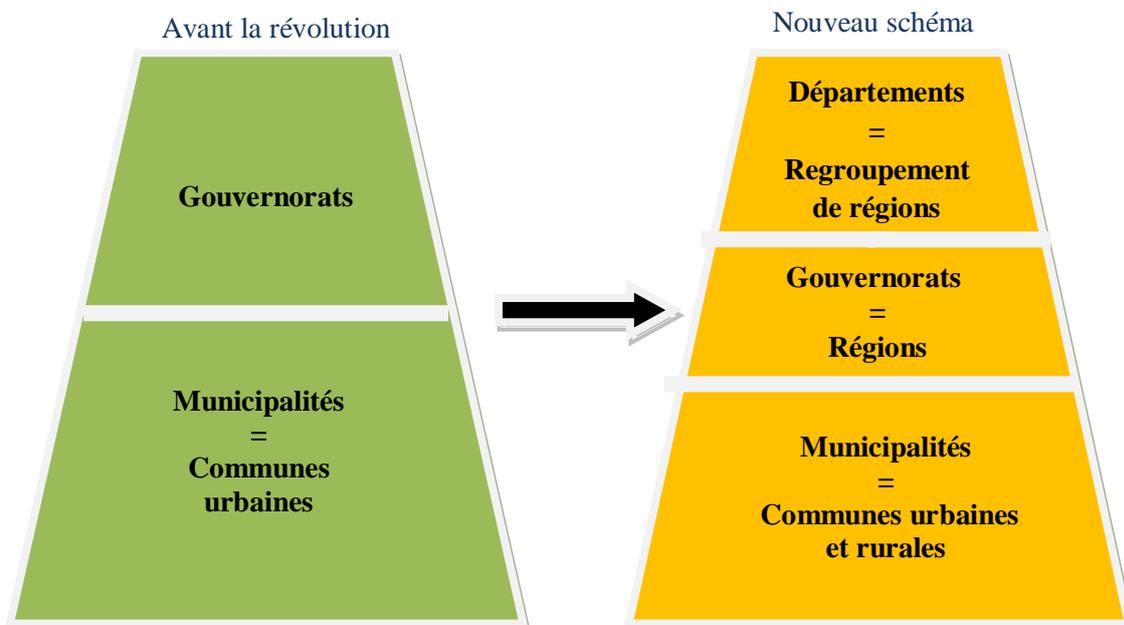
Source : [www.strategie.tn](http://www.strategie.tn)

Il s'agit donc, selon ce nouveau découpage, du département de Mejerda qui comporte les gouvernorat du Nord-Ouest et Bizerte avec Jendouba comme capitale, le département de Carthage (les gouvernorats du Grand Tunis et Zaghouan comme capitale), le département du Cap Bon-Sahel (Nabeul, Sousse, Monastir, Mahdia et Kairouan capitale), le département du

Grand Centre (Sfax, Sidi Bouzid, Kasserine capitale et Gafsa) et le département des Oasis et des Ksour (Tozeur, Kébili, Gabès, Médenine et Tataouine avec Médenine comme capitale). Les capitales des départements sont désignées sur la base des indicateurs de développement régional pour l'année 2012.

L'enrichissement des niveaux de la décentralisation traduit la recherche d'une meilleure représentativité du peuple en favorisant les structures qui leurs sont plus proches et plus à même de répondre convenablement à leurs aspirations. L'article 131 stipule également la généralisation du processus de décentralisation par la présence de toutes les catégories des collectivités sur l'ensemble du territoire national. Cela revêt d'une importance particulière surtout que la Tunisie était jusque là à plus de 50% non municipalisée, ce qui privait plus du tiers de la population du choix de ses représentants à l'échelle municipale. Cet aspect est particulièrement éloquent dans l'espace rural où il n'existait aucune institution représentative élue; les membres des conseils ruraux étant nommés par le gouverneur. Pour atteindre une couverture municipale de 100%, le nombre de municipalité devra passer de 264 à 350 (DGCL, 2016).

**Figure 22.** Passage de deux à trois niveaux de la décentralisation



Source : Labiadh (2017)

Il importe aussi de souligner la création d'une nouvelle instance, le conseil supérieur des collectivités locales (article 141) dont le rôle consiste à examiner les questions relatives au développement et à l'équilibre entre les régions et à donner un avis sur les projets de lois en rapport avec la planification, le budget et les finances locales (constitution tunisienne, 2014). Le siège de ce conseil est localisé en dehors de la capitale Tunis dans un désir d'atténuer la domination de la capitale sur l'ensemble du territoire.

### **2.2.3 Démocratisation du mode de sélection des représentants du peuple**

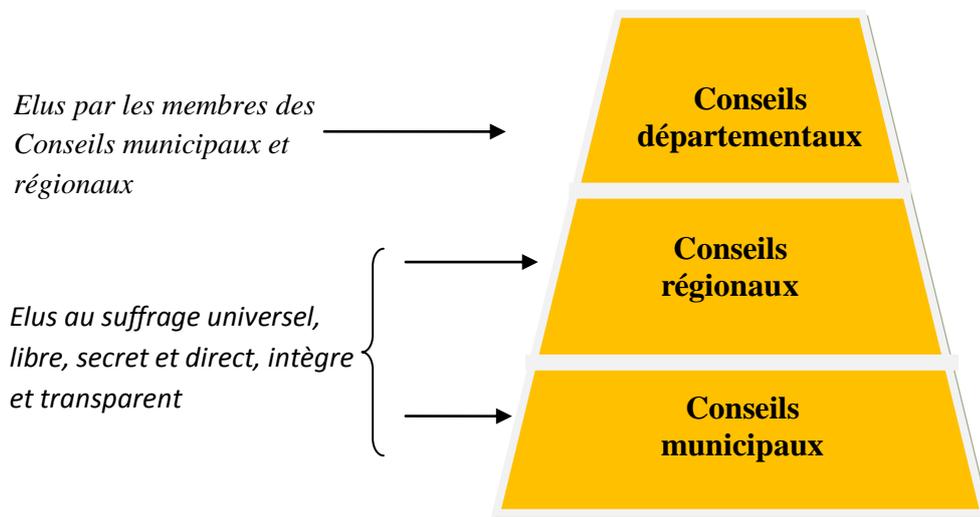
La réforme institutionnelle a permis aussi la revue du code électoral et avancé sur la généralisation du processus électoral sur les trois niveaux administratifs nouvellement érigés (municipalités, régions et départements). Les élections municipales, prévues pour l'année 2016 et au plus tard durant le premier trimestre 2017, sont les plus attendues puisque les plus «démocratisantes» de l'exercice du pouvoir de par leur plus grande proximité et l'inscription locale de leurs élus. Le projet de loi des élections locales publié en octobre 2015 (DGCL, 2015) insiste sur ce fait dans son introduction qui stipule que les élections locales sont plus importantes que les nationales puisqu'il s'agit de l'outil opérationnel permettant de mettre en œuvre une démocratie de proximité.

Selon l'ancienne organisation administrative de la Tunisie, seuls les membres du conseil municipal étaient élus par les citoyens. Dans les conseils ruraux des zones non érigées en communes, les représentants du peuple étaient nommés par le gouverneur et le conseil possède un rôle uniquement consultatif sans avoir le droit à un budget. Leurs attributions étaient extrêmement faibles par rapport à celles du gouverneur qui fut l'homme le plus fort de l'entité régionale puisque possédant l'autorité sur l'ensemble des fonctionnaires de sa division et concentrant la tutelle sur le gouvernorat, les délégations, les communes et les conseils ruraux. Avec la nouvelle constitution, cette prééminence est réduite, le gouverneur perd beaucoup de ses compétences en faveur des chefs des départements. Par ailleurs, les régions ne sont plus à la tête des collectivités locales puisque pour la première fois une collectivité locale au-delà de leurs limites voit le jour : le département.

En outre, l'unique article de la constitution de 1959 se rapportant aux collectivités locales reste muet sur la question de l'élection des membres des conseils régionaux et locaux. L'article 133 de la constitution de 2014 corrige ce manquement et généralise le processus électoral aux conseils municipaux, départementaux et conseils des régions. L'élection au

niveau des communes et des régions se fera selon un suffrage direct contrairement à celle au niveau des départements qui devra s'opérer d'une manière indirecte.

**Figure 23.** Mode d'élection des conseils des collectivités locales selon l'article 133 de la constitution



Source : Labiadh (2017)

L'on conclut donc que le principe de l'élection, indispensable à tout exercice démocratique de pouvoir, était complètement absent dans la constitution de 1959 avant de devenir une condition cardinale de la décentralisation dans le système administratif de l'après-révolution.

#### **2.2.4 Explicitation des principes de la décentralisation et développement des orientations**

Dans la constitution de 1959, la décentralisation avait une portée purement et uniquement administrative et dépourvue de toute précision pouvant guider le législateur dans la gestion et la conduite des affaires des collectivités locales. L'article 71, très peu explicite et dépourvu de toute portée opérationnelle, manquait ainsi de normativité et n'apportait aucun mot sur les outils à adopter et les valeurs à installer en faveur de la démocratie locale.

Les articles du chapitre VII de la constitution de 2014 sur le pouvoir local ont pu combler ce déficit et détailler sur les différents aspects qui cadrent la relation des collectivités locales avec le pouvoir central. Ces principes sont exposés dans le tableau ci-contre.

**Tableau 14.** Principe de la décentralisation et gages constitutionnels de la démocratie du pouvoir

Principe de gestion et de fonctionnement	Description
<b>Autonomie et libre administration par rapport à l'Etat</b>	Relative au volet juridique, financier et administratif
<b>Répartition des compétences avec l'autorité centrale</b>	Les collectivités locales possèdent des compétences propres, des compétences partagées avec l'Etat et d'autres qui lui sont transférées par celui-ci.
<b>Adéquation entre les compétences transférées et les ressources mises à disposition</b>	Les collectivités locales disposent de ressources propres et <i>«toute création ou transfert de compétences de l'autorité centrale aux collectivités locales doit s'accompagner d'un transfert des ressources correspondantes»</i> (article 135). Cela est en mesure de combler le déficit budgétaire de 77% des municipalités tunisiennes qui se situent dans des délégations où l'indice de développement local ne dépasse pas 50 % (DGCL, 2016).
<b>Le principe de subsidiarité</b>	Ce principe stipule d'affecter la compétence à la collectivité locale située à l'échelle administrative la plus proche de l'habitant si elle est la mieux habile à l'exercer. Il permet donc aux collectivités locales de se substituer à l'Etat pour exercer certaines compétences. Avec celui de l'autonomie, le principe de subsidiarité s'avère le plus démonstratif du lancement effectif de la décentralisation et de la conduite de la gouvernance à plus petite échelle.

<p><b>Le contrôle à priori est annulé. Les collectivités locales jouissent désormais de plus de liberté et sont soumises uniquement à un contrôle à posteriori</b></p>	<p>Cela signifie que la collectivité locale est libre des programmes et actions qu'elle met en place et n'a, désormais, plus besoin de feu vert de l'autorité centrale. L'autorisation préalable n'est donc plus une condition pour réaliser ses activités.</p>
<p><b>Un ensemble de principes diversifiés qui s'intègrent tous dans le cadre de la démocratie locale</b></p>	<p>Bonne gouvernance, gouvernance ouverte, garantie de la représentation des jeunes dans les conseils locaux et leur implication dans tous les aspects de la vie particulièrement politique, appui à la coopération et au partenariat entre les collectivités à l'échelle nationale et à l'international, garantie de participation citoyenne et civile.</p>

Source : Labiadh (2017)

La Tunisie postrévolutionnaire s'est engagée de plain-pied sur la voie de la décentralisation. En témoignent les réformes institutionnelles qui favorisent les organes de la décentralisation et prouvent l'intérêt porté par le pouvoir à l'évolution administrative et politique dans ce sens.

D'un autre côté, l'essor du mouvement associatif est incontestablement l'un des principaux produits de la révolution. La société civile en Tunisie était un panorama d'associations actives dans le social, le culturel, le sportif, etc. sans grande contribution dans la vie politique et les actions de développement. Mis à part les quelques coopérations établies avec des organisations internationales et qui restent extrêmement cadrées et contrôlées par les pouvoirs régionaux, les actions des associations se limitaient à un cadre local peu propice à l'innovation dans les idées et les approches ainsi qu'à l'accès aux financements. D'ailleurs, beaucoup d'associations ont arrêté leurs activités par cause de problèmes budgétaires flagrants.

Un retournement de situation a eu lieu à partir de 2011 en faveur d'un enrichissement du tissu associatif et d'une plus grande contribution de l'acteur civil dans la vie publique, au point même de faire pression sur les autorités pour revoir des décisions prises et de s'imposer ainsi en tant que véritable contre-pouvoir.

➤ **Une effervescence spectaculaire des organisations de la société civile**

La vie associative a un rôle déterminant à jouer dans la démocratie naissante de la Tunisie. Elle peut avoir un rôle de vigilance et de contrôle de l'action publique. Aujourd'hui l'implication de la société civile dans la bonne gouvernance et le développement des territoires est davantage institutionnalisée à travers de nouvelles dispositions dont la promulgation d'une loi sur les droits des associations (décret-loi 2011-88). Cette loi apporte un ensemble d'assouplissements légaux qui facilitent en particulier la procédure de création des associations et abolissent toutes sorte de sanctions privatives de liberté.

Selon une étude réalisée par une mission de l'Union Européenne, deux milles nouvelles associations ont vu le jour après le 14 Janvier 2011 (UE, 2012). Cette éclosion vient dans un contexte de liberté de la parole et de multiplication d'initiatives citoyennes, favorisé par la phase de transition institutionnelle qui promet une plus grande implication de la société civile dans l'affaire de développement.

L'application de l'approche participative et l'appui du partenariat entre la société civile et l'Etat devra mettre fin à la méfiance réciproque et l'absence éclatante de procédures de concertation entre les deux parties. Aussi, l'implication de l'acteur civil dans la vie politique n'est plus conditionnée, comme avant, par son adhésion aux politiques et stratégies nationales ni même par sa complicité avec le pouvoir. De plus, les associations ne sont plus obligées de garder une neutralité d'action pour continuer à exister (environnement, culture, etc.).

Dans certains cas, la société civile fait poids à la « société » politique. C'est le cas de quelques associations qui ont appelé à l'évaluation des projets de coopération réalisés avec des fonds internationaux à l'instar du partenariat avec l'Union Européenne, en cours depuis 1998, et qui n'aurait pas favorisé, selon ces associations, l'amélioration de la compétitivité de l'économie du pays, ni impulsé la création d'emplois. Il serait, au contraire, responsable de la fragilisation de certains secteurs dont principalement l'agriculture.

## **Conclusion du quatrième chapitre**

En dépit d'un héritage historique lourd en termes de politiques centralisatrices, ayant contraint pendant longtemps les échelles infranationales à appliquer littéralement les politiques déconcentrées de l'Etat, les réformes multi-niveaux induites par la révolution ont réussi à installer les bases d'un nouveau schéma de développement pour le pays. Ainsi, les régions, les localités et les territoires seront les maîtres de leur destin et les principaux responsables et acteurs des dynamiques engagées et des résultats et retombées engendrés dans les différents domaines (économique, social, environnemental, culturel, etc.).

Le chemin est sûrement entamé et même si les fruits mettront du temps avant d'être récoltés, l'engagement sur la voie de la démocratie locale et le renforcement des acteurs locaux est en lui-même un mérite dont témoigne le prix Nobel de la paix 2015 décerné à la Tunisie. En outre, l'ensemble de ces évolutions constitue un acquis non négligeable et une grande avancée qui met le pays à l'épreuve de la territorialisation selon laquelle les territoires sont le lieu où s'exerce la démocratie. Ce modèle serait sans conteste adapté à la société nationale si l'ensemble de ses conditions se réunissaient et si ses éléments pouvaient composer avec les différentes réalités naturelles, géographiques, socio-économiques et politiques des régions. Par ailleurs construction des territoires, révélation et valorisation des ressources, gouvernance locale et coordination située des acteurs, autonomie, proximité, etc., constituent autant d'éléments qu'il faut analyser pour pouvoir conclure sur les dynamiques à dimension territoriales, aujourd'hui observées en Tunisie.

Nous avons pu étudier un nombre de ces principes à travers l'analyse des expériences à Tataouine, Kerkennah, Béni Khédache et Tozeur qu'on propose de compléter par une analyse plus approfondie d'un territoire sur l'hypothèse de développement territorial : Ain Drahem dans le Nord-ouest tunisien. Le prochain chapitre analysera le processus de développement territorial ou non- tel qu'il se présente aujourd'hui dans cette région dans une perspective d'éclairage sur l'avenir et la pertinence du modèle de développement territorial pour la Tunisie postrévolutionnaire.

## **Cinquième chapitre. Analyse d'un terrain sur l'hypothèse du développement territorial: Ain Draham dans le Nord-ouest tunisien**

### **1. Contexte, objectifs et démarche adoptée**

La question principale à laquelle cette recherche vise à répondre implique l'analyse de différentes dynamiques de développement dans des régions tunisiennes marginales. Précédemment, nous avons mobilisé des données secondaires pour décrire certaines de ces dynamiques. A notre tour, nous avons voulu nous prêter à cet exercice et apporter une contribution à travers l'analyse d'un terrain sur l'hypothèse du développement territorial. Le choix s'est porté sur la région d'Ain Draham dans le Nord-ouest tunisien que nous avons analysée afin de conclure sur l'existence d'une éventuelle démarche territoriale de développement, sur les points forts et aspects de son succès ainsi que sur les entraves à son émergence et aboutissement.

En partant de l'hypothèse que des ressources spécifiques ne sont pas spontanément ou automatiquement révélées et que leur activation est un produit de la « volonté politique » et/ou d'une coordination des acteurs locaux, on se propose à travers un diagnostic territorial de décrire le schéma de gouvernance qui accompagne la dynamique en cours à Ain Draham et de déterminer son effet sur la construction des ressources spécifiques. Deux types de dynamiques d'acteurs seront analysées : la première est spontanée partant d'en bas et basée sur une mobilisation des acteurs privés et de la société civile; la deuxième est institutionnelle descendante émanant de la volonté publique. Cette analyse à deux dimensions va nous permettre de mesurer le degré d'autonomie de la première dynamique par rapport à la deuxième et de déceler l'influence qu'exerce sur le processus de développement territorial la forme d'articulation entre ces deux dimensions.

Pour atteindre cet objectif il a fallu caractériser un éventail élargi d'actions en vue de valoriser les ressources spécifiques du territoire et de suivre de près la dynamique des acteurs autour de ces ressources. Cette dynamique était ensuite caractérisée selon deux entrées : une première entrée par les ressources mobilisées en questionnant leur qualité, leur authenticité et un nombre de leurs caractéristiques intrinsèques et une deuxième entrée qui part du système de gouvernance et de l'imbrication des acteurs au niveau de la production et la valorisation des ressources. Dans ce cadre, l'enquête du terrain nous a permis de décrypter le code local des valeurs qui régissent le comportement des acteurs et expliquent leur mode d'action et de

coordination, leurs stratégies et visions du territoire et des ressources ainsi que leur dynamique autour du patrimoine. Aussi, nous avons tenté d'édifier les événements et les moments de rencontre autour de la ressource (fêtes, festivals, foires, ateliers, etc.).

Notre visée étant de comprendre au mieux les composantes d'un processus en cours, nous avons opté pour la démarche d'étude de cas (Yin, 2009; Eisenhardt, 1989) qui semble pertinente dans la mesure où elle permet, dans un contexte particulier, l'optimisation de la compréhension d'un phénomène plutôt que la généralisation des résultats (Bardin, 1996). Dans notre cas, nous avons adopté des outils de recueil de données classés dans les méthodes qualitatives tels que l'observation, les entretiens semi-directifs et les focus groups.

## **2. Présentation de la zone d'étude**

Ain Draham est une délégation, dont la ville éponyme est le chef lieu. Elle fait partie du gouvernorat de Jendouba dans le Nord-ouest de la Tunisie. Ville d'origine coloniale, elle fût créée en 1882 au tout début du protectorat français à partir d'un ancien camp militaire. Autrefois centre d'estivage et de souk, son nom signifie en arabe « source d'argent » et ce, en référence aux sources chaudes sulfureuses jadis exploitées par les riches phéniciens installés à Carthage ou à Thapraca (actuelle Tabarka), et plus tard par les romains.

Le gouvernorat de Jendouba a une façade maritime limitée, ouverte sur le littoral nord de la Tunisie du côté de la délégation de Tabarka qui renferme un aéroport international et un port de plaisance. Ain Draham est dans l'arrière-pays de Tabarka et se situe à 150 Km de la capitale Tunis sur la frontière algérienne. Elle est implantée à une altitude de 800 mètres sur les pentes de la montagne Djbel Bir appartenant aux monts de la Kroumirie.

Dans la forêt d'Ain Draham, les communautés habitent des clairières forestières (Cf. figure 24) aménagées par l'Etat à travers les différents programmes qui ont concerné l'espace rural, en particulier le Projet de Développement des Clairières Forestières dans le gouvernorat de Jendouba entre 1983 et 2003, cofinancé par la banque allemande KFW. La population vit en harmonie avec son environnement naturel qui lui permet d'exercer des activités occupant une place importante dans son quotidien. Parmi ces activités, la distillation et l'extraction des essences des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM), la récolte de pignons et de champignons, l'artisanat du liège et du bois, la poterie et la vannerie constituent autant d'activités non agricoles concentrées toutes sur la valorisation des ressources de la forêt. Depuis 1966, la forêt est gérée par un code qui réglemente l'accès aux ressources naturelles et cadre la pratique humaine de l'espace forestier.

**Figure 24.** Photos prises dans la forêt d'Ain Draham  
**Habitation dans une clairière forestière**



**Bois de chauffage coupé par les habitants**



Source: Labiadh (2013)

Ain Draham couvre un territoire d'une superficie de 50 100 hectares dont 78 % sont couverts par la forêt. Administrativement, elle est composée de 9 secteurs dont deux seulement en milieu urbain. Principalement rurale, comme la plupart des régions méditerranéennes en retard de développement (Chassany, 1994; Roux et Guerraoui, 1997), notre zone d'étude est caractérisée par des discontinuités géographiques relatives à la présence des chaînes de Mogod et de la Kroumirie.

## 2.1 Indicateurs socio-économiques

### 2.1.1 Démographie et solde migratoire

A l'image de l'ensemble du Gouvernorat de Jendouba, la population de la délégation d'Ain Draham est à dominante rurale. En 2009, pour une population totale de 38200 habitants, le milieu rural, concentre à lui seul 29500 habitants soit 77.23 % de la population totale. La population urbaine n'a pas dépassé 8700 habitant (INS, 2011).

Les derniers recensements montrent une baisse conséquente de la population entre les années 1994 et 2009 malgré une augmentation normale pour l'ensemble du gouvernorat de Jendouba ( Cf. tableau 15).

**Tableau 15.** Evolution du nombre d'habitants d'Ain Draham et de Jendouba par type de milieu (en milliers)

	1994			2004			2009		
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
<b>Ain Draham</b>	37.2	6.6	43.8	31.5	8.9	40.4	29.5	8.7	38.2
<b>Jendouba</b>	305.3	99.5	404.8	302.9	113.7	416.6	304.1	117.6	421.7

Source: MDRP et ODNO (2012)

Le taux de croissance de la population à Ain Draham est moins élevé que la moyenne du gouvernorat. Il est négatif durant la décennie 1994-2004 et continue à baisser jusqu'à 2009. L'exode est la principale raison de cette diminution. Ain Draham est classée deuxième sur les

neuf délégations du gouvernorat en terme de départ de la population, ce qui atteste de son dépeuplement progressif.

La migration est un phénomène relativement important dans le Nord-ouest de la Tunisie et la migration interne est de loin plus importante que la migration internationale. Les motifs de la migration interne sont relatifs à la recherche d'emploi, à l'accompagnement familial ou à la poursuite des études supérieures.

### **2.1.2 Emploi et chômage**

A Ain Draham, le taux d'actifs est supérieur aux taux observés à l'échelle régionale et nationale. Il représente 46% de la population en âge de travailler et varie selon le genre avec un taux nettement plus élevé chez les hommes (68,4 %) que chez les femmes (24,8 %) (INS, 2005).

En ce qui concerne la catégorie de la population active au chômage, le nombre des chômeurs à Ain Draham est le plus élevé sur le plan régional, il est de l'ordre de 27 % contre 21 % au niveau de Jendouba et 14 % pour l'ensemble du pays. En revanche, les offres d'emplois restent insignifiantes malgré l'importance des demandes.

Le secteur le plus créateur d'emploi est l'agriculture et la pêche qui occupe plus de 30 % de la population active, suivi par le secteur administratif avec 23%. Le développement industriel dans la zone est limité ce qui explique le faible pourcentage de la population active dans ce secteur qui ne dépasse pas les 6 % (Elloumi *et al.*, 2009). Force est de signaler que malgré les importantes productions en bois et liège qui s'élèvent respectivement à 9253 m<sup>3</sup> et 15742 quintaux par an (ODNO, 2010), il n'existe pas d'usine de transformation de ces deux matières premières. La transformation du liège se fait dans une usine implantée à Tabarka depuis 1962 dont le capital social est à 96 % détenu par des étrangers et le chiffre d'affaire est principalement réalisé à l'exportation (Ben Jamaa et Nouioui, 2008).

### **2.1.3 Education et analphabétisme**

Les personnes analphabètes à Ain Draham représentent 38,8 % de la population totale dépassant les taux régional (35 %) et national (20.6 %). Ce taux reflète le peu des moyens financiers dont dispose la population (à 77 % rurale) pour assurer l'éducation de ses enfants. Aussi, la difficulté de se rendre à l'école (présence de reliefs, de cours d'eau, d'animaux sauvages, froid extrême) explique la scolarisation faibles des enfants dans villages les plus isolés, qui quittent l'école à des niveaux scolaires souvent précoces. Le tableau ci-après

illustre l'évolution du nombre d'élèves garçons et filles, entre les deux niveaux d'enseignement de base et l'enseignement secondaire.

**Tableau 16.** Nombre d'élèves d'Ain Draham à l'enseignement de base et secondaire selon le sexe (2010)

Nombre d'élèves au premier cycle d'enseignement de base			Nombre d'élèves au deuxième cycle d'enseignement de base			Nombre d'élèves à l'enseignement secondaire		
Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total
1499	1673	3172	816	1000	1816	689	849	1538

Source: MEAT (2012)

Il ressort à travers ce tableau que le taux de scolarisation varie selon le genre avec toujours plus de garçons scolarisés que de filles pendant tout le cycle scolaire. Aussi, le nombre d'élèves régresse considérablement entre le premier cycle de base et le lycée ; ainsi sur un total de 3172 élèves au premier cycle d'enseignement de base, seulement 1538 accèdent ensuite au lycée, soit un peu moins de la moitié. Cette chute nous renseigne sur l'importance du décrochage scolaire qui permet aux jeunes, en particulier, les garçons de s'intégrer plus rapidement dans la vie économique à travers des activités ne nécessitant pas un niveau d'instruction élevé (secteur agricole, industrie manufacturière, bâtiment, etc.). Les familles rurales favorisent la scolarisation des garçons; paradoxalement, ce sont essentiellement ces derniers qui abandonnent ultérieurement l'école pour s'intégrer dans la vie active des adultes et aider dans la subvention des besoins de la famille.

#### 2.1.4 Pauvreté et familles nécessiteuses

Huit sur neuf délégations du gouvernorat de Jendouba dépassent le niveau national par leur nombre de familles nécessiteuses par 1000 habitants. L'importante densité de population des zones de montagne se traduit par un nombre de personnes à charge qui dépasse parfois les dix personnes. L'absence de revenus fixes dans la plupart des cas rend les chefs de ménage incapables de satisfaire les besoins de leur familles d'autant plus qu'ils ne peuvent pas exploiter librement les produits forestiers en raison des restrictions instaurées par le code de la

forêt<sup>83</sup> ou simplement parce qu'ils manquent de moyens propres et du niveau d'instruction que nécessite la gestion des activités à conduire.

Sur le plan du gouvernorat, Ain Draham compte le nombre le plus important de familles nécessiteuses qui bénéficient d'un programme d'aide national spécifique<sup>84</sup>. Avec un taux de 6% de familles nécessiteuses, elle dépasse largement la moyenne régionale qui avoisine les 3.5 % et nationale estimée à 2.2 % (MDRP, 2012).

L'irrégularité des revenus agricoles est la principale cause de précarité dans cette délégation. Le travail dans le bâtiment ou dans les chantiers de conservation de la forêt étant de nature saisonnière et faiblement rémunérée, demeure insuffisant pour les populations pauvres qui trouvent dans l'espace forestier un support matériel indispensable pour se procurer gratuitement leurs besoins de la vie quotidienne (bois de feu, charbonnage, pâturage, etc.). Cette stratégie n'est aucunement une exception puisque partout où les densités humaines sont importantes, l'homme se tourne vers les ressources naturelles de proximité pour assurer ses besoins et continue à les consommer quitte des fois à provoquer leur surexploitation en absence d'alternatives. Cette situation caractéristique de l'ensemble de la région du Nord-ouest illustre parfaitement selon Auclair L. et Gardin J. (2004) la théorie de Nexus selon laquelle une corrélation forte existe entre la croissance démographique, la pauvreté et la dégradation de l'écosystème.

## **2.1.5 Les activités économiques**

### **2.1.5.1 L'agriculture**

Jendouba est un gouvernorat à vocation rurale, où l'agriculture constitue l'activité prédominante et repose principalement sur la céréaliculture, l'élevage et l'arboriculture fruitière. La superficie totale à Ain Draham est répartie comme rapporté dans le tableau ci-contre.

---

<sup>83</sup> Code promulgué en 1966 et refondu en 1988. Disponible sur le lien suivant :

<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/tunisie/Tunisie-Code-2010-forestier.pdf>

<sup>84</sup> Il s'agit du programme national d'aide aux familles nécessiteuses instauré en 1986 par le ministère tunisien des affaires sociales pour accompagner le plan d'ajustement structurel. La gestion de ce programme repose sur l'identification, à travers des enquêtes sociales, des familles vivant sous le seuil de pauvreté, éligibles à l'aide selon des critères bien définis (revenu individuel ne dépassant pas le seuil de pauvreté, incapacité de travailler, mauvaises conditions de vie, absence du chef de famille, absence d'un soutien familial ou incapacité à prendre en charge la famille, la présence de personnes handicapées ou/et malades chroniques parmi les membres de la famille, etc.). En 2011, 6.7 % de la population totale du pays a bénéficié de l'assistance de ce programme sous forme d'indemnité permanente de l'ordre de 70 dinars tunisiens par mois ainsi qu'un accès gratuit aux soins (MAS, 2011).

**Tableau 17.** Répartition de la superficie totale d'Ain Draham en hectare

Superficie totale	Surface non utile	Surface utile			
		Terres agricoles	Parcours	Forêts	Total
50100	1390	9200	1510	38000	48710

Source: CRDA Jendouba (2011)

Les parcours ne représentent que 3% de la superficie totale, ils sont constitués de terres à faible potentiel et leur contribution est insuffisante par rapport aux besoins du cheptel, ce qui se traduit le plus souvent par l'utilisation des parcours forestiers.

La part la plus importante des terres agricoles est occupée par les forêts qui couvrent une superficie de 38000 ha soit 75.8 % de la superficie totale agricole. Les terres labourables n'occupent qu'une superficie d'environ 9200 ha soit 18,3% où sont pratiquées essentiellement les cultures de céréales, de l'olivier et du fourrage.

Les superficies occupées par les légumes et les cultures maraîchères sont faibles, elles sont respectivement de 5.8 % et de 0.98 % de la superficie totale en 2011. En ce qui concerne les oliviers, anciennes cultures, elles occupent une superficie de 1100 ha soit 2.19 % de la superficie totale. Les fourrages occupent quant à elles l'importante superficie de 1770 ha en relation avec le secteur de l'élevage assez développé dans la zone.

### ➤ Le potentiel forestier

Les terrains forestiers à Ain Draham offrent de nombreux produits à haute valeur ajoutée : bois, liège, fourrages et plants forestiers. La production des plants forestiers est assurée par cinq pépinières dont la capacité de production est de 500 mille plants par an. De plus, la forêt d'Ain Draham offre un ensemble de produits non ligneux tel que les huiles essentielles, les ressources mellifères et les champignons dont la production a atteint durant la campagne 2005/2006 15 tonnes, soit 43 % de la production totale à Jendouba. Le potentiel mellifère important de Ain Draham se traduit par le développement de l'apiculture pratiquée selon des méthodes traditionnelles et modernes. La production de miel est de 17 tonnes, soit 14.16 % de la production totale de miel au niveau régional (CRDA, 2011).

### 2.1.5.2 Le secteur industriel

Le gouvernorat de Jendouba compte 301 entreprises et 4 zones industrielles s'étalant sur une superficie de 36.38 ha. Deux de ces zones sont situées à Tabarka et deux dans les délégations de Jendouba ville et de Boussalem. Ain Drahem est dépourvue de centres industriels, ce qui la prive d'un secteur fortement employeur. Le tableau 18 donne une idée sur le nombre des entreprises dans la délégation d'Ain Drahem et dans le gouvernorat de Jendouba ainsi que sur leurs montants d'investissement.

**Tableau 18.** Entreprises et montants d'investissements à Ain Drahem et Jendouba

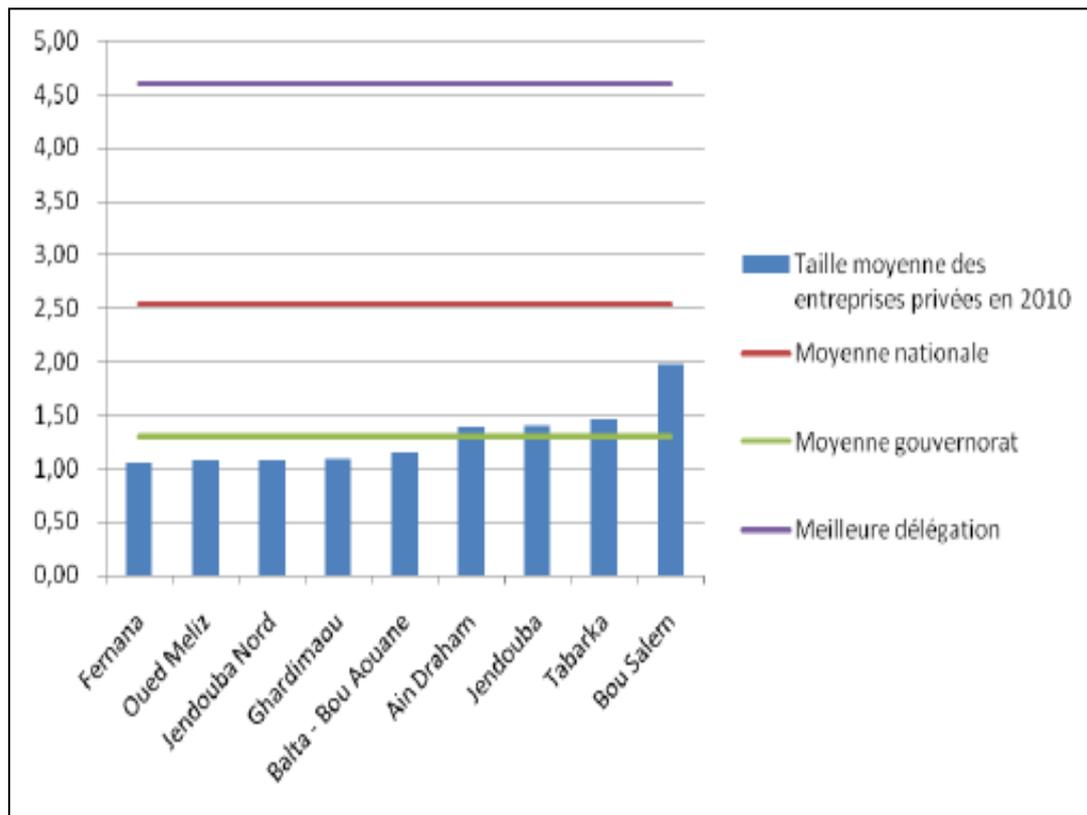
	Ain Drahem		Gouvernorat de Jendouba	
	Nombre	Montant d'investissement (milles dinars)	Nombre	Montant d'investissement (milles dinars)
<b>chimiques</b>	-	-	1	20
<b>Textile et cuir</b>	-	-	18	2600
<b>Mécanique et électrique</b>	-	-	8	6061
<b>Matériaux de construction, céramique et verre</b>	-	-	6	6726
<b>Agro-alimentaire</b>	16	3520	38	10287
<b>divers</b>	4	174	25	4348
<b>Total</b>	20	3694	96	30042

Source: Agence de la Promotion et de l'Innovation Industrielle de Jendouba (2011)

Grace aux 39 hectares de périmètres irrigués, et la contribution remarquable du gouvernorat de Jendouba à la production nationale à hauteur de 10% des céréales, 12% de lait, 15.2% des viandes rouges, le secteur agroalimentaire se trouve favorisé par la transformation et la valorisation de ces produits stratégiques. Pareil, à Ain Drahem les entreprises spécialisées en agroalimentaire l'emportent sur les autres entreprises avec un pourcentage de 75 %.

A l'image des entreprises tunisiennes dont 97 % emploient moins de 6 salariés, les entreprises privées à Jendouba ne sont pas d'une grande taille. Elles emploient en moyenne une à deux personnes. Ain Draham se trouve légèrement en dessus de la moyenne du gouvernorat pour le nombre de personnes employées.

**Figure 25.** Taille moyenne des entreprises privées dans le gouvernorat de Jendouba en 2010



Source: MDRP (2012)

### 2.1.5.3 L'activité touristique

Ain Draham est une station de villégiature active dès la période du protectorat français. Par ses maisons aux toits de tuiles rouges, sa forêt dense de chêne-liège et son paysage montagnard verdoyant, elle profite essentiellement à la population locale qui habite un cadre de vie naturel des plus confortables et apaisants. De plus, cela a favorisé le développement

d'un tourisme de villégiature destiné essentiellement aux nationaux qui apprécient y passer quelques jours pour la fraîcheur de son climat, les randonnées et le thermalisme.

**Figure 26.** Vue sur Ain Draham sous ciel nuageux



Source: Labiadh (2013)

La ville d'Ain Draham forme, avec sa voisine côtière Tabarka, le pôle touristique du Nord-ouest et est considérée comme une zone complémentaire à cette dernière qui attire de nombreux touristes grâce à ses plages, à ses terrains de golf (8566 joueurs en 2004) et son festival international de jazz.

**Tableau 19.** Les indicateurs touristiques du pôle Tabarka-Ain Draham (année 2011)

	Les unités touristiques		Nombre d'arrivées	Nombre de nuits passées	Durée de séjour (j)
	Nombre d'unités	Nombre de lits			
<b>Ain Draham</b>	5	826	25154	68488	2,7
<b>Tabarka</b>	20	5272	75611	209100	2,72
<b>Tout le gouvernorat</b>	28	6210	103126	280649	2,7

Source: commissariat régional du tourisme Tabarka-Ain Draham (2011)

Les 20 unités touristiques de Tabarka lui permettent de truster l'activité touristique au niveau du pôle du Nord-ouest avec 84.89 % du nombre total des lits offerts par l'ensemble du gouvernorat de Jendouba. A l'opposé, Ain Draham avec ses 5 unités touristiques (un hôtel à quatre étoiles, trois à 3 étoiles et un séjour familial) offre seulement 13 % des lits au niveau du gouvernorat, ce qui lui a permis de comptabiliser 68 488 nuits passées en 2011.

Le tourisme balnéaire à Tabarka tourne le dos à son arrière-pays et crée très peu d'effets d'entraînement sur l'activité touristique à Ain Draham. Par ailleurs, les activités et les aménagements touristiques proposés aujourd'hui par la délégation font d'elle une zone de transit plutôt qu'une destination à part entière.

#### **2.1.5.4 Le secteur artisanal**

L'artisanat possède une longue histoire à Ain Draham et lui est typique de par sa matière première provenant de la forêt de proximité, le savoir-faire de ses artisans et ses articles bien ancrés dans le quotidien des habitants et inspirés de leur cadre de vie. On recense essentiellement quatre spécialités différentes d'artisanat: l'artisanat des fibres végétales (rotin, osier, liège), l'artisanat du bois, la poterie et le tissage. A cela s'ajoute la transformation des plantes aromatiques et médicinales de la forêt. Nous reviendrons sur trois de ces activités plus loin dans ce chapitre.

Ain Draham compte un centre de formation professionnelle de l'artisanat spécialisé en poterie et en céramique d'une capacité de 40 élèves. Il permet aux jeunes artisans d'avoir des cartes

professionnelles et la possibilité d'accéder aux crédits. Le nombre de personnes formées dans les métiers de l'artisanat demeure toutefois faible et la majorité exercent d'une manière informelle. La modernisation de l'unité de formation en poterie et céramique et la création d'un centre de formation sectorielle à Ain Draham s'avère indispensable aujourd'hui pour permettre la formation à un plus grand nombre d'artisans. Des fonds sont d'ailleurs bloqués depuis 2010 pour créer un centre de formation professionnelle et un village artisanal à Ain Draham. L'instabilité économique survenue après la révolution a mis ces fonds en suspens à l'instar d'autres actions programmées avant Décembre 2010.

En 2011, 732 artisans ont pu bénéficier de la carte professionnelle décernée par l'office régional d'artisanat de Jendouba dans différents métiers. Avec un pourcentage de 34.8 %, les artisans d'Ain Draham ont bénéficié de la part la plus grande des crédits accordés par la Banque Tunisienne de la Solidarité aux artisans du gouvernorat.

Le tableau ci-après expose les chiffres clés du secteur artisanal à Ain Draham et Jendouba.

**Tableau 20.** L'artisanat à Ain Draham et dans le gouvernorat de Jendouba

	Crédits accordés		Entreprises artisanales	Nombre de personnes ayant des cartes professionnelles
	Nombre de bénéficiaires	Montants (dinars)		
<b>Ain Draham</b>	445	882900	11	732
<b>Total gouvernorat</b>	1971	2536600	44	3710

Source: commissariat régional d'artisanat de Jendouba (2011)

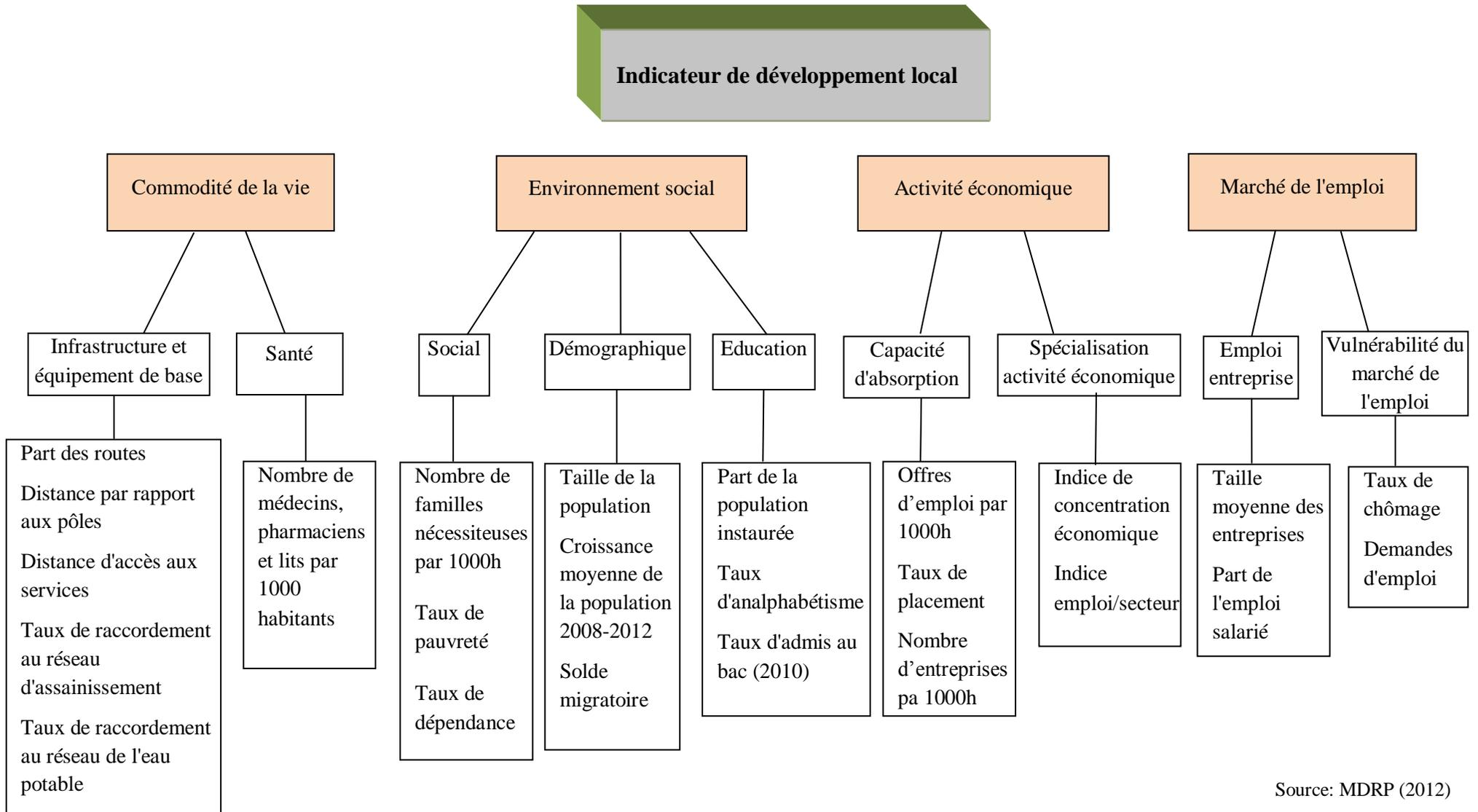
Sur les 9 délégations de Jendouba, Ain Draham renferme le quart des entreprises artisanales. En effet, ce territoire est connu pour la richesse de sa matière première indispensable pour la pratique des différents métiers d'artisanat (bois, argile, fibres végétales, laine). Aussi, la ville est classée deuxième après le chef-lieu du gouvernorat en terme de personnes détenant une carte professionnelle et concentre 19.7 % de la main d'œuvre artisanale de tout le gouvernorat.

## **2.2 Pour un bilan de la situation socio-économique: l'indicateur de développement régional**

Dans le cadre des réformes politiques qui ont touché tous les ministères après la révolution, le ministère du développement régional et de la planification a effectué en 2012 une étude pour déterminer l'indicateur de développement de chaque délégation du pays. Cet indicateur a servi de base pour définir les politiques et les mesures à entreprendre pour chaque délégation.

Suite à une analyse en composantes principales, des facteurs ont été retenus pour le calcul de cet indicateur. L'analyse factorielle appliquée à ces facteurs a permis de générer l'indicateur de développement local pour chaque délégation (Cf. figure 27).

**Figure 27.** Analyse factorielle de l'indicateur de développement local par délégation



Source: MDRP (2012)

Selon l'indicateur de développement local, Jendouba et Bou Salem sont les délégations les plus loties du gouvernorat de Jendouba. Cependant, au niveau national, elles sont classées respectivement 150 et 151 sur un total de 264 délégations. Au dernier rang, on trouve Ain Draham, Fernana et Oued Meliz classées respectivement 258, 257 et 254. Il en ressort que Ain Draham est l'une des délégation les plus défavorisées sur le plan national.

**Tableau 21.** Classement des 9 délégations de Jendouba selon l'indicateur de développement local

Délégation	Indicateur	Rang régional	Rang national
Jendouba	0.291	1	150
Bou Salem	0.286	2	151
Tabarka	0.273	3	155
Jendouba Nord	0.234	4	171
Ghardimaou	0.188	5	199
Balta Bouaouane	0.160	6	221
Oued Meliz	0.099	7	254
Fernana	0.091	8	257
Ain Draham	0.089	9	258

Source: MDRP (2012)

### 3. Déroulement du travail de terrain

#### 3.1 Préparation des guides d'entretien

Dans le cadre d'une convention signée entre le laboratoire PACTE et l'Institut National de Recherche Agronomique de Tunis (INRAT), nous avons pu bénéficier pour la préparation des guides d'entretien, de l'appui d'un directeur de recherche du laboratoire d'économie rurale de

l'INRAT. Pendant un mois (Février-Mars 2013), nous avons organisé avec lui des réunions de discussion sur les questions à aborder dans les entretiens, sur la manière de les poser et sur les personnes cibles. Une pré-enquête a été, ensuite, conduite pendant deux semaines afin de tester nos guides et de les adapter à la réalité du terrain.

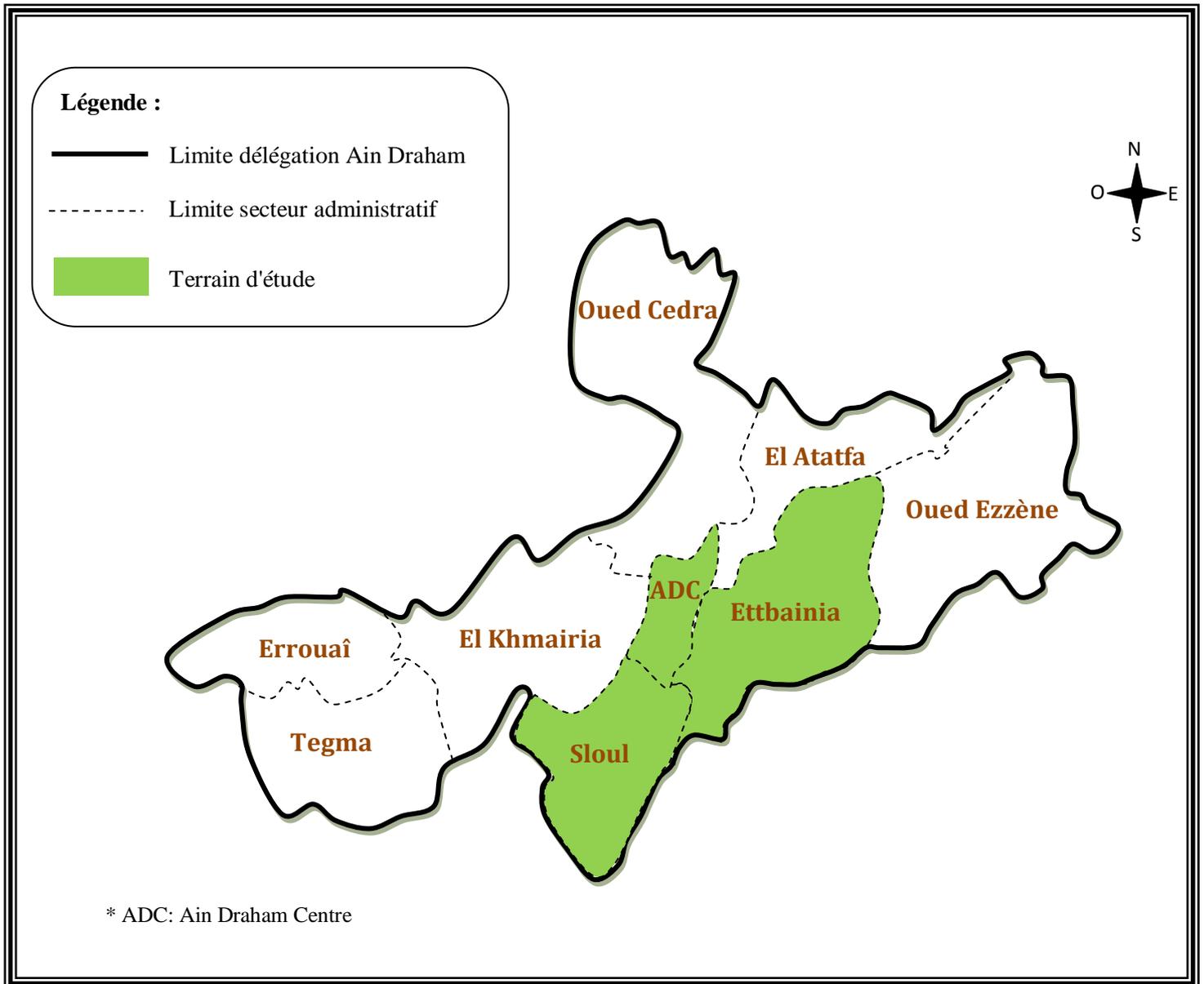
### **3.2 Déroulement des enquêtes**

Une fois les guides d'entretien finalisés (Cf. annexes), nous avons passé 4 mois - de Mars à Juin 2013 - à Ain Draham ce qui nous a permis de s'imprégner des éléments du terrain et de satisfaire nos besoins de la recherche (caractérisation de la région et de la dynamique de développement territorial en place). Nous avons été accueillis durant ce séjour par la station locale de l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-ouest (ODESYPANO) implantée à Ain Draham. Par ailleurs, les conventions signées conjointement entre PACTE, l'INRAT et l'ODESYPANO nous ont facilité les aspects techniques et logistiques, indispensables pour le déroulement de l'enquête. Ainsi, on a pu accéder à la documentation sur la délégation d'Ain Draham et d'une manière générale, sur les zones d'intervention de l'ODESYPANO dans le cadre de sa mission de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-ouest. Aussi, une voiture avec chauffeur a été mise à notre disposition, deux à trois jours par semaine.

Il nous aurait été difficile, sans l'intervention du personnel pluridisciplinaire de l'ODESYPANO (techniciens, animateurs, agronomes, économistes, sociologues), d'identifier les acteurs ressources (responsables techniques, chefs de communes, présidents d'associations, etc.) et de nous introduire auprès d'eux. Nous avons aussi pu participer aux différents ateliers de réflexion, réunions de groupe, journées de sensibilisation et diagnostics participatifs organisés par les animateurs de l'ODESYPANO dans les différents secteurs de la délégation d'Ain Draham. Cela nous a permis de se familiariser avec l'approche participative adoptée par l'office et de consolider nos connaissances sur les liens qui unissent ce service déconcentré de l'Etat aux formes de représentation de la population dans le milieu rural (comités de développement, groupements de développement agricole et associations).

La technique d'enquête utilisée est celle des entretiens semi-directifs pour recueillir les discours des acteurs (Blanchet et Gotman, 2005). Les entretiens ont été réalisés sur trois secteurs de la délégation d'Ain Draham : Ain Draham centre, Sloul et Ettbainia (Cf. figure 28). Nous avons ciblé ces secteurs parce que les organisations de base y ont montré un dynamisme particulier et des capacités organisationnelles et institutionnelles remarquables.

**Figure 28.** Localisation du terrain d'étude dans trois secteurs d'Ain Draham



Source : Labiadh (2017)

L'étude empirique s'est effectuée selon deux entrées :

- La première consiste en un diagnostic brut de la région qui est un travail de documentation indispensable préalable à toute investigation de terrain. Le travail a porté sur des éléments caractéristiques de la région d'Ain Draham : délimitation, histoire, caractéristiques démographiques, géographiques, naturelles et socio-économiques, éléments de forces, de faiblesses et opportunités et menaces pour le développement. La collecte de ces données s'est faite à partir des rapports et des documents officiels recueillis auprès des acteurs contactés, de la sphère publique (ODESYPARO, CRDA, CGDR<sup>85</sup>) et de la société civile. Ce diagnostic nous a permis de statuer sur les déterminants et indicateurs de précarité de la région d'Ain Draham et sur les recompositions multi-niveaux des liens entre l'espace géographique et les différents acteurs qui y interviennent.
- Dans un deuxième temps, pour vérifier l'hypothèse de l'émergence d'un processus de développement territorial, nous avons examiné l'existence de ressources territoriales et étudié les modes d'articulation des acteurs autour d'elles. Le caractère territorial d'une dynamique de développement se justifie en effet en questionnant deux entrées qui s'intéressent chacune au processus de spécification devant accompagner, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, la démarche de développement. Nous nous sommes focalisés donc à la fois sur la ressource ou le produit lui-même et sur la coordination des acteurs qui définit le système de gouvernance autour de ce produit (Cf. tableau 22).

Pour ce faire, on a essayé d'apporter des éléments de réponse aux questions comme rapportées dans l'encadré 2.

---

<sup>85</sup> Commissariat Général de Développement Régional implanté, comme le CRDA dans le centre du gouvernorat.

**Encadré 2.** Les principales questions qui ont structuré nos entretiens

- Quelles sont les ressources spécifiques à Ain Draham (produits de l'artisanat, produits agricoles, paysage, autres..) ? pourquoi les qualifions-nous de spécifiques ? quel lien avec le territoire (ancrage, historique, héritage..), quelles qualités peut-on leur associer (qualités intrinsèques, qualités d'usage, qualités sociales de production, etc.).
- Qui sont les acteurs concernés par la valorisation de ces ressources (institutionnels, sociaux, économiques, structures administratives, socioprofessionnelles, associations et ONG, population) ? Quelles réalités du processus de coordination, de la place des acteurs associatifs et privés, des pratiques convergentes ou contradictoires et de l'apprentissage organisationnel et de l'échange mutuel? Existente-t-il des conflits ? Quelles capacités possèdent les acteurs d'avoir une vision commune des problèmes et des solutions à apporter ? Qui est l'acteur clé (qui révèle, qui déclenche le processus de spécification) ? Comment sont organisées les filières et comment se caractérisent les outils de promotion et de commercialisation ?
- Quel degré de participation du secteur privé dans la mise en valeur des ressources ? Et l'action publique favorise-t-elle l'émergence d'une dynamique territoriale ou au contraire l'entrave-t-elle ?
- Entre logiques politiques et construction collective, quels sont les différents impacts (positifs et négatifs) des outils de gouvernance, observés sur les terrain d'étude, sur la construction des ressources et sur la réussite par la suite de l'expérience de développement territorial ?

**Tableau 22.** Des déterminants de spécification pour interroger le caractère territorial d'une dynamique

Spécification du coté du produit (processus de production)	Spécification du coté de la coordination des acteurs (processus de valorisation)
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ancrage: géographique (zone de production limitée), historique (production depuis une histoire lointaine voire authentique) et identitaire (appropriation par la population locale, familles)</li> <li>➤ Tentatives de labellisation, certification,</li> <li>➤ Savoir-faire</li> <li>➤ Disponibilité de la matière première: locale, importée, durabilité...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Articulation public/organisations de base/privé</li> <li>➤ Nature de la gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> <li>• privée, publique ou mixte</li> <li>• sectorielle (acteurs liés à un produit particulier) à intersectorielle (articulation des acteurs autour d'un panel de produits<sup>86</sup>)</li> <li>• Territoriale, liée à un projet de territoire</li> </ul> </li> <li>➤ Stratégie des acteurs: <ul style="list-style-type: none"> <li>• divergentes/convergentes</li> <li>• de gain à court terme/de valorisation à long terme;</li> <li>• opportunistes/collectives</li> </ul> </li> </ul>

Source : Labiadh (2017)

<sup>86</sup> Cette forme d'articulation donne naissance à ce que B. Pecqueur et A. Mollard appellent le panier de biens et de services. Ce panier émerge suite à l'existence sur un territoire donné d'une rente de qualité territoriale, issue d'un double mouvement de différenciation qui se construit à partir de deux approches économiques: l'approche territoriale branche de l'économie spatiale et l'approche par la qualité branche de l'économie industrielle. La rente de qualité territoriale est « à rechercher à la fois du côté de l'offre (exploitation d'un facteur rare, spécifique, non reproductible comme la fertilité, une ressource naturelle ou un savoir-faire) et du côté de la demande avec l'existence d'une demande rigide pour un bien particulier » (Hirczak et al., 2004). Sur un territoire, « L'"effet panier" est défini comme cet effet symbiotique qui part de l'attraction pour le produit leader issu du territoire et qui fait découvrir la spécificité des produits et services complémentaires » (Pecqueur, 2001).

Pour évaluer l'offre territoriale présente aujourd'hui à Ain Draham, on a retenu certains déterminants<sup>87</sup>. L'objectif étant de tester la conformité de cette offre avec l'offre territoriale comme définie et caractérisée par le champ d'analyse de l'économie territoriale ; à savoir une offre exclusive, authentique, non transférable et qui génère une rente de qualité territoriale. En effet, pour être territoriale, une offre doit présenter des attributs spécifiques et exclusifs tout en étant ancrée dans son territoire d'origine où elle fait l'objet d'un processus de co-construction et de coproduction par les acteurs.

Nos entretiens ont ciblé trois catégories d'acteurs : Les responsables techniques et administratifs, les membres des associations locales et des GDA et les acteurs privés (artisan(e)s, propriétaires des boutiques d'artisanat et visiteurs d'Ain Draham).

### **3.3 Le dépouillement**

Le dépouillement des entretiens s'est effectué selon une analyse de contenu thématique qui consiste à organiser et classer les propos et les données recueillies auprès des interlocuteurs en fonction des thèmes abordés (Cf. annexes : guides d'entretien). Le matériau qualitatif résultant nous a servi dans la construction d'une rhétorique qui se rapporte à la qualité des ressources mobilisées, à la dynamique autour de ces ressources, à l'organisation des acteurs, à leur ancrage socio-territorial, leur capacité à se mobiliser et à se coordonner, ainsi que leur perception des ressources de leur territoire.

## **4. Analyse sur l'hypothèse du développement territorial**

### **4.1 Ain Draham : des ressources et des acteurs**

Pour analyser le développement à base des ressources du territoire, nous avons retenu les activités suivantes : la poterie, la tapisserie, l'artisanat des fibres végétales, le travail du bois, la collecte des champignons et des fruits de pin d'Alep (Zgougou), la gastronomie locale, l'écorce de racines de noyer utilisée à des fins cosmétiques et l'apiculture. Ensuite, pour des

---

<sup>87</sup> Un nombre de ces attributs est inspiré des deux travaux suivants:

\* la grille de caractérisation de la ressource territoriale et des processus de sa révélation proposée par Romain Lajarge et Claude Janin dans le cadre du projet RessTerr (Ressources Territoriales. Politiques Publiques et Gouvernance ) (2007-2011) composante du programme PSDR3 et portant sur les régions françaises Rhône-Alpes et Auvergne.

\* Tounsi, K. 2006. *Un Système d'Informations à Références Spatiales orienté tourisme rural et applications pour le développement local : cas de la Kroumirie*. Actes du colloque « Sociétés en transition et développement local en zones difficiles, DELZOD ». Djerba-Tunisie, 22-24 Avril 2009. pp 545-560.

raisons pratiques liées notamment à la difficulté d'accès à certains douars ainsi que l'absence d'une quelconque organisation de la population, signalée par les services de l'ODESYPANO, on s'est résolu à retenir trois secteurs d'activités situés chacun dans une *Imada* d'Ain Draham : la vannerie pour Ain Draham centre, la sculpture du bois pour Sloul et la transformation des Plantes Aromatiques et Médicinales pour le secteur d'Ettbainia. Pour chacune de ces activités, nous avons distingué un ensemble d'acteurs qui interviennent à différentes échelles.

Le premier niveau d'action est composé des artisans et artisanes et des propriétaires des boutiques d'artisanat implantées dans le centre-ville d'Ain Draham, pour qui l'activité constitue selon le cas l'unique source de revenu ou un complément de salaire. Il importe de souligner la spécialisation de chaque communauté dans une activité distincte qui peut s'expliquer d'une part par la répartition géographique éparpillée des ressources naturelles employées et d'autre part par la continuité des traditions et l'attachement à l'héritage.

Dans une échelle intermédiaire, interviennent les associations locales, les ONG nationales et les organisations de base (les GDA en particulier) qui fournissent des efforts pour une meilleure exploitation des richesses existantes et pour accroître le potentiel emploi de certaines filières, dans un objectif de remédier au fort pourcentage de chômage.

Le tissu associatif est assez léger à Ain Draham et le réseautage et partenariat entre associations restent minimes, ce qui explique le nombre faible d'actions collectives et l'absence d'une base de données socio-économiques commune.

A une échelle supérieure d'action, se placent les institutions publiques et les services de l'Etat caractérisés, comme partout dans le pays, par une grande diversité et l'importance des administrations sur un espace géographique assez petit. Le principal acteur public à Ain Draham demeure l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO). Il s'agit de l'organisme le plus impliqué dans les actions de développement à destination des zones montagneuses et forestières de la région. Créé en 1981 et placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, l'ODESYPANO intervient notamment par des actions d'aménagement du territoire (ouverture des pistes, aménagement des sources d'eau..) et de lutte contre la pauvreté (activités génératrices de revenus) selon une approche descendante répondant aux directives de l'administration centrale et ce jusqu'aux années 1990. L'adoption en 1995 de l'approche participative et intégrée modifie le mode d'action de cette institution qui devient axé sur l'organisation de la population dans différentes formes de représentation, chargées par la suite de la réalisation des projets de développement. La planification

participative se fait à l'échelle du secteur administratif et vise à responsabiliser les communautés sur la gestion de leur développement. Les groupements de développement agricole constituent, avec les comités de développement local (CD), les plus importantes formes qui en ont résulté.

Récemment, dans son 4<sup>ème</sup> programme de développement des zones montagneuses et forestières du nord-ouest (PNO4 de 2011 à 2016), l'ODESYPARO a clairement affiché son intérêt pour l'approche territoriale à travers la diversification des sources de revenu et l'adoption de l'approche participative, afin d'« *améliorer les conditions socio-économiques des populations rurales, et promouvoir une meilleure protection et gestion des ressources naturelles dans les zones du projet à travers la mise en œuvre d'une approche participative intégrée et partenariale de développement communautaire* ». Nous avons pu toucher les mêmes aspirations chez le directeur de la planification de l'ODESYPARO lors d'un entretien réalisé à la direction centrale de Beja.

D'autres acteurs publics interviennent à Ain Drahem comme la direction générale de la forêt qui assure la préservation des ressources forestières et veille au respect du code forestier.

Le paragraphe suivant porte sur l'analyse des trois secteurs d'activités que nous avons retenus pour caractériser la dynamique de développement à Ain Drahem. L'analyse portera sur des aspects liés aux ressources mobilisées, aux produits réalisés et aux processus mis en œuvre. Nous avons choisi de décrire séparément la filière de sculpture de bois, celle de l'artisanat des fibres végétales et celle de la transformation des PAM selon une grille de lecture différente pour chaque activité et ce, en raison de l'hétérogénéité des informations recueillies et des difficultés de les classer dans des catégories qui restent fixes tout au long de l'analyse. La conclusion sur l'hypothèse d'un développement territorial sera déduite à la fin, en partant des interprétations élaborées progressivement.

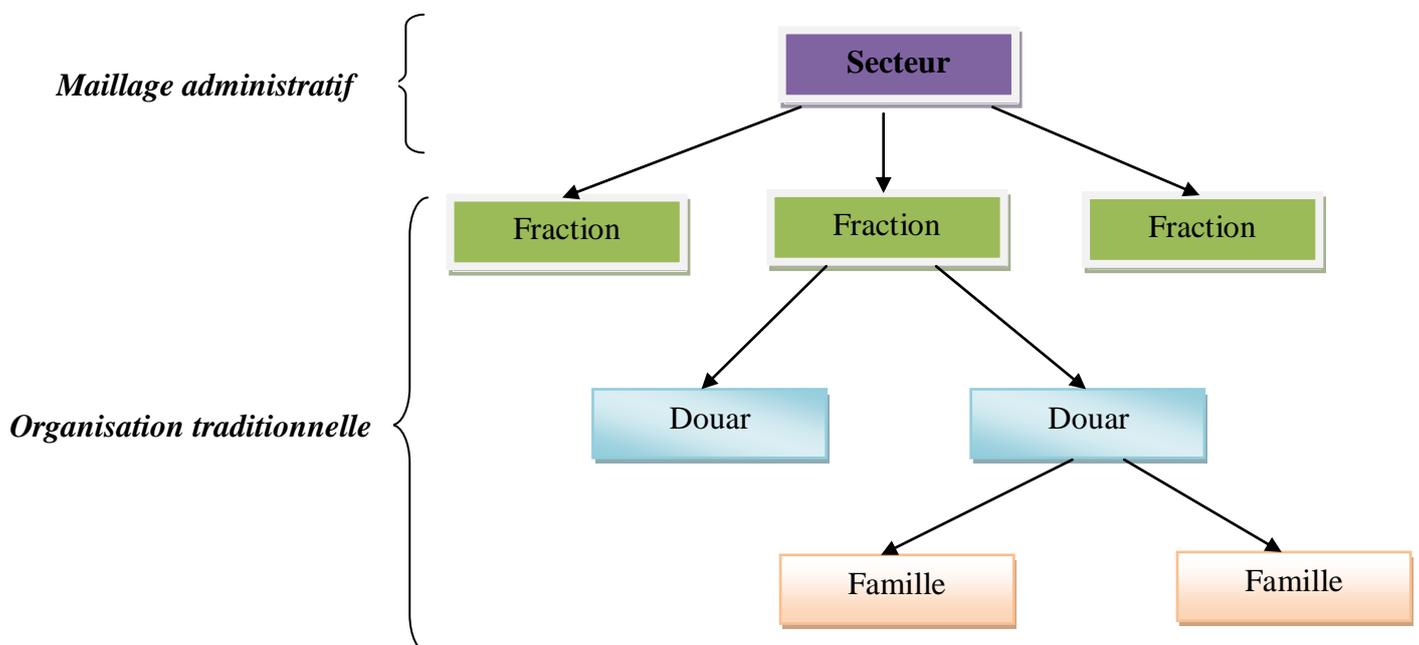
## 4.2 Dynamique de valorisation d'un panel de ressources

### 4.2.1 La sculpture du bois des M'haidhia : une dynamique de survie invisible pour l'acteur public

Dans les clairières forestières du secteur Sloul habite la communauté d'Ouled Hlel dans un territoire naturellement fragile du fait des fortes pentes, de la chute abondante des neige qui l'isole pendant la saison hivernale du reste de la région et de la qualité pédologique des terres peu favorables à la pratique agricole (sols gorgés d'eau en hiver et très durs l'été). La marginalisation est aussi d'ordre politique comme nous l'avons déjà expliqué pour toute la partie Ouest du pays. Cette marginalisation politique est accentuée pour les Ouled Hlel qui habitent les clairières forestières, depuis les années cinquante, par défrichement illégal de superficies forestières, ce qui les expose en continu aux conflits avec les autorités locales et centrales les considérant comme « des hors la loi ».

La communauté Ouled Hlel est un ensemble de 10 grandes familles habitant chacune un douar.

**Figure 29.** Organisation de la population dans la forêt d'Ain Draham



Source : Labiadh (2017)

Le douar qui nous intéresse est celui des M'haidhia, spécialisé dans l'artisanat du bois. Les faibles superficies pouvant être mises en culture et l'attaque régulière des sangliers qui causent des dégâts importants, couplés à la saturation du marché de travail de la capitale et du Sahel, explique que l'artisanat du bois constitue l'activité principale et l'essentielle source de revenu pour les 30 familles de ce douar qui détiennent tout le savoir-faire lié à ce métier qu'aucun autre douar à Ain Draham ne pratique.

Rappelons que, dans la logique territoriale de développement, deux éléments sont indispensables (Crevoisier et Kebir, 2004; Gumuchian et Pecqueur, 2007; Mollard *et al.*, 2007, etc.) : la dynamique de spécification des ressources et la gouvernance territoriale. Nous nous devons d'étudier ces deux aspects pour mesurer le degré d'inscription territoriale de l'activité sculpture de bois et de conclure sur son intérêt pour un territoire fragile comme celui des M'haidhia. Pour ce faire, nous allons procéder dans un premier temps à une caractérisation de l'activité de point de vue de son ancrage territorial et des différents déterminants de sa spécificité (histoire, géographie, savoir-faire, savoir-être). Dans un deuxième temps, on se préoccupera de la dynamique des acteurs et du système de gouvernance qui la définit.

#### **4.2.1.1 L'activité sculpture du bois : une dynamique de spécification ?**

Une ressource spécifique présente des caractéristiques inédites, exclusives dont l'origine peut se trouver dans sa nature de départ mais surtout dans le processus de sa mise en valeur ou les conditions de son usage. Le qualificatif spécifique peut donc être intrinsèque à une ressource ou à un produit (qualité, matière première, robustesse, utilité, etc.) comme il peut être extrinsèque résultat de l'environnement ou de la démarche de valorisation (techniques de commercialisation, emballage, savoir faire, démarche de labellisation, etc.). Quelque soit son origine, la qualité spécifique des ressources et des produits constitue une stratégie de différenciation pour les territoires en difficulté puisqu'elle n'est pas susceptible d'être remise en cause par la mobilité des facteurs (Pecqueur, 2005). Aussi, les ressources spécifiques jouent un rôle important dans le développement de leur territoire d'origine et l'amélioration de son attractivité, en ce sens qu'elles lui sont propres et dépendantes de la qualité de son organisation sociale locale (Andrieu, 2004). Ainsi, plus un système ou territoire offre des biens spécifiques dans le sens de difficilement imitables, plus grande sera sa compétitivité sur les marchés. En effet, la spécification est en mesure de sauvegarder un espace de marché

(Cerdan et Fournier, 2007) puisqu'elle confère aux produits ou services offerts un ancrage territorial plus rigide.

Les ressources spécifiques sont en plus le résultat d'un volontarisme des acteurs, elles possèdent donc un caractère dynamique (Lapèze, 2007 ; Peyrache-Gadeau *et al.*, 2010) que Hirczak *et al.* (2007) appréhendent en termes de trajectoire. Les ressources suivent quatre trajectoires différentes, dépendantes chacune de deux entrées : le mode de valorisation de la ressource et son mode de construction (Cf. figure 30). La première entrée a trait à la construction initiale de la ressource, à caractère spécifique ou générique, interrogée du côté de l'offre ou de la production ; la deuxième entrée est liée à la valorisation de la ressource selon des modes spécifiques ou génériques dépendant de la demande exprimée par les consommateurs. En effet, la spécification de l'offre est liée à l'ancrage géographique de la ressource; la spécification de la demande se traduit quant à elle par une « *demande attirée par la relation biunivoque entre une gamme de produits et leur territoire* » (Hirczak *et al.*, 2008).

Une démarche de spécification est engagée lorsque pour une offre territoriale spécifique, existe une demande de même nature.

**Figure 30.** La matrice des formes des trajectoires des ressources

		Modes de valorisation	
		Spécifique	Générique
Modes de construction	Spécifique	Spécificité	Banalisation (appauvrissement)
	Générique	Générique spécifié (enrichissement)	Généricité

Source: Hirczak *et al.* (2007)

Cette matrice met en exergue quatre trajectoires de la ressource, deux continues et deux modificatrices. Les dynamiques continues sont la spécificité et la généralité selon lesquelles le mode de valorisation par les acteurs garde la nature initiale spécifique ou générale de la ressource. Les deux autres trajectoires sont modificatrices de la nature initiale de la ressource et conduisent selon le cas au renforcement ou à l'appauvrissement de sa spécificité (Hirczak *et al.*, 2009). Le meilleur scénario est celui qui combine des modes de production (de construction) et de valorisation tous deux spécifiques.

Notre caractérisation de l'offre artisanat du bois de M'haidhia va s'appuyer sur cette matrice et sur nos observations empiriques et entretiens auprès des acteurs du terrain.

#### 4.2.1.1.1 L'artisanat du bois, une ressource spécifique ?

Pour répondre à cette question, nous avons pu déceler un ensemble d'attributs qui attestent du caractère spécifique de la sculpture du bois des M'haidhia. Regroupés sous deux catégories, ces attributs sont liés les uns et les autres au territoire et au produit lui-même.

**Tableau 23.** Eléments témoignant du caractère spécifique de l'artisanat du bois de M'haidhia

En lien avec le territoire <sup>88</sup>	En lien avec le produit
=> Histoire : activité présente dans le douar depuis plus de 80 ans => Résilience et adaptabilité aux contraintes extérieures => Activité en parfaite harmonie avec l'environnement naturel, ce qui renforce le savoir-être des artisans	=> Caractéristiques intrinsèques au produit (qualité du bois, solidité, utilité) => Durabilité du produit et robustesse soulignée par les consommateurs => Efforts d'innovation et intérêt croissant pour la différenciation des articles

Source : Nos enquêtes (2013)

<sup>88</sup> La spécificité liée au territoire est importante puisqu'elle crée l'ancrage de l'activité dans son espace de production, ce qui rend impossible par la suite son transfert ou l'imitation de ses produits dans d'autres territoires.

Les éléments du tableau ci-dessus ont été mis en évidence à travers l'observation du travail des artisans et leurs réponses à nos questions sur les techniques du travail du bois, leur savoir-faire en la matière et sa transmission ainsi qu'aux contraintes de la profession. A M'haidhia, on produit essentiellement des cuillères en bois (Cf. figure 31). Ce produit phare est la spécialité du douar dont les artisans possèdent toute la maîtrise et le savoir-faire nécessaires. D'autres éléments du tableau ont émergé du questionnaire destiné aux commerçants et touristes et acheteurs des articles en bois dans les boutiques d'artisanat implantées au centre-ville (Cf. figure 32) ou sur la route entre Ain Draham et Tabarka. La présence touristique était très faible à Ain Draham durant notre séjour (Mars-Juin 2013). La déstabilisation générale du pays après la révolution couplée à l'emplacement frontalier de la délégation et la succession d'actes terroristes dans les montagnes ont largement influencé la dynamique touristique.

**Figure 31.** Artisan de M'haidhia confectionnant une cuillère en bois



Source : Labiadh (2013)

**Figure 32.** Boutiques d'artisanat à Ain Draham



Source : Labiadh (2013)

A travers une triple entrée par le producteur, le commerçant et le consommateur, nous avons voulu inspecter le caractère spécifique de toute la filière du bois en le recherchant à la fois dans la nature de l'offre et dans la demande exprimée pour les produits.

➤ **Ancienneté et ancrage historique**

Il faut remonter assez loin dans l'histoire pour apprendre sur l'introduction du travail du bois à M'haidhia. L'histoire nous a été racontée par un vieil artisan.

*« En 1960, la délégation d'Ain Draham construisit dans le centre ville une usine de transformation du bois de forêt. Dans cette usine, 50 artisans furent formés et commencèrent à produire des articles qui étaient vendus dans les boutiques installées en ville pendant la même période. A l'époque, les pouvoirs publics voulaient relancer le secteur économique à Ain Draham en créant des filières basées sur les ressources locales dont le bois mais aussi le travail des fibres végétales et la poterie. L'affaire était très sérieuse ; je me souviens, d'ailleurs, qu'à la fin d'une journée de travail, on nous fouillait avant de quitter l'usine pour s'assurer qu'aucun croquis ou pièce fabriquée ne quitte l'usine, de peur que notre métier soit confisqué par les villages voisins. Le délégué nous a même proposé des logements dans le centre-ville d'Ain Draham pour nous faire épargner le déplacement quotidien entre nos maisons dans la forêt et l'usine au centre ville, mais nous avons refusé puisque nous ne pouvions pas délaissier nos terrains et les quelques bêtes que nous élevions. Il nous a alors distribué des bicyclettes pour faire le trajet jusqu'au travail. Cinq années plus tard, l'usine ferma ses portes pour des problèmes d'écoulement de la production mais nous, artisans, avions déjà le savoir-faire qu'il fallait pour continuer dans l'activité. Aujourd'hui, la sculpture du bois constitue notre principale source de revenu et nous continuons à l'apprendre à nos enfants car c'est le seul métier que nous maîtrisons et notre environnement difficile nous empêche d'envisager une quelconque alternative »<sup>89</sup>.*

Ce récit renseigne sur l'attachement fort des artisans du bois à leur activité qui s'apparente à des déterminants à la fois historiques et identitaires. En effet, les habitants du douar s'approprient l'histoire de cette activité et stipulent que l'artisanat du bois présent dans d'autres villes, en particulier à Sfax dans le sud du pays, est le produit de la main d'œuvre locale qui a migré pour échapper à la précarité socio-économique. Nous avons pu vérifier cela et constatons que pendant les années 70 à 80, un important mouvement migratoire a touché la

---

<sup>89</sup> Extrait d'entretien réalisé le 21 Juin 2013 avec un artisan de M'haidhia

ville d'Ain Draham et concerné la main d'œuvre artisanale (poterie, bois, vannerie) qui partait alors chercher de meilleures conditions de travail et de vie, promues par les investisseurs de Sfax et du Sahel.

La filière bois a bénéficié d'une action publique forte à son démarrage vers la fin des années 1950. Cela s'est traduit par l'installation d'un complexe artisanal qui réussit durant près de trois décennies à absorber une main d'œuvre importante du village, surtout qu'il s'était spécialisé dans une variété d'activités d'artisanat. Toutefois, des problèmes ont fini par émerger dès que l'Etat s'est engagé sur la voie du libéralisme économique.

*« L'origine de la destruction du secteur de l'artisanat à Ain Draham est la politique de privatisation entamée dans les années 1990 suite au désengagement de l'Etat de la plupart des secteurs productifs du pays, dont le secteur artisanal. Pendant son apogée (années 70-80), le complexe artisanal d'Ain Draham était une véritable fourmilière où les mains ne cessaient de produire. Plus de 200 hommes et femmes y travaillaient en tapisserie, poterie, vannerie et dans la sculpture du bois. Leur production était commercialisée dans tous les marchés nationaux et même internationaux surtout pour les tapis. Le retrait de l'Etat aboutit à l'extinction de ces activités et le complexe artisanal fût délaissé suite à une crise financière profonde et de longue durée qui conduisit à la suppression de plusieurs emplois »<sup>90</sup>.*

A l'issue de cette crise, les artisans du bois privés de leur travail se sont lancés dans le travail à domicile à titre privé. Ceux qui le pouvaient ont migré vers la ville de Sfax où le bois est plus disponible.

Aujourd'hui, seul un atelier de sculpture de bois persiste dans l'ancien complexe artisanal d'Ain Draham. Ce lieu a perdu sa spécialisation dans les métiers de l'artisanat et on y trouve des ateliers dédiés à la mécanique de voiture, à la plomberie ou à la quincaillerie (Cf. figure 33).

---

<sup>90</sup> Extrait d'entretien réalisé le 14 Mars 2013 avec le commissaire régional d'artisanat du gouvernorat de Jendouba.

**Figure 33.** Photo prise depuis l'unique atelier de sculpture de bois persistant dans l'ancien complexe artisanal d'Ain Draham



Source : Labiadh (2013)

➤ **Savoir-être, résilience et adaptation**

Aujourd'hui, l'appropriation de l'activité par les artisans relève d'un savoir-être qui leur permet de faire vivre l'artisanat du bois malgré les contraintes auxquelles ils font face. En absence d'alternatives pouvant prendre le relai de cette activité, ils multiplient les éléments de résilience et d'adaptation pour remédier aux problèmes et inventer des stratégies dans le but d'assurer la continuité du seul métier qu'ils ont appris. Chokri, nous parle même d'une « addiction », d'un « étrange mal des mains pendant les heures du repos », il ajoute que « pour tous les artisans du bois, l'activité est au centre du planning hebdomadaire » et que « la semaine ne commence pas par un lundi mais par un mardi, journée consacrée à l'approvisionnement en bois de la forêt » (Cf. figure 33). La semaine d'un artisan tourne ainsi

autour du travail du bois ; la seule journée consacrée à d'autres occupations est le Lundi, jour du marché hebdomadaire dans la ville d'Ain Draham.

**Figure 34.** Planning hebdomadaire des artisans du bois de M'haidhia

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
Approvisionnement en bois de la forêt	Travail du bois et confection des articles (une moyenne de 8h de travail quotidien pour un revenu de 50 dinars par mois <sup>91</sup> ).				Vente pour les grossistes des boutiques d'artisanat	Marché hebdomadaire

Source : Notre enquête (2013)

Le principal problème auquel sont confrontés les artisans du bois aujourd'hui est lié à la rigidité du code forestier qui prescrit des restrictions importantes sur l'exploitation du bois. Avec ses orientations fortement centrées sur la préservation et la protection de la forêt, il fait très peu allusion aux stratégies à mettre en œuvre pour assurer l'équilibre de l'écosystème homme-forêt. Les populations vivant à proximité de la forêt sont, en effet, dans le devoir de préserver le patrimoine forestier tout en respectant les règles et les lois d'exploitation des ressources forestières prescrites par la direction générale des forêts. Seulement, comment faire respecter ce code à des usagers dont la forêt représente l'unique source de vie ?

De plus, le mode d'exploitation du bois, tel que fixé par le code forestier, favorise les grands exploitants souvent originaires de l'extérieur d'Ain Draham au détriment des artisans locaux. En réalité, l'exploitation du bois nécessite l'octroi d'un permis d'exploitation par le biais d'adjudication (article 18 du code forestier) ayant lieu à l'échelle nationale et pour laquelle les grands investisseurs sont privilégiés. Les artisans, démunis, sont incapables de prendre part à ces ventes et doivent obtenir un permis d'exploitation dont le prix varie entre 6 et 25 dinars

<sup>91</sup> Cela avoisine le sixième du salaire minimum en Tunisie. Un complément mensuel de revenu est assuré grâce à cinq journées de travail payées 12 dinars/jour dans les chantiers de la conservation de la forêt dirigés par la DGF. Aussi, les enfants qui s'exodent vers la capitale ou le Sahel envoient régulièrement de l'argent à leurs familles. La moyenne de revenu d'un chef de ménage à M'haidhia avoisine ainsi les 110 dinars par mois. L'entraide et les prêts familiaux permettent de conforter légèrement ce budget.

selon le volume et le type du bois coupé. Toutefois et en raison des faibles quantités de bois qu'ils utilisent, ils parviennent dans la plupart des cas à contourner l'autorisation exigée en concluant des arrangements avec le gardien de la forêt. L'usage illicite de la ressource est, tout à fait, inévitable.

Dans un autre registre, la pression sur la ressource naturelle est importante et la pénurie du bois ne cesse de s'aggraver. Les artisans sont obligés, aujourd'hui, d'élargir les terrains boisés qu'ils exploitent et d'aller plus loin à la recherche de la matière première. Cela implique l'augmentation des charges de travail liées en particulier au frais de transport. Azaiez, artisan depuis une trentaine d'années, nous explique alors comment la distance qu'il doit parcourir pour se procurer du bois augmente d'une année à l'autre.

*« Lorsque j'ai commencé ce métier il y a plus de trente ans, il me suffisait de sauter la cloison de la maison pour ramener le bois qu'il me fallait. Arbousier et frêne étaient à portée de main. Aujourd'hui, je suis obligé de parcourir des kilomètres pour ça. Il me faut aller, figure-toi, jusqu'aux forêts de Ain Sallem et du Souk Sebt<sup>92</sup> ! » .*

En plus de la rigidité du code forestier et la raréfaction de la matière première, la concurrence par les produits originaires de l'extérieur du territoire menace l'activité locale du bois et risque de faire perdre au territoire sa spécificité en proposant au client des produits de la Chine ou provenant de la ville de Sfax. Le recours de nombreux commerçants à des produits d'ailleurs s'explique par la qualité du bois utilisé par les artisans d'Ain Draham, qui est approprié à la fabrication de petits articles tel que les ustensiles de cuisine ou les objets de décor mais ne permettant pas de varier la production.

Le bois d'Ain Draham est, en effet, difficile à travailler et s'éclate rapidement en raison de sa teneur élevée en eau. A son inverse, le bois d'olivier offre plus de possibilités aux artisans et demeure le meilleur pour produire les mortiers, les grands bols et les porte-manteaux qu'on trouve dans les boutiques d'artisanat de la ville. Seulement, il faut aller au Sud du pays pour se procurer. Dans la zone limitrophe « Bebouch », quelques artisans plus aisés ramènent le bois d'olivier du Sud, le travaillent localement et proposent aux acheteurs un plus large panel de produits, augmentant ainsi leur clientèle. A l'inverse, les commerçants d'Ain Draham achètent les produits finis de Sfax ou s'approvisionnent en produits chinois dans les souks de la capitale. Cela permet d'expliquer l'importance de l'offre dans leurs boutiques, qui nuit

---

<sup>92</sup> Forêts situées à 4 et 5 Km de la localité d'Ouled Hlel.

considérablement à l'image du territoire puisque proposant conjointement et sans aucune différenciation de prix la production locale et les produits d'ailleurs (Cf. figure 35).

La qualité des cuillères des artisans des M'haidhia est pourtant palpable pour les consommateurs que nous avons pu questionner. Ils ont dans ce cadre souligné particulièrement deux aspects : la durée de vie et l'utilité. A titre d'exemple, deux touristes anglais nous ont détaillé sur la profondeur des cuillères en bois d'Ain Draham qui offrent plus d'efficacité par rapport à celles des cuillères de Sfax qu'ils ont pu également tester. Un autre couple de tunisiens parvient à distinguer un article produit à Ain Draham d'un autre produit similaire d'origine différente. Selon eux, la qualité du bois est bien distinctive d'autant plus que, contrairement à d'autres cuillères, celles de M'haidhia ne se brûlent pas au feu. Ces quelques caractéristiques, aussi simples soient-elles, reflètent une spécification de la production susceptible de générer un avantage différenciatif au territoire. Cet avantage qui émane d'un processus de production particulier permet de définir un produit difficilement reproductible de par ses spécificités propres (Coissard et Pecqueur, 2007). L'importance de l'origine du produit est aujourd'hui assez forte chez les acheteurs de l'artisanat du bois qui y repèrent des signes de qualité spécifiques malgré l'absence de toute marque de qualité ou d'origine attribuée à la production. Toutefois, la lisibilité de cette qualité par le consommateur est fragile et menacée par les produits d'importation qui envahissent les boutiques d'artisanat de par leur prix bas séduisant à la fois les vendeurs, puisqu'ils engagent peu de main d'œuvre, et une catégorie de consommateurs qui cherchent d'abord à se procurer des articles à bas coût.

**Figure 35.** Articles en bois d'origines variées dans une boutique d'Ain Draham



Source : Labiadh (2013)

Que ce soit par la qualité de son bois, sa durée de vie ou son ancrage géographique, historique et identitaire, l'artisanat du bois à M'haidhia se caractérise par des attributs spécifiques qui lui confèrent une image distinctive chez les consommateurs. Cet ancrage caractérise l'activité sculpture de bois par une importante capacité à surmonter les obstacles et les contraintes pour continuer à exister. Par ailleurs, les articles produits présentent eux-mêmes des caractéristiques spécifiques liées notamment au savoir-faire des artisans et à des éléments de forme et d'usage qui les différencient des articles en bois d'autres villes. D'autre part, l'activité se trouve en parfaite harmonie avec le milieu naturel et la proximité entre le lieu de production et le lieu de vente renforce son ancrage territorial. En réalité cette proximité n'est pas voulue mais plutôt imposée par la géographie difficile du milieu, impliquant un isolement considérable de toute la communauté Ouled Hlel. La route goudronnée qui traverse la zone est

en très mauvais état et les douars du secteur d'Ouled Hlel sont reliés entre eux par des pistes qui sont pour la plupart impraticables par les véhicules à moteur.

On peut déduire de ces considérations que le mode de production de l'artisanat du bois à M'haidhia lui confère les attributs d'une offre de territoire de qualité spécifique, non délocalisable du fait que les facteurs qui concourent à sa spécificité ne peuvent pas exister ailleurs et sont donc non transférables. Reste à savoir si le mode de valorisation préserve ce caractère spécifique. Pour ce faire, l'analyse de la coordination des acteurs autour de la filière bois est indispensable.

#### **4.2.1.1.2 L'artisanat du bois : acteurs et gouvernance**

De l'approvisionnement en matière première à la commercialisation, la filière bois fait intervenir l'ensemble des acteurs suivants :

- Les institutions publiques : la direction générale des forêts (DGF), l'ODESYPANO, l'office national de l'artisanat (ONA) et la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS).
- Le GDA Ouled Hlel : ayant joué un rôle important avant d'être déchu après la révolution de 2011.
- Les acteurs privés : artisans et commerçants

La direction générale des forêts qui se positionne en amont de la filière veille au respect du code forestier qui provoque, de par sa rigidité défavorable aux artisans locaux, l'externalisation d'une importante valeur ajoutée de la ressource en bois extrait dans la forêt d'Ain Draham et valorisé ailleurs par des investisseurs étrangers. Le territoire gagnerait à mieux organiser l'amont de la filière pour une meilleure organisation des opérateurs locaux et un positionnement plus avantageux vis-à-vis des acteurs extérieurs. Il convient en effet de créer un lieu de stockage de la matière première qui servirait à la fois de lieu d'approvisionnement pour les artisans locaux et permettrait d'atteindre des volumes critiques de bois pour une meilleure commercialisation. Il en découlerait ainsi des retombées économiques considérables pour le territoire.

Le GDA Ouled Hlel était constitué en 2000 dans le cadre des activités de l'ODESYPANO. Pendant des années, Le GDA et l'ODESYPANO ont apporté leur appui aux artisans de bois à travers des actions de formation, de microcrédits et de promotion via la participation aux foires régionales et nationales. De plus, le GDA encouragea ses adhérents à développer leurs

activités en les mettant en contact avec des organismes de financement (notamment l'association ATLAS<sup>93</sup> et la BTS). Dans ce cadre, beaucoup d'artisans ont pu bénéficier d'une formation qui a consolidé leurs chances de réussir le test de qualification professionnelle (théorique et pratique) leur permettant d'acquérir la carte professionnelle et l'enregistrement dans le registre national des artisans en activité. Cette carte leur permet par la suite d'accéder aux crédits d'appui à l'installation ou d'appui à l'activité. En 2011, suite à la multiplication de problèmes de recouvrement, l'ONA, alors en charge du dossier des crédits, le transféra à l'organisme bancaire BTS. Ce transfert aboutit à la complication des procédures d'octroi de crédits (autofinancement, garanties financières, etc.), d'autant plus que les montants accordés sont faibles (d'un plafond de 5000 DT<sup>94</sup> pour un artisan et de 10.000 DT pour une entreprise artisanale), ce qui explique d'ailleurs que les artisans dépensent l'argent à des fins non professionnelles (organisation d'un mariage, travaux à la maison, achat d'une vache, etc.) poussés des fois par l'urgence de certaines situations (logement insalubre à l'approche de l'hiver, rentrée scolaire, maladie, etc.).

De plus, le test de qualification professionnelle qui, jadis se déroulait à l'ONA Jendouba, est déplacé à partir de 2009 vers le gouvernorat de Beja, ce qui n'est pas sans infliger des charges de déplacement supplémentaires aux artisans.

La rigidité administrative dans l'accès aux formations et dans la procédure d'octroi des crédits, expose les artisans à des problèmes pratiques importants. Ainsi, beaucoup d'entre eux exercent dans des conditions difficiles (Cf. figure 36) : lieu de travail indécents, aucune protection contre les coups de marteau utilisés pour sculpter le bois, outils archaïques et peu convenables comparés à la pénibilité du travail... Certains - essentiellement des jeunes - ne trouvent pas auprès de l'ONA l'appui financier et technique nécessaire après l'obtention de leurs cartes professionnelles et se lancent dans le métier avec peu de moyens financiers et des connaissances techniques fragiles. Dans ce cadre, la documentation disponible à l'ONA nous a permis de constater que les artisans de bois étaient peu sollicités lors des foires et expositions organisées à l'échelle régionale et nationale et ratent ainsi les opportunités de promotion et de commercialisation offertes par ces événements. D'autres activités bénéficient, au contraire, de plus d'attention et d'appui (en particulier la tapisserie).

---

<sup>93</sup> ATLAS: Association Tunisienne du Leadership, de l'Auto-développement et de la Solidarité.

<sup>94</sup> dinar tunisien

**Figure 36.** Artisan exerçant dans des conditions de travail difficiles



Source : Labiadh (2013)

A son aval, la filière artisanat de bois manque de coordination entre les producteurs et les commerçants en raison de l'absence de toute réglementation des prix. Tout se passe dans un cadre non officiel et sans contrôle d'un quelconque organisme public. Dans ce cadre, les artisans de M'haidhia sont souvent contrariés à vendre leurs cuillères au prix dicté par les commerçants.

*« Ma position est désavantageuse au cours de la transaction. Je ne peux pas prescrire un prix de vente au commerçant. Ils achète ma production au prix qui lui convient; des fois il ne me paye pas et me demande de revenir une fois la production écoulée. Les commerçants ont pour cela une ruse : ils se mettent tous d'accord sur un seul prix et nous obligent à vendre à ce*

*prix-là. Je préfère de loin vendre aux commerçants de Tabarka, avec eux je peux négocier et en plus ils me payent au comptant»<sup>95</sup>.*

De leur côté, les commerçants déclarent être incapables d'acheter les articles de bois au prix que les artisans désirent.

*« Pour assurer un gain, il est normal que j'expose la cuillère dans ma boutique à un prix supérieur à son prix d'achat. Je suis contrarié de payer l'artisan au prix qui m'arrange parce qu'il m'est plus facile de négocier avec lui que d'augmenter le prix de vente aux clients. Tout le monde cherche le moins cher et personne ne se soucie de la qualité. Si les clients n'achètent pas chez moi, ils iront le faire chez mon voisin qui pourrait alors leur proposer un prix plus attractif. L'agencement des boutiques au même endroit (Cf. figure 32) est une très mauvaise idée d'autant plus que l'offre proposée est partout la même»<sup>96</sup>.*

Les sculpteurs de bois privilégient les circuits de commercialisation courts puisqu'ils impliquent des coûts de transport faibles. Toutefois, ces circuits sont peu rémunérateurs et aucune loi n'est là pour cadrer les transactions si ce n'est un code local coutumier entre artisans et vendeurs. Le caractère informel de l'activité fait que la concurrence est très importante surtout en l'absence d'organisation commerciale des producteurs qui aurait empêché l'écoulement des produits à des prix dérisoires et la perte d'externalités territoriales positives.

Dans la filière bois, les coordinations sont faibles et divergentes et les intentions ne se croisent pas. La compétitivité par les prix est importante entre producteurs sur un espace géographique restreint et la coopération public/privé est quasi-inexistante. Les stratégies de spécification et de différenciation par la qualité sont, par ailleurs, minimales et individuelles et leur impact sur la filière reste insignifiant. Toutefois, le mode de gouvernance tend, à l'heure actuelle, vers plus de coopération renforcée en particulier par les remaniements administratifs des organismes décisionnels. Dans ce cadre, l'ONA était à l'origine en juin 2013, de la première édition du festival de la forêt d'Ain Drahem, organisé conjointement avec un ensemble d'acteurs locaux et régionaux (des associations locales, l'office national du tourisme, la municipalité d'Ain Drahem et le commissariat régional de la culture de Jendouba). Durant ce festival, les artisans sculpteurs ont pu exposer leurs produits à la foire d'artisanat organisée par cette occasion. Cet événement amorce une gouvernance mixte entre professionnels du métier, associations, collectivités locales et acteurs publics. La valorisation de l'offre qui en

---

<sup>95</sup> Extrait d'entretien réalisé le 30 Mai 2013 avec un artisan de bois de M'haidhia.

<sup>96</sup> Extrait d'entretien réalisé le 10 Mai 2013 avec un propriétaire d'une boutique d'artisanat.

découle est diversifiée et permet d'offrir aux visiteurs un panel de produits locaux complémentaires. Il est important de maintenir ce genre de manifestations qui renforce la synergie entre les acteurs professionnels, institutionnels et politiques et permet de renforcer l'image d'un territoire capable de rassembler et de faire interagir l'ensemble de ses parties prenantes autour d'un projet commun.

Pour conclure, la dynamique de spécification associée à la filière bois de M'haidhia, s'apparente à une dynamique d'appauvrissement (Cf. figure 30) dans le sens où le mode de coordination des acteurs mettant en œuvre la ressource conduit à sa banalisation puisque ses coordinations sont faibles et divergentes. Aussi, la gouvernance en place ne permet pas, du moins à l'heure actuelle, la production d'une image cohérente du produit, ni de synergies génératrices d'économies d'échelle et d'apprentissage (Roux *et al.*, 2006).

#### **4.2.2 La valorisation des plantes aromatiques et médicinales d'Ettbainia : Une dynamique de construction territoriale**

Pour l'analyse de cette filière, nous nous positionnons à l'échelle du secteur administratif. C'est en effet, à ce niveau que se situent les acteurs les plus actifs de cette filière.

Ettbainia est l'un des neuf secteurs d'Ain Draham. Limitrophe à Sloul, les deux secteurs se caractérisent par une grande homogénéité géographique et socio-économique à l'exception d'un taux d'urbanisation plus important et d'un positionnement plus distancié de la forêt pour Ettbainia. Pour les habitants de ce secteur, la forêt n'est donc pas un espace de vie comme elle l'est pour les Ouled Hlel mais uniquement un territoire d'approvisionnement en bois et en produits non ligneux (liège, champignon, plantes aromatiques et médicinales, etc.).

Notre analyse vise à mettre la lumière sur la valorisation des PAM qui dégage aujourd'hui une source de revenu stable pour plusieurs familles du douar Ettbainia et notamment pour la gente féminine qui se voit cheminer vers une amélioration du niveau de vie et progressivement vers une autonomie financière. Dans ce contexte, nous avons fait le choix de se baser sur l'expérience d'un Groupement Féminin de Développement Agricole (GFDA) nouvellement créé dans ce douar et d'en tirer des enseignements sur l'entreprenariat féminin, la coopération et les stratégies de différenciation et de promotion des produits locaux. Notre réflexion est issue d'entretiens réalisés auprès des acteurs impliqués dans cette démarche : les femmes du GFDA et les responsables d'une ONG nationale qui les appuie. Aussi, nous avons adopté l'observation directe et participante à travers l'implication dans quelques activités du groupement liées aux PAM. Cette méthodologie nous a servi dans cette recherche pour

l'ensemble du terrain étudié. Ainsi, nous avons accompagné les femmes du GFDA dans leur participation à la journée de la forêt. Aussi, nous étions présents dans les réunions organisées par l'ODESYPARANO avec les habitants à différentes occasions (sensibilisation, diagnostic participatif, élections des membres de comités de développement, etc.). Ce choix d'être un chercheur-acteur et non seulement observateur nous était d'une grande utilité puisqu'il nous a permis une immersion sur le terrain et une meilleure compréhension de son fonctionnement Arborio A-M. et Fournier P. (2005).

#### **4.2.2.1 Le GFDA Ettbainia : Une crise...une création**

A l'image de tous les secteurs d'Ain Draham, Ettbainia bénéficia de l'action de l'ODESYPARANO dans le cadre de ses programmes de promotion des régions montagneuses et forestières. Dans ce cadre, un groupement de développement agricole Ettbainia fût créé en 2000. Il devait jouer le rôle de médiateur avec l'administration et d'interlocuteur de la population en vue de mieux négocier ses projets de développement.

Au bout de 10 ans de fonctionnement, le GDA connut une crise interne suite à des problèmes de détournement de fonds, de monopolisation de la décision par certains membres et de non respect du règlement intérieur. *Mabrouka*, membre du conseil d'administration du GDA et plus tard fondatrice du GFDA Elbaraka nous explique comment la situation a dégénéré.

*« A partir de 2010, un manque de transparence commença à s'installer. Tout le monde n'était pas au courant des actions menées et de la circulation des fonds à l'intérieur du GDA. Des binômes se sont formés et certains commencent à travailler leur propres intérêts et ceux de leurs proches au détriment de la communauté. Cela créa beaucoup d'accrochage et de tension entre les membres. L'ambiance est devenue défavorable au travail collectif et l'irrégularité dans la tenue de l'assemblée générale ne faisait qu'aggraver la situation ».*

A l'issue de cette crise, *Mabrouka* et deux autres femmes quittent le GDA Ettbainia et se résolvent à créer leur propre GDA féminin. Cette décision était à la fois le résultat de la crise à l'intérieur du GDA, qui aboutira plus tard à sa dissolution<sup>97</sup>, mais aussi de la volonté de ces femmes de prendre les choses en main et d'avoir enfin leur propre cadre de travail dans lequel elle pourront s'exprimer, gérer et prendre des décisions librement. La monopolisation et la personnalisation des décisions par certains membres du GDA, couplées à une mise à l'écart et à une non-consultation des femmes, accentuent chez ces dernières le sentiment de

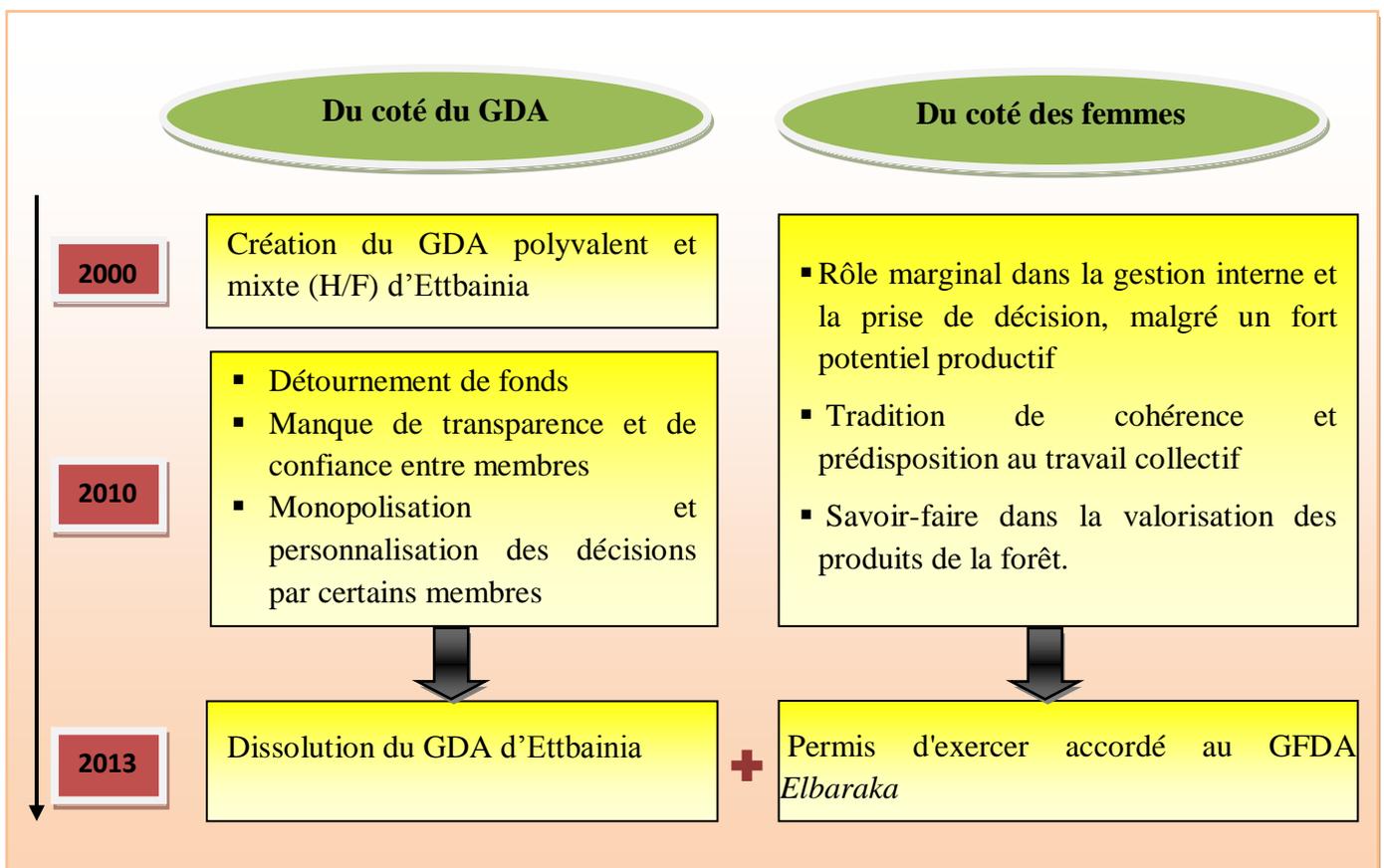
---

<sup>97</sup> Facilitée depuis la révolution de 2011 par la vague de changements de responsables à la tête de plusieurs institutions.

discrimination et renforcent leur volonté de changer la donne. Aussi, la création de leur propre GDA était un moyen pour mettre en œuvre leur prédisposition au travail collectif et leur savoir-faire dans la valorisation des produits de la forêt.

Les femmes d'Ettbainia choisiront *El baraka*<sup>98</sup> comme dénomination pour leur GFDA qui obtiendra, en 2013, le permis d'exercer. La figure numéro 37 résume le cheminement vers la création de cet organisme en mettant en exergue les motifs liés au fonctionnement interne du GDA et ceux en relation avec la condition des femmes dans la région.

**Figure 37.** Historique de la création du GFDA *El baraka*



Source : Labiadh (2017)

<sup>98</sup> En arabe le terme *El baraka* signifie la chance donnée à l'Homme par une faveur divine.

La création de ce GDA féminin fait donc suite à un enchaînement de crises face auxquelles les femmes se sont mobilisées. Cette mobilisation se place aujourd'hui au cœur d'une dynamique qui répond à un besoin des femmes de surmonter un problème collectif, celui de la crise inhérente au GDA, et de satisfaire un besoin commun de prendre leur destin en main par la conception d'un cadre de travail qui leur soit propre. Dans cette perspective, la création du GFDA *Elbaraka* s'inscrit dans la lignée de développement territorial qui se définit comme étant une dynamique continue d'adaptation aux contraintes et un moyen de sortir de la marginalisation et de l'exclusion, qui implique d'emprunter de nouvelles voies tout en innovant dans les approches et les stratégies. D'ailleurs, « *les territoires ne sont plus les cadres où des choses se passent, mais où les choses s'inventent* » (Guigou, 2000) et le conflit apparaît, en ce sens, comme un facteur d'adaptation et d'innovation territoriales.

Les femmes laissées-pour-compte d'un cadre de travail masculinisé qui, de plus, connaît des problèmes internes pour assurer la cohésion de ses membres et la réalisation par conséquent de ses missions, décident d'adopter une logique qui fait de l'exclusion un marche-pied pour le renouvellement de leurs actions. De plus, leur intention de valoriser leur savoir-faire dans la distillation des PAM a trouvé l'appui nécessaire chez une ONG nationale, la fondation ATLAS qui parraine ces femmes depuis 1990. Dans le point suivant, nous analysons cette coopération, certes, indispensable dans la création du GFDA *Elbaraka* et dans le développement ultérieur de ses activités.

#### **4.2.2.2 La coopération ATLAS-GFDA *El baraka* : Mise en commun d'idées et apprentissage mutuel**

La création du GFDA *El baraka* n'aurait pas été possible sans l'appui infaillible de la fondation ATLAS qui apporte aide et appui aux femmes d'Ettbainia depuis sa création dans les années 1990, dans le but de diffuser la culture de solidarité et de réaliser des projets de développement durable et participatifs. Elle draine des moyens considérables et intervient localement dans le territoire d'Ain Draham au niveau des secteurs. Ses interventions se font selon une approche participative caractérisée par sa grande proximité avec les communautés bénéficiaires. A Ettbainia, l'appui d'ATLAS aux femmes rurales a débuté par l'accompagnement de leurs activités quotidiennes et la mise en place de microprojets pour améliorer leurs sources de revenu et les aider à développer une culture entrepreneuriale (élevage ovin, poulaillers, fours à pain traditionnel, etc.).

En 2012, l'identification par ATLAS des intentions d'investissement par les femmes dans le segment de la distillation fut à l'origine de l'appui apporté à ces dernières pour qu'elles puissent monter leur propre GDA spécialisé dans la distillation des plantes aromatiques et médicinales, et assurer son bon fonctionnement. Cet appui fut apporté en deux phases. La première concernait l'acquisition du permis d'exercer pour le GFDA et les négociations qu'il fallait mener avec les autorités locales et régionales pour obtenir l'autorisation, la deuxième a lieu après l'obtention du permis et concernait l'émancipation de l'activité et l'amélioration des conditions de travail dans lesquelles les femmes exercent.

Le GFDA *Elbaraka* s'est spécialisé dans la valorisation des PAM, essentiellement le myrte, l'eucalyptus, la lavande et le cyprès à partir desquelles se fabrique un ensemble de produits naturels (eau florale, huiles essentielles, savon naturel et compost par le recyclage des déchets végétaux).

**Figure 38.** Logos affichant les appellations respectives en arabe d'ATLAS (a) et du GFDA *Elbaraka*, porté par une femme adhérente (b)



(a)



(b)

A présent, le GFDA *Elbaraka* est une unité de distillation d'une capacité de 500 litres, exploitée par les femmes qui récoltent elles-mêmes localement la matière première. Il importe

de souligner que le savoir-faire autour des PAM, impulsé par ATLAS, fut rapidement approprié par les femmes qui étaient prédisposées à s'engager dans cette activité contrairement à des territoires voisins où l'Etat et des structures associatives multiplient les efforts pour initier la population à des créneaux prometteurs sans que cela se solde par les résultats escomptés<sup>99</sup>. L'explication se trouve dans le volontarisme important et la grande conscience chez les femmes d'Ettbainia du potentiel territorial à valoriser, qui ont constitué une assise favorable pour l'initiation du processus de territorialisation. *Mabrouka* nous expliqua ainsi le manque à gagner auquel elle voulait pallier en s'engageant dans le GFDA.

*« J'ai toujours été sensible aux problèmes que rencontrent les femmes de ma région pour gagner leur vie et appuyer les hommes pour subvenir aux besoins de leurs familles. De plus, je voulais rendre plus rentables des activités qu'elles pratiquaient depuis toujours sans en tirer aucun profit ».*

La gouvernance mixte ATLAS/GFDA permet le développement depuis 2013, de certains aspects que nous proposons de détailler dans les points suivants.

#### **4.2.2.3 Renforcement des capacités financières et techniques des femmes**

A Ettbainia, la distillation des PAM par les femmes n'est pas une activité ancrée dans l'histoire. Elle a été récemment introduite dans le territoire et, contrairement à d'autres savoir-faire qui font l'objet de conservation et de transmission intergénérationnelle (poterie, élevage, tapisserie), elle remonte à moins d'une vingtaine d'années, date de son introduction au territoire par l'association ATLAS. Les responsables de cette fondation avaient constaté, au cours d'une visite en 1990, la richesse de ce territoire en flore forestière, particulièrement en PAM et décidèrent d'initier les femmes à sa valorisation. Le travail commença par des sessions de formation sur les vertus médicinales de ces plantes et la façon d'en extraire l'eau florale et les huiles essentielles. Plus tard, en 2000, dans le cadre d'une convention signée avec une organisation italienne, ATLAS put fournir deux grands distillateurs aux femmes désireuses de continuer dans cette ligne et qui jusque là œuvraient avec des petits distillateurs pour un marché à échelle géographique restreinte. Avant l'arrivée de cette ONG dans le village, les femmes utilisaient les plantes de la forêt d'une manière traditionnelle, pour un

---

<sup>99</sup> Dans le secteur Sloul par exemple, une grande partie de l'argent des microcrédits dispensés par l'office d'artisanat pour l'achat de matériel, la modernisation, la commercialisation ou la participation aux foires est utilisée pour des besoins familiaux (mariage, construction...) ou dans des activités traditionnellement présentes sur le territoire (achat de vaches ou de chèvres pour la vente du lait, arbres fruitiers à l'entrée en production tardive...) et qui ont montré leur limites en raison, surtout, de la saturation du marché.

usage domestique. Elles ont vite décelé leurs bienfaits pour la guérison de maladies liées en particulier au système respiratoire et aux maux de tête. Une ingénieure agronome de la région rejoint, plus tard, le GFDA et travaille ce volet à travers la préparation de brochures expliquant les vertus de chaque plante et servant de support promotionnel lors des foires et des expositions.

La valorisation des PAM fut d'abord intégrée aux axes du GDA Ettbainia et le conseil administratif donna à *Mabrouka* la mission de développer ce créneau en rassemblant les femmes autour de ce projet. Toutefois, les restrictions exercées par les hommes et le cadre de travail du GDA, peu favorable aux activités féminines, a empêché l'épanouissement de cette activité. Ce blocage amena les femmes à chercher appui auprès de leur association parraine qui les accompagna alors dans la création de leur GFDA qui regroupe aujourd'hui 45 femmes. Ces dernières bénéficient d'ores et déjà d'ateliers de formation touchant différents domaines dans les techniques de distillation, de fabrication de savon, de compostage mais aussi dans la gestion financière, le marketing et la promotion.

*« Le déchet des plantes peut devenir un bon humus pour le jardin de plantes aromatiques et médicinales que nous souhaitons créer prochainement. Cela nous permettra, ainsi, d'épargner les frais de son transport vers la déchetterie »*, expliqua ainsi, avec clairvoyance, la présidente du GFDA l'intérêt des résidus pour nourrir la terre et faire des économies. En 2014, le programme *Fikra Tounisiya*<sup>100</sup> financé par le réseau des fondations européennes NEF a apporté son appui au GFDA Ettbainia pour le compostage des déchets de la distillation et l'implantation d'une mini-pépinière.

Le renforcement des capacités des femmes dans le fonctionnement interne du GDA se manifeste aujourd'hui par de plus grandes compétences dans la comptabilité et à la gestion du budget. *Bachra*, adhérente au GFDA l'exprime ainsi, non sans fierté : *« Avant c'était le client qui dictait le prix d'achat. Nous étions incapables de fixer un prix adéquat pour nos produits et il nous arrivait même de vendre à perte. Désormais, suite aux formations que nous avons suivies en gestion financière, nous sommes capables de calculer toutes nos dépenses, la quantité de notre travail et de déterminer par la suite nos prix de vente à des valeurs rentables »*.

---

<sup>100</sup> *Fikra Tounisiya* signifie idée tunisienne en arabe.

#### **4.2.2.4 Ouverture sur l'environnement extérieur : Promotion et commercialisation**

L'appui apporté par ATLAS permet, non seulement une assise financière suffisante pour développer l'activité des femmes, mais aussi une meilleure visibilité de leur dynamique à travers la participation à des manifestations susceptibles de faire connaître le groupement et de garantir l'écoulement des produits. En effet, ATLAS privilégie l'ouverture commerciale qui commence par la publicité dans les foires et salons pendant lesquels les femmes mettent en scène leur savoir-faire, vendent des quantités importantes de leur production et trouvent de nouveaux clients.

A travers ces rencontres, l'image véhiculée par le GFDA est celle d'un groupe de femmes battantes qui n'hésitent pas à raconter l'histoire de leur succès et apporter des réponses aux questions des visiteurs, que ce soit sur la technique de distillation des PAM ou sur leurs vertus pour différentes maladies. Par ailleurs, de telles manifestations, le plus souvent organisées à la capitale Tunis, font émerger ce produit comme spécifique au territoire d'Ettbainia et ce, contrairement à d'autres produits (notamment le tapis) qui manquent de promotion et voient par conséquent leurs périmètres de valorisation se confiner à des cercles de plus en plus petits.

Outre sa coopération avec ATLAS, le GFDA *Elbaraka* entretient des échanges avec des GDA homologues qui permettent, comme nous l'a expliqué un membre d'ATLAS, de collaborer dans la fabrication de certaines huiles essentielles, comme celle du myrte, dont la production nécessite des quantités importantes de matière première. Le partenariat inter-GDA est une idée de la présidente du GFDA à laquelle ATLAS a répondu favorablement. La mise en commun de production entre GDA permet, en plus d'affronter les coûts élevés de production (transport de la matière première, eau, gaz pour les alambics), de cibler une plus large clientèle. Aussi, la sortie des circuits courts<sup>101</sup> des villages et douars alentours et l'exploration de marchés plus éloignés assurent une meilleure rémunération, puisque permettant le détournement de la concurrence des productions des zones voisines qui sont le plus souvent identiques et vendues à des prix dérisoires.

#### **4.2.2.5 Valorisation du savoir-faire productif : Différenciation et labellisation**

Dans un objectif de protéger l'origine des produits et de garantir leur qualité pour une clientèle de plus en plus soucieuse du lieu de provenance de ce qu'elle consomme et des processus de

---

<sup>101</sup> Privilégiés dans les zones difficiles faute de moyens propres pour assurer le transport.

fabrication, ATLAS a mis en place une marque collective pour limiter la zone de production et certifier la spécificité et l'originalité des produits fabriqués par les femmes du GFDA.

Dans la logique territoriale de développement, le processus de spécification des ressources protège de la concurrence et permet aux acteurs de jouer la carte de la qualité des produits relative à la matière première, aux caractéristiques intrinsèques et surtout au savoir-faire associé. Ce processus est particulièrement intéressant pour les zones difficiles jugées comme peu efficaces économiquement et exposées jour après jour au risque de marginalisation et d'exclusion des grands jeux de l'économie marchande. En effet, la prise en compte des facteurs locaux dans les dynamiques économiques permet à des territoires comme Ettbainia un meilleur positionnement sur le marché en misant sur la différenciation des produits. Ce processus remplace le déficit de productivité et crée avec le temps une rente territoriale. Le cas contraire, dans une économie concurrentielle de masse, la production standardisée implique systématiquement une baisse de prix et donc une disparition des rentes (Hirczak *et al.*, 2004)

Le processus de territorialisation engagé autour des PAM traduit un travail de spécification qui vise à offrir une qualité reconnue aux produits du GFDA et une garantie d'origine. Les produits sont issus d'une ressource -ici les plantes forestières- dont le caractère spécifique est manifeste au travers de leur ancrage géographique, leur adaptation à un climat humide particulier et leur caractéristiques physico-chimiques. La spécificité liée au facteur humain (savoir-faire ancien, élément de patrimoine, existence d'une tradition locale liée au produit...) est beaucoup moins fondée et rend impossible, du moins actuellement, l'obtention du label AOC ou IP par les produits des PAM selon la législation tunisienne relative aux signes de qualité liés à l'origine. Cette législation exige, en effet, des liens étroits entre le produit à labelliser et son aire de production et particulièrement un savoir-faire profondément (historiquement) enraciné dans le territoire, qui est difficile à prouver pour les produits du GFDA<sup>102</sup>.

Aujourd'hui, les bouteilles d'eau florale, d'huile essentielle ainsi que le savon et les sachets de plantes vendus sans transformation portent tous la marque collective Khroumirie qui fait référence à la fois à la région du Nord-ouest tunisien et aux descendants des tribus Kroumirs

---

<sup>102</sup> Il est à noter que la première loi relative aux indications de provenance et appellations d'origine contrôlées en Tunisie date de 1999. Actuellement, deux produits agricoles sont labellisés AOC: le vin et les figues de la délégation de Jebba à Beja.

habitant ses montagnes. Cette marque renforce l'identité et le sentiment d'appartenance chez les habitants et traduit au même temps l'ancrage territorial des produits.

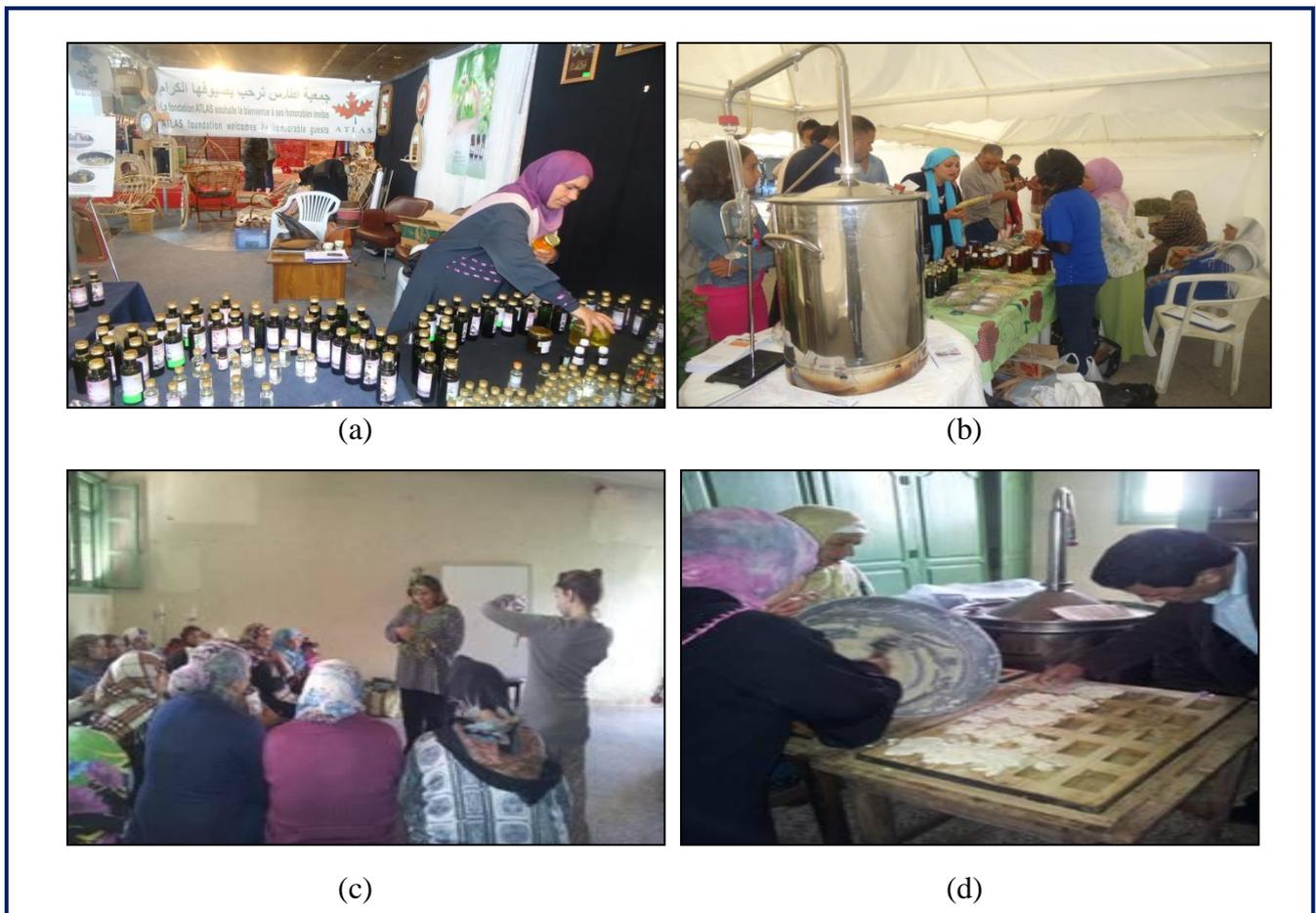
**Figure 39.** Savon de plantes de la marque Khroumirie



Source: Labiadh (2013)

Le GFDA *Elbaraka* s'est spécialisé dans la distillation de 12 plantes issues de la forêt et se distingue dans ce registre des autres GDA spécialisés uniquement dans la distillation d'une ou deux plantes. Par ailleurs, il est le seul, à l'échelle nationale, à valoriser le myrte qui donne son nom au festival national d'Ain Draham ayant fêté en 2014 son 25<sup>ème</sup> anniversaire.

**Figure 40.** Des activités réalisées dans le cadre de la coopération ATLAS/GFDA *Elbaraka*



Source: Labiadh (2013) pour a et b et archives d'ATLAS pour c et d

\* (a): Stand GFDA/ATLAS à la foire nationale de l'artisanat de 2013; (b): Atelier de distillation lors du festival de la forêt; (c), d): Formation en comptabilité et gestion du budget et en saponification dispensées par ATLAS.

#### **4.2.2.6 Institutionnalisation d'une démarche collective, mobilisation et révision de l'action publique**

La création du GDA *Elbaraka* et le démarrage de ses activités ont exigé des négociations et des écrits au délégué d'Ain Draham et au gouverneur de Jendouba pour les sensibiliser à la nécessité d'obtenir l'autorisation d'exercer. La gouvernance mixte formée par l'articulation entre une ONG nationale et une forme de représentation de la population a permis dans ce cadre d'apporter plus de légitimité au groupe et de faire, en quelque sorte, pression sur les autorités locales et nationales pour qu'elles reconnaissent le droit des femmes du douar d'avoir un GDA exclusivement pour elles.

La proximité organisationnelle installée depuis les années 1990 entre ATLAS et les femmes de ce territoire a fini par avoir le GDA comme cadre d'action officiel permettant d'agir avec plus de marges de manœuvre et de prendre part dans les activités et les manifestations organisées par l'Etat ou initiées par la société civile (foires, festivals, journées d'études, formations...).

Par ailleurs, l'équipe ATLAS/GFDA mène des négociations continues avec les autorités publiques afin d'améliorer les conditions de travail de ses adhérentes et pour un cadre de vie favorable à l'ensemble de la communauté, en harmonie avec son environnement naturel de proximité. Ces négociations portent essentiellement sur deux aspects :

- Réviser la loi interdisant les activités commerciales pour les GDA
- Assouplir le code forestier actuellement appliqué et surveillé par la direction générale de la forêt afin de le rendre plus favorable à l'exploitation des PAM par la population locale et ce, en revoyant les modalités et les règles d'accès à la ressource. Une telle mesure permettrait de défendre les droits de la population locale face aux grands producteurs des PAM (principalement tunisois et sfaxiens) qui exploitent irrationnellement cette ressource et externalisent une grande partie de sa valeur ajoutée en la transformant et commercialisant en dehors du territoire. La proposition faite est d'attribuer 20 % de la ressource forestière à la population locale qui tire son existence de cette unique ressource. La procédure en vigueur d'octroi de permis d'exploitation des lots de la forêt se faisant par adjudication aux enchères au niveau national, donne l'avantage aux grands investisseurs par rapport à la population d'Ain Draham. Il a alors été proposé d'accorder le marché de gré à gré en réservant 20 % de la totalité des lots forestiers à la population locale.

Ces propositions devraient permettre aux familles forestières de bénéficier en toute légalité de l'exploitation des PAM tout en préservant l'équilibre de la forêt. Par ailleurs, compte tenu du stade très avancé des négociations, on peut dire sans aucun doute que les choses vont bon train favorisées surtout par le nouveau cadre constitutionnel et législatif en vigueur depuis 2011.

#### **4.2.3 La vannerie : émergence d'une dynamique de territorialisation**

L'artisanat des fibres végétales fut introduit à Ain Draham grâce à un réfugié politique espagnol qui s'était installé dans le territoire pendant la colonisation et initié en 1957 un groupe de jeunes à cette activité. En 1969, ces jeunes constituèrent, avec l'appui de l'office d'artisanat, le noyau du complexe artisanal d'Ain Draham.

L'art des fibres végétales est aujourd'hui concentré dans la commune urbaine d'Ain Draham-centre, contrairement aux autres activités d'artisanat localisées pour la plupart dans les communes rurales. Une soixantaine d'artisans pratiquent ce métier, pour la plupart, discrètement dans des ateliers situés dans leurs domiciles et non visibles de l'extérieur. Le travail sans déclaration leur permet, ainsi qu'à l'ensemble des artisans de la délégation, spécialités confondues, de détourner le paiement des impôts. Le commissaire régional de l'artisanat nous affirme, à ce propos, que près de 90 % des entreprises artisanales du gouvernorat de Jendouba ne sont pas répertoriées.

Deux profils d'entreprises artisanales spécialisées dans les fibres végétales sont à distinguer : L'usine de monsieur Houcine Gdiri localisée dans l'ancien complexe artisanal et les ateliers des artisans vanniers travaillant individuellement.

Le propriétaire de l'usine a pu la récupérer de l'Etat après la privatisation du secteur dans les années 1990. Ce septuagénaire était un des jeunes que le réfugié espagnol avait formé dans les années cinquante. Il a réussi par la suite, riche de son expérience, à monter cette entreprise et assurer sa viabilité. L'usine de vannerie renferme un bureau, un atelier, une salle d'exposition et une salle de formation aux métiers des fibres végétales. La formation, placée sous la responsabilité de l'office d'artisanat, assure la perpétuité de ce savoir-faire ainsi que son développement et adaptation aux besoins du marché. L'office met en contact le moniteur et les jeunes et délivre à la fin de la formation un certificat pour le premier et une somme d'argent symbolique en guise d'encouragement pour les deuxièmes. A l'issue de la formation, les élèves passent le test de qualification pour obtenir la carte professionnelle et se mettre à leurs comptes.

Aujourd'hui, l'usine fait travailler une dizaine de salariés dont quatre de la même famille (Houcine Gdiri et ses trois fils). Cependant, nous avons été interpellés lors de notre visite, par le calme qui régnait dans l'atelier et l'absence des ouvriers, que le propriétaire nous expliqua par la paralysie qui touche le secteur depuis quelques mois, en raison d'une pénurie de la matière première.

Trois types de matière première entrent dans la fabrication des objets en fibres végétales : l'osier, le rotin et le bambou. L'osier est local et provient de la forêt d'Ain Draham ; il se caractérise par la rapidité de sa croissance (1 à 2 ans) et ses facultés de rétention de la terre. Les premiers artisans ont d'abord manié l'osier dont l'usage n'était pas connu par la population locale avant la formation assurée par le réfugié espagnol. Toutefois, rares sont aujourd'hui les vanniers qui détiennent encore le savoir-faire lié à cette fibre. Les artisans lui

préfèrent le rotin et le bambou importés des pays de l'Asie du Sud essentiellement d'Indonésie. Les fournisseurs de rotin sont sis à Tunis et à Nabeul. Le bambou se vend à des prix très élevés et seulement quelques entreprises artisanales l'emploient à l'échelle nationale.

L'osier est employé pour la fabrication de petits objets (corbeilles, nattes, porte-journaux, cadres de miroirs, plateaux..) alors que le rotin et le bambou entrent dans la fabrication des objets d'ameublement : salons, séjours, lits, chaises et tables.

**Figure 41.** Tiges d'osier (a) et de rotin (b) et couffin en osier (c) et chaises en rotin (d)

(a)



(b)



(c)



(d)



Source : Labiadh (2013)

Comme la sculpture de bois et la poterie, la vannerie a été fortement secouée par l'éclatement du complexe artisanal d'Ain Draham et la migration d'une importante main d'œuvre et donc du savoir-faire vers d'autres villes. Si la poterie peine aujourd'hui à garder son rayonnement avec seulement une entreprise « vivante »<sup>103</sup> et que l'artisanat du bois s'apparente plus à une activité de subsistance qu'à une activité commerciale, la vannerie, avec la filière PAM, sont les filières les plus présentes sur le marché. Toutefois, l'insécurité qui règne dans le pays depuis 2011 les a frappé de plein fouet. Hédi, vannier depuis 30 ans, nous explique dans ses propres mots les conséquences de cette crise.

*« Avant la révolution, j'avais ma boutique d'artisanat en face de chez moi. Je l'ai fermé depuis quelques mois puisque mes dépenses (loyer, électricité, impôt, salaire et protection sociale des ouvriers) sont devenues très importantes comparées à la recette. La régression de la dynamique touristique a fait que les bus chargés de clientèle ont déserté la route Ain Draham-Tabarka dans laquelle est située ma boutique »<sup>104</sup>.*

De son côté, Souhail, un jeune artisan de 38 ans, pointe du doigt le problème des intrus au métier et de la concurrence déloyale de certains de ces confrères. Dans ce registre, il souligne son travail de recherche et d'innovation continu sur les produits. Néanmoins, il assure qu'*« une fois sur le marché, toute invention de modèle ou touche originale sur un ancien modèle est vite copiée. Aucun dispositif ne protège la création artistique (propriété intellectuelle) et le seul à avoir une marque de qualité est Lajnaf de Sfax. Ce mec est bien pourvu pour assurer la protection de ses objets »*. Il ajoute ensuite avec ironie *« là-dessus, râler pour une imitation ou un vol d'idée n'a pas de sens, à mon avis. D'ailleurs, notre métier porte bien en lui le sens d'imitation, c'est bien cela la signification du terme artisanat, n'est-ce pas ?! »<sup>105</sup> »<sup>106</sup>.*

---

<sup>103</sup> Il s'agit de l'entreprise « poterie Ayed » créée dans les années 1970 par monsieur Ayed qui a appris la réalisation de poteries d'un pasteur américain ayant habité la forêt d'Ain Draham dans les années 1960, lors d'une campagne de christianisation. Aujourd'hui, l'entreprise est familiale et comporte un atelier et un lieu d'exposition. Il importe de souligner que des travaux de fouille dans le secteur d'Ouled Hlel ont permis la découverte d'une importante carrière de dolomite qui consiste en une roche minérale dont l'usage donne une meilleure qualité aux objets en argile. La dolomite constitue aujourd'hui la pièce maîtresse de la poterie locale et de celle des artisans de Nabeul qui possèdent le permis d'exploitation de la carrière de dolomite et procèdent à sa vente sur le marché national (y compris pour les artisans d'Ain Draham !) et à l'export, ce qui leur permet des gains considérables ; En voici une autre forme de fuite de richesse où la valeur ajoutée d'une ressource est créée en dehors de son territoire d'origine.

<sup>104</sup> Extrait d'entretien réalisé avec l'artisan le 12 Juin 2013.

<sup>105</sup> Effectivement. La traduction littéraire à l'arabe tunisien de l'expression « artisanat » donne « productions d'imitation ».

<sup>106</sup> Extrait d'entretien réalisé avec l'artisan le 12 Juin 2013.

De plus, le manque d'agents de contrôle de qualité permet la prolifération d'articles de qualité médiocre que les fabricants et commerçants n'hésitent pas à vendre à bas prix étant donné que leur coût de production est lui-même faible (matière première synthétique, présence d'imperfections, produits d'imitation importés, etc.).

Dans un autre registre, l'organisation des réseaux de vente dépend de la relation entre le producteur et l'acheteur. Cette relation est interpersonnelle lorsque le client passe sa commande directement auprès du producteur, le plus souvent dans le domicile de ce dernier ou dans le marché villageois. La clientèle est dans ce cas connue par le producteur qui tisse avec elle des liens solides la transformant en clientèle fidèle qui passe assez souvent des commandes et ne manque pas à faire le marketing par le bouche à l'oreille auprès des amis et de la famille. Le second niveau de relation se caractérise par l'intervention de commerçants qui se chargent de la vente dans les boutiques du village ou celles des villes voisines de la même région. Enfin, un troisième niveau de relation fait intervenir un intermédiaire (grossiste ou commerçant de détails) qui vient chercher les vanneries sur place ou se procure par les voies de l'exportation pour les vendre à une clientèle très distancée du producteur. Cette clientèle contribue, en raison de son détachement du territoire et son appréciation différente de ses objets, à la distorsion progressive technique et artistique de la production par rapport aux normes locales.

Il faut souligner que cet éloignement entre les lieux de production et de consommation concerne en particulier le secteur des fibres végétales dont la production est destinée en priorité aux touristes, contrairement à l'artisanat du bois, les produits des PAM ou la poterie dont l'essentiel de la production est consommé au marché local, voire régional.

#### **4.2.3.1 L'osier d'Ain Draham : Un élément déterminant pour renouer le lien au territoire**

Pendant notre présence à Ain Draham (premier semestre 2013), les entreprises de vannerie tournaient au ralenti. Les artisans produisaient très peu et évitaient la stagnation par la vente de produits stockés. Certains ont limogé leurs ouvriers pour cette raison. La crise a commencé en 2006 lorsque l'Indonésie, premier exportateur du rotin (80% de la production mondiale), a pris la décision de réduire progressivement les quantités exportées avant de mettre en place une interdiction totale d'exportation d'ici 2020. Le gouvernement indonésien stipule, à ce sujet, que les champs de rotin sont extrêmement touchés par les quantités extraites et qu'une période de mise en repos s'avère indispensable. La pénurie de rotin affecte considérablement

l'artisanat des fibres végétales, d'une part parce que quelques artisans uniquement maîtrisent le travail de l'osier local en raison de la rigidité de ses tiges et son décorticage manuel et tressage compliqués, d'autre part puisque les quantités disponibles sont faibles et insuffisantes pour faire travailler l'ensemble des artisans. Toutefois, l'osier local est en mesure de redynamiser le créneau de vannerie en lui donnant un nouveau souffle, plus ancré dans le territoire et plus à même d'en refléter une image réelle et authentique. En effet, l'utilisation de l'osier dans la vannerie tunisienne est spécifique à Ain Draham. L'artisanat des fibres végétales qui existe dans le centre du pays (en particulier à Kasserine) et dans le Sud (Gabes) emploie l'alfa et le jonc. La recherche de la facilité et la fuite de la pénibilité a fait progressivement tomber dans l'oubli cette ressource qui revient en force ces dernières années après la crise des matières premières importées.

Le savoir-faire des artisans et leur aptitude à innover et à être réactifs aux demandes du marché, couplés à la prédisposition de l'acteur public d'appuyer la matière première locale et l'organisation de formations dans le domaine, constituent autant d'éléments qui nous permettent de conclure sur l'émergence d'une dynamique de territorialisation d'un savoir-faire local. Cette dynamique est localisée entre un extérieur qui réduit les quantités exportées de sa matière première et un intérieur qui essaye de remédier à cela par l'enrichissement de son flux d'acteurs et de ressources. Cela conduit au renforcement d'un produit spécifique au territoire et par la suite à l'émergence du territoire lui-même qui n'est autre que la construction d'un « *dedans* », le territoire par rapport à un « *dehors* », soit l'environnement extérieur au territoire (Pecqueur, 2006).

Conscient de l'envergure de la crise de matière première d'importation qui s'annonce durable, l'office régional de l'artisanat envisage de lancer un programme qui vise la promotion de l'osier local en développant sa culture (l'osiériculture) qu'il espère, permettrait d'atteindre l'autosuffisance et de ne plus dépendre des producteurs étrangers. L'osier local cultivé, à l'heure actuelle, d'une manière archaïque sera conduit, avec ce projet, d'une manière scientifique durant toutes les phases de sa culture. De plus, des formations sont prévues pour renforcer la capacité des artisans à travailler la matière première locale et leur apprendre des techniques de tressage et de décorticage plus faciles et moins pénibles. Pour le décorticage, le choix est porté sur le décorticage chimique (laisser la peau partir toute seule en ajoutant du sel) qui permettrait, certes, d'atténuer une des principales difficultés qui découragent les jeunes de se lancer dans cette activité et contribuent considérablement à son extinction.

La plupart des artisans sont conscients de l'intérêt de la matière première locale et l'Etat va prendre en charge sa promotion et reprendre le rôle d'incubateur qu'il avait joué pendant l'apogée de l'activité artisanale à Ain Draham, en veillant à la disponibilité de la matière première pour l'ensemble des artisans et organisant en aval la vente des produits.

Seuls deux artisans continuent aujourd'hui à travailler l'osier local. Parmi eux, Houcine Gdiri qui a fait ce choix depuis le lancement de son entreprise et planta en 2005 une parcelle à côté de l'usine, qu'il entretient et exploite pour la fabrication des objets en osier. En 2013, un osiériste français, ayant repéré son entreprise sur internet est entré en contact avec lui pour la fourniture de plants d'osier qu'il estime de meilleure qualité que ceux d'Ain Draham. L'importation n'était pas facile et l'office d'artisanat a dû intervenir auprès des autorités douanières pour faciliter l'entrée de ces plants sur le territoire national. Une deuxième parcelle d'osier est désormais plantée à côté de la première (Cf. figure 42). Lors de notre visite, les plantes étaient encore trop jeunes pour pouvoir conclure sur la qualité de leurs tiges. Par ailleurs, L'ODESYANO, a accepté la demande du producteur pour irriguer ses plantes malgré que le secteur Ain Draham-centre ne fait pas partie de sa zone d'intervention qui se limite aux zones montagneuses et forestières.

**Figure 42.** Plantes d'osier local (a) et boutures d'osier importé, nouvellement plantées (b)

(a)



(b)



Source : Labiadh (2013)

Les entreprises vannières d'Ain Draham et en particulier l'usine qui est de plus en plus industrialisée avec un marché développé à l'échelle nationale et vers l'exportation, occupent une place importante dans l'économie du territoire. La valeur ajoutée de la production est créée localement par des acteurs locaux qui utilisent une matière première à dominante locale. Il importe de signaler que, contrairement à certains de ces confrères<sup>107</sup>, Houcine Gdiri n'a pas cédé à la tentation d'expatrier son savoir-faire à la ville de Sfax. L'ancrage territorial de son entreprise est, pourtant, fragilisé par le recours à la matière première importée qu'il estime « *inévitabile* » en raison des quantités locales insuffisantes pour satisfaire la demande importante sur ses produits. Néanmoins, la raréfaction de la matière première est en cours de résolution grâce au programme de promotion de l'osier local de l'office de l'artisanat auquel le conseil local de développement, présidé par le délégué d'Ain Draham, a accepté de contribuer.

Ain Draham n'est pas à l'abri de la mondialisation qui implique l'instabilité du cours des matières premières, sujet à de fortes fluctuations. L'ouverture des marchés a eu ses conséquences sur l'équilibre de son activité économique et le retour à la matière première locale est à la fois un choix et une obligation. L'usage de l'osier local procure une plus grande valeur ajoutée au secteur de vannerie puisqu'il permet de concentrer l'acquisition et la transformation de la matière première sur le territoire local. Le marché de la vannerie, aujourd'hui développé sur toutes les échelles du local à l'international, accroît la réputation des produits et offre une sécurité face à la stagnation du marché local et régional suite aux événements de 2011 et la succession d'actes de terrorisme dans la partie Ouest du pays.

La gouvernance de la filière, jadis de type privé où les artisans travaillent individuellement sans qu'aucune structure ne les fédère (syndicat, coopérative, chambre d'artisans, etc.), s'ouvre d'avantage sur l'échelle publique d'action. Autre le volet lié à la promotion de la matière première, des aides à la participation aux foires d'artisanat et à l'exportation des

---

<sup>107</sup> Parmi eux, Mohamed A. nous raconte comment il a quitté Ain Draham, alors qu'il était salarié dans l'usine de vannerie, pour aller s'installer à Sousse pendant un an acceptant l'offre d'une grande enseigne d'ameublement tunisienne, « Meublatex ». Il dit avoir été obligé en raison de l'augmentation des charges de la vie et qu'au regard du salaire alléchant qu'on lui avait proposé, il ne pouvait pas refuser une telle opportunité. A l'époque (années 1970), l'usine était en pleine activité et le directeur général de Meublatex est venu commander une marchandise qui ne fût pas délivrée à temps. Il a donc réagi mal et dit au sens propre du mot « *je vais vous casser, vous détruire* ». Effectivement, il a en quelque sorte délocalisé l'usine d'Ain Draham à Meublatex de Sousse en proposant des salaires tentants aux ouvriers (500 DT au lieu des 200 DT de l'usine) et mêmes des logements. C'est ainsi que l'activité a quitté le territoire pour aller s'installer à Sousse : une migration de savoir-faire. On raconte aussi- et on le rapporte ici avec beaucoup de précaution- que l'entreprise de renommé « Rotin Lajnef » sise à Sfax doit, elle aussi, sa prospérité à un artisan ain Drahamien qui signa, dans la même période, un contrat de trois ans avec Monsieur Lajnef afin de former des jeunes sfaxiens au travail des fibres végétales, contre la somme colossale de 12 millions de dinars par an.

produits sont prévues par l'office régional de l'artisanat en partenariat avec le conseil local de développement. Ces mesures auront leurs effets sur l'émergence d'une véritable dynamique de territorialisation liée au savoir-faire vannier d'Ain Draham.

#### **4.3 Représentations et construction collective du territoire**

A travers notre travail d'investigation, nous avons pu approcher trois catégories d'acteurs : les institutions publiques, les organisations de la société civile et la population. Notre visée était de comprendre d'une part leur perception du territoire et de ses ressources et d'autre part leur actions et dynamiques pour le développer. Qu'est ce qu'un territoire selon eux ? Sont-ils conscients de ses limites? Comment contribuent-ils à la révélation et la valorisation de ses ressources ? Telles étaient les questions auxquelles on a voulu apporter des éléments de réponse pour conclure sur l'engagement sur la voie de la territorialisation de la ville d'Ain Draham. Une grille SWOT (Cf. annexes) nous a servi de support pour avoir une idée sur la perception des acteurs de la sphère publique et associative des atouts et contraintes au développement territorial à Ain Draham d'un côté et des menaces et opportunités à saisir d'un autre côté.

##### **4.3.1 Des ressources à la spécificité fragile sur un territoire peu visible**

La différenciation des produits locaux d'Ain Draham se fait essentiellement par la qualité indépendamment du territoire. Les efforts fournis par les producteurs dans le but de renforcer la spécificité de leurs produits sont manifestes, toutefois, la référence au territoire demeure très peu présente et ce dernier reste un simple support d'activités. Le non recours à la spécification par l'origine peut s'expliquer, entre autres, par le caractère importé d'un bon nombre de savoir-faire liés aux métiers de l'artisanat à Ain Draham. Néanmoins, certaines activités font l'objet d'actions de protection de marque de produit malgré leur présence relativement récente sur le territoire (cas des produits des PAM d'Ettbainia). Ces actions sont en mesure d'ancrer le savoir-faire et d'assurer sa perpétuité en appuyant son appartenance géographique et empêchant sa migration vers d'autres territoires. Cela n'a pu être assuré pour les filières vannerie et sculpture de bois dont la fuite du savoir-faire a largement concouru à la perte de leur identité locale qui n'a pu être récupérée malgré le mouvement de retour d'une importante main d'œuvre expatriée.

D'autre part, l'ancrage d'un produit à travers une démarche de labellisation nécessite une proximité géographique et d'intérêt entre l'ensemble des acteurs d'une filière, à laquelle doit

s'ajouter, dans les territoires à contraintes socio-économiques, l'intervention d'un organisme extérieur capable de déceler les richesses cachées et d'assurer, par sa connaissance des mesures et des lois de protection, leur révélation et promotion. Ces éléments se sont réunis avec l'initiative de la fondation ATLAS pour promouvoir les produits des PAM de la commune d'Ettbainia. La grande partie des produits d'Ain Draham ne sont pas valorisés par leur territoire d'origine, se vendent en vrac et à des prix dérisoires. Dans le cas de la vannerie, la valorisation par le territoire se heurte, aujourd'hui, à l'impossibilité de justifier le caractère local de la totalité de la filière lorsqu'en particulier la matière première est importée et que l'offre est « maculée » de produits chinois et d'autres produits réalisés avec une main d'œuvre intrusive ou peu qualifiée.

L'image d'Ain Draham, territoire à la fois réceptacle et créateur de ressources et de produits spécifique est actuellement floue, non apparente. On est allé la chercher en profondeur, en suivant de près le travail des artisans et inspectant le code social qui régit leurs articulations et administre les filières. Pour aspirer à un marketing réussi, cette image devra, pourtant, être affichée clairement et facilement audible sur le marché et par les touristes et visiteurs. Pour cela, il faut assurer une gouvernance des ressources multi-niveaux, effective et opérationnelle.

#### **4.3.2 Emergence des spécificités vers un développement territorial**

Le regard que projette l'acteur sur son espace de vie détermine sa manière de faire du territoire. Ce regard dépend fortement des intentions, ambitions et moyens qu'il possède. Intervient, ensuite, le système d'action dans lequel il est engagé, composé des acteurs avec qui il coexiste, qui pourraient ou non avoir la même vision de l'espace et les mêmes moyens d'action. Il en découle une variété d'approches sur un même territoire : sectorielles ou intégrales, protectionnistes (de survie) ou productives, altruistes (collectives) ou égoïstes (individuelles), etc.

Pour une construction collective du territoire, il faut des pratiques convergentes qui impliquent des représentations et des perceptions des potentiels et contraintes de développement qui se croisent. Cela nécessite de travailler l'intégration des intentions et actions des acteurs concernés ou du moins la recherche d'une piste commune pouvant les rassembler autour d'un projet collectif qui coordonne leurs interventions sectorielles. Lorsqu'un problème est partagé, les efforts pour le surmonter devraient s'unifier. Nous sommes partis de ce principe pour analyser la façon selon laquelle les acteurs d'Ain Draham s'activent aujourd'hui pour dépasser les contraintes de leur territoire en mobilisant ses atouts.

#### **4.3.2.1 L'acteur public : cadre d'action restreint et interventions dispersées**

L'administration publique la plus présente à Ain Draham est l'office de développement sylvo-pastoral du Nord-ouest. Les actions de cet organisme dans le domaine de l'aménagement rural et de l'amélioration des conditions de vie des ruraux par des activités génératrices de revenus, sont financées depuis 1983 par des bailleurs de fonds internationaux, en particulier la banque mondiale.

En 1995, l'ODESYPARO a abandonné l'approche techniciste descendante avec laquelle il opérait jusque-là pour adopter l'approche participative intégrée. Sa méthodologie a bien évidemment évolué suite à ce changement et ses actions dans les zones forestières deviennent basées sur un processus de planification locale participative multisectorielle et partenariale considérant le secteur administratif comme unité de planification. Dans la pratique, l'ODESYPARO procède par la sensibilisation et l'organisation de la population dans des comités de développement élus par les habitants et qui deviennent leurs porte-paroles avec l'administration. Vient ensuite l'étape du diagnostic participatif qui permet de soulever les besoins des habitants (piste rurale, entretien d'un point d'eau, aménagement d'un puits, citerne individuelle, sessions de formations, etc.) tout en améliorant leurs capacités de communiquer et analyser les problèmes de leur zone. Le contrat-programme est le document qui recèle tous ces besoins et arrête le programme physique et budgétaire de l'année ainsi que les engagements de différents partenaires. Une fois signé, le contrat-programme donne le coup d'envoi de la réalisation d'un Plan de Développement Communautaire (PDC) pour le secteur administratif concerné. Le contenu du PDC doit être, au préalable, approuvé par les représentants administratifs des autorités locales et régionales, à savoir les conseils de développement local et régional.

L'approche adoptée par l'ODESYPARO permet, certes, une mobilisation optimale de la population lors de l'exécution de son programme de développement. De plus, la prise en charge directe des réalisations par les usagers renforce leur responsabilité et autonomie puisqu'ils se présentent comme un partenaire et moteur de l'action publique. Toutefois, l'analyse des interventions de l'ODESYPARO montre que leur portée est, avant tout, d'ordre normatif axée sur des objectifs d'aménagement rural où le facteur humain et l'intérêt à appuyer la valeur ajoutée des filières locales se sont récemment invités.

En outre, l'amélioration et l'innovation dans les outils de travail sont voulues par la plupart des acteurs publics qu'on a rencontrés, malgré certaines limites techniques qui contrarient ces volontés, dont principalement les injonctions des bailleurs de fond et les prérogatives limitées octroyées par les autorités centrales. Les outils de travail de l'ODESYPANO sont pour la plupart acquis des formations dispensées par les agents de la banque mondiale et continuent à être adoptés avec des efforts perceptibles d'adaptation au contexte local. L'office national de l'artisanat souhaite quant à lui recruter du personnel de terrain pour assurer la proximité avec les artisans et améliorer la crédibilité des données statistiques, de même qu'un personnel qualifié (beaux-artistes, diplômés arts et métiers et ingénieurs de la matière) pour améliorer la qualité de la matière première et appuyer la recherche et l'innovation dans l'artisanat. L'objectif étant d'assurer une plus grande compétitivité de l'artisanat d'Ain Draham et d'être à jour avec les demandes de marché. Toutefois, le commissaire d'artisanat de Jendouba nous avoue que les demandes formulées dans ce sens au ministère concerné sont restées lettre morte.

L'absence de réactivité et les contraintes au travail collectif se font particulièrement ressentir au moment de la réalisation d'une action qui nécessite l'intervention d'autres parties prenantes, pour solliciter un conseil, une expertise ou un financement complémentaire. C'est là que toutes les complexités, en particulier administratives, émergent. Dans quel cadre ou grâce à quelle convention déjà existante l'éventuelle coopération pourrait voir le jour ? Faut-il plutôt mettre en place un nouveau dispositif partenarial ? Solliciter un autre intervenant est d'autant plus compliquée que les canaux de communication sont peu efficaces. L'identification des autres intervenants sur le même territoire est facile, toutefois, la reconnaissance mutuelle et la prise de conscience de l'intérêt à prendre part aux concertations vis-à-vis des enjeux de développement n'est pas aussi évidente. Dans ce cadre, le conseil local de développement d'Ain Draham, présidé par le délégué et composé des administrations et associations locales et des hommes politiques (députés et partis politiques), est l'organisme auquel tous les intervenants locaux doivent communiquer et rendre compte de la réalisation de leurs missions. Seulement, convoquées aux réunions de ce conseil, plusieurs administrations s'absentent, ce qui provoque une redondance fréquente des objectifs et des actions chez les intervenants agissant dans un même territoire. A titre d'exemple, le directeur de l'animation rurale et de l'appui technique à l'ODESYPANO-Ain Draham nous a expliqué comment le manque de coordination et de communication engendre des superpositions inutiles très fréquentes entre les actions de l'ODESYPANO et celles des plans de développement rural

intégré (PDRI) intervenant aussi dans les zones forestières et montagneuses, ce qui présente une contrainte de taille à la rationalisation et l'optimisation des dépenses publiques.

Par ailleurs, lors d'un entretien avec le commissaire de tourisme à Tabarka, nous avons pu remarquer l'absence d'une vision claire sur la stratégie à adopter en vue de promouvoir le tourisme à Ain Draham. Le pôle touristique Tabarka-Ain Draham est, d'ailleurs, considéré comme une entité homogène malgré les différences entre les paysages des deux villes (balnéaire pour Tabarka et montagnard, forestier pour Ain Draham), leurs structures économiques (touristiques pour Tabarka et agricoles, artisanales pour Ain Draham) et leurs sociétés (à dominante urbaine pour Tabarka et à plus de 70% rurale pour Ain Draham). Le commissaire considère que la capacité d'accueil touristique à Ain Draham, n'atteignant pas les 1000 lits, n'est pas en mesure d'attirer les grands tour-opérateurs comme c'est le cas pour Tabarka. Le tourisme balnéaire à Tabarka, est selon lui *« plus rentable, plus compétitif »* et le développement d'un tourisme vert ou écologique à Ain Draham serait une grande prise de risque. D'ailleurs, *« le pôle touristique Tabarka-Ain Draham fonctionne correctement à l'heure actuelle. La dynamique touristique à Tabarka draine des rentes satisfaisantes et Ain Draham bénéficie d'un effet d'entraînement non négligeable »*<sup>108</sup>.

La conception d'un modèle touristique spécifique à Ain Draham qui se base sur ses richesses naturelles, paysagères et patrimoniales est un projet porté, en particulier, par les acteurs de la société civile à travers différentes manifestations qui exposent le potentiel important que recèle la ville et sensibilise la population et les entrepreneurs des intérêts de se lancer dans ce créneau, à la fois pour l'environnement et les habitants.

#### **4.3.2.2 L'acteur associatif : porteur d'espoir**

Etant donné leur statut juridique flexible, les associations possèdent une marge de décision et de manœuvre large et peuvent drainer des moyens financiers importants à travers les coopérations avec des organisations nationales et internationales. On a pu rencontrer les deux associations suivantes lors de notre présence à Ain Draham :

- l'association Sources et Horizons (ASH) : composée d'un groupe de jeunes qui s'activent pour améliorer le niveau de vie des familles à travers de l'aide matérielle et des actions de microcrédits. Egalement, l'association aspire à conserver le patrimoine de la région et encourager les projets touristiques environnementaux. Un autre volet

---

<sup>108</sup>Extrait d'entretien réalisé avec le commissaire régional d'artisanat de Jendouba le 29 Mai 2013.

est fortement présent dans sa démarche : Faire évoluer le niveau intellectuel et la mentalité de la population surtout les jeunes « *démunis de dynamisme et incapables de faire preuve d'initiatives* »<sup>109</sup> en renforçant leur sentiment d'appartenance et les incitant à abandonner la dépendance aux aides pour réfléchir aux opportunités et potentialités offertes par l'environnement de proximité.

- L'association de développement local : créée en 2000, elle a pour mission principale le financement des petits projets à travers des microcrédits accordés par la banque tunisienne de solidarité. Elle travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat particulièrement l'ODESYPAO et la direction générale des forêts ainsi que le conseil local d'Ain Draham.

L'expertise sur le terrain des associations et la proximité avec la population auprès de laquelle elles jouissent d'une grande confiance, leur permet de jouer un rôle majeur à côté des structures administratives et des décideurs politiques, comme élément d'enrichissement du débat et parfois même de contre-pouvoir. La participation des associations aux affaires publiques locales était, autrefois, favorisée pour dissimuler les pratiques autoritaires des organes exécutifs des politiques centrales. Aujourd'hui, elles sont de plus en plus sollicitées et parviennent, notamment à l'échelle locale, à faire entendre leurs voix et communiquer en toute liberté leur propre vision de développement.

*« A l'échelle locale [de la délégation], les forces publiques nous considèrent comme de vrais partenaires, d'ailleurs on fait partie du conseil local de développement. Par contre, le conseil régional [du gouvernorat] est beaucoup moins réceptif à notre démarche. Autrefois [avant la révolution de 2011], on se servait de nous pour démocratiser la prise des décisions. Aujourd'hui on gagne davantage du terrain et je suis de plus en plus optimiste quant au rôle qu'on pourrait jouer pour équilibrer l'exercice du pouvoir »*<sup>110</sup>.

Les associations locales à Ain Draham commencent à diversifier leurs stratégies pour aller au-delà de l'action sociale et de l'assistance financière. Une partie d'entre elles possède des systèmes d'autofinancement fonctionnels qui leur permettent d'assurer leurs interventions, mais qui restent insuffisants pour mettre en place des projets de grande envergure. D'autre part, peu d'associations sont actives et les difficultés et défis auxquels elles font face sont dus principalement au manque de financement et d'encadrement. On a constaté

---

<sup>109</sup> Propos d'un membre de l'association Source et Horizons.

<sup>110</sup> Extrait d'entretien réalisé le 27 Mai avec la présidente de l'association de développement local d'Ain Draham.

également que les associations ne collaborent que très peu entre elles ; à l'inverse, les collaborations avec les organismes publics se multiplient. En effet, les services techniques, conscients de l'appui que peuvent leur apporter les associations actives sur le terrain, révisent leurs modes opératoires et réservent une place plus grande à la société civile comme partenaire, en particulier dans les actions à portée sociale. Dans ce cadre, le bureau d'emploi local collabore avec l'association de développement local d'Ain Draham et l'ASH pour l'étude des projets candidats aux microcrédits de la banque tunisienne de la solidarité. Une autre action fait l'objet d'un accord tripartite entre l'ASH, le bureau d'emploi local et le PNUD, en vue de permettre la survie du centre de formation dans les métiers de l'artisanat d'Ain Draham, menacé de fermeture à la suite d'une importante répugnance des jeunes. Un nombre minimum de dix élèves est, en effet, exigé pour l'ouverture du centre, ce que les trois partenaires s'efforcent à assurer, via des campagnes de sensibilisation et d'incitation aux jeunes pour suivre des formations dans les métiers de l'artisanat.

#### **4.3.2.3 Population et organisations de base : pauvreté et faible autonomie**

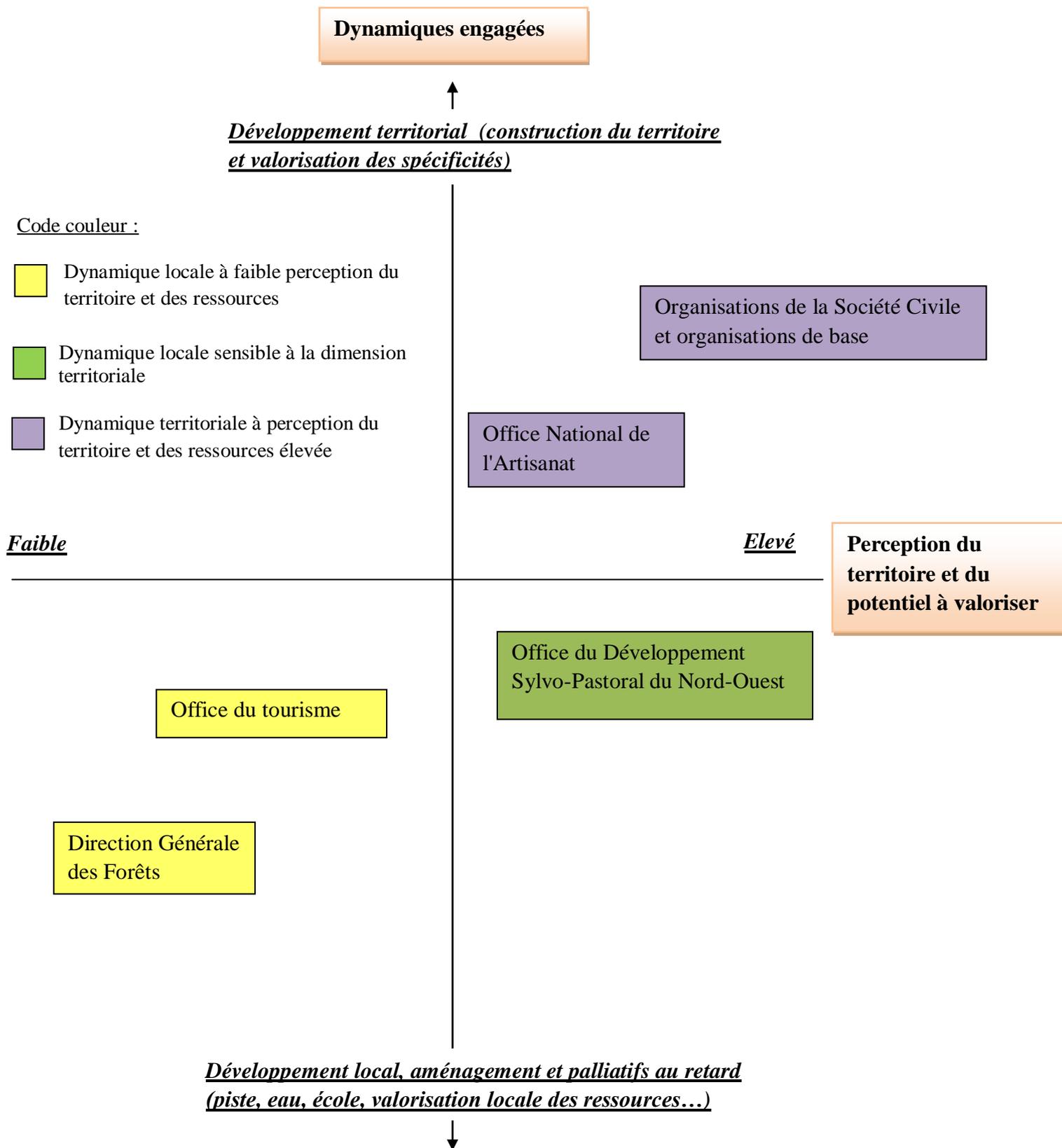
La pauvreté à Ain Draham expose une grande partie des habitants à des conditions socio-économiques précaires. Ils multiplient les activités de « débrouille » (chantier de conservation de la forêt, construction et bâtiment, contrebande...) et comptent beaucoup sur l'aide aux familles nécessiteuses assurée par la délégation et les associations caritatives. Leur conscience de la richesse matérielle et immatérielle de leur territoire est très faible et voient mal la valeur ajoutée que pourrait apporter, à leur territoire, l'optimisation des filières spécifiques ou l'entrepreneuriat dans des secteurs qui valorisent la richesse locale. Néanmoins, une vague de prise de conscience des problèmes et potentialités territoriales est en train d'apporter un vent nouveau à la dynamique de développement dans la ville d'Ain Draham. Ce vent souffle du côté des associations et organisations de base de même que des GDA. En particulier, les membres jeunes et instruits portent un regard différent sur le territoire et s'activent en particulier pour enrichir son offre touristique et accroître sa visibilité en l'inscrivant comme une destination à part entière dans les circuits proposés par les agences de voyage et les tour-opérateurs.

En définitif, l'engagement sur la voie de la territorialisation est entamé, mais le chemin à parcourir est encore long et nécessite en particulier l'implication de l'acteur public dans cette dynamique à travers le renouvellement de son cadre d'action pour plus de proximité et d'ouverture sur les échelles de base ; et aussi de dépasser les stratégies sectorielles adoptées

par l'ensemble des acteurs. Il importe aussi de souligner que la dépendance des organisations de base à l'autorité régionale demeure omniprésente. A titre d'exemple, les GDA dont l'ODESYPANO contribue à créer continuent pour la plupart à fonctionner sous tutelle et leur autonomie est très faible, à l'exception de ceux qui ont réussi à nouer des partenariats avec des structures non gouvernementales à l'instar du GFDA Ettbainia. Il faut dire que certaines organisations de base réclament l'assistance de l'Etat et déclarent leur incapacité d'autogestion même après des années d'existence. Le problème provient d'une lacune stratégique des organismes de l'Etat qui déploient des efforts considérables pour appuyer l'émergence des acteurs civils qui devaient représenter la population, sans pour autant leurs assurer les conditions financières et organisationnelles nécessaires. En effet, « *l'administration s'implique fortement dans la création et le fonctionnement des organisations locales, dont la viabilité dépend largement du degré de son soutien. Ces structures manquent souvent de ressources financières, matérielles et humaines et souffrent donc d'un manque d'autonomie* » (Nefzaoui et Elharizi, 2006). Il est donc indispensable pour ces organisations de solliciter l'appui financier et humain dans le cadre de partenariats avec des structures non-étatiques. Pour cela, il faut tout d'abord réussir à convaincre par leur dynamisme et l'intérêt de leurs démarche et actions.

Pour récapituler sur la dynamique territoriale à Ain Draham, on propose un schéma synthétique de l'engagement sur la voie de la territorialisation de l'ensemble des acteurs analysés dans ce chapitre.

**Figure 43.** Positionnement des acteurs par rapport aux objectifs du développement territorial :  
Perceptions du territoire et des ressources et dynamiques engagées



Source: entretiens, analyse SWOT et observation de dynamiques sur terrain

## **Conclusion du cinquième chapitre : territoire en construction et dynamiques territoriales émergentes**

Le modèle de développement territorial implique une dynamique généralisée de construction de territoire et de ressources qui réunit l'ensemble des acteurs en faveur d'une valorisation optimale des richesses locales capable d'assurer une plus-value économique et sociale. Les composantes de cette dynamique devraient faire l'objet d'un consensus sans quoi les actions seraient dispersées, inefficaces et parfois même contradictoires.

L'analyse que nous avons effectuée à Ain Draham révèle un nombre de dynamiques liées chacune à une filière particulière. Les ressources mobilisées dans le processus de développement sont bel et bien spécifiques de par leurs caractéristiques intrinsèques et leur attachement au territoire et ce, en dépit du faible ancrage historique de certaines activités inoculées de l'extérieur. Cette contrainte est dépassée par de bonnes facultés d'appropriation qui permettent au territoire d'Ain Draham de mettre en place un code local conduisant à renforcer progressivement l'ancrage des activités « importées ».

Cependant, une grande contrainte à la territorialisation des dynamiques observées provient de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour la matière première, les moyens financiers et la prise de décision. Les acteurs locaux : populations, société civile et administrations publiques agissent dans un cadre limité qui restreint leurs actions et les tentatives d'innovation que ce soit dans les approches et les procédés ou dans le panel de produits et services offerts par le territoire. De plus la complémentarité des actions peine à se concrétiser en raison de stratégies de travail sectorielles couplées à l'absence de projets fédérateurs. Par ailleurs, l'organisation des filières révèle des défaillances qui se manifestent par des lacunes particulièrement importantes dans la gestion des matières premières, la réglementation des prix, l'organisation de la vente et les outils de marketing.

De surcroit, le laxisme de l'Etat dans ce coin du pays est manifeste. Les investissements publics pour améliorer l'infrastructure, désenclaver les secteurs ruraux et améliorer le raccordement de la ville d'Ain Draham aux villes voisines sont, à l'image des investissements consacrés à l'ensemble de la région Nord-ouest, insuffisants et/ou mal orientés. L'exemple des barrages (cinq à Ain Draham) est à ce sujet assez révélateur. Ces équipements hydrauliques qui servent entre autre à acheminer l'eau vers les gouvernorats de Nabeul et du Grand Tunis sont construits sur des terrains où les populations locales sont en manque

flagrant d'eau potable !<sup>111</sup>. D'autre part, la mauvaise infrastructure décourage les investisseurs privés d'autant plus que le code de l'investissement présente très peu d'avantages pour les entrepreneurs souhaitant s'implanter dans la région. L'ambiguïté sur le statut foncier et le droit de propriété relatifs à un bon nombre de terres complique davantage les choses pour les porteurs de projets qui souhaitent investir à Ain Draham.

Le tableau n'est cependant pas complètement noir, le tissu associatif est riche de jeunes associations conscientes de la nécessité de converger les stratégies des différents intervenants pour une optimisation des moyens humains et financiers. Jadis extrêmement réduit, le cadre dans lequel elles évoluent pour communiquer leurs objectifs et faire passer leurs propositions s'est élargi et s'enrichit de collaborateurs locaux désireux de faire évoluer leurs méthodes de travail et de coopérateurs exogènes pour qui les zones marginales du Nord-ouest tunisien sont devenues, après la révolution, des zones cibles prioritaires pour appliquer les politiques d'aide au développement et d'appui à la société civile.

Les initiatives multipartites portées en particulier par l'acteur associatif dévoué et animé d'idées innovantes et intégratrices, couplées à une évolution progressive de l'artisanal à l'industriel chez certains producteurs -notamment les vanniers- et à une reconnaissance croissante de la valeur ajoutée des filières locales et de la nécessité de les appuyer chez les administrations et les collectivités locales, donnent naissance aujourd'hui à un nombre de manifestations et de projets locaux. Ces projets demeurent d'envergure géographique limitée mais convergent progressivement vers de nouvelles formes d'appropriation de l'espace, produisant une territorialité qui correspond le mieux à la multi-vocation du territoire d'Ain Draham. Le développement de ce territoire resterait, tout de même, limité sans une meilleure valorisation de la proximité avec le centre urbain de Tabarka qui devrait ouvrir davantage son marché aux produits d'Ain Draham et redynamiser son arrière-pays en concevant une stratégie touristique davantage riche et complémentaire.

La société civile à Ain Draham se caractérise aujourd'hui par un nombre important d'associations agissant dans des domaines assez variés. Cette dynamique n'est pas spécifique à ce village, elle est semblable à celle observée dans l'ensemble du pays à l'issue de la révolution de 2011. La participation massive de l'acteur civil à la vie publique et politique est un fait remarquable qui constitue un des apports les plus importants de « la révolution du jasmin ». En plus des associations, cet *empowerment* a bénéficié aux représentants des populations administrées à savoir les collectivités locales.

---

<sup>111</sup> « L'eau est à notre portée mais on meurt de soif !! ». Voici comment un villageois exprime sa détresse au sujet d'un nouveau barrage programmé à Ain Draham.

## **Conclusion de la deuxième partie**

Il faut admettre aujourd'hui l'échec des politiques de développement tunisiennes dans les zones marginales de l'intérieur du pays. L'origine du problème est double. D'une part, les objectifs sont fixés à une échelle nationale et sont donc difficilement adaptables, d'autre part l'échelle d'intervention adoptée correspond le plus souvent à une échelle administrative (gouvernorat, délégation ou secteur), détachée du territoire et de sa société. Et même lorsque la volonté d'appliquer la décentralisation est mise en avant, celle-ci correspond à une simple consultation des organes déconcentrés, dont les membres ne sont aucunement représentatifs de la population, et de la société civile dont la participation effective dans la politique nationale de développement est réduite au plus bas.

Pourtant des démarches où le territoire, construit social, était la base du développement, ont fait leurs preuves ces dernières années dans des régions marginales (Béni Khédache, Kerkennah, Tozeur, Ain Draham). Qu'elles soient inculquées par des organisations étrangères dans le cadre des coopérations décentralisées ou portées par des organisations et des associations locales, l'essor de ces dynamiques reste tout de même affaibli par un nombre d'obstacles d'ordre technique et organisationnel. Citons en particulier la perception problématique que possède les pouvoirs publics de ce type de dynamiques et par conséquent leur absence des programmes de l'Etat et la faiblesse des instruments pour les appuyer (exemple : lenteur dans l'installation des maisons d'hôtes à Béni Khédache suite à la lourdeur administrative pour reconnaître ce genre de structure d'accueil et absence totale d'une quelconque mesure étatique pour protéger le savoir-faire riche lié à la sculpture du bois à M'haidhia). Ainsi, l'acquisition et l'application des principes du modèle de développement territorial restent défailtantes et doivent être consolidées par une stratégie globale de promotion des territoires et de leurs acteurs et potentiels, pour laquelle les réformes politico-administratives postrévolutionnaires constituent un cadre opérationnel favorable.

Ce cadre a permis d'enrichir le système de gouvernance locale par l'implication des acteurs issus des sphères associatives et privées, ce qui permettrait d'apporter les améliorations méthodologiques nécessaires qui devraient concerner en premier lieu la convergence des visions et la complémentarité des actions entre les différents intervenants sur un territoire donné. Cela va faciliter aussi la mise en œuvre de projets territoriaux fédérateurs capables de garantir la cohésion des moyens humains et financiers et conduits par des collectivités territoriales autonomes et jouissant d'une liberté totale pour gérer leurs affaires locales.

En outre, la nouvelle constitution exige la reconnaissance par les acteurs publics de la légitimité des collectivités locales et de la société civile à participer dans la conception des politiques pour l'ensemble des échelles administratives. Cela impulsera la coopération entre les acteurs publics, privés et associatifs, que nous avons pu vérifier à travers des actions de promotion du patrimoine local mises en œuvre conjointement par les administrations et les associations locales ; la population étant souvent incapable vu la modestie de ses moyens financiers d'entreprendre ce genre d'action. D'un autre côté, la prolifération du tissu associatif après la révolution est tout à fait bénéfique pour les territoires qui sont à la marge du développement socio-économique national. L'acteur civil jouit en effet d'un champ d'action assez confortable lui permettant de nouer des coopérations fructueuses avec d'autres parties prenantes nationales ou internationales qui peuvent appuyer les dynamiques localisées et propulser l'investissement privé dans les territoires où les investissements publics font défaut. De plus, les associations ont prouvé leur capacité à appliquer les principes de développement territorial puisqu'elles véhiculent elles-mêmes les valeurs du travail collectif dans le cadre d'une bonne gouvernance ainsi que le recours à des approches fédératrices qui permettent une intégration double des acteurs et du potentiel de ressources disponibles autour d'un projet de territoire cohérent.

Au final, l'intérêt du développement territorial pour les zones défavorisées est incontestable. Toutefois, il nécessite au préalable un développement de la base du développement à travers des actions de développement local, axées sur le désenclavement et l'amélioration des conditions de vie des populations (infrastructure, santé, éducation, lutte contre la pauvreté, communications, etc.). En d'autres termes, les objectifs d'un processus de développement territorial contiennent une composante productive le distinguant du développement local, et qui vise le renforcement de la compétitivité des territoires à travers la révélation et la valorisation de leurs ressources cachées, latentes ou banalisées. Cette composante ne peut se concrétiser sans l'accomplissement antérieur des objectifs du développement local.

Ensuite, il faut qu'il y ait vraiment territoire au sens propre du terme, résultat d'une vision commune et d'un processus de construction collective d'un espace. Dans le nouveau schéma politique tunisien, la participation des collectivités et de la société civile est protégée par la constitution et la loi. Tout un dispositif accompagne cette orientation pour assurer la formation des compétences locales aux instruments de la décentralisation et leur permettre de

surmonter les problèmes financiers qui ont toujours existé. Les collectivités locales deviennent motrices du développement économique et social, autonomes dans leurs choix et responsables de toutes les décisions prises à leur échelle. Tout cela va de pair avec la révision de la fiscalité locale pour l'augmentation des ressources propres et la multiplication des sources de revenus ainsi que l'acquisition des compétences nécessaires en planification et gestion des projets. En outre, la voie est coupée aux anciennes dérives telles que la confusion fréquente entre consultation et participation et la personnification des décisions.

## Conclusion générale

Cette thèse est une contribution aux recherches sur le développement des régions tunisiennes défavorisées. Au-delà de l'aménagement du territoire, globalement inscrit dans les programmes de l'Etat, pensés à une échelle macroéconomique et du développement local limité dans l'espace et confiné sous forme de petites initiatives localisées, nous avons voulu aborder dans ce travail une dimension peu considérée dans les recherches qu'elles soient en géographie ou en économie, à savoir la dimension territoriale.

Ayant comme assise le territoire, dont les limites ne sont pas celles que définit le découpage administratif mais qui se dessinent et se consolident en fonction des liens, représentations et projets portés par ses acteurs, le développement territorial est l'expression d'une dynamique collective caractérisée à la fois par sa gouvernance transversale multi-niveaux (organisations publiques, acteurs privés et associatifs, etc.) et par sa logique d'ouverture sur l'environnement extérieur (commercialisation à différentes échelles et exportation au-delà de ses limites d'une image spécifique au territoire).

Pour évaluer l'expérience territoriale en Tunisie, nous avons procédé par analyse critique d'un nombre d'expériences de développement territorial dans des zones difficiles dans l'objectif de saisir le degré d'inscription et d'appropriation de ce modèle, né et développé dans le Nord, par les acteurs tunisiens. Pour ce faire, l'analyse a porté sur l'acquisition par les acteurs des deux composantes fondamentales du modèle de développement territorial : la coordination située des acteurs et la valorisation des ressources territoriales. Cette démarche est très peu réalisée, parfois pour évaluer un projet conduit sur une zone donnée mais rarement pour une approche globale qui vise à comprendre l'engagement de tout un pays sur la voie de la territorialisation.

Nous avons adopté une entrée par les zones difficiles. Ce choix n'est pas arbitraire, il part de l'hypothèse qu'il s'agit de zones qui possèdent un potentiel fort de développement territorial. En effet, le mode de faire de ce modèle correspond parfaitement aux conditions dans ces zones qui, contrairement aux zones favorables où la création de richesse passe par l'optimisation des facteurs de production disponibles (naturelles, financières, foncières, etc.),

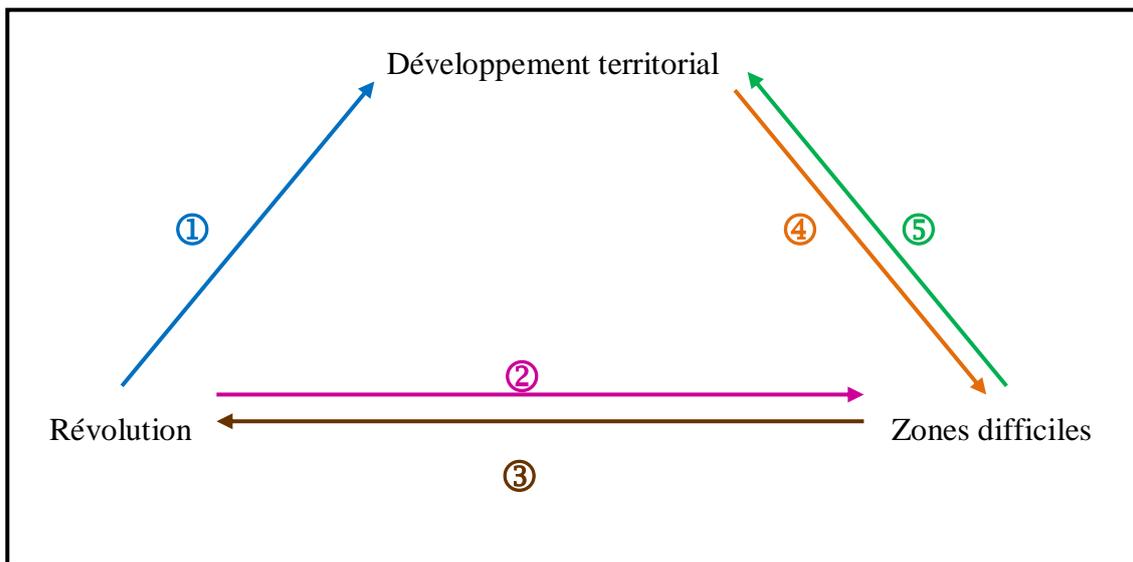
ont tout intérêt à construire des ressources territoriales dont la qualité ainsi que celle des interactions entre acteurs est fondamentale.

La stratégie de développement territorial stipule que la fragilité multidimensionnelle caractéristique des zones difficiles n'est pas irrémédiable. Ne l'est pas également la vulnérabilité à la crise multi-facettes (économique, sociale, écologiques, etc.) et aussi au développement conventionnel, standardisé et normalisé. Le développement territorial permet en effet aux économies locales fragiles de déclencher des dynamiques de développement nouvelles afin de remédier au déclin économique et social que leur fait subir le modèle économique global fondé sur la productivité.

Nous avons donc entièrement situé notre propos dans « la Tunisie de l'ombre », intérieure et marginalisée en établissant des liens au sein du triptyque composé des mots clés suivants: développement territorial/zones difficiles/révolution (Cf. figure 44). Ainsi, notre ambition était de décortiquer au mieux les relations entre ces trois composantes et d'apporter des éléments de réponses à des questions telles que :

- Pourquoi un modèle de développement de type territorial pour les zones difficiles ?
- Comment les zones difficiles s'approprient-elles les principes de ce modèle ?
- Quel rôle ont joué les zones difficiles dans la révolution tunisienne et comment cet événement historique est en mesure de modifier la réalité vécue dans ces zones ?
- En quoi le processus de transition démocratique porte en lui des pistes pour améliorer l'expérience tunisienne dans les projets à assise territoriale ?

**Figure 44.** Relations au sein du triptyque développement territorial/zones difficiles/révolution



Source : Auteur

- ① Les nouveaux cadres constitutionnel et législatif issus de la révolution sont en mesure de renforcer la notoriété des territoires et les principes du développement territorial
- ② La révolution et le processus de réformes résultant sont porteurs de beaucoup d'espoirs pour les zones difficiles
- ③ Les zones difficiles sont le berceau de la révolution
- ④ Le développement territorial est adapté aux conditions des zones difficiles
- ⑤ Les zones difficiles ont un potentiel fort de développement territorial

Egalement, nous avons réfléchi sur les conditions nouvelles dans le pays à l'issue de la révolution de 2011. Nous l'avons souligné, cet évènement offre des possibilités et perspectives de renforcement pour l'expérience territoriale en Tunisie notamment à travers le nouveau cadre constitutionnel qui prône la décentralisation et reconnaît le rôle des collectivités locales et des territoires dans la mise en place d'un développement économique et social équilibré et durable.

Les expériences de développement territorial, dont l'impact est aujourd'hui réduit à des actions localisées, ont de fortes chances de surmonter les facteurs de blocages actuels (faible synergie entre les actions des différents intervenants, absence de mesures financières

spécifiques, perception standard des potentiels et ressources des territoires, prééminence du territoire administratif et invisibilité du territoire vécu et construit par la dynamique des acteurs, etc. ) pour se généraliser sur l'ensemble du territoire national et s'introduire dans des zones où le modèle productiviste rencontre des problèmes pour faire ses preuves.

Par exemple à Ain Draham, l'impossibilité d'installer un modèle économique basé sur la productivité, contraint les populations locales à des activités de survie et de débrouille qui ont connu après la révolution un nouvel essor orienté vers la revalorisation et la requalification par le territoire de ses ressources. Ceci est particulièrement visible dans le douar d'Ettbainia pour la filière des plantes aromatiques et médicinales qui a connu avec la révolution une vague de redynamisation par la création d'un groupement féminin spécialisé. La nouvelle situation dans le pays a particulièrement renforcé la culture du travail coopératif et ouvert des nouvelles voies pour l'organisation d'évènements partenariaux dont en particulier le festival de la forêt qui vient s'ajouter au festival de myrte pour améliorer la visibilité du territoire d'Ain Draham.

Nous sommes partis de la question de recherche suivante « quelle réalité et quelles perspectives du modèle de développement territorial en Tunisie ? »

Pour répondre à cette question nous nous sommes d'abord penchés sur notre cadre géographique d'analyse, les zones difficiles pour étudier selon une approche spatio-temporelle les déterminants de l'état de marginalité qui les caractérisent aujourd'hui. Nous avons montré que cet état de marginalité est le résultat d'un processus de construction long et continu qui s'est accéléré avec la colonisation pour connaître son apogée dans la Tunisie indépendante.

Les politiques d'aménagement du territoire ont joué un rôle prépondérant dans l'installation des disparités régionales et défini ce qui représente aujourd'hui la Tunisie défavorisée. En particulier la composante rurale de ces politiques a joué pendant un demi-siècle en défaveur des régions de l'intérieur, sèches, arides et faiblement dotées en ressources naturelles pour mettre en avant les régions côtières et les grandes villes où les politiques agricoles, industrielles et touristiques étaient plus axées sur l'efficacité et le rendement. Le résultat est facilement palpable aujourd'hui: le pays est divisé en deux sous-unités spatiales que tous les indicateurs socio-économiques séparent (emploi, niveau de vie, alphabétisation, accès aux loisirs, aux soins, etc.).

L'un des principaux apports de cette thèse réside dans la réflexion sur la fragmentation des zones difficiles à l'heure actuelle qui vient dépasser les approches holistiques adoptées dans la plupart des études qui concernent ces zones. C'est dans cette optique que nous avons insisté sur la nécessité d'une approche qui décortique la marginalité pour aboutir à des stratégies adaptées selon la situation de la zone, la nature des dynamiques qu'elle inclut et l'interaction entre ses acteurs dans leur rapport au pouvoir central. La typologie que nous avons proposée en se basant sur ces déterminants peut être enrichie par d'autres éléments. Nous pensons en particulier à la possibilité d'intégrer la relation avec les zones favorables (proximité avec une grande ville, intensité et nature d'échanges existants, etc.) ou encore d'étudier l'impact que peuvent avoir les leaders locaux (individus et/ou organisations) dans l'émergence d'alternatives et de dynamiques prometteuses.

Il était important à nos yeux de commencer par une grille de lecture sur les zones difficiles, non seulement parce que les expériences de développement territorial que nous avons analysées par la suite y sont localisées, mais aussi pour montrer en quoi la doctrine économique standard basée sur la productivité a connu un échec absolu dans le traitement du sous-développement en Tunisie et ce, successivement avec l'ensemble des modèles adoptés depuis l'indépendance. Par ailleurs, l'avènement du processus de développement territorial véhiculé progressivement par les organismes de l'aide internationale et renforcé par un environnement propice aux expériences participatives, a permis d'ouvrir de nouveaux horizons à la revitalisation d'un certain nombre de zones difficiles. Dans ce cadre, nous avons soulevé la question de la place qu'occupe aujourd'hui le territoire, en tant que cadre d'action collective et fédérateur des acteurs et des stratégies.

Il est vraiment difficile de parler de territoire aujourd'hui en Tunisie pour différentes considérations que nous avons mis en évidence à travers l'ensemble des dynamiques analysées. D'abord, le territoire est difficilement perceptible, le support des actions ne fait pas consensus et les anomalies sont le plus souvent dues à l'impossibilité d'imbriquer le territoire tel que vécu par les populations avec le territoire administratif aménagé par les autorités. De plus, les logiques d'acteurs sont divergentes et la valorisation des ressources se fait d'une manière segmentée ce qui ne stimule pas les acteurs pour coopérer entre eux. C'est ainsi qu'à Ain Drahem, la valorisation du patrimoine forestier est tiraillée entre les exigences de conservation défendues par la direction générale des forêts et les impératifs d'extraction du bois pour le chauffage et la fabrication des articles d'artisanat chez les Ouled Hlel. Des fois, les tensions atteignent même les organisations publiques qui ne s'épargnent pas entre elles

pour se juger, se critiquer et remettre en question mutuellement leur efficacité d'action. A titre d'exemple, nous avons constaté la faiblesse des canaux de communication entre le commissariat d'artisanat de Jendouba et l'office du tourisme au sujet de l'installation du village artisanal à Ain Draham. Le projet est d'une grande importance pour les responsables de la première institution alors qu'il occupe une place secondaire dans les préoccupations des services touristiques. L'absence d'un référentiel méthodologique commun est à ce sujet assez déterminante et provoque la segmentation de la valorisation et son affaiblissement par conséquent en raison d'une dispersion des efforts et des moyens financiers. Cela est parfaitement le cas aussi à Kerkennah où coexistent une variété d'initiatives pour valoriser le patrimoine insulaire sans qu'un projet ne fédère l'ensemble des actions et intègre les moyens et les approches.

L'éparpillement des dynamiques conduit à un morcellement du territoire en unités dont chacune fait l'objet d'une intervention particulière. Une image homogène du territoire est dans ce cas difficile à construire surtout lorsque les initiatives ne se produisent pas de manière concomitante dans le temps. Les démarches de type « panier de biens » (Mollard et Pecqueur, 2007) peut dans ce cas appuyer l'émergence de territoire à travers le rassemblement de l'ensemble des acteurs concernés dans une démarche cohésive autour des ressources à mettre en valeur.

Selon nous, un des éléments clés sur lesquels devra s'appuyer le modèle de développement territorial pour réussir en Tunisie est la mobilisation de l'identité locale. Donnée qui s'attache à l'unicité de l'origine, à la solidarité, à l'histoire et à l'héritage, l'identité s'exprime intensément dans les zones difficiles. Elle permet d'ailleurs l'affirmation de territoires dont le fonctionnement n'est pas toujours le modèle à suivre -nous l'avons vu avec les territoires de la contrebande- mais qui demeurent pour autant un exemple d'intégration d'idéologies et d'actions, axé sur l'identité. Nous avons mis en évidence des exemples plus « brillants » à travers les dynamiques autour de l'identité oasienne à Tozeur, montagnaise à Béni Khédache et insulaire à Kerkennah. Le succès induit par la mobilisation de l'identité tribale dans le projet PRODESUD était beaucoup moins évident. En effet, les unités socio-territoriales créées dans le souci d'élaborer une stratégie participative de gestion des parcours et de l'activité d'élevage, était une mesure impulsée par les unités du projet qui a conduit par conséquent à une organisation non spontanée des acteurs locaux. Ainsi, au lieu de déclencher une véritable mobilisation locale, l'initiative nationale s'est au contraire apparentée à une intrusion dans l'équilibre établi entre l'homme et son milieu.

En règle générale, la territorialisation en Tunisie demeure défailante et limite la généralisation du processus de développement territorial. Nous avons vu que l'une des principales contraintes réside dans l'impossibilité de reconnaître les régions et les territoires comme des vrais partenaires de développement. Cela provient en premier lieu d'un manquement à l'adoption de l'approche territoriale par les politiques tunisiennes qui affichent parfois cette approche dans les documents de leurs projets mais présentent d'importantes lacunes à sa mise en œuvre pratique. La territorialisation, qui devrait se traduire par la prise en charge locale des actions par des acteurs locaux libres d'agir et maître de leurs choix et décisions, se limite à la création de structures qui représentent les populations cibles et dont le rôle principal consiste à exécuter des actions d'avance pensées et programmées par les décideurs. L'implication réelle est loin d'être effective puisqu'elle ne dépasse pas le stade de la participation d'autant plus que la territorialité qui devrait permettre l'existence d'un projet commun de territoire n'est pas ce que l'on voit aujourd'hui dans les projets qui affichent une approche territoriale.

De surcroît, même lorsque des expériences en grande partie autonomes par rapport aux autorités publiques - exemple du projet JKBK - voient le jour, elles ne sont jamais à l'abri de blocage institutionnel. C'est le cas pour la lenteur de l'autorisation attribuée aux gîtes ruraux de même que les restrictions imposées par le ministère au commissariat d'artisanat pour enrichir son personnel par des enquêteurs de terrain et des spécialistes de l'art ou pour rechercher des financements complémentaires afin de débloquent le projet du village artisanal à Ain Draham, en suspens depuis des années.

En outre, la perception même du territoire par les structures de l'Etat est telle que leurs interventions, en particulier dans les zones difficiles, se limitent à des actions qui visent le rattrapage du retard accumulé par rapport aux zones favorisées. La composante productive, caractéristique du processus de développement territorial et sans laquelle le développement resterait limité à des actions de type activité génératrices de revenus et de lutte contre la pauvreté - chères aux politiques de la banque mondiale -, est par conséquent absente dans les stratégies de l'Etat dans son traitement du sous-développement. Nous l'avons constaté en cherchant à comprendre les freins au développement touristique à Ain Draham malgré l'existence d'un important potentiel à valoriser. La réponse nous a été en partie dévoilée par un haut fonctionnaire du commissariat du tourisme, pour qui Ain Draham n'a pas besoin d'un modèle touristique spécifique puisque le pôle qu'elle forme avec Tabarka -monopolisé par Tabarka avec pas du tout de complémentarité entre les deux régions - est pour le moment

satisfaisant et rentable. Le manque à gagner en concevant un tourisme vert, écologique ou de découverte à Ain Draham avec tout l'enrichissement qu'il pourrait amener à l'offre touristique dans le Nord-ouest, aujourd'hui totalement axée sur le tourisme balnéaire, est donc complètement invisible pour la plupart des décideurs dans la région.

En somme, le statut de territoire a du mal à s'affirmer en Tunisie. Sa conception purement administrative, techniciste fait abstraction de ses portées socio-économiques, culturelles et historiques. Par conséquent, les expériences de développement territorial sont restées ponctuelles et à faible effet d'entraînement sur la grande partie de la Tunisie défavorisée, pourtant à fort potentiel de ressources territoriales.

Dans ces zones où le blocage des politiques de développement est le plus manifeste, s'est déclenchée la révolution de 2011 avec à la fois une sonnette d'alarme qui pointe de doigt l'inefficacité et l'incapacité des politiques de l'Etat dans la traitement de la question de la marginalité et un processus de transition démocratique qui a ouvert une grande porte pour penser des alternatives au modèle du « tout Etat » et pour reconnaître les acteurs de base comme de véritables partie-prenantes.

Avant d'apporter nos conclusions à ce sujet, il est indispensable de rappeler que le déclenchement de la révolution est aussi la résultante d'une relation complexe et instable entre le pouvoir central et les acteurs infranationaux. L'autonomie des acteurs locaux est parfois complètement absente dans les territoires totalement dépendants aux interventions et transferts de l'Etat et dont la trajectoire suivie est la résultante des choix et décisions -bonnes ou mauvaises- prises au niveau supérieur. C'est le cas pour la région de la steppe, parfaitement représentée par Sidi Bouzid. Dans d'autres cas, l'autonomie peut être confirmée mais précaire, lorsque les dynamiques locales arrivent à s'inscrire en dehors des programmes de l'Etat sans pour autant être à l'abri des conjonctures extérieures. C'est ainsi que les territoires transfrontaliers de la contrebande connaissent une grande dynamique économique caractérisée par la construction d'un « sous-pouvoir » parallèle au pouvoir central et qui détient, tel un pouvoir bien établi, une grande partie des principaux secteurs productifs. Cette autonomie reste tout de même fortement sujette à l'instabilité politique dans les pays voisins.

La Tunisie pré-révolution était le théâtre où coexistaient trois logiques d'acteurs : publique, privée et civile, sans jamais ou très rarement converger. Du développement de l'infrastructure et de la base des investissements par l'acteur public à la diversification et amélioration des sources de revenus par le privé et la préservation d'un potentiel culturel, d'un savoir-faire ou

de l'environnement par l'associatif, ces logiques sont sectorielles, déconnectées et mono-objectives. Nous l'avons démontré, elles aboutissent à une mobilisation défailante des potentiels (naturel, humain, financier) et à beaucoup de contradictions et de redondances.

L'avènement des expériences territoriales a permis une plus grande cohésion des efforts et participation des acteurs de base dans les actions de développement et de valorisation des ressources. Toutefois, l'impact territorial est resté limité, à l'exception de quelques actions locales réalisées dans le cadre de la coopération, sans qu'elles n'aient pu être généralisées.

La révolution tunisienne a permis un espace de réflexion à tous ces aspects et a débouché sur des transformations, qui sont aujourd'hui, des acquis protégés par la loi concernant la décentralisation, l'implication de la société civile et la démocratisation du fait de développement.

Le pays possède désormais la boîte à outils complète et fonctionnelle pour mener à bien ses programmes de développement à l'échelle des territoires. Le modèle de développement territorial, ayant fait ses preuves dans certains territoires, maintient sa pertinence pour le futur à condition de bien prendre en considération ce qui se passe à l'échelle locale et investir davantage dans une gouvernance multi-niveaux plus efficace. De plus, il ne faut pas perdre de vue l'acquisition et la capitalisation d'expériences, indispensables pour concevoir un référentiel de normes et de pratiques qui doit servir de guide pour tout projet de développement territorial.

En définitive, il est nécessaire de bien s'approprier les évolutions institutionnelles récentes de manière à favoriser la construction « à la tunisienne » de territoires et de richesses. Cette construction a déjà commencé sur une bonne base de dialogue et de concertation entre différentes parties politiques, publiques et civiles pour aboutir à un certain nombre de principes qui, nous l'avons vu, légitimeraient dans l'avenir les dynamiques de développement territorial. Ainsi, la décentralisation, l'appui à la société civile, la mise en avant de l'importance d'adopter des approches spécifiques aux régions et adaptées à leurs potentiels de ressources sont autant d'éléments qui traduisent un discours politique en faveur de la territorialisation et une nouvelle ère où les initiatives territoriales, telles que nous les avons analysées dans les zones difficiles, sauront inspirer et susciter des évolutions prometteuses dans des zones similaires.

## Bibliographie

- Abaab, A. 1997.** L'agriculture familiale en Tunisie centrale face aux nouveaux défis écologiques et économiques. *Options Méditerranéennes, Sér. B / n°12, 1997.*
- Abaab, A. 2000.** Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée. Paris : Karthala, p. 449-500
- Abaab, A., Elloumi, M. 1995.** L'agriculture tunisienne de l'ajustement au défi de la mondialisation. *In Politiques Agricoles et Stratégies Paysannes au Maghreb et en Méditerranée Occidentale, ALIF/IRMC, Tunis, pp. 114-145.*
- Abaab, A., Elloumi, M., Mezghani, C. 2000.** Tunisie. *In Abaab, A. (coord.). Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée.* Paris : Karthala, p. 449-500
- Abdelhakim, T. 2008.** Economie du développement rural : les nouveaux paradigmes. Document du cours destiné aux étudiants du master Ingénierie des projets et des politiques publiques. CIHEAM-IAMM.148p.
- Allal, A. 2011.** Révoltes des marges et des marginalisés en Tunisie. De 2008 à la fuite de Ben Ali. douzième rencontre des recherches méditerranéennes. Florence, 6-9 avril 2011.
- Allal, A. 2010.** Réformes néolibérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire. *Politique africaine, n° 117, pp. 107-125.*
- Alvergne, C., Taulelle, F. 2002.** *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, éd. PUF, Coll. Service Public, 301p.
- Amendola, M., Gaffard, J-L. 1988.** La Dynamique Economique de l'Innovation. *Economica.*
- Amroussia, A. 2009.** *Le soulèvement des habitants du bassin minier : un premier bilan.* Rapport publié par le Parti communiste des ouvriers tunisiens, Albadil Express, liste diffusion du PCOT, 12 janvier 2009.
- Arborio, A-M., Fournier, P. 2005.** *L'enquête et ses méthodes, l'observation directe.* Paris : Armand Colin. 2ème édition. 128p.
- Auclair, L., Gardin, J. 2004.** La gestion d'un milieu forestier; entre intervention publique et stratégies paysannes. *In Picouet, M., Sghaier, M., Genin, D., Guillaume, H et Elloumi, M.*

*Environnement et sociétés rurales en mutation, approches alternatives*. Paris: IRD Editions. pp 291-306.

**Auclair, L., Elloumi, M., Genin, D., Picouet, M. 2004.** Stratégies paysannes et systèmes « exploitation-famille » dans le Nord-Ouest tunisien. In Picouet, M., Sghaier, M., Genin, D., Guillaume, H et Elloumi, M. *Environnement et sociétés rurales en mutation, approches alternatives*. Paris: IRD Editions. pp 215-234.

**Ayeb, H. 2013.** Le rural dans la révolution en Tunisie: les voix inaudibles.

<https://habibayeb.wordpress.com/2013/09/28/le-rural-dans-la-revolution-en-tunisie-les-voix-inaudibles/>

**Ayeb, H. 2012.** L'Afrique du Nord entre dépendance alimentaire et marginalisation sociale.

<http://www.kapitalis.com/tribune/10235-lafrique-du-nord-entre-dependance-alimentaire-et-marginalisation-sociale.html>

**Banque Mondiale, 2014.** La révolution inachevée. Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens.

<http://wwwds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/09/16/00045628620140916161554/Rendered/PDF/861790DPR0P12800Box385314B00PUBLIC0.pdf>

**Bardin, L. 1996.** *L'analyse de contenu*. Paris : PUF. 320 p.

**Béchir, R., Abichou, H., Ounalli, N., Sghaier, M. 2010.** *Organisation territoriale en Tunisie*. Note produite avec l'appui du Projet d'appui aux dynamiques de développement des territoires ruraux en Méditerranée (A2DTRM) coordonné par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier et financé par l'Agence française de développement et le Ministère Français de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. 24p.

**Belaid, N. 2000.** L'expérience tunisienne. In *actes du séminaire international autonomie locale et régionalisation en Méditerranée*. Rabat Maroc, pp 37-47.

**Belhedi, A. 2016.** Le développement territorial. Communication à la journée d'étude « Associations et acteurs publics, quelles synergies pour agir en commun pour le territoire ». DSF Tunisie-LAB'ESS (Laboratoire Economie sociale et solidaire)-MEPI (Middle-East Partnership Initiative). Tunis 17 Mai 2016.

**Belhedi, A. 2011.** Décentralisation, aménagement du territoire et démocratie locale en Tunisie. Défis et enjeux.

<https://amorbelhedi.wordpress.com/2011/07/02/decentralisation-amenagement-du-territoire-et-democratie-locale-en-tunisie-defis-et-enjeux/>

**Belhedi, A. 2006.** Territoires, appartenance et identification. Quelques réflexions à partir du cas tunisien, *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, pp. 310-316.

**Belhedi, A. 2002.** Du lieu...au territoire. Des trajectoire, des enjeux. Communication au 3ème colloque du département de géographie de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales. Tunis (9-11 mars 2000).

**Belhedi, A. 1999.** Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux. In *Méditerranée. Littoralisation et disparités spatiales Machrek Maghreb*. pp. 63-72.

**Belhedi, 1998.** Intermédialité et espaces intermédiaires. Quelques éléments de problématique de (pour) l'espace médian. Communication au colloque « Les espaces intermédiaires ». Sfax 2-3-3 Mars 1998.

**Belhedi, A. 1996.** Développement régional, rural, local. *Les cahiers du CERES* (série Géographie), n°17. 351p.

**Belhedi A., 1993.** L'urbanisation en Tunisie : croissance urbaine, structure hiérarchique et contenu fonctionnel. *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 112, p. 11-49

**Belhedi A. 1989.** Le découpage administratif de la Tunisie. *Revue de géographie du Maroc*, Vol 13, n°2. pp 3-25.

**Benhayoun, G., Gaussier, N., Planque, B. 1999.** *L'ancrage territorial du développement durable, de nouvelles perspectives*. Paris : L'Harmattan. 347p.

**Ben Jamaa, M-L., Nouioui, M. 2008.** Le liège et le vin en Tunisie. Actes du colloque VIVEXPO « la guerre des bouchons ».

<http://www.institutduliege.com/colloque2008/Lahbib%20Ben%20Jamaa.pdf>

**Benko, G. 2008.** La géographie économique: un siècle d'histoire. *Annales de géographie*, 2008/6 n°664, pp.23-49.

**Bennasr, A. 2012.** Le schéma d'aménagement du territoire national tunisien ou comment concilier compétitivité, efficacité et durabilité. *Aménagement durable des territoires méditerranéens*, PUP, PUAM (Ed.), pp. 49-57.

**Ben Slymen, S. 2012.** *Atténuer les disparités régionales, quels mécanismes pour réussir?* Communication au colloque international LOTH, Développement territorial, patrimoine et tourisme en zones fragiles et menacées: entre dynamiques économiques, démocratie participative et communication. Djerba-Tunisie 14-15-16 Novembre 2012.

**Bessaoud, O. 2006.** La stratégie de développement rural en Algérie. *Options Méditerranéennes*, Série. A /n°71. pp. 79-89.

**Bessaoud, O. 2006.** Les politiques de développement rural en Méditerranée : des évolutions très contrastées entre le Sud, l'Est et le Nord de la Méditerranée. *Options Méditerranéennes*, Série. A /n°71. pp. 27-31.

**Bessaoud, O. 1997.** Le paradigme de l'agriculture coloniale et la modernisation au Maghreb. In : Jouve, A.-M. (éd.). *La modernisation des agricultures méditerranéennes (à la mémoire de Pierre Coulomb)*. Montpellier : CIHEAM, 1997. pp. 129-137.

**Bessaoud, O. Chassany, J-P. 2009.** *Histoire et politiques des zones difficiles en Méditerranée*. Colloque international "Sociétés en transition et développement local en Zones difficiles", «DELZOD » Médenine, IRA.

**Blanchet, A., Gotman, A. 2005.** *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Armand Colin. 127p.

**Boissin, O. 1999.** La construction des actifs spécifiques: une analyse critique de la théorie des coûts de transaction. *Revue d'économie industrielle*, vol°90, n°90. pp. 7-24

**Boisvert, M. 1996.** L'analyse économique régionale, un éventail de concepts anciens et nouveaux. In Proulx, M.-U. *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, PUQ, p. 204.

**Bonte, P., Elloumi, M., Guillaume, H., Mahdi, M. 2009.** *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux: Regards croisés oriental marocain et Sud-Est tunisien*. Tunis: Cérès Editions. 431p.

**Bonte, P. 2009.** Production et évolution des identités spécifiques régionales et innovation rurale. In Bonte, P., Elloumi, M., Guillaume, H., Mahdi, M. *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux: Regards croisés oriental marocain et Sud-Est tunisien*. Tunis: Cérès éditions. pp. 389-428.

**Bontron, J-C. 2001.** La notion de ruralité à l'épreuve du changement social. Actes des Assises du CELAVAR, 2001. pp. 14-22.

**Bossuet, L., Simard, M. 2013.** Mutations des espaces ruraux sous l'effet des migrations. Regards croisés entre la France et le Québec.

[http://ges.revuesonline.com/gratuit/GES15\\_1-2\\_01\\_Introduction.pdf](http://ges.revuesonline.com/gratuit/GES15_1-2_01_Introduction.pdf)

**Boumaza, N. 2009.** Les territoires maghrébins en recomposition : les tiraillements des acteurs, une étape intermédiaire ? In Boujrouf, S., Antheaume, B., Frédéric, G., Landel, P-A. 2009. *Les territoires à l'épreuve des normes : Référents et innovations. Contributions croisées sud-africaines, françaises et marocaines.* pp 195-213.

**Bourbouze, A., Ben Saad, A., Chiche, J., Jaubert, R. 2009.** Sauvegarder les espaces collectifs et de parcours. In CIHEAM et Plan Bleu. 2009. *Presses de Sciences Po "Anuels"* pp 243-275.

**Boutinet, J-P. 2012.** *Anthropologie du projet.* Paris: PUF. 464p.

**Braudel, F. 1966.** *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de philippe II.* Paris: A. Colin.

**Brnuet, R. 2004.** *Le développement des territoires: Formes, lois, aménagement.* Paris: L'Aube (Monde en cours). 95p.

**Brunel, S. 2008.** A qui profite le développement durable. Paris : Larousse. 159p.

**Brunet, R., Ferras, R., They, H. 1993.** *Les mots de la géographie, dictionnaire critique.* Paris: La documentation française. 518p.

**Campagne, P. 2007.** Mondialisation et développement des zones intermédiaires du Maghreb. Quelques questions économiques et sociologiques. In Akasbi, N., Benatya D., Zagdouni L. et al. *Hommage à Paul Pascon: Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale.* Maroc: Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II. pp. 121-134.

**Campagne, P. 1997.** Le RAFAC d'hier à demain. *Cahier Options méditerranéennes*, 1997, vol. 12., pp. 297-322.

**Campagne, P. 1997.** Le développement rural en région méditerranéenne, Présentation d'une recherche en cours du Rafac. In Gastellu JM. Et Marchal JY. *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXème siècle.* Paris : Orstom. pp.261-275. (Colloques et Séminaires).

**Campagne, P. 1994.** Agriculture et développement local: quelques questions économiques. *Cahier Options Méditerranéennes*, 1994, vol. 3, pp. 55-65.

**Campagne, P., Pecqueur, B. 2014.** *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation.* Paris : Charles Léopold Mayer. 267p.

**Campagne, P., Pecqueur, B. 2009.** Zones difficiles, territoires de développement ? Colloque international « Sociétés en transition et développement local en Zones difficiles "DELZOD" Médenine, IRA.

**Campagne, P., Dabbabi, M., Pecqueur, B. 2009.** A propos du projet Jessour et Ksour de Béni Khédache : quelques réflexions sur la gouvernance du développement territorial dans les zones difficiles. Colloque international "Sociétés en transition et développement local en Zones difficiles « DELZOD » Médenine, IRA.

**Canesse, A-A. 2011.** Les groupements de développement agricoles (GDA), entrepreneurs locaux ou relais administratifs ? Quels enjeux participatifs pour les agriculteurs tunisiens ? In Denieul, P-N et Madoui, M. 2011. *Entrepreneurs maghrébins, terrains en développement.* IRMC-KARTHALA. 446 p.

**Chassany, J-P. 1994.** Emergence et adaptation de formes de développement local: analyse de quelques expériences observées en moyenne montagne. *Cahier Options méditerranéennes*, 1994, vol.3, pp. 87-95.

**Cerdan, C., Fournier, S. 2007.** Le système agroalimentaire localisé comme produit de l'activation des ressources territoriales. Enjeux et contraintes du développement local des productions agroalimentaires artisanales. In Gumuchian, H et Pecqueur, P. *La ressource territoriale.* Paris: Economica. pp. 104-125.

**Choplin, A., Pliez, O. 2013.** Un Sahara, des Sahara-s. Lumières sur un espace déclaré «zone grise »

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/un-sahara-des-sahara-s>

**Coissard, S., Pecqueur, B. 2007.** *Des avantages comparatifs aux avantages différenciatifs, une approche par le territoire.* XLII<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF. Grenoble et Chambéry, 11-12 et 13 juillet 2007 : Les dynamiques territoriales : débats et enjeux des différentes approches disciplinaires.

**Colletis, G., Pecqueur, B. 2005.** Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Revue Economie et Institutions*, n°6-7. pp.51-74.

**Colletis, G., Pecqueur, B. 1993.** Intégration et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives. *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3, pp.489-507.

**Communauté Européenne, 1988.** L'avenir du monde rural. *Bulletin des Communautés Européennes*, supplément 4/8.

**Constitution de la république tunisienne. 2014.**

[http://majles.marsad.tn/uploads/documents/Constitution Tunisienne VF Traduction Non Officielle Al Bawsala.pdf](http://majles.marsad.tn/uploads/documents/Constitution_Tunisienne_VF_Traduction_Non_Officielle_Al_Bawsala.pdf)

**Constitution de la république tunisienne. 1959.**

[www.e-justice.tn/fileadmin/fichiers\\_site\\_francais/org\\_juridictionnelle/Constitution de la re publique tunisienefr.pdf](http://www.e-justice.tn/fileadmin/fichiers_site_francais/org_juridictionnelle/Constitution_de_la_republique_tunisiennefr.pdf)

**Courlet C., 2001.** *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique.* Editions l'Harmattan, Paris, 133p.

**Courlet, C. 2008.** *L'économie territoriale.* Grenoble : PUG. 135p.

**Courlet, C., Pecqueur, B. 2013.** *L'économie territoriale.* Grenoble : PUG (économie en plus). 142p.

**Courlet, C., Pecqueur, B., Soulage, B. 1993.** Industrie et dynamiques territoriales. *Revue d'Economie Industrielle*, n°64, 1993, pp. 7-21.

**Crevoisier, O. 2001.** L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* n°1, 2001. pp. 153-165.

**Crevoisier, O., Kebir, L. 2004.** Dynamique des ressources et milieux innovateurs. In Camagni, R. Maillat, D., Matteaccioli A. *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local.* Neuchâtel, institut de recherches économiques et régionales. pp 261-290.

**Crozet, M. Mayer, T. 2002.** Entre le global et le local, quelle localisation pour les entreprises? Les déterminants de la localisation des firmes. Les nouvelles logiques de l'entreprise, *Les Cahiers Français*, N° 309

**Dali, S. 2011.** Feu identique, conséquences différentes : un aperçu des inégalités régionales en Tunisie.

[www.affaires-strategiques.info](http://www.affaires-strategiques.info).

**Davezies L, Estèbe P., 2007.** Mythes et légendes du développement territorial. L'autonomie politique dans l'interdépendance économique ? *Pouvoirs Locaux*, n° 72.

- Deberre, J-C. 2007.** Décentralisation et développement local. *Afrique contemporaine*, n° 221. pp. 45-54.
- De Gregori, T. 1987.** Ressources are not, they become: An institutional theory. *Journal of Economic Issues* 1987, Vol. 21, N°3, pp. 1241-1263.
- Denieuil, P-N. 2008.** Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français ». *Mondes en développement*, 2008/2 n° 142, pp. 113-130.
- Denieuil, P-N., Laroussi, H. 2005.** *Le développement social local et la question des territoires*, Paris, L'Harmattan.
- Dewailly, J-M., Flament, É. 1993.** *Géographie du tourisme et des loisirs*. Paris : SEDES (DIEM). 287p.
- DGCL. 2016.** Rapport sur le projet de généralisation du système municipal (en langue arabe) <http://www.collectiviteslocales.gov.tn/wp-content/uploads/2016/06/rapport-gen-2016.pdf>
- DGCL. 2015.** **Projet de loi organique des élections locales** (en langue arabe) [http://www.ccl.tn/bundles/pdf/projet\\_de\\_loi.pdf](http://www.ccl.tn/bundles/pdf/projet_de_loi.pdf)
- Dhaher, N. 2010.** L'aménagement du territoire tunisien : 50 ans de politiques à l'épreuve de la mondialisation, *EchoGéo*, n°13. 2010.
- Dimassi, H. 1993.** Etude d'évaluation du PDRI première génération.
- DIPT: Direction de l'instruction Publique Tunis. 1951.** Ain Draham. petit guide pour la découverte du pays Kroumir à l'usage des moniteurs des colonies de vacances d'Ain Draham. Office centrale d'études pédagogiques. 19p.
- Dollé, V., Campagne, P., Moussalim, S. et al. 2007.** Multifunctionalities of ethnotourism: the example of a rural area in south tunisia in cooperation with a european area. 2007, 9 p. Communication au congrès organisé par l'IAE (Institute of Agricultural Economics): International Scientific Meeting: Multifunctional Agriculture and Rural Development, 2007/12/06-07, Belgrade (Serbie).
- Domecq, J.P., Regnault, H., 1990.** Tunisie : D.I.T., développement littoral, stagnation intérieure. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 4, pp. 523-533.
- d'Ormesson, J. 2010.** *C'est une chose étrange à la fin que le monde*. Paris : Robert Laffont. 324p.

**DSPES, BESCE, Armand, L. 2006.** Tourisme rural. Perception du territoire rural et cadrages globaux. 48p.

[http://www.networkhaiti.com/resource/tourisme/tourisme\\_rural\\_48.pdf](http://www.networkhaiti.com/resource/tourisme/tourisme_rural_48.pdf)

**Dumont, G-F. 2012.** Le basculement démographique en Méditerranée. *Agir, Revue générale de stratégie*, n°50, 2012, pp.93-104.

**Duran, P., Thoening, J.-C. 1996.** L'Etat et la gestion publique territoriale, *Revue française de Science politique*, n°46, vol 4, pp. 580-623.

**Duvignaud, J. 1968.** *Chebika. Etude sociologique*. Paris : Gallimard. 360p.

**Eisenhardt, K-M. 1989.** Building Theories From Case Study Research. *Academy of Management Review*, vol 14, n°4. pp 532-550.

**Elloumi, M. 2013.** Trois ans après: retour sur les origines rurales de la révolution tunisienne. *Confluences Méditerranée*, N° 87, pp 193-203.

**Elloumi, M. 2012.** *Développement territorial et ressources patrimoniales : Le sud-est tunisien comme exemple*. Communication au colloque international LOTH, Développement territorial, patrimoine et tourisme en zones fragiles et menacées: Entre dynamiques économiques, démocratie participative et communication. Djerba-Tunisie 14-15-16 Novembre 2012.

**Elloumi, M. 2011.** La Tunisie : Pourquoi c'est à Sidi Bouzid que tout a commencé ?

[http://www.geophile.net/IMG/pdf/5\\_tunisie\\_pourquoi\\_c\\_est\\_a\\_sidi\\_bouزيد\\_que\\_tout\\_a\\_com\\_mence.pdf](http://www.geophile.net/IMG/pdf/5_tunisie_pourquoi_c_est_a_sidi_bouزيد_que_tout_a_com_mence.pdf)

**Elloumi, M. 1996.** *Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en méditerranée occidentale*. Tunis : ALIF, IRMC (recherche sur le Maghreb contemporain). 519p.

**Elloumi, M. 1997.** Politiques agricoles, programmes de développement rural et zones défavorisées : le cas de la Tunisie. In Roux, B., Guerraoui, D. 1997. *Les zones défavorisées méditerranéennes*. Paris et Montréal : l'Harmattan (Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes), Casablanca, Les Editions Toufkal. pp. 71-89.

**Elloumi, M. 2006.** Les politiques de développement rural en Tunisie : Acquis et perspectives. *Options Méditerranéennes*, séri A, n°71, 2006. pp 55-65.

**Elloumi, M. 2006.** L'agriculture tunisienne dans un contexte de libéralisation. *Région et Développement*, n° 23, 2006. pp 129-160.

**Elloumi, M. 2000.** *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée : états, société civile et stratégies des acteurs*. Paris: Karthala (Hommes et sociétés). 523p.

**Elloumi, M., Abaab, A. 2009.** Ajustement, mondialisation et zone difficiles : politiques de développement et stratégies des acteurs (le Sud tunisien). Colloque international « Sociétés en transition et développement local en Zones difficiles, « DELZOD » Médenine, IRA.

**Elloumi, M. 2009.** Développement rural, participation et nouvelle gouvernance. P. Bonte (dr), M. Elloumi (dr), H. Guillaume (dr), M. Mahdi (dr). *In : Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : regards croisés oriental marocain et Sud-est tunisien*. Tunis : Cerès Ed. pp 185-197.

**Elloumi, M., Alary, V. et Selmi, S. 2006.** Politiques et stratégies des éleveurs dans le gouvernorat de Sidi Bouzid (Tunisie centrale), *Afrique contemporaine* 2006/3, 219, p. 63-79.

**Elloumi, M., Sghaier M., Kadhkadhi, K. 2009.** Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens, cas de la Tunisie. In Projet MSH/FSP. Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. 2ème partie. Chapitre 10.

**Elloumi, M., Sghaier, M., Dhehibi, B., Kadhkadhi, K. 2007.** Changement institutionnel et développement durable : Vers une nouvelle gouvernance du développement local et de la gestion des ressources naturelles. *In* Bonte, P., Elloumi, M., Guillaume, H., Mahdi, M. *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux: Regards croisés oriental marocain et Sud-Est tunisien*. Tunis: Cérès éditions. pp. 198-221.

**Fautras, M. 2015.** Injustices foncières, contestations et mobilisations collectives dans les espaces ruraux de Sidi Bouzid (Tunisie): Aux racines de la "révolution". *Justice spatiale*, n°7. Janvier 2015.

<http://www.jssj.org/article/injustices-foncieres-contestations-et-mobilisations-collectives-dans-les-espaces-ruraux-de-sidi-bouzid-tunisie-aux-racines-de-la-revolution/>

**Fauve, A. 2008.** Auriez-vous dit « littoralisation »? *Nouvelle Europe*, Vendredi 1 février 2008.

<http://www.nouvelle-europe.eu/node/411>.

**Fehri, N. 2011.** La palmeraie des Îles Kerkennah (Tunisie), un paysage d'oasis maritime en dégradation : déterminisme naturel ou responsabilité anthropique ? *Physio-Géo*, vol 7, pp 167-189.

**Ferguène, A., Hsaini, A. 1998.** Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : éléments d'analyse à partir du cas de Ksar Hellal (Tunisie). *Région et Développement*, n°7, pp. 105-134.

**Ferguène, A., Hsaini, A. 1998.** La flexibilité source d'efficacité productive ? Enseignement à partir d'un système localisé de PME en Tunisie. *Revue Internationale PME*, Vol. 11, n°4, pp. 67-93.

**FIDA, Fond International de Développement Agricole. 2012.** Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-est, phase II (PRODESUD II), rapport de conception finale. 161 p.

**FIDA, Fond International de Développement Agricole. 2002.** Rapport et recommandation du président au conseil d'administration concernant une proposition de prêt à la république tunisienne pour le Programme de Développement Agropastoral et de Promotion des initiatives locales pour le Sud-est. 33p

**François, H., Hirczak, M., Senil, N. 2007.** Projet de développement territorial et processus de spécification. 43ème colloque de l'ASRDLF, Dynamiques Territoriales, Grenoble-Chambéry, 11-13 juillet 2007.

**François, H. 2008.** Durabilité des ressources territoriales et tourisme durable : vers quelle convergence ? *Géographie Économie Société*, Vol. 10. pp. 133-152.

**Gabsi, F-B. 2004.** Endettement public et soutenabilité de la politique budgétaire en Tunisie. In Berthomieu, C., CEMAFI, Université de Nice. 2004. *Dépenses publiques, croissance et soutenabilité des déficits et de la dette extérieure. Etude de cas pour six pays riverains de la Méditerranée: Tunisie, Maroc, Turquie, Liban, Israël, Egypte.* 371p.

**Ghana, A. 2012.** Aux origines rurales et agricoles de la Révolution tunisienne. *Maghreb-Machrek*, n° 215, pp. 57-80

**Gantin, K., Seddik, O. 2008.** La révolte « du peuple des mines » en Tunisie. *Le Monde Diplomatique*.

**Gilly, JP., Perrat. J. 2003.** Développement local et coopération décentralisée. Entre gouvernance locale et régulation globale. Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse Tunisie 20-21 septembre 2002.

**Grasland, C., Bennisr, A., Giraud, T. 2011.** Pourquoi Sidi Bouzid. publication du collège international des sciences du territoire.

[www.gis-cist.fr](http://www.gis-cist.fr).

**Guigou, J-L. 2000.** *Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement.* Paris: La Documentation française. 88 p.

**Gumuchian H., Pecqueur B., 2007.** *La ressource territoriale.* Paris: Economica. 252p.

**Hamdi, M-T., Omri, I. 2011.** *L'équité territoriale en matière d'investissement public: un vecteur du développement économique de la nouvelle Tunisie.* Communication au colloque international « Construire l'équité territoriale de la Tunisie, paysage et aménagement du territoire, les dimensions cachées de la Révolution ». Cité des Sciences à Tunis, 17-19 novembre 2011.

[http://www.asectu.org/userfiles/Hamdi\\_%20tlili.pdf](http://www.asectu.org/userfiles/Hamdi_%20tlili.pdf)

**Hawkins, R. 2004.** Ressources pédagogiques ICRA. Définir un Système-Acteurs-Concepts clefs.

<http://www.icra-edu.org/objects/francolearn/Acteurscon.pdf>

**Hirczak, M., Moalla, M., Pecqueur, B., Mbolatiana, R., Vollet, D. 2008.** Le modèle du panier de biens : Grille d'analyse et observations de terrain. *Economie rurale*, Novembre-Décembre 2008, pp. 54-69.

**Hirczak, M., François, H., Senil, N. 2007.** Projet de développement territorial et stratégies de spécification, XLIème colloque de l'ASRLDF « Les dynamiques territoriales: débats et enjeux des différentes approches disciplines ». Grenoble 11-13 Juillet 2007.

**Hirczak, M., Pecqueur, B., Mollard, A. 2004.** Le panier de biens et de services de qualité : vers un modèle de développement territorial durable. *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, pp.35-41.

**INS. 2015.** Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014. Principaux indicateurs.

**ICG, International Crisis Group. 2013.** *La Tunisie des frontières: Jihad et contrebande.* Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°148. 44p.

**Jarraya, M., Hellal, M. 2012.** Le territoire insulaire des îles de Kerkennah (Tunisie): Perception de fragilité et modalités de gestion environnementale locale. *Revue des Régions Arides*, n°28 (2/2012) – Numéro Spécial. pp. 265-278.

**Kebir, L. 2010.** Pour une approche institutionnelle et territoriale des ressources. In Maillefert, M., Petit, O., Rousseau, S. 2010. *Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*. Edition Peter Lang. pp. 69-86. (Eco Polis, Vol 10).

**Kharrat, F. 2008.** Projet étude, sauvegarde et valorisation des villes oasis en Tunisie.

[http://www.daacm.unirc.it/uploads/download\\_u/29\\_2mediterraneanpdf\\_file.pdf](http://www.daacm.unirc.it/uploads/download_u/29_2mediterraneanpdf_file.pdf)

**Kherdjemil, B. 1999.** Territoires, Mondialisation et Redéveloppement. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 267-294

**Koop, K., Amilhat, A-L. 2011.** Approche critique des transferts contemporains des modèles de développement territorial vers les Suds. *L'information géographique*, Vol 75, pp. 6-14.

**Labiadh, I. 2014.** *Dynamique et pratiques locales pour la valorisation des atouts spécifiques: Le cas de la communauté d'Ouled Hlel dans la région Nord-Ouest de la Tunisie*. Communication à la première Université d'hiver internationale Labex ITEM "Démarches endogènes de développement économique : modes de collaboration et de gouvernance". 29-31 Janvier 2014.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00994436>

**Labiadh, I. 2011.** La valorisation des ressources spécifiques et le développement territorial des zones difficiles. Cas de la région de Béni Khédache au sud-est tunisien. Mémoire de Master of Sciences. IAM-Montpellier. 131 p.

**Labiadh, I. 2009.** Emergence des ressources territoriales et développement des zones difficiles. Le cas de la délégation de Béni Khédache (Sud-Est tunisien). Mémoire de Master de Recherche à l'IAM-Montpellier. 74 p.

**Labiadh, J. 2006.** Perspectives de la gestion communautaire des points d'eau dans les parcours collectifs de Tataouine. Cas du projet de développement agro-pastoral et promotion des initiatives locales PRODESUD. Projet de fin d'étude préparé à l'école supérieure d'agriculture de Mograne. 80p.

**La banque mondiale. 2010.** Rapport d'exécution et de résultats relatif à un prêt consenti à la république tunisienne pour un projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest (PNO3). 72p.

**Lamara, H. 2009.** Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales.

<http://developpementdurable.revues.org/8208>

**Lamine R., 2009.** Les régions intérieures en Tunisie. Situation du développement humain et enjeux du développement. *Géographie et développement. Revue de l'Association des Géographes Tunisiens*, n° 18, p. 5-24.

**Landel, P-A. 2013.** L'arrière-pays méditerranéen français, entre patrimonialisation institutionnalisée et fragmentation résidentielle. Communication au séminaire "Arrière-pays méditerranées en mutation". MSH-Montpellier, 6 novembre 2013.

**Landel, P-A. 2011.** L'exportation du "développement territorial" vers le Maghreb: Du transfert à la capitalisation des expériences. *L'information géographique*, n°75, pp 39-57.

**Landel, P-A. 2009.** Quelle compétitivité pour les territoires fragiles ? L'exemple de la construction de la filière des plantes aromatiques et médicinales dans la Vallée de la Drôme. Colloque international « Sociétés en transition et développement local en Zones difficiles », « DELZOD » Médenine, IRA.

**Landel, P-A., Senil, N. 2009.** Patrimoine et territoire. Les nouvelles ressources du développement. *Développement durable et territoire*, dossier 12 Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable.

**Lapèze, J. 2007.** Apport de l'approche territoriale à l'économie de développement. Paris: L'Harmattan. 246p.

**Lardon, S., Maurel, P., Piveteau, V. 2001.** Représentations spatiales et développement territorial. Paris: Hermès. 437p.

**Laroui, A. 1967.** *L'idéologie arabe contemporaine : essai critique*. Paris : François Maspero. 221p.

**Laroussi K. 2012.** *Le patrimoine comme nouveau label du territoire et la question identitaire à l'épreuve de la mondialisation*. Communication au colloque international LOTH, Développement territorial, patrimoine et tourisme en zones fragiles et menacées: Entre dynamiques économiques, démocratie participative et communication. Djerba-Tunisie 14-15-16 Novembre 2012.

**Laroussi, K. 2009.** L'espace frontalier tuniso-libyen dans la tourmente de la mondialisation et prospection conceptuelle des nouvelles formes d'urbanités et de gouvernances dans les

nouvelles «régions économiques». Colloque international « Sociétés en transition et développement local en Zones difficiles », « DELZOD » Médenine, IRA.

**Laroussi, K. 2008.** Le gasr, vestige des temps nomades. *Revue des régions arides (numéro spécial)*. Actes de l'Atelier « Diversité du patrimoine culturel et naturel dans le Sud-Est tunisien : problématique de la conservation/valorisation », pp. 47-97

**Laroussi, A. 2003.** L'agent de développement local, l'expérience tunisienne et point de la situation. In Derras, O. *Les acteurs du développement local durable en Algérie : comparaison méditerranéenne*. Actes du colloque Oran 12, 13, 14 mai 2003. pp 31-43.

**Lauzon, N., Bossard, L. 2005.** *Processus de décentralisation et développement local en Afrique de l'Ouest*.

<http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38417588.pdf>

**Lavigne-Delville Ph. 1998.** La sécurisation de l'accès aux ressources : par le titre ou l'inscription dans la communauté ? In Lavigne Delville Ph. *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Ministère de la Coopération/Karthala. pp. 76-86.

**Le Blanc, G. 2009.** *L'invisibilité sociale*. Paris : PUF (Pratiques théoriques). 208p.

**Leloup, F., Moyart, L., Pecqueur, B. 2004.** La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie Economie Société*, vol. 7, n°4, p. 321-331.

**Lévy, J., Lussault, M. 2003.** *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, éd. Belin, Paris, 1034 p.

**Marcou, G. 1999.** L'administration territoriale en Tunisie et les enjeux de la décentralisation. In Marcou, G et Ben Salah, H (dir.). 1999. *Décentralisation et démocratie en Tunisie*. Paris: L'Harmattan. pp. 7-50.

**Martin, J-F.2003.** *Histoire de la Tunisie contemporaine. De Ferry à Bourguiba 1881-1956*. Paris: L'Harmattan. 275p.

**Maurel, M-C. 1984.** Sociétés rurales Est-Européennes. Territorialités et pouvoirs. Université  
**Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (M.E.A.T). Tunisie.**  
**1997.** *Schéma National d'Aménagement du Territoire*

**Méditerranée 2009.** *Repenser le développement rural en Méditerranée* /Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes et Plan Bleu ; Bertrand Hervieu et Henri-Luc Thibault (dir.). – Paris : Presses de Sciences Po, 392p.

**Métral, A. 2003.** Forces centrifuges et forces centripètes autour de la métropole tunisoise. Les entrepreneurs locaux, acteurs de la localisation industrielle. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 267-290.

**Meyer, V., Sghaier, M., Smati, N. 2012.** *Des zones fragiles et menacées : développements, publics et communications.* Communication au colloque international LOTH, Développement territorial, patrimoine et tourisme en zones fragiles et menacées: entre dynamiques économiques, démocratie participative et communication. Djerba-Tunisie 14-15-16 Novembre 2012.

**Ministère des affaires locales. 2016.** Le système municipal (en langue arabe). 384p.

**Ministère du Développement et de la Coopération Internationale MDCI. 2010.** XIIème plan de développement 2010-2014. 234 p.

**Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi tunisien(MFPE). 2012.** Cadre de Gestion Environnementale (CGE) Pour le Projet « Travaux Communautaires et Participation Locale». Don du Fonds Japonais de Développement Social. 30p.

**Ministère des affaires sociales. Bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation. 2011.** *Les programmes sociaux de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie.* 9p.

**Ministère du développement régional et de la planification tunisien. 2012.** L'indicateur de développement régional, pointer les difficultés pour orienter les efforts et suivre le progrès. Gouvernorat de Jendouba. 28p.

**Ministère du développement régional et de la planification tunisien. 2012.** Indicateurs de développement régional. 15p.

**Ministère du Développement Régional et de la Planification, Office de Développement du Nord-Ouest. 2012.** Gouvernorat de Jendouba en chiffres 2011. 130p.

**Mollard, A., Sauboua, E., Hirczak,M. 2007.** *Territoires et enjeux du développement régional.* Paris: Quae. 240p.

- Mollard, A., Pecqueur, B. 2007.** De l'hypothèse au modèle de panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche. *Economie rurale*, n°300, Juillet-Aout 2007. pp 110-114.
- Mollard, A. 2000.** Qualité et développement territorial : un outil d'analyse : la rente. Symposium sur le développement régional, INRA-DADP. Montpellier 11, 12 et 13 janvier 2000.
- Moudoud, E. 1985.** L'impossible régionalisation « Jacobine » et le dilemme des disparités régionales en Tunisie. *La Revue Canadienne des Sciences Régionales*. VIII:3, pp.413-438.
- Moussalim, S. 2007.** Contribution à l'évaluation des projets de développement rural local: le projet « Jessour et Ksour de Béni Khédache ». Master of sciences : Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. 191p.
- Nasr, N., Abaab, A., Lachiheb, N. 2000.** Partage des terres collectives et transformation des sociétés et des modes d'occupation et de gestion des espaces: Les steppes du Sud-est tunisien. *Medit*, vol 11, n°3, Septembre 2000, pp 2-7.
- Nations Unies. 2006.** *World Population Prospects: the 2006 Revision et World Urbanisation Prospects: the 2007 Revision*.
- Nefzaoui, A., Elharizi, K. 2006.** *Projet d'autonomisation des ruraux pauvres et volatilité des politiques de développement en Tunisie*. Rapport de synthèse.  
<https://www.ifad.org/documents/10180/a628b1d6-9e23-4ead-94ee-102228f6b24e>
- North, D-C. 1990.** Institutionnal change: a framework of analysis.  
<http://128.118.178.162/eps/eh/papers/9412/9412001.pdf>
- ODNO. Office de Développement du Nord-ouest. 2010.** Opportunités d'investissement privé dans la délégation d'Ain Draham.
- ODNO. 2004.** Valorisation des produits forestiers au Nord-ouest. 67p.
- ODS. Office de Développement du Sud. 2010.** Gouvernorat de Tozeur en chiffres. 108p.
- Ouattara, G-M. 2008.** *Valorisation de ressources spécifiques et stratégies d'acteurs locaux : Le cas des producteurs et transformateurs de noix de cajou dans le département de Bondoukou au Nord-est de la côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat d'Economie appliqué. Université Pierre Mendès France et Université de Bouake. 302 p.
- Ounalli, N., Sghaier, M., Tonneau, J-P. 2010.** Evaluation d'impact de la politique de conservation des eaux et du sol sur la durabilité des systèmes de production du bassin versant

d'oued Oum Zessar (sud-est de la Tunisie, gouvernorat de Médenine). OPDE 2010, aide à la décision et gouvernance. Conférence les 25 et 26 Octobre à Montpellier.

**Pecqueur, B. 2007.** L'économie territoriale: une autre analyse de la globalisation. *L'économie politique*, 2007, 01, n°33, pp. 41-52.

**Pecqueur, B. 2006.** Quel "tournant territorial" de l'économie mondiale globalisée ?

<http://defi-univ.org/IMG/pdf/Pecqueur.pdf>

**Pecqueur, B. 2005.** Le développement territorial, une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud. In Antheaume B. et Giraut F. (éd.). *Le territoire est mort. Vive les territoires !* Paris : IRD, pp. 295-316.

**Pecqueur, B. 2005.** Le tournant territorial de l'économie globale. *Espaces et Sociétés*, n°1.

**Pecqueur, B. 2004.** Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion du territoire. *Géographie et Culture*, n°49, 2004, pp.71-86.

**Pecqueur, B. 2004.** Territoires et gouvernance: quel outil pertinent pour le développement? In Ferguène, A. (éd.). *Gouvernance locale et développement territorial, le cas des pays du Sud*. Paris: L'Harmattan. pp. 27-47.

**Pecqueur, B., Colletis, G. 2004.** Révélation de ressources spécifiques et coordination située. Colloque international sur l'économie de proximité, Marseille, 8-9 juin 2004, *Revue Economie et Institution*. 17p.

**Pecqueur, B., Zimmermann, 2004.** Les fondements d'une économie de proximité. *Economie de proximités*, Edition Lavoisier/Hermès Sciences. pp. 13-41.

**Pépin, D., Grosse, O., Guesnier, B. 2002.** Analyse économétrique des effets de la gouvernance territoriale locale, Note de Recherche, CRIEF, Faculté de Sciences Économiques de Poitiers.

**Pernet, F. 1982 .** *Résistances paysannes*. Grenoble : PUG (Influences). 191p.

**Perroux, F. 1961.** *L'économie du XXème siècle*. Paris: PUF, 2e édition. 692p.

**Peyrache-Gadeau, V., Perron, L., Janin, C. 2010.** Les temporalités de la ressource territoriale. Enseignements à partir d'expériences en Rhône-Alpes. Communication présentée au colloque de l'ASRDLF. 20-22 Septembre 2010.

**Peyrache-Gadeau, V. 2010.** Renouveau des ressources et diversité des durabilités territoriales. In Maillefert, M., Petit, O., Rousseau, S. 2010. *Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*. Edition Peter Lang. pp. 237-254. (Eco Polis, Vol 10)

**Peyrache-Gadeau, V. 2007.** Modes de développement et vulnérabilités : quels enjeux pour l'économie territoriale ? In *Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire*, XLIII<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

**Picouet, M. 1997.** Dynamique démographique et anthropisation dans les campagnes tunisiennes. In Gastellu, J-M et Marchal, J-V. *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX<sup>e</sup> siècle*. Paris: ORSTOM (colloques et séminaires). pp 675-694.

**Rallet, A. 1996.** Ressources spécifiques et ressources génériques, une problématique pour le développement local. L'exemple d'une région tunisienne. In Abdelmalki, L et Courlet, C. 1996. *Les nouvelles logiques de développement, globalisation versus localisation*. Paris: L'Harmattan. pp. 119-132.

**République tunisienne, Premier Ministère. 1979.** *Rapport du Comité de réflexion sur l'aménagement du territoire et la décentralisation industrielle*. Tunis.

**Requier-Desjardins, M. 2009.** Zones difficiles, politiques publiques et agricultures, cas des zones arides au Maghreb. Colloque international « Sociétés en transition et développement local en Zones difficiles, « DELZOD » Médenine, IRA.

**Requier-Desjardins, D. 2009.** Territoires-Identités-Patrimoine : une approche économique ?, *Développement durable et territoires*.

<http://developpementdurable.revues.org/7852>

**Rey-Valette, H., Pinto, M., Maurel, P., Chia, E., Guihéneuf, P-Y., Michel, L., Nougarede, B., Soulard, C., Jarrige, F., Guillemet, S., Cunnac, M., Mathé, S., Barbe, E., Ollagnon, M., Delorme, G., Prouhèze, N., Laurent, A., Suita, L-A., Bernard, J., Dieudonné, C., Morvan, R., Champrigaud, A., 2011.** *Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires*. Montpellier: CEMAGREF, CNRS, Geysier, Inra, Supagro, UM1. 155p.

**Riordan, M., Williamson, O. 1985.** Asset Specificity and Economic Organization. *International Journal of Industrial Organization*, vol<sup>3</sup>, pp. 365-378.

- Rist, G. 1996.** *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 462 p.
- Rivet, D. 2002.** *Le Maghreb l'épreuve de la colonisation*. Paris: Hachette Littératures.459p.
- Romagny, B. 2013.** Les arrière-pays méditerranéens : *des défis communs, des disparités Nord/Sud*. Communication au séminaire "Arrière-pays méditerranées en mutation". MSH-Montpellier, 6 novembre 2013.
- Roux, E., Vollet, D., Pecqueur, B. 2006.** Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Le cas de l'Aubrac et des Baronnies. *Economie Rurale*, n°293, pp 20-37.
- Roux, B. 1996.** Le développement rural dans les zones marginales du Sud de l'Europe, existe-t-il un paradigme méditerranéen ? In Elloumi M. (dir). *Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée occidentale*. Tunis: Alif-Éditions de la Méditerranée (Recherches sur le Maghreb Contemporain).
- Roux, B., Guerraoui, D. 1997.** *Les zones défavorisées méditerranéennes*, Paris et Montréal, l'Harmattan (Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes), Casablanca, Les Editions Toufkal. 362p.
- Saadani, Y. 2008.** Importance de l'agro-foresterie dans l'aménagement et la conservation du milieu Dans les zones montagneuses du nord-ouest de la Tunisie.  
<http://www.beep.ird.fr/collect/bre/index/assoc/HASHd575.dir/14-265-270.pdf>
- Saby, G. 2010.** L'avenir de l'île d'Yeu passe par le tourisme, mais pas seulement. *Revue Espaces*, n° 278, pp. 29-37.
- Sahli, Z. 2000.** Développement rural, développement durable et gestion locale des ressources et des activités, Cas des zones rurales défavorisées de Montagne en Algérie. In Réseau Agricultures Familiales Comparées RAFAC. *Milieu rural agriculture familiale : Itinéraires méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM-IAMM. 137-171.
- Sandron, F. 1997.** Déterminants des migrations en zone montagneuse forestière tunisienne. In Gastellu JM. Et Marchal JY. *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXème siècle*. Paris : Orstom. P.531-551. (Colloques et Séminaires)
- Seguin, Y., Guy, M-J. 2007.** Tunisie, 2ème édition. Québec: Ulysse. 408p.
- Sethom , H. 1992.** *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*. Tunis: Cérès Productions, 393p.

**Sgaier, M., Abaab, A. 2009.** L'inscription de la thématique du colloque DELZOD dans le parcours scientifique du laboratoire d'Economie et sociétés rurales. Cadrage du colloque international DELZOD. IRA Médenine. 13p.

**Signoles P. 1985.** L'espace tunisien: capitale et état-région. Tome II, Publication URBAMA, Université de Tours. 541p.

**Snoussi, M. 1958.** Les collectivités locales en Tunisie. Paris: UNESCO. 36 pages.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001269/126991fb.pdf>

**Timoumi, H. 1999.** Le métayage en Tunisie entre législation et réalité (1875-1861). In Timoumi, H.1999. *Les oubliés dans l'histoire sociale de la Tunisie*. Carthage: Beit Al Hikma. pp. 89-142 (en arabe).

**Touhami, H. 2013.** Migrations intérieures : Evolution, axe et effets démographiques

[http://www.leaders.com.tn/uploads/FCK\\_files/file/Migrations%20int%C3%A9rieures%20et%20impacts.pdf](http://www.leaders.com.tn/uploads/FCK_files/file/Migrations%20int%C3%A9rieures%20et%20impacts.pdf)

**Tonneau, J-P. 2009.** La gouvernance. Document du cours destiné aux étudiants du master Innovation et Développement des Territoires Ruraux. CIHEAM-IAMM.

**UNA/LEADER. 2008.** Projets de coopération transnationale sélectionnés. 80p.

[www.una-leader.org/leader/IMG/pdf/Projets\\_coope\\_approuves\\_CTN\\_MaJ\\_avril\\_2008.pdf](http://www.una-leader.org/leader/IMG/pdf/Projets_coope_approuves_CTN_MaJ_avril_2008.pdf)

**Union européenne. 2012.** Rapport de diagnostic sur la société civile tunisienne. 55p.

**Verdeil, E. 2010.** Révolution et décentralisation en Tunisie: les chantiers des géographes tunisiens.

<https://rumor.hypotheses.org/1921>

**Williamson, O-E. 1985.** *The Economic Institutions of capitalism : Firms, Markets, Relational Contracting*. New York : Free Press. 450p.

**Yin R-K. 2009.** *Case Study Research. Design and Methods*. Sage publications. 219 p.

## Table des matières

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>7</b>
-----------------------------------	----------

<b><u>PREMIERE PARTIE : DES ZONES DIFFICILES A LA REVOLUTION.....</u></b>	<b><u>23</u></b>
---	------------------

<b>PREMIER CHAPITRE. LES ZONES DIFFICILES EN TUNISIE, RESULTAT D'UN LONG PROCESSUS DE CONSTRUCTION.....</b>	<b>28</b>
---	-----------

1. Les zones difficiles : tentative de définition.....	28
2. Des mécanismes institutionnels à l'origine du concept.....	32
3. Exclusion et dépendance caractérisent les arrière-pays aujourd'hui.....	36
4. Émergence des zones difficiles en Tunisie : un produit historique.....	38
4.1 La période coloniale : mise en valeur inégalitaire des terres.....	39
4.2 L'après-indépendance : poursuite du mécanisme de marginalisation.....	42
5. La Tunisie utile et la Tunisie défavorisée : disparités et inégalités régionales.....	44
6. Politiques d'aménagement du territoire et déséquilibre régional.....	49
7. Marginalité et retard de développement : deux phénomènes ruraux.....	55
7.1 Le développement rural: longue évolution et bilan contrasté.....	57
7.1.1 De l'indépendance aux années 1970: Intégration de l'agriculture et période collectiviste.....	57
7.1.2 Entre 1970 et 1984: Politique administrée et entame du libéralisme.....	59
7.1.3 De 1984 jusqu'à aujourd'hui: Une période développementaliste marquée par les ajustements structurels.....	61
7.1.4 A partir des années 1990: Libéralisation et ouverture sur l'économie mondiale.....	65

<b>DEUXIEME CHAPITRE : L'AVENEMENT DE L'APPROCHE TERRITORIALE DANS LE DEVELOPPEMENT DES ZONES DIFFICILES TUNISIENNES.....</b>	<b>70</b>
---	-----------

1. Théories et modèles de développement : une dynamique continue de migration Nord-sud.....	70
1.1 Évolution de la pensée économique dédiée à l'espace.....	70
1.2 Application à la Tunisie.....	73

1.2.1 De l'industriel au local.....	73
1.2.2 Du local au territorial : Une transition initialement opérée dans le Nord.....	76
1.2.3 Principes fondamentaux du développement territorial.....	78
1.2.3.1 Le rôle de la proximité géographique et organisationnelle.....	78
1.2.3.2 Une dynamique de création du territoire et des ressources par les acteurs.....	79
1.2.3.3 La spécification et l'ancrage territorial des ressources.....	81
1.2.4 Pourquoi un développement territorial pour les zones difficiles ?.....	82
1.2.5 Du rattrapage à la compétitivité territoriale : avènement du processus de développement territorial dans les zones difficiles tunisiennes.....	84
2. De la participation et du développement « territorial » en Tunisie.....	91
2.1 L'expérience du projet PRODESUD.....	91
2.2 Les îles Kerkennah: Vulnérabilité et tentatives de développement territorial.....	99
2.3 Des territoires en reconquête par le tourisme, appuyés par des soutiens externes: Tozeur et Béni Khédache.....	104
2.3.1 La mise en tourisme: une opportunité pour les arrière-pays.....	104
2.3.2 L'expérience IRZOD à Béni Khédache.....	105
2.3.3 Des pôles touristiques en formation: L'exemple de Tozeur.....	113

### **TROISIEME CHAPITRE. LA CRISE DES ZONES FRAGILES A L'ORIGINE DE LA REVOLUTION.....122**

1. La Tunisie intérieure: Fragilité du milieu et choix politiques inadaptés.....	124
2. Les zones difficiles à l'heure actuelle : une mosaïque de figures, dynamiques et rapport au pouvoir central.....	131
2.1 Des zones de modernisation agricole à marche forcée : l'exemple de Sidi Bouzid.....	131
2.2 Des zones de délaissement : l'exemple de Gafsa.....	134
2.3 Des zones d'économie informelle, de transferts de l'immigration...et de départ au djihad.....	138

### **DEUXIEME PARTIE : DE LA REVOLUTION AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....147**

#### **QUATRIEME CHAPITRE. REVOLUTION, DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PREMICES...PERSPECTIVES.....151**

1. L'impossible affirmation des territoires dans la Tunisie « pré-révolution ».....	152
2. Actualisation de la question de décentralisation : pour une plus grande reconnaissance des territoires et des dynamiques localisées.....	157
2.1 Pourquoi décentraliser ?.....	157

2.2 L'engagement de la Tunisie nouvelle pour renforcer les gouvernements locaux.....	158
2.2.1 Amélioration du cadre constitutionnel.....	163
2.2.2 Densification des structures de la décentralisation.....	163
2.2.3 Démocratisation du mode de sélection des représentants du peuple.....	167
2.2.4 Explicitation des principes de la décentralisation et développement des orientations.....	168
<b>CINQUIEME CHAPITRE. ANALYSE D'UN TERRAIN SUR L'HYPOTHESE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL: AIN DRAHAM DANS LE NORD-OUEST TUNISIEN.....</b>	<b>173</b>
1. Contexte, objectif et démarche adoptée.....	173
2. Présentation de la zone d'étude.....	174
2.1 Indicateurs socio-économiques.....	176
2.1.1 Démographie et solde migratoire.....	176
2.1.2 Emploi et chômage.....	177
2.1.3 Education et analphabétisme.....	177
2.1.4 Pauvreté et familles nécessiteuses.....	178
2.1.5 Les activités économiques.....	179
2.1.5.1 L'agriculture.....	179
2.1.5.2 Le secteur industriel.....	181
2.1.5.3 L'activité touristique.....	182
2.1.5.4 Le secteur artisanal.....	184
2.2 Pour un bilan de la situation socio-économique: l'indicateur de développement régional.....	186
3. Déroulement du travail de terrain.....	188
3.1 Préparation des guides d'entretien.....	188
3.2 Déroulement des enquêtes.....	189
3.3 Le dépouillement.....	194
4. Analyse sur l'hypothèse du développement territorial.....	194
4.1 Ain Draham : des ressources et des acteurs.....	194
4.2 Dynamique de valorisation d'un panel de ressources.....	197
4.2.1 La sculpture du bois des M'haidhia : une dynamique de survie invisible pour l'acteur public.....	197
4.2.1.1 L'activité sculpture du bois : une dynamique de spécification.....	198
4.2.1.1.1 L'artisanat du bois, une ressource spécifique ?.....	200
4.2.1.1.2 L'artisanat du bois : acteurs et gouvernance.....	209
4.2.2 La valorisation des plantes aromatiques et médicinales d'Ettbainia : Une dynamique de construction territoriale.....	213
4.2.2.1 Le GFDA Ettbainia : Une crise... une création.....	214
4.2.2.2 La coopération ATLAS-GFDA <i>El baraka</i> : Mise en commun d'idées et apprentissage mutuel.....	216

4.2.2.3 Renforcement de capacités financières et techniques des femmes.....	218
4.2.2.4 Ouverture sur l'environnement extérieur : Promotion et commercialisation.....	220
4.2.2.5 Valorisation du savoir-faire productif : Différenciation et labellisation.....	220
4.2.2.6 Institutionnalisation d'une démarche collective, mobilisation et révision de l'action publique.....	223
4.2.3 La vannerie : émergence d'une dynamique de territorialisation.....	224
4.2.3.1 L'osier d'Ain Draham : Un élément déterminant pour renouer le lien au territoire.....	228
4.3 Représentations et construction collective du territoire.....	232
4.3.1 Des ressources à la spécificité fragile sur un territoire peu visible.....	232
4.3.2 Emergence des spécificités vers un développement territorial.....	233
4.3.2.1 L'acteur public : cadre d'action restreint et interventions dispersées.....	234
4.3.2.2 L'acteur associatif : porteur d'espoir.....	236
4.3.2.3 Population et organisations de base : pauvreté et faible autonomie.....	238
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>246</b>

## Table des figures

<b>Figure 1.</b> Le territoire: enjeu d'interventions publique et territoriale.....	12
<b>Figure 2.</b> Schématisation de la problématique de recherche.....	17
<b>Figure 3.</b> Articulation des deux parties de la thèse.....	22
<b>Figure 4.</b> Investissement dans les régions Est et Ouest de la Tunisie pendant le dixième plan de développement économique (2002-2006).....	48
<b>Figure 5.</b> Typologie socio-économique de la Tunisie en 2004.....	54
<b>Figure 6a .</b> Degré de ruralité des gouvernorats tunisiens.....	56
<b>Figure 6b.</b> Taux de développement socio-économiques en Tunisie.....	56
<b>Figure 7.</b> Contexte territorial dans lequel évolue une ressource.....	80
<b>Figure 8.</b> Facteurs déterminants de l'émergence de l'approche territoriale dans le développement des zones difficiles tunisiennes.....	90
<b>Figure 9.</b> Aire d'action du programme PRODESUD.....	93
<b>Figure 10.</b> L'application de nouvelles orientations en matières de développement: innovations institutionnelles et méthodologiques.....	97
<b>Figure 11.</b> Kerkennah dans le centre de la Tunisie.....	100
<b>Figure 12.</b> Dar Kerkennah, le Fort historique Lahsar et l'entrée du musée du patrimoine insulaire de Kerkennah.....	103
<b>Figure 13.</b> Eléments du patrimoine valorisés par le projet JKBK.....	108
<b>Figure 14.</b> Positionnement des trois acteurs Public, Privé et associatif vis-à-vis du CLAR.....	111
<b>Figure 15.</b> Vue générale des oasis de Chebika et de Tamerza.....	114
<b>Figure 16.</b> Taux de pauvreté par région en 2012.....	126
<b>Figure 17.</b> Taux de chômage officiels par gouvernorat (2007).....	127
<b>Figure 18.</b> Localisation d'Ain Draham dans le gouvernorat de Jendouba, région de la Kroumirie.....	130
<b>Figure 19.</b> Fragmentation des zones difficiles tunisiennes, entre politiques de l'Etat et dynamiques locales.....	146
<b>Figure 20.</b> Cheminement vers la deuxième république et cadre de renouvellement de la question de décentralisation.....	160
<b>Figure 21.</b> Le découpage territorial en districts.....	165

<b>Figure 22.</b> Passage de deux à trois niveaux de la décentralisation.....	166
<b>Figure 23.</b> Mode d'élection des conseils des collectivités locales selon l'article 133 de la constitution.....	168
<b>Figure 24.</b> Photos prises dans la forêt d'Ain Draham.....	175
<b>Figure 25.</b> Taille moyenne des entreprises privées dans le gouvernorat de Jendouba en 2010.....	182
<b>Figure 26.</b> Vue sur Ain Draham sous ciel nuageux.....	183
<b>Figure 27.</b> Analyse factorielle de l'indicateur de développement régional.....	187
<b>Figure 28.</b> Localisation du terrain d'étude dans trois secteurs d'Ain Draham.....	190
<b>Figure 29.</b> Organisation de la population dans la forêt d'Ain Draham.....	197
<b>Figure 30.</b> La matrice des formes des trajectoires des ressources.....	199
<b>Figure 31.</b> Artisan de M'haidhia confectionnant une cuillère en bois.....	201
<b>Figure 32.</b> Boutiques d'artisanat à Ain Draham.....	201
<b>Figure 33.</b> Photo prise depuis l'unique atelier de sculpture de bois persistant dans l'ancien complexe artisanal d'Ain Draham.....	204
<b>Figure 34.</b> Planning hebdomadaire des artisans du bois de M'haidhia.....	205
<b>Figure 35.</b> Articles en bois d'origines variées dans une boutique d'Ain Draham.....	208
<b>Figure 36.</b> Artisan exerçant dans des conditions de travail difficiles.....	211
<b>Figure 37.</b> Historique de la création du GFDA <i>El baraka</i> .....	215
<b>Figure 38.</b> Logos affichant les appellation respectives en arabe d'ATLAS et du GFDA <i>Elbaraka</i> , porté par une femme adhérente.....	217
<b>Figure 39.</b> Savon de plantes de la marque Khroumirie.....	222
<b>Figure 40.</b> Des activités réalisées dans le cadre de la coopération ATLAS/GFDA <i>Elbaraka</i> .....	223
<b>Figure 41.</b> Tiges d'osier et de rotin et couffin en osier et chaises en rotin.....	226
<b>Figure 42.</b> Plantes d'osier local et boutures d'osier importé nouvellement plantées.....	230
<b>Figure 43.</b> Positionnement des acteurs par rapport aux objectifs du développement territorial : Perceptions du territoire et des ressources et dynamiques engagées.....	240
<b>Figure 44.</b> Relations au sein du triptyque développement territorial/zones difficiles/révolution.....	248

## Table des tableaux

<b>Tableau 1.</b> Des inégalités économiques, sociales et environnementales entre zones difficiles et zones favorables.....	34
<b>Tableau 2.</b> Classification des zones mondiales et approches adoptées par la banque mondiale.....	35
<b>Tableau 3.</b> Bilan des principaux faits politiques et économiques des deux premières décennies post-indépendance de la Tunisie.....	46
<b>Tableau 4.</b> Indicateurs de l'infrastructure de base dans les régions tunisiennes (2004).....	49
<b>Tableau 5.</b> Evolution des programmes d'aménagement du territoire tunisien et découpage régional.....	50
<b>Tableau 6.</b> Quelques chiffres clés sur le rural et l'urbain en Tunisie.....	55
<b>Tableau 7 .</b> Les deux générations du programme de développement rural intégré.....	62
<b>Tableau 8.</b> Chronologie des politiques rurales en Tunisie.....	66
<b>Tableau 9.</b> Principales périodes de la géographie économique.....	71
<b>Tableau 10.</b> Initiatives de valorisation du patrimoine dans l'archipel de Kerkennah.....	101
<b>Tableau 11.</b> Principales réalisations du projet JKBK.....	109
<b>Tableau 12.</b> Evolution des approches de développement dans les zones difficiles tunisiennes.....	122
<b>Tableau 13.</b> Maillage administratif de la Tunisie « pré-révolution ».....	154
<b>Tableau 14.</b> Principe de la décentralisation et gages constitutionnels de la démocratie du pouvoir.....	169
<b>Tableau 15.</b> Evolution du nombre d'habitants d'Ain Draham et de Jendouba par type de milieu (en milliers).....	176
<b>Tableau 16.</b> Nombre d'élèves d'Ain Draham à l'enseignement de base et secondaire selon le sexe (2010).....	178
<b>Tableau 17.</b> Répartition de la superficie totale d'Ain Draham en hectare.....	180
<b>Tableau 18.</b> Entreprises et montants d'investissements à Ain Draham et Jendouba.....	181
<b>Tableau 19.</b> Les indicateurs touristiques du pôle Tabarka-Ain Draham (année 2011).....	184
<b>Tableau 20.</b> L'artisanat à Ain Draham et dans le gouvernorat de Jendouba.....	185
<b>Tableau 21.</b> Classement des 9 délégations de Jendouba selon l'indicateur de développement régional.....	188
<b>Tableau 22.</b> Des déterminants de spécification pour interroger le caractère territorial d'une dynamique.....	193
<b>Tableau 23.</b> Eléments témoignant du caractère spécifique de l'artisanat du bois de M'haidhia.....	200

## Table des encadrés

<b>Encadré 1.</b> Actions de développement territorial sur une ville oasis: Nefta au gouvernorat de Tozeur.....	117
<b>Encadré 2.</b> Les principales questions qui ont structuré nos entretiens.....	192

## **ANNEXES**

### Résultats de l'analyse SWOT conduite à Ain Draham

Personne/structure	Points forts (atouts)	Points faibles	Opportunités	Menaces
Directeur de l'animation rurale et de l'appui technique de l'ODESYPARO (SWOT relative au territoire)	<p>Le potentiel existant n'est pas encore exploité à fond</p> <p>La possibilité de régénérescence même si l'homme essaye de le détruire (surtout pour les ressources forestières et pastorales)</p> <p>Le manque de moyens des paysans existant a laissé entendre une sous exploitation de ce potentiel</p> <p>L'environnement naturel est plus ou moins encore préservé</p>	<p>Manque d'études sur le potentiel existant</p> <p>Manque d'infrastructures encourageant l'investissement</p> <p>Manque de publicité pour la zone et pour les produits qu'elle peut offrir (alimentaire, pharmaceutique, esthétique, artisanal, touristique..)</p> <p>La main d'œuvre existante n'est pas aussi qualifiée qu'on le pense</p> <p>Manque de capital pour l'exploitation de ressources</p>	<p>Le territoire de Ain Draham offre un potentiel important quant aux ressources naturelles (forêt, eau, parcours), main d'œuvre, paysage, circuits touristiques</p>	<p>Risque de dégradation des ressources naturelles au profit des grandes entreprises concurrentes de la population autochtone</p> <p>Risque d'émigration de la main d'œuvre vers les grands pôles industriels et touristiques (Tunis, Sfax, Sousse)</p> <p>Risque d'envahissement de la zone par des réseaux d'investisseurs compromettant l'exploitation rationnelle et la préservation des ressources existantes</p> <p>Risque de concurrence avec les intrus exploitants</p>
Commissaire d'artisanat, Jendouba (SWOT relative au secteur d'artisanat à Jendouba)	<p>Disponibilité en grande quantité de la matière première</p> <p>Diversité de la matière première (bois forestier, liège, argile et pierre, dolomite, marbre, corail, fibres végétales)</p> <p>Disponibilité de la main</p>	<p>Conditions sociales précaires des travailleurs dans le domaine</p> <p>Faiblesse des cercles de formation</p> <p>Niveau éducatif et scientifique limité des artisans</p>	<p>Proximité avec les frontières algériennes</p> <p>Lieu d'accueil de touristes tunisiens et étrangers</p> <p>Aéroport international à Tabarka</p> <p>Frontières maritimes</p>	<p>Concurrence par le produit étranger</p> <p>régression de la contribution du secteur d'artisanat manuel dans le PIB.</p> <p>Concurrence par les produits industriels</p>

	d'œuvre qualifiée Héritage riche et inspirant			
Directeur régional de l'ODESYANO Ain Draham	Richesse en ressources naturelles (forêt, eau..) La main d'œuvre familiale	Zone marginale Densité de population élevée Erosion hydrique intense Infrastructure difficile	Flux des associations locales de développement Flux des promoteurs intéressés	Zone accidentée frontalière et difficile Les incendies Absence d'intervention importante de l'Etat (nécessité d'injecter des fonds énormes)
Association sources et horizons	Site historique témoin de la lutte anticoloniale et stratégique à coté de la mer (manque de port commercial) et de l'aéroport de Tabarka et des frontières algérienne (autoroute maghrébine prévue) Richesse naturelle importante (PAM, argile, dolomite, osier, liège, eau, huiles) Artisanat diversifié (tapis, poterie, fibres végétales, sculpture du bois..) Capital humain important (main d'œuvre et diplômés supérieurs)	Marginalisation totale de la région avec l'absence de projets prioritaire et d'envergure et absence d'appui à la valorisation des ressources naturelles Mauvaise organisation des institutions publiques :manque de travail en collaboration et d'échange d'information et d'expérience pour améliorer les services Complaisance (tahawon) des service de contrôle administratifs Twakl des habitants et leur passivité envers le changement de leur situation précaire	L'amélioration de l'infrastructure de la région ouvrira les portes d'investissements Multiplication des efforts de sensibilisation de citoyen sur la nécessité de changer sa façon de penser et de travailler la main dans la main pour promouvoir la région Détermination des vrais besoins de la région pour faire de Ain Draham un pole touristique et industriel important	Concurrence de Tabarka et Fernana vu la fragilité de l'infrastructure de Ain Draham ce qui rend l'investissement risqué. L'instabilité dans le pays

ATLAS	<p>Climat humide favorable à une multitude d'activités :</p> <p><u>Agricole</u> : produit de haute valeur ajoutée (paprika, haricot vert, rouge, champignons)</p> <p><u>Touristique</u> : tourisme écologique, sylvopastoral, circuits de randonnées, forme de tourisme de proximité faisant participer la population. Paysage forestier caractéristique.</p> <p><u>Culturelle</u> : festival de piano Chopin en pleine forêt</p>	<p>Infrastructure manquante routes et pistes rurales</p> <p>Accès des populations à l'eau</p> <p>Fort pourcentage de chômage (diplômés et non diplômés)</p>	<p>Promotion du territoire</p> <p>Marketing territorial</p> <p>Mettre en avant toutes les spécificités de la zone pour une forme de tourisme alternatif.</p> <p>Possibilités en terme de revoir l'accessibilité aux ressources forestière pour mettre en harmonie la population forestière avec son environnement (exploitation durable des ressources, conservation, et animation spécifique)</p> <p>Mettre les ressources humaines locales au service du développement local solidaire.</p>	<p>Grand producteurs d'huiles essentielles mettant à l'écart la population.</p> <p>Exploitation massive des ressources forestières.</p> <p>Tourisme de masse menaçant le paysage naturel de la zone</p> <p>Implantation potentielle de zones industrielles nuira à l'environnement.</p>
-------	---	---	---	---

## Guide d'entretien<sup>112</sup> auprès des professionnels du métier

Axes à aborder	Questions, détails
<b>Présentation de l'interlocuteur</b>	Nom et prénom Sexe, âge, état civil niveau d'étude
<b>Présentation de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Type de l'activité: Poterie, artisanat du bois, tissage, artisanat des fibres végétales, production agricole</li> <li>➤ Depuis quand vous pratiquez ce métier? Aviez-vous toujours pratiqué la même activité?</li> <li>➤ Vos parents exerçaient-ils ce même métier?</li> <li>➤ Avez-vous une carte professionnelle?</li> <li>➤ S'agit-il de votre activité principale?</li> <li>➤ Pensez-vous que cette activité peut constituer un créneau pour le développement de la région? Pourquoi? Sinon quelle activité pourrait l'être?</li> <li>➤ Est-ce que vous êtes membre dans une structure fédératrice (association, coopérative, GDA...)? Croyez-vous en l'utilité de faire partie de ce genre de structures? Pourquoi?</li> </ul>
<b>Présentation du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nom du produit</li> <li>➤ <b><u>Authenticité:</u></b> *qualités spécifiques du produit: MP utilisée, technique, usage, savoir faire associé *ancrage historique et local du produit</li> <li>➤ <b><u>Durabilité:</u></b> *disponibilité de la matière première (locale, provient de l'extérieur) *Comment pouvez-vous me décrire vos liens avec le fournisseur de matière première. Sont-ils bons?</li> </ul>

<sup>112</sup> Tous les guides ont été traduits en arabe par nos soins.

	<p>existent-ils des accrochages? Si oui, c'est quoi leurs propos?</p> <p>*Savoir faire: maîtrise du savoir faire dans la famille, par qui, transmission du savoir faire</p> <p>*Outils et techniques de différenciation du produit</p> <p>➤ <b><u>Evolutivité:</u></b></p> <p>*disponibilité à améliorer le produit, comment? (Prise en considération des préférences du marché, modernisation, innovation..)</p> <p>➤ <b><u>Protection de la marque du produit:</u></b></p> <p>Votre produit possède-il une marque, certificat, label de qualité?</p>
<b>Ecoulement du produit</b>	<p>➤ Comment vendez-vous votre produit? (vente directe, vente aux intermédiaires, grossistes..)</p> <p>*Dans le cas où vous vendez au grossiste, quels sont les règles et principes qui régissent vos transactions?</p> <p>➤ Pouvez-vous me donner une valeur approximative de votre gain par pièce vendue?</p> <p>➤ Vous vendez le plus pendant quelle période? (été, vacances scolaires, foires, festivals..)</p> <p>➤ Votre marché est principalement: local, régional, national, export</p>
<b>Coopération avec les autres acteurs du métier</b>	<p>➤ Est-ce que vous coopérez avec l'Etat, la société civile? Si oui comment? Dans quel cadre?</p> <p>➤ Organisez-vous des activités en partenariat? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples?</p> <p>➤ Apprenez-vous des choses à travers cette coordination?</p> <p>➤ Vos avis, idées, demandes sont-ils pris en considération?</p>
<b>Principaux problèmes du métier</b>	<p>➤ Quelles sont les difficultés que rencontre votre activité? problèmes de concurrence, d'organisation de la filière, techniques (acquisition de la matière</p>

<p><b>A qui pensez vous que l'on puisse attribuer une part de responsabilité dans l'accession de cette activité?</b></p>	<p>première, transport...), problème d'écoulement de produit, de promotion</p>
<p><b>Devenir de l'activité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comment voyez-vous le futur de votre métier? Etes vous plutôt optimiste?</li> <li>➤ Vous comptez continuer avec cette activité ou avez-vous un autre projet professionnel pour le futur?</li> </ul>
<p><b>Votre région connaît des problèmes socio-économiques importants. Pour faire face à ces problèmes, une nouvelle vision du développement s'impose. Pouvez-vous me faire des propositions dans ce sens?</b></p>	
<p><b>Questions spéciales propriétaires des boutiques d'artisanat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vous travaillez avec quel(s) producteur(s)?</li> <li>➤ Période de fréquentation</li> <li>➤ Type de clientèle: % étrangers.....Nationaux...</li> <li>➤ Voyages organisés.....Visiteurs indépendants</li> </ul>

**Guide d'entretien auprès des institutions (services de l'Etat, associations locales, ONG, GDA)**

Axes à aborder	Questions, détails
<b>Présentation de l'interlocuteur</b>	
<b>Présentation de l'institution et des ses principaux objets ou missions</b>	
<b>Forces et faiblesses du territoire selon l'interviewé</b>	SWOT et Récupérer des documents de synthèse si disponibles
<b>Comment pouvez-vous me définir le développement territorial?</b>	
<p><b>Le développement territorial se base sur la valorisation des spécificités du territoire. Quelles sont selon vous ces spécificités à Ain Draham?</b></p> <p><b>A base de quelles caractéristiques vous les avez qualifiées de spécifiques?</b></p> <p><b>Quelles sont les activités autour de ces ressources et qui vous paraissent motrices dans l'économie de la région?</b></p> <p><b>Est-ce que vous intervenez dans ce sens?</b></p>	
<p><b>Contribution de votre institution aux objectifs du développement territorial :</b></p> <p><b>Comment agissez-vous en tant qu'acteur de développement territorial?</b></p>	<p>➤ Vos orientations en la matière: politiques publiques, axes stratégiques dans lesquels sont</p>

<p><b>C'est quoi l'évènement, l'activité qui vous occupe en ce moment?</b></p>	<p>inscrites des ressources territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Historique des principaux projets, interventions, actions, manifestations organisées</li> </ul>
<p><b>Qui sont selon vous les autres acteurs qui interviennent dans cette dynamique de développement?</b></p> <p><b>Comment vous collaborez ensemble?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comment vous vous organisez pour agir? (Organisation de réunions, évènements, journées..)</li> <li>➤ Comment se fait le choix des acteurs intervenants lors de la programmation d'une action?</li> <li>➤ Est-ce que vous coopérez souvent avec des acteurs appartenant à d'autres échelons d'action?             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existe-t-il des interrelations entre votre politique et actions de développement et ceux des autres acteurs ?</li> </ul> </li> <li>➤ Considérez-vous que vos interventions se font d'une manière inclusive ou plutôt sous la forme d'actions dispersées et non interconnectées?</li> <li>➤ Pouvez-vous me donner un exemple d'action en vue d'impulser une ressource territoriale dans laquelle la dynamique a fait intervenir un réseau d'acteurs multiples?             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La ressource territoriale procède d'un processus de mise en commun d'idées, d'objets, de produits et de savoir-faire. Est ce que cela est le cas actuel selon vous? Où existe-il des problèmes? Que peut-on améliorer, changer?</li> <li>➤ Que proposez-vous pour améliorer la gouvernance autour des ressources du territoire et converger les stratégies des différents intervenants?</li> </ul> </li> </ul>





## La Tunisie à l'épreuve de la territorialisation

### *Réalités et perspectives du modèle de développement territorial*

**Résumé :** En Tunisie, le développement a toujours été une affaire de l'Etat. A travers ses organismes déconcentrés, il veille à l'application de ses programmes aux différentes échelles infranationales. Depuis l'indépendance, ces programmes pour la plupart héritiers des stratégies et politiques nordistes se sont soldés par un échec, en particulier dans les zones difficiles à fortes contraintes naturelles et socio-économiques. La marginalisation longue et profonde couplée à l'incapacité des pouvoirs publics à résoudre les problèmes dans ces zones ont conduit à une révolte populaire dans les zones défavorisées, où les marges de manœuvre et les possibilités de prise de décision par les acteurs locaux sont réduites au plus bas. La révolution reflète la saturation des politiques publiques et la nécessité de laisser libre cours au dynamisme des territoires et des collectivités locales pour penser leur propre développement. Certaines dynamiques territoriales ont, d'ailleurs, réussi à faire leur preuve à travers des mécanismes consensuels de valorisation et de construction des ressources et des richesses. Ainsi, cette thèse analyse l'émergence des expériences de développement territorial en Tunisie et questionne leurs éléments de force et de faiblesse. Elle permet aussi de réfléchir sur le statut d'aujourd'hui et de demain des territoires et sur le rôle qu'ils devraient jouer dans la réinvention de la pratique du développement. Ce travail propose à cet égard, d'aborder la révolution comme un moment historique et le processus de transition démocratique tel une opportunité à saisir par les territoires pour mettre au service de leurs populations la richesse de leur capital humain et de leurs patrimoines et ressources. L'analyse de terrain, des pratiques des acteurs et des apports de la révolution nous permet d'examiner tous ces aspects.

**Mots clés :** zones rurales et difficiles, développement territorial, ressources spécifiques, gouvernance, révolution tunisienne.

---

**Abstract :** In Tunisia, the development was always a State affair. Through his devolved public bodies, he watches the application of his programs in the various infranationals scales. Since the independence, these programs for the greater part heirs of the strategies and northern policies, failed, in particular in the difficult areas with strong natural and socioeconomic constraints. The long and deep marginalization coupled with the incapacity of public authorities to solve the problems in these areas led to a popular revolt in the disadvantaged zones where the margins of operation and the possibilities of decision-making by the local actors are the most limited. The revolution expresses the saturation of public policies and the necessity of giving free rein to the dynamism of territories and local authorities to think of their own development. Especially that number of territorial dynamics prove their benefit by consensual mechanisms of valuation and construction of the resources and wealth. So, this thesis analyzes the emergence of the experiences of territorial development in Tunisia and questions their elements of strength and weakness. She also allows to reflect about the today and tomorrow's status of territories and on the role that they should play in the reinvention of the development practice. This work proposes in this regard, to approach the revolution as a historic moment and the democratic transition process like a opportunity to be seized by territories to put in the service of their populations the wealth of their human resources and their heritages and resources. The analysis of terrain, practices of the actors and the contributions of the revolution allows us to examine all these aspects.

**Key words :** rural and difficult areas, territorial development, specific resources, governance, tunisian revolution.